



PROPOSITION DE LISTE DE NAVIRES INN DE LA CTOI

Préparé par le Secrétariat de la CTOI, 21 septembre 2020

OBJECTIF

Transmettre les informations et les éléments de preuve reçus par le Secrétariat de la CTOI au Comité d'Application pour l'aider à décider :

- S'il convient de mettre à jour les informations détaillées sur les navires inclus dans la liste CTOI actuelle des navires présumés avoir exercé des activités de pêches illégales, non déclarées et non réglementées (INN) dans la zone de compétence de la CTOI,
- Recommander à la Commission, le cas échéant, les navires à rajouter à la Liste des navires INN de la CTOI.

Conformément au Paragraphe 11 de la Résolution CTOI 18/03 *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans la zone de compétence de la CTOI*, la liste des navires figurant dans la Liste des navires INN de la CTOI actuelle (*publiée au mois de février 2020*) et dans la Proposition de liste de navires INN (*diffusée aux mois d'août et de septembre 2020*) et proposés aux fins d'inclusion dans la Liste des navires INN de la CTOI sont jointes à l'[Annexe 1](#) et à l'[Annexe 2](#), respectivement.

INFORMATIONS COMMUNIQUEES AU SECRETARIAT DE LA CTOI

L'[Annexe 3](#) du présent document comporte les informations, les éléments de preuve et les réponses reçus en ce qui concerne cinq navires de pêche, IMULA 0641 KLT (LAKNA DHEE), IMULA 0541 KLT (CHATHURANGA 02), IMULA 0096 KLT (NISANSALA 01), IMULA 0811 GLE et IMULA 0195 TCO (MANGALA), qui pourraient être envisagés pour inclusion dans la Liste des navires INN de la CTOI.

L'[Annexe 4](#) inclut la confirmation du Honduras de la suppression de son Registre des navires d'un navire transporteur figurant dans la Liste des navires INN de la CTOI actuelle.

L'[Annexe 5](#) inclut les demandes de la Thaïlande concernant le changement de nom et de pavillon de deux navires figurant dans la Liste des navires INN de la CTOI actuelle.

RECOMMANDATION/S

Que le CdA17 :

- 1) **PRENNE CONNAISSANCE** des informations soumises dans le document IOTC-2020-CoC17-08, qui l'aideront dans ses délibérations visant à recommander une Liste provisoire de navires INN à des fins d'examen de la Vingt-quatrième Session de la Commission ;
 - 2) **PRENNE NOTE** des mesures prises par le Sri Lanka à l'encontre des cinq navires sri lankais répertoriés à l'Annexe 3 ;
 - 3) **PRENNE NOTE** de la suppression du navire transporteur WISDOM SEA REEFER du Registre des navires du Honduras (Annexe 4) ;
 - 4) **PRENNE NOTE** des demandes de la Thaïlande visant à modifier les informations détaillées des navires WISDOM SEA REEFER et AL WESAM 5 (Annexe 5) ;
 - 5) **PRENNE NOTE** des informations fournies à l'Annexe 5 concernant le sort du navire de charge UTHAIWAN (ex-WISDOM SEA REEFER) ;
 - 6) **DÉTERMINE** si les cinq navires sri lankais doivent être recommandés pour inclusion dans la liste INN ;
 - 7) **DÉTERMINE** si les informations détaillées des navires WISDOM SEA REEFER et AL WESAM 5, doivent être mises à jour afin de refléter les informations des Certificats d'immatriculation délivrés par la Mongolie et le Cameroun, respectivement ;
-

- 8) **DÉTERMINE** si le navire transporteur WISDOM SEA REEFER/UTHAIWAN doit être supprimé de la Liste des navires INN de la CTOI dès réception des éléments de preuve que le navire a été mis au rebut ;
- 9) **RECOMMANDE** une Liste provisoire des navires INN à des fins d'examen de la Vingt-quatrième Session de la Commission.

Annex 1 - IOTC IUU Vessels List 2020-02-28 / Annexe 1 - Liste des navires INN de la CTOI 2020-02-28

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaire(s) précédente(s))	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédente(s))	Country and number of registration of legal entity/Pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
1	ABUNDANT 1 (YI HONG 06)	UNK/INC	Huang Jia Yi	C/O Room 18-E Tze Wei Commercial Building, No.8 6 Th Road Lin Ya District, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Hatto Daroi	UNK/INC	UNK/INC	CPA 226	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
2	ABUNDANT 12 (YI HONG 106)	UNK/INC	Huang Jia Yi	C/O Room 18-E Tze Wei Commercial Building, No.8 6 Th Road Lin Ya District, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Mendez Francisco Delos Reyes	UNK/INC	UNK/INC	CPA 202	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
3	ABUNDANT 3 (YI HONG 16)	UNK/INC	Huang Jia Yi	C/O Room 18-E Tze Wei Commercial Building, No.8 6 Th Road Lin Ya District, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Huang Wen Hsin	UNK/INC	UNK/INC	CPA 201	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
4	ABUNDANT 6 (YI HONG 86)	UNK/INC	Huang Jia Yi	C/O Room 18-E Tze Wei Commercial Building, No.8 6 Th Road Lin Ya District, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Huang Wen Hsin	UNK/INC	UNK/INC	CPA 221	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
5	ABUNDANT 9 (YI HONG 116)	UNK/INC	Huang Jia Yi	C/O Room 18-E Tze Wei Commercial Building, No.8 6 Th Road Lin Ya District, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Pan Chao Mao	UNK/INC	UNK/INC	CPA 222	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
6	ACROS NO. 2	UNK/INC (Honduras)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU – Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT
7	ACROS NO. 3	UNK/INC (Honduras)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU – Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT
8	AL WESAM 5 (CHAINAVEE 54)	UNK/INC (DJIBOUTI, THAILAND/THAILANDE)	UNK/INC (MARINE RENOWN SARL)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC (HSN5447)	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2018	Contravention of IOTC Resolution 17/03/ Violation de la résolution de la CTOI 17/03	IOTC-2018-CoC15-09 & IOTC Circular 2019-45	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
9	AL'AMIR MUHAMMAD	Egypt/Égypte	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
10	ALBORAN II (WHITE ENTERPRISE)	UNK (Panama; St. Kitts and Nevis)/ INC (Panama; Saint-Kitts-et-Nevis)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	7306570	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO
11	AMORINN (ICEBERG II; NOEMI; LOME)	UNK/INC (Togo, Belize)	UNK/INC	UNK/INC	Infitco Ltd Ocean Star Maritime CO (Seric Business S.A.)	UNK/INC	UNK/INC	5VAN9	7036345	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Sighted 58.5.1 (11 Oct 2003), Sighted 58.4.2 (23 Jan 2004)/Observé 58.5.1 (11 Oct. 2003), Observé 58.4.2 (23 janv. 2004)	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
12	ANEKA 228	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
13	ANEKA 228; KM.	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
14	ANTONY (URGORA; ATLANTIC OJI MARU No. 33; OJI MARU No. 33)	UNK (Venezuela; Honduras; Panama; Belize; Indonesia)/ INC (Venezuela; Honduras; Panama; Belize; Indonésie)	UNK/INC	UNK/INC	Atlanti Pez (Urgora S de RL; World Ocean Fishing SL)	UNK/INC	UNK/INC	PQMG	7236634	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Supporting IUU-listed vessel (3 March 2016)/Soutien à des navires inclus dans la liste INN (3 mars 2016).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
15	ASIAN WARRIOR (DORITA)	EQUATORIAL GUINEA/ GUINÉE EQUATORIALE	Stanley Management Inc	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	3CAG	7322897	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	48.21	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4 & IOTC-2019-CoC16-R	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
16	ATLANTIC WIND (CARRAN)	UNK (EQUATORIAL GUINEA)/INC (GUINÉE EQUATORIALE)	High Mountain Overseas S.A.	UNK/INC	High Mountain Overseas S.A.	UNK/INC	UNK/INC	3CAE	9042001	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	61.72	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4 & IOTC-2019-CoC16-R	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
17	BAROON (LANA; ZEUS; TRITON-1)	UNK (Tanzania (Nigeria; Mongolia; Togo; Sierra Leone) Tanzanie (Nigeria; Mongolie; Togo; Sierra Leone)	UNK/INC	UNK/INC	Punta Brava Fishing S.A. (Vero Shipping Corporation)	UNK/INC	UNK/INC	SIM376	9037537	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Fishing 58.4.1 (19 Mar 2007), Sighted 88.1 (15 Jan 2008), Sighted 57 (19 Dec 2010), Sighted 57 (05 Oct 2012), Sighted 57 (24 Mar 2013), Sighted 57 (03 Sep 2013), Sighted 57 (19 Nov 2013), Sighted 57 (14 Feb 2014)/Pêche 58.4.1 (19 mars 2007), Observé 88.1 (15 janv 2008), Observé 57 (19 déc 2010), Observé 57 (05 oct 2012), Observé 57 (24 mars 2013), Observé 57 (03 sept 2013), Observé 57 (19 nov 2013), Observé 57 (14 fév 2014).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
18	BELLATOR (TAVRIDA; AURORA; PACIFIC CONQUEROR; NEPTUNE 1)	Angola (Russian Federation; Peru)/ Angola (Russie; Fédération de; Pérou)	Cat-Congelacao Atlantica do Tombwa, S.A./LLC Interkronos LLC Logistika More; Albatros Company Limited; Sustainable Pelagic Fishery S.A.C.)	Angola	Same as owner/Identique à celui du propriétaire	Same as owner/Identique à celle du propriétaire	Angola	D3P5442 (UBR16)	9179359	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Fishing in the SPRFMO Convention Area without authorisation (air photographs from New Zealand) and prolonged unauthorised presence in the SPRFMO Area (evidence from Chile). Pêche dans la zone de la Convention de la SPRFMO sans autorisation (photos aériennes prises par la Nouvelle-Zélande) et présence prolongée non autorisée dans la zone de la SPRFMO (éléments de preuve soumis par le Chili).	UNK/INC	UNK/INC	SPRFMO
19	BHASKARA No. 10	UNK (Indonesia)/ INC (Indonésie)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E11-5762	UNK/INC	ICCAT
20	BHASKARA No.9	UNK (Indonesia)/ INC (Indonésie)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E11-5762	UNK/INC	ICCAT
21	BIGEYE	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	FN 003883	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	SOUTH AFRICA - vessel had no VMS, suspected of having no tuna licence and of possible at-sea transshipments/ Afrique du sud - le navire ne disposait pas de VMS, soupçonné de ne pas être titulaire de licence de thonidés et de transbordements en mer potentiels.	2431	UNK/INC	ICCAT
22	BRAVO	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	T8AN3	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	JAPAN - sighting of tuna longliner in the Convention area, not on ICCAT Record of Vessels/Japon - observation d'un palangrier thonier dans la zone de la Convention, ne figurant pas sur le Registre des navires de l'ICCAT.	1788	UNK/INC	ICCAT
23	CAMELOT	UNK/INC (Belize)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E11-5762	UNK/INC	ICCAT
24	CAPE FLOWER (03/1994) (CAPE WRATH II (11/1973))	Bolivia 04/2014 (Sao Tome and Principe 01/2014; UNK 06/2013; South Africa 04/1998; Canada 11/1973)/ Bolivie 04/2014 (Sao Tomé-et-Principe 01/2014; INC 06/2013; Afrique du Sud 04/1998; Canada 11/1973)	UNK/INC	UNK/INC	Express Financial Ventures Group Inc	UNK/INC	UNK/INC	CPB3000	7330399	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Fishing inside FAO Area 47 in 2016. Investigation initiated by Ecuadorian Fisheries Authority/Pêche dans la Zone 47 de la FAO en 2016. Enquête ouverte par l'Autorité de pêche équatorienne.	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaires précédents))	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédents))	Country and number of registration of legal entity/pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
25	CHALLENGE (MILA; PERSERVERANCE; MILA; ISLA; MONTANA CLARA; PERSEVERANCE)	UNK (Panama; Equatorial Guinea; United Kingdom)/ INC (Panama; Guinée Équatoriale; Royaume-Uni)	UNK/INC	UNK/INC	Prion Ltd (Vidal Armadores S.A.; Mar de Neptuno S.A.; Advantage Company S.A.; Argibay Perez J.A.)	UNK/INC	UNK/INC	HO5381	6622642	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Sighted 58.4.3b (14 Feb 2006), Sighted 58.4.3b (22 May 2006), Sighted 58.4.3b (10 Dec 2006), Sighted 58.4.3b (08 Feb 2008)/Observé 58.4.3b (14 fév 2006), Observé 58.4.3b (22 mai 2006), Observé 58.4.3b (10 déc 2006), Observé 58.4.3b (08 fév 2008).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
26	CHI TONG	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
27	CHIA HAO No. 66 (CHI FUW No.6)	UNK (Equatorial Guinea)/ INC (Guinée Équatoriale)	Song Maw Fishery S.A.	Calle 78E Casa No. 30 Loma alegre, San Francisco, Panamá	Song Maw Fishery S.A.	Calle 78E Casa No. 30 Loma alegre, San Francisco, Panama	UNK/INC	V3IN2	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E11-5762	UNK/INC	ICCAT
28	CHOTCHAINAVEE 35	UNK/INC (DJIBOUTI)	GREEN LAUREL INTERNATIONAL SARL	UNK/INC	MASTER/PATRON: Mr PRAWIT KERDSUWAN	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	42.65	June/Juin 2019	Engaged in fishing or fishing related activities in waters of a coastal State without permission or authorisation /S'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation.	IOTC-2019-CoC16-09_Rev1	Included in the IUU Vessel List. The owner, master and ship agent of the vessel have been prosecuted. The vessel and fish were forfeited by Thailand./Inscrit dans la Liste des navires INN. Le propriétaire, le capitaine et l'agent du navire ont été poursuivis. Le navire et le poisson ont été confisqués par la Thaïlande.	IOTC
29	CLAUDE MOINIER (LABIKO)	Guinea/Guinée	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK (3XL2)/ INC (3XL2)	7325746	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO
30	DANIAA (CARLOS)	UNK (Republic of Guinea)/ INC (République de Guinée)	ALPHA CAMARA (Guinean company)	UNK/INC	ALPHA CAMARA (Guinean company)	UNK/INC	UNK/INC	3X07QMC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Japan- Bluefin tuna caught and exported without quota/Japon - Thon rouge capturé et exporté sans quota.	COC-311/2008 and Circular 767/10 / COC-311/2008 et Circulaire 767/10	UNK/INC	ICCAT
31	DRAGON III	UNK (Cambodia)/ INC (Cambodge)	Reino de Mar S.A	125 metros al oeste de Sardimar, El Cocal, Puntarenas	UNK/INC	UNK/INC	Costa Rica	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT
32	EROS DOS (FURABOLOS)	UNK/INC (Panama; Seychelles)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK (HO-5115; S7KC)/ INC (HO-5115; S7KC)	8604668	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO
33	FU HSIANG FA	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
34	FU HSIANG FA 18	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
35	FU HSIANG FA NO. 01	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
36	FU HSIANG FA NO. 02	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
37	FU HSIANG FA NO. 06	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
38	FU HSIANG FA NO. 08	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
39	FU HSIANG FA NO. 09	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
40	FU HSIANG FA NO. 11	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
41	FU HSIANG FA NO. 13	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
42	FU HSIANG FA NO. 17	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
43	FU HSIANG FA NO. 20	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
44	FU HSIANG FA NO. 21*	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	OTS 024 or OTS 089	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2013	Contravention of IOTC Resolution 07/02/ Violation de la résolution de la CTOI 07/02	IOTC-2013-CoC10-08c Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
45	FU HSIANG FA NO. 21*	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
46	FU HSIANG FA NO. 23	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
47	FU HSIANG FA NO. 26	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
48	FU HSIANG FA NO. 30	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
49	FU LIEN No. 1	Georgia/Géorgie	Fu Lien Fishery Co.	UNK (Georgia)/ INC (Géorgie)	UNK (Fu Lien Fishery Co.)	UNK (Georgia)/ INC (Géorgie)	Georgia/Géorgie	4LIN2	7355662	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Is without nationality and harvested species covered by the WCPF Convention in the Convention Area (CMM 2007-03, para 3h)/Est sans nationalité et a capturé des espèces couvertes par la Convention de la WCPFC dans la zone de la Convention (CMM 2007-03, para 3h).	E13-1532	UNK/INC	WCPFC
50	FULL RICH	UNK (BELIZE)/ INC (BELIZE)	Noel International LTD (Noel International LTD)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	HMEK3	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	43.49	May/mai 2013	Contravention of IOTC Resolution 07/02/ Violation de la résolution de la CTOI 07/02	IOTC-2013-CoC10-08a	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
51	GALA I (MANARA II; ROAGAN)	UNK (Libya)/ INC (Libye)	MANARAT AL SAHIL Fishing Company	AL DAHRS. Ben Walid Street	MANARAT AL SAHIL Fishing Company	AL DAHRS. Ben Walid Street	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	ICCAT Chairman information/Informations du Président de l'ICCAT	1226	UNK/INC	ICCAT
52	GODAU RUEY No. 1 (GODAU RUEY 1)	UNK/INC (Panama)	Goidau Ruey Industrial, S.A	1 Fl.No. 101 Ta-She Road Ta She Hsiang Kaohsiung	UNK/INC	UNK/INC	Taiwan, China/ Taiwan, Chine	HO-2508	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT
53	GOOD HOPE (TOTO; SEA RANGER V)	Nigeria/Nigéria	UNK/INC	UNK/INC	Sharks Investments AVV (Port Plus Ltd)	UNK/INC	UNK/INC	5NMU	7020126	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Resupplying IUU vessels Area 51 (09 Feb 2007)/Réapprovisionnement de navires INN Zone 51 (9 fév 2007).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
54	GORILERO (GRAN SOL)	UNK/INC (Sierra Leone; Panama)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK (9LYF36; H03738)/ INC (9LYF36; H03738)	6719419	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO
55	GUNUAR MELYAN 21	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	June/juin 2008	Contravention of IOTC Resolution 07/02/ Violation de la résolution de la CTOI 07/02	IOTC Circulars 10-2007 & 05-2008/Circulaires CTOI 10-2007 & 05-2008	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaires précédent(s))	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédents)	Country and number of registration of legal entity/pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation	
56	HAI DA 705	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Communications between Japanese Patrol vessel and HAI DA705 at 43 10.4'N,153 38.6'E on 11 Sep 2016 indicated they caught squid with drift net in the high sea. (Port displayed on the vessel: 沈家们); Vessel type: Drift net vessel; Tonnage: 290t)/Communications entre le patrouilleur japonais et HAI DA705 à 43 10.4'N,153 38.6'E le 11 sept 2016 indiquant une capture de calmar avec un filet dérivant en haute mer (Port affiché sur le navire : 沈家们); Type de navire: navire utilisant le filet dérivant ; Tonnage: 290 t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA	
57	HAI LUNG (YELE; RAY, KILY; CONSTANT; TROPIC; ISLA GRACIOSA)	UNK (Belize; Mongolia; Equatorial Guinea; South Africa; Belize)/ INC (Belize; Mongolie; Guinée Équatoriale; Afrique du Sud; Belize)	UNK/INC	UNK/INC	Arniston Fish Processors (Pty) Ltd (Vidal Armadores S.A.; Nalanza S.A.; Argibay Perez J.A.; Belfast Global S.A.; Eterna Ship Management)	UNK/INC	UNK/INC	PQBT	6607666	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Fishing inside Division A (2012), Fishing 58.4.3b (23 May 2006), Fishing 58.4.2 (18 Feb 2007), Fishing 58.4.3b (24 Mar 2007), Fishing 58.4.3b (12 Jan 2008), Fishing 58.4.3b (09 Jan 2009), Fishing 58.4.3b (20 Jan 2009)/Pêche dans Division A (2012), Pêche 58.4.3b (23 mai 2006), Pêche 58.4.2 (18 fév 2007), Pêche 58.4.3b (24 mars 2007), Pêche 58.4.3b (12 janv 2008), Pêche 58.4.3b (09 janv 2009), Pêche 58.4.3b (20 janv 2009).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR	
58	HEAVY SEA (DUERO; JULIUS; KETA; SHERPA UNO)	UNK (Panama; Saint Kitts and Nevis; Belize)/ INC (Panama; Saint-Kitts-et-Nevis; Belize)	UNK/INC	UNK/INC	C&S Fisheries S.A. (Muner S.A.; Meteroros Shipping; Meteora Shipping Inc.; Barroso Fish S.A.)	UNK/INC	UNK/INC	3ENF8	7322926	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Sighted 58.5.1 (03 Feb 2004), Fishing 57 (29 Jul 2005)/Observé 58.5.1 (03 fév 2004), Pêche 57 (29 juil 2005).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR	
59	HOOM XIANG 101	UNK (MALAYSIA)/ INC (MALAISIE)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
60	HOOM XIANG 103	UNK (MALAYSIA)/ INC (MALAISIE)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
61	HOOM XIANG 105	UNK (MALAYSIA)/ INC (MALAISIE)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
62	HOOM XIANG II	UNK (MALAYSIA)/ INC (MALAISIE)	UNK/INC (Hoom Xiang Industries Sdn. Bhd)	UNK/INC (MALAYSIAN INTERNATIONAL TUNA PORT, 11960 BATU MAUNG PULAU, PINANG)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/clicquer ici	UNK/INC	March/mars 2010	Contravention of IOTC Resolution 09/03/ Violation de la résolution de la CTOI 09/03	IOTC-2010-S14-CoC13-add1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
63	IANNIS I	UNK/INC (Panama)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	HO3374	7332218	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO	
64	JYI LIH 88	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT	
65	KIM SENG DENG 3	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
66	KOOSHA 4 (EGUZKIA)	Iran, Islamic Republic of/République Islamique d'Iran	UNK/INC	UNK/INC	Pars Paya Seyd Industrial Fish	UNK/INC	UNK/INC	9BQK	7905443	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Inside Division 58.4.1 (15 Feb 2011)/Dans la Division 58.4.1 (15 Fév 2011).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR	
67	KUANG HSING 127	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
68	KUANG HSING 196	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
69	LABIKO (Maine; Claude Monier; Chevalier d'Assas)	UNK (Tanzania; Equatorial Guinea; Indonesia; Cambodia; Panama; Sierra Leone; Korea (DPRK); Togo; Uruguay)/ INC (Tanzanie; Guinée Équatoriale; Indonésie; Cambodge; Panama; Sierra Leone; Corée (RPD); Togo; Uruguay)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	7325746	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
70	LIAO YUAN YU 071	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 42 15.4'N, 153 22.8'E on 23 Aug 2016. When the Japanese patrol vessel approached, a vessel crew tried to hide the vessel name. Communication between the Japanese patrol vessel and LIAO YUAN YU 071 indicated that they hid the vessel name because they didn't want to be caught. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 800t) / Observé à 42 15.4'N, 153 22.8'E le 23 août 2016. Lorsque le patrouilleur japonais s'est approché, un membre d'équipage du navire a tenté de cacher le nom du navire. Communication entre le patrouilleur japonais et le LIAO YUAN YU 071 indiquant qu'il avait caché le nom du navire car il ne voulait pas être arrêté. (Port affiché sur le navire : Shidao; Type de navire : navire pêchant au filet soulevé éclairé ; Tonnage: 800 t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA	
71	LIAO YUAN YU 072	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 42 18.7'N, 153 27.9'E on 23 Aug and at 42 9.2'N, 151 16.4'E on 11 Oct 2016. Vessel name was hidden by paint. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 800t)/Observé à 42 18.7'N, 153 27.9'E le 23 août et à 42 9.2'N, 151 16.4'E le 11 Oct 2016. Le nom du navire était caché par de la peinture. (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : navire pêchant au filet soulevé éclairé ; Tonnage: 800 t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA	
72	LIAO YUAN YU 9	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 42 3.0'N, 153 0.8'E on 23 Aug and at 42 10.0'N, 151 16.8'E on 11 Oct 2016. Vessel name was hidden by paint. (Port displayed on the vessel: Shidao;Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 800t)/Observé à 42 3.0'N, 153 0.8'E le 23 août et à 42 10.0'N, 151 16.8'E le 11 Oct 2016. Le nom du navire était caché par de la peinture. (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : navire pêchant au filet soulevé éclairé ; Tonnage: 800 t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA	
73	LILA NO. 10	UNK/INC (Panama)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU – Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT	
74	LIMPOPO (ROSS; ALOS; LENA; CAP GEORGE; CONBAROYA; TERCERO; LENA; ALOS; ROSS)	UNK (Togo, Ghana, Seychelles, France)/ INC (Togo, Ghana, Seychelles, France)	UNK/INC	UNK/INC	Grupo Oya Perez (Kang Brothers; Lena Enterprises Ltd; Alos Company Ghana Ltd)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	7388267	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Fishing 58.5.2 (21 Sep 2003), Sighted 58.5.1 (03 Dec 2003), Fishing 58.4.3b (23 Feb 2005), Fishing 58.4.3b (14 Dec 2005), Sighted 58.4.3b (25 Jan 2007)/Pêche 58.5.2 (21 sept 2003), Observé 58.5.1 (03 déc 2003), Pêche 58.4.3b (23 fév 2005), Pêche 58.4.3b (14 déc 2005), Observé 58.4.3b (25 janv 2007).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
75	LU RONG YU 1189	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 41 24.9'N, 140 32.7'E (Japan EEZ) on 14 Jun 2016. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Carrier vessel, Tonnage: 100t) MMSI: 412321992/Observé à 41 24.9'N, 140 32.7'E (ZEE japonaise) le 14 juin 2016. (Port affiché sur le navire: Shidao ; Type de navire : navire transporteur ; Tonnage : 100t) MMSI : 412321992.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA	

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaire(s) précédents)	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédents)	Country and number of registration of legal entity/pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
76	LU RONG YU 612	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	A Japanese patrol vessel sighted this fishing vessel was drifting in the Convention area at 39 50.00'N,147 1.8'E on July 21.The port of registry is Shidao and AIS information showed that the vessel name is "Lu Long Yuan Yu 108", which is on the current IUU vessel list and is different from the name shown on the vessel side, and that MMSI is 412328746.The tonnage 651 t was derived from the information of "Lu Long Yuan Yu 108" in the current IUU vessel list.Ref: NPFC-2018-TCC03-WP04/Un patrouilleur japonais a observé ce navire de pêche dérivant dans la zone de la Convention à 39 50.00'N,147 1.8'E le 21 juillet. Le port d'immatriculation est Shidao et les informations d'AIS montraient que le nom du navire est "Lu Long Yuan Yu 108", qui figure sur la liste des navires INN actuelle et qui est différent du nom indiqué sur le côté du navire et dont le MMSI est 412328746. Le tonnage 651 t est extrait des informations relatives au "Lu Long Yuan Yu 108" figurant dans la liste actuelle des navires INN. Ref: NPFC-2018-TCC03-WP04.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
77	LU RONG YUAN YU 101	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	While LU RONG YUAN YU 101 is registered as a light PS vessel in the NPFC list, the identical name with different vessel types were seen. LU RONG YUAN YU 101 with lift net type was seen at 49 9.2'N,149 19.5'E on 17 May 2016. LU RONGYUAN YU 101 with stern-trawl type was seen at 38 0.2'N, 145 58.5'E on 20 May 2016. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Stern Trawl/Light lift net vessel; Tonnage: 800t/651t)MMSI: Lift Net 656558842/Stern Trawl 41232875314-10/Alors que le LU RONG YUAN YU 101 est enregistré comme sennuer léger dans la liste de la NPFC, un nom identique a été observé sur des types de navire différents. Le LU RONG YUAN YU 101 avec un type de filet soulevé a été observé à 49 9.2'N,149 19.5'E le 17 mai 2016. Le LU RONGYUAN YU 101 avec un type de chalut pour pêche arrière a été observé à 38 0.2'N, 145 58.5'E le 20 mai 2016. (Port affiché sur le navire : Shidao; Type de navire : chalut pour pêche arrière/navire pêchant au filet soulevé éclairé ; Tonnage: 800 t/651 t) MMSI: Filet soulevé 656558842/Chalut pour pêche arrière 41232875314-10	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
78	LU RONG YUAN YU 102	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	While LU RONG YUAN YU 102 is registered as one light PS vessel in the NPFC list, the identical name with different vessel types were seen. LU RONG YUAN YU 102 with lift net type was seen at 42° 21.3'N, 151° 55.5'E on 11 Oct 2016. LURONG YUAN YU 102 with stern-trawl type was seen at 42°7.3'N, 151°13.8'E on the same day.LU RONG YUAN YU 102 was also seen with a carrier vessel "MIN FU DING YU LENG 08888" at 42 22.2'N, 151 19.6'E on 12 Oct 2016. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Stern Trawl/Light lift net vessel; Tonnage: 800t/651t)MMSI: Lift net 413228752/Stern Trawl 412328752/Alors que le LU RONG YUAN YU 102 est enregistré comme sennuer léger dans la liste de la NPFC, un nom identique a été observé sur des types de navire différents. Le LU RONG YUAN YU 102 avec un type de filet soulevé a été observé à 42° 21.3'N, 151° 55.5'E le 11 oct 2016. Le LU RONGYUAN YU 102 avec un type de chalut pour pêche arrière a été observé à 42°7.3'N, 151°13.8'E ce même jour. Le LU RONG YUAN YU 102 a également été observé avec un navire transporteur "MIN FU DING YU LENG 08888" à 42 22.2'N, 151 19.6'E le 12 oct 2016. (Port affiché sur le navire : Shidao; Type de navire : chalut pour pêche arrière/navire pêchant au filet soulevé éclairé ; Tonnage: 800 t/651 t) MMSI: Filet soulevé 413228752/Chalut pour pêche arrière 412328752	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
79	LU RONG YUAN YU 103	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	While LU RONG YUAN YU 103 is registered as one light PS vessel in the NPFC list, the identical name with different vessel types were seen. LU RONG YUAN YU 103 with lift net type was seen at 40 25.9'N, 150 9.9'E on 1 June 2016. LURONG YUAN YU 103 with stern-trawl type was seen at 37 59.9'N, 145 58.5'E on 20 May 2016. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Stern Trawl/Light lift net vessel; Tonnage: 651t/651t) MMSI: Lift Net 412328751/Stern Trawl 412328751/Alors que le LU RONG YUAN YU 103 est enregistré comme sennuer léger dans la liste de la NPFC, un nom identique a été observé sur des types de navire différents. Le LU RONG YUAN YU 103 pêchant au filet soulevé a été observé à 40 25.9'N, 150 9.9'E le 1er juin 2016. Le LU RONGYUAN YU 103 avec un type de chalut pour pêche arrière a été observé à 37 59.9'N, 145 58.5'E le 20 mai 2016. (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : Navire utilisant le chalut pour pêche arrière/ filet soulevé éclairé ; Tonnage: 651 t/651 t) MMSI: Filet soulevé 412328751/chalut pour pêche arrière 412328751	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
80	LU RONG YUAN YU 105	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	While LU RONG YUAN YU 105 is registered as one light PS vessel in the NPFC list, the identical name with different vessel types were seen. LU RONG YUAN YU 105 with lift net type was seen at 42°27'N, 152° 5.8'E on 11 Oct 2016.LU RONG YUAN YU 105 with stern-trawl type was seen at 41°54.8'N, 151°17.4'E on 5 Sep 2016. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Stern Trawl/Light lift net vessel; Tonnage: 651t/651t)MMSI: Lift net 926001560/412428757 Stern Trawl 412328749/Alors que le LU RONG YUAN YU 105 est enregistré comme sennuer léger dans la liste de la NPFC, un nom identique a été observé sur des types de navire différents. Le LU RONG YUAN YU 105 avec un type de filet soulevé a été observé à 42°27'N, 152° 5.8'E le 11 oct. 2016. Le LU RONG YUAN YU 105 avec un type de chalut pour pêche arrière a été observé à 41°54.8'N, 151°17.4'E le 5 sept 2016. (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : Navire utilisant le chalut pour pêche arrière/ filet soulevé éclairé ; Tonnage: 651 t/651 t) MMSI: Filet soulevé 926001560/412428757 Chalut pour pêche arrière 412328749	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
81	LU RONG YUAN YU 106	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	While LU RONG YUAN YU 106 is registered as one light PS vessel in the NPFC list, the identical name with different vessel types were seen. LU RONG YUAN YU 106 with lift net type was seen at 40 30.4'N, 14934'E on 29 May 2016. LU RONG YUANYU 106 with stern-trawl type was seen at 40 17.6'N, 148 33'E on the same day.The two fishing vessels with duplicate names "LU RONG YUAN YU 106" were seen transshipping with a carrier vessel "MIN FU DING YU LENG 08888" at 42 16.4'N, 151 21.4'E on 8 Oct 2016 (see the last photo). (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Stern Trawl/Light lift net vessel; Tonnage: 651t/651t)MMSI: Lift net 412328748 Stern Trawl 412328748/Alors que le LU RONG YUAN YU 106 est enregistré comme sennuer léger dans la liste de la NPFC, un nom identique a été observé sur des types de navire différents. Le LU RONG YUAN YU 106 avec un type de filet soulevé a été observé à 40 30.4'N, 14934'E le 29 mai 2016. Le LU RONG YUANYU 106 un type de chalut pour pêche arrière a été observé à 40 17.6'N, 148 33'E ce même jour. Les deux navires de pêche avec des noms dupliqués « LU RONG YUAN YU 106 » ont été observés procédant à un transbordement avec le navire de charge « MIN FU DING YU LENG 08888 » à 42 16.4'N, 151 21.4'E le 8 oct. 2016 (cf. la dernière photo). (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : Navire utilisant le	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaire(s) précédents)	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédents)	Country and number of registration of legal entity/pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
82	LU RONG YUAN YU 108	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	While LU RONG YUAN YU 108 is registered as one light PS vessel in the NPFC list, the identical name with different vessel types were seen. LU RONG YUAN YU 108 with lift net type was seen at 40 28.4'N, 149 28.1'E on 29 May 2016. LU RONG YUAN YU 108 with stern-trawl type was seen at 40 18.6'N, 148 30.7'E on the same day. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Stern Trawl/Light lift net vessel; Tonnage: 651t/651t) MMSI: Lift Net 412443265 412328746 800025754 Stern Trawl 800024754/Alors que le LU RONG YUAN YU 108 est enregistré comme sennear léger dans la liste de la NPFC, un nom identique a été observé sur des types de navire différents. Le LU RONG YUAN YU 108 avec un type de filet soulevé a été observé à 40 28.4'N, 149 28.1'E le 29 mai 2016. Le LU RONG YUAN YU 108 avec un type de chalut pour pêche arrière a été observé à 40 18.6'N, 148 30.7'E ce même jour. (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : Navire utilisant le chalut pour pêche arrière/ filet soulevé éclairé ; Tonnage: 651 t/651 t) MMSI: Filet soulevé 412443265 412328746 800025754 Chalut pour pêche arrière 800024754.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
83	LU RONG YUAN YU 109	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	While LU RONG YUAN YU 109 is registered as one light PS vessel in the NPFC list, the identical name with different vessel types were seen. LU RONG YUAN YU 109 with lift net type was seen at 40 25.1'N, 149 25 'E on 29 May 2016. LURONG YUAN YU 109 with stern-trawl type was seen at 40 16.4'N, 148 32.1'E on the same day. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Stern Trawl/Light lift net vessel; Tonnage: 651t/651t)MMSI: Lift Net 412328745 Stern Trawl 412328745/800025747/Alors que le LU RONG YUAN YU 109 est enregistré comme sennear léger dans la liste de la NPFC, un nom identique a été observé sur des types de navire différents. Le LU RONG YUAN YU 109 avec un type de filet soulevé a été observé à 40 25.1'N, 149 25 'E le 29 mai 2016. Le LURONG YUAN YU 109 avec un type de chalut pour pêche arrière a été observé à 40 16.4'N, 148 32.1'E ce même jour. (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : Navire utilisant le chalut pour pêche arrière/ filet soulevé éclairé ; Tonnage: 651t/651t)MMSI: Filet soulevé 412328745/800025747.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
84	LU RONG YUAN YU 787	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	A Japanese patrol vessel sighted this fishing vessel was drifting in the Convention area at 39 49.7'N, 147 2.8'E on July 21 2017, and Japanese patrol aircraft sighted the same vessel anchored at 41 3.3'N, 150 22.1'E on August 2 2017. The China flag was raised and the sign of "CHINA" was painted on the vessel side (see the photos).MMSI is 413800814 and the port of registry is Shidao.Ref: NPFC-2018-TCC03-WP04/Un patrouilleur japonais a observé ce navire de pêche dérivant dans la zone de la Convention à 39 49.7'N, 147 2.8'E le 21 juillet 2017, et un avion patrouilleur japonais a observé ce même navire ancré à 41 3.3'N, 150 22.1'E le 2 août 2017. Le pavillon chinois a été hissé et le signe « CHINE » était peint sur le côté du navire (se reporter aux photos). Le MMSI est 413800814 et le port d'immatriculation est Shidao. Réf : NPFC-2018-TCC03-WP04.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
85	LU RONG YUAN YU 797	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	A Japanese patrol aircraft sighted this fishing vessel in the Convention area was operating at 42 7.1'N, 151 40.9'E on July 7 2017. China flag was raised and "CHINA" was painted on the vessel side (see the photo).MMSI is 412327980.Ref: NPFC-2018-TCC03-WP04/Un avion patrouilleur japonais a observé ce navire de pêche dans la zone de la Convention opérant à 42 7.1'N, 151 40.9'E le 7 juillet 2017. Le pavillon chinois était hissé et « CHINE » était peint sur le côté du navire (se reporter aux photos). Le MMSI est 412327980. Réf: NPFC-2018-TCC03-WP04.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
86	LU RONG YUAN YU YUN 958	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	A Japanese patrol fishing vessel sighted this fishing vessel was drifting in the Convention area at 39 50.9'N, 147 4.3'E on July 21.The vessel raised China flag and the port of registry was Shidao.AIS information showed that the vessel name is 958 and MMSI is 412452812.Ref: NPFC-2018-TCC03-WP04/Un patrouilleur japonais a observé ce navire de pêche dérivant dans la zone de la Convention à 39 50.9'N, 147 4.3'E le 21 juillet. Le navire hissait le pavillon chinois et le port d'immatriculation était Shidao. Les informations d'AIS montraient que le nom du navire est 958 et le MMSI est 412452812. Réf : NPFC-2018-TCC03-WP04.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
87	MAAN YIH HSING	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
88	MADURA 2	UNK/INC	P.T. PROVISIT	Indonesia/Indonésie	P.T. PROVISIT	Indonesia/Indonésie	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	JAPAN - Communication between fishing vessel and reefer company indicated tuna species had been taken in the Atlantic/JAPON - Communication entre le navire de pêche et l'entreprise du cargo frigorifique indiquant que des espèces de thons avaient été capturées dans l'Atlantique.	PWG-122	UNK/INC	ICCAT
89	MADURA 3	UNK/INC	P.T. PROVISIT	Indonesia/Indonésie	P.T. PROVISIT	Indonesia/Indonésie	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	JAPAN - Communication between fishing vessel and reefer company indicated tuna species had been taken in the Atlantic/JAPON - Communication entre le navire de pêche et l'entreprise du cargo frigorifique indiquant que des espèces de thons avaient été capturées dans l'Atlantique.	PWG-122	UNK/INC	ICCAT
90	MARIA	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	FN 003882	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	SOUTH AFRICA - vessel had no VMS, suspected of having no tuna licence and of possible at-sea transshipments/AFRIQUE DU SUD - le navire ne disposait pas de VMS, soupçonné de ne pas être titulaire de licence de thonidés et de transbordements en mer potentiels.	2431	UNK/INC	ICCAT
91	MARWAN 1 (AL WESAM 4, CHAICHANACHOKE 8)	SOMALIA/SOMALIE (DIBOUTI, THAILAND/THAÏLANDE)	SOMLINK FISHERIES INVESTMENT (MARINE RENOWN SARL)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC (HSN5721)	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/Cliquer Ici	UNK/INC	May/mai 2018	Contravention of IOTC Resolution 17/03/ Violation de la résolution de la CTOI 17/03	IOTC Circular 2019-54	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
92	MELILLA NO. 101	UNK/INC (Panama)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU – Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT
93	MELILLA NO. 103	UNK/INC (Panama)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU - Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT
94	MURTOSA	UNK/INC (Togo)	UNK/INC	UNK/INC	Aveiro, Portugal (since 2005)	UNK/INC	UNK/INC	UNK (ZDBLI)/ INC (ZDBLI)	7385174	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO
95	NEFELIN	Ukraine	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	7645237	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
96	NEPTUNE	Georgia/Géorgie	Space Energy Enterprise Company, LTD	UNK/INC	Space Energy Enterprise Company, LTD (Space Energy Enterprises Co. Ltd.)	UNK/INC	UNK/INC	4LOG	C-00545	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Fishing on the high seas of the WCPFC Convention Area without being on the WCPFC Record of Fishing Vessels (CMM 2007-03-para 3a)/Pêche en haute mer dans la zone de la Convention de la WCPFC sans figurer sur le Registre des navires de pêche de la WCPFC (CMM 2007-03-para 3a).	E11-5762; E13-1532	UNK/INC	WCPFC
97	NEW BAI I No. 168	UNK/INC	Shin Pao K ONG Winniw Tsengi	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	YGYM	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Senegal / ICCAT/Sénégal/ICCAT	E16-01726	UNK/INC	ICCAT
98	No. 2 CHOYU	UNK/INC (Honduras)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU – Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse(s) propriétaires précédents))	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse(s) armateur précédents))	Country and number of registration of legal entity/pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
99	NO. 101 GLORIA (GOLDEN LAKE)	UNK/INC (Panama)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU - Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT
100	No. 3 CHOYU	UNK/INC (Honduras)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU - Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT
101	NORTHERN WARRIOR (MILLENNIUM; SIP 3)	Angola (Curaçao; Netherlands Antilles; South Africa; Belize; Morocco)/ Angola (Curaçao; Antilles néerlandaises; Afrique du Sud; Belize, Maroc)	UNK/INC	UNK/INC	SIP (Areapescas S.A.; Southern Trading Group; Snoek Wholesalers; South Atlantic Fishing NV; World Ocean Fishing SL; Orkiz Agro-Pecuaría - Pescas Transportes E Comercio Geral Limitada)	UNK/INC	UNK/INC	PJSA	8808903	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Supporting IUU-listed vessels (03 Mar 2016)/Soutien à des navires inclus dans la liste INN (3 mars 2016).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
102	OCEAN DIAMOND	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	JAPAN - Reefer company provided documents showing frozen tuna had been transhipped./Japon - L'entreprise du cargo frigorifique a soumis des documents montrant que du thon congelé avait été transbordé.	PWG-122	UNK/INC	ICCAT
103	OCEAN LION	UNK (Equatorial Guinea)/ INC (Guinée Équatoriale)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
104	OKAPI MARTA	Belize	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	7816472	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
105	ORCA	UNK/INC (Belize)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT
106	ORIENTE No.7	UNK/INC (Honduras)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU - Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT
107	PERLON (CHERNE; SARGO; HOKING; BIGARO; UGALPESCAA)	UNK (Mongolia; Togo; Uruguay)/ INC (Mongolie; Togo; Uruguay)	UNK/INC	UNK/INC	Vakin S.A. (Jose Lorenzo SL; Americagalicia S.A.)	UNK/INC	UNK/INC	SNTV21	5062479	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Sighted 58.5.1 (03 Dec 2002), Sighted 58.5.1 (04 Jun 2003), Sighted 58.4.2 (22 Jan 2004), Sighted 58.4.3b (11 Dec 2005), Fishing 58.4.1 (26 Jan 2006), Sighted 58.4.3b (07 Dec 2006), Sighted 58.4.1 (30 Dec 2006), Sighted 58.4.1 (16 Dec 2008), Gear sighted (10 Feb 2009), Fishing 58.5.1 (08 Jun 2010), Sighted 51 (10 Feb 2012), Sighted 57 (20 Jul 2014), Sighted, boarded 57 (22 Apr 2015)/Observé 58.5.1 (03 déc 2002), Observé 58.5.1 (04 juin 2003), Observé 58.4.2 (22 janv 2004), Observé 58.4.3b (11 déc 2005), Pêche 58.4.1 (26 janv 2006), Observé 58.4.3b (07 déc 2006), Observé 58.4.1 (30 déc 2006), Observé 58.4.1 (16 déc 2008), Engin observé (10 fév 2009), Pêche 58.5.1 (08 juin 2010), Observé 51 (10 fév 2012), Observé 57 (20 juil 2014), Observé, Arraïonné 57 (22 avr 2015).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
108	PESCACISNE 1, PESCACISNE 2 (PALOMA V)	Mauritania (EQUATORIAL GUINEA)/ Mauritania (GUINÉE EQUATORIALE)	Eastern Holdings	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	3CAF	9319856	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	47.85	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4 & IOTC-2019-CoC16-R	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
109	REYMAR 6	UNK/INC (Belize)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT
110	SAMUDERA PASIFIK No. 18 (KAWIL No. 03; LADY VI-T-III)	Indonesia/Indonésie	Bali Ocean Anugrah Linger	JL. Ikan Tuna Raya Barat Iv, Pel. Bena-Denpasar	UNK/INC	UNK/INC	Indonesia/Indonésie	YGGY	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	ICCAT Contravention of ICCAT Rec. 12-06/ICCAT, infraction à la Rec. 12-06 de l'ICCAT.	COC-303/2013 Annex 4	UNK/INC	ICCAT
111	SAMUDERA PERKASA 11	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
112	SAMUDRA PERKASA 12	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
113	SEA URCHIN (ALDABRA; OMOA I)	Gambia (Tanzania; Honduras)/ Gambie (Tanzanie; Honduras)	UNK/INC	UNK/INC	Cecibell Securities (Farway Shipping)	UNK/INC	UNK/INC	5VAA2	7424891	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Fishing inside Division 58.4.4b (10 Nov 2006)/Pêche dans la Division 58.4.4b (10 nov. 2006).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
114	SEA VIEW (AL WESAM 2, CHAINAVEE 55)	CAMEROON/CAMEROON (DJIBOUTI, THAILAND/THAÏLANDE)	UNK/INC (MARINE RENOWN SARL)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC (HSB3852)	8692342	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	45	May/mai 2018	Contravention of IOTC Resolution 17/03/ Violation de la résolution de la CTOI 17/03	IOTC-2018-CoC15-09 & IOTC Circular 2019-45	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
115	SEA WIND (AL WESAM 1, SUPPHERMNAVEE 21)	CAMEROON/CAMEROON (DJIBOUTI, THAILAND/THAÏLANDE)	UNK/INC (MARINE RENOWN SARL)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC (HSN5282)	8692354	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	46	May/mai 2018	Contravention of IOTC Resolution 17/03/ Violation de la résolution de la CTOI 17/03	IOTC-2018-CoC15-09 & IOTC Circular 2019-45	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
116	SHARON 1 (MANARA 1; POSEIDON)	UNK (Libya)/ INC (Libye)	MANARAT AL SAHIL Fishing Company	AL DAHRS. Ben Walid Street	MANARAT AL SAHIL Fishing Company	AL DAHRS. Ben Walid Street	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	ICCAT Chairman information/Informations du Président de l'ICCAT	1226	UNK/INC	ICCAT
117	SHENG JI QUN 3	UNK/INC	Chang Lin, Pao-Chun	No. 161, San Min Rd. Yufu Village, Kaohsiung City, Taiwan, China	Mr. Chen, Chen-Tsai	UNK/INC	UNK/INC	CPA 311	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
118	SHUEN SIANG	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014 and May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1 & IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
119	SHUN LAI (HSIN JYI WANG NO. 6)	UNK/INC	Lee Cheng Chung	No. 5 Tze Wei Road, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Sun Han Min	UNK/INC	UNK/INC	CPA 514	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
120	SIN SHUN FA 6	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
121	SIN SHUN FA 67	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
122	SIN SHUN FA 8	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
123	SIN SHUN FA 9	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
124	SOUTHERN STAR 136 (HSIANG CHANG)	UNK (St. Vincent and Grenadines)/ INC (Saint-Vincent-et-les Grenadines)	KUO JENG MARINE SERVICES LIMITED	Port of Spain, Trinidad and Tobago/ Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago	KUO JENG MARINE SERVICES LIMITED	Port of Spain, Trinidad and Tobago/ Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	BRAZIL - fishing in Brazilian waters with no licence/ Brésil - pêche dans les eaux brésiliennes sans licence.	1615	UNK/INC	ICCAT
125	SRI FU FA 168	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
126	SRI FU FA 18	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaires précédents))	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédents))	Country and number of registration of legal entity/pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
127	SRI FU FA 188	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
128	SRI FU FA 189	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
129	SRI FU FA 286	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
130	SRI FU FA 67	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
131	SRI FU FA 888	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
132	STS-50 (AYDA, SEA BREEZ 1, ANDREY DOLGOV, STD No. 2, SUNTAI No.2, SUN TAI No. 2, SHINSEI MARU No. 2)	Togo (Cambodia; Korea; Philippines; Japan; Namibia; Togo)/ Togo (Cambodge; Corée; Philippines; Japon; Namibie; Togo)	UNK/INC	UNK/INC	Maruha Corporation (Taiyo Namibia; Taiyo Susan; Taiyo A & F Co. Ltd; Sun Tai International Fishing Corp; STD Fisheries Co. Ltd; Red Star Co. Ltd; Poseidon Co. Ltd; Marine Fisheries Corp. Co. Ltd)	UNK/INC	UNK/INC	SVDR2	8514772	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Landing IUU catch (25 May 2016). Sighting in Area 57 (06 Apr 2017)/Débarquement de prises INN (25 mai 2016), Observation dans Zone 57 (6 avr 2017).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
133	TA FU 1	UNK/INC (Belize)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT
134	TCHING YE No. 6 (EL DIRIA I)	UNK/INC (Belize)	Bluefin S.A.	Costado Este de UCR, El Cocal, Puntarenas	UNK/INC	UNK/INC	Costa Rica	V3GN	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT
135	TIAN LUNG NO.12	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
136	TRINITY (ENXEMBRE; YUCATAN BASIN; FONTENOVA; JAWHARA)	UNK (Ghana; Panama; Morocco)/ INC (Ghana; Panama; Maroc)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK (3EGV5; V3XB; H02933)/ INC (3EGV5; V3XB; H02933)	7321374	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO
137	WEN TENG No. 688 (MAHKOIA ABADI No. 196)	UNK/INC (Belize)	UNK/INC	No. 32 Hai Sghan 4th Road Hsiao Kang District Kaohsiung	UNK/INC	UNK/INC	Taiwan, China/ Taiwan, Chine	V3TK4	8994295	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT
138	WISDOM SEA REEFER	HONDURAS	WISDOM SEA REEFER LINE S.A.	UNK/INC	CLAUDIA E. RAMOS CERRATO VIRGIN FISHING COMPANY MYO THANT - Master/capitaine	UNK/INC	UNK/INC	HQXQ4	7637527	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	93.1	May/mai 2018	Contravention of IOTC Resolution 17/03/ Violation de la résolution de la CTOI 17/03	IOTC-2018-CoC15-09	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
139	XIN SHI JI 16 (HSINLONG No. 5)	Fiji/Fidji	Xin Shi Ji Fisheries Ltd.	346 Waimanu Road, Suva, Fidji	Xin Shi Ji Fisheries Ltd.	346 Waimanu Road, Suva, Fiji	Fiji/Fidji	3DTN	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E14-06604	UNK/INC	ICCAT
140	XING HAI FENG (OCEAN LION)	PANAMA (EQUATORIAL GUINEA)/ PANAMA (GUINÉE ÉQUATORIALE)	Ocean Lion Shipping S.A.	Panama City, Panama	Ocean Lion Shipping S.A.	Panama City, Panama	Panama	3FHWS	7826233	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2005	Contravention of IOTC Resolution 02/04, 02/05, 03/05/ Violation de la résolution de la CTOI 02/04, 02/05, 03/05.	IOTC-2005-59-CoC08	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
141	YI HONG 3	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
142	YU FONG 168	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
143	YU MAAN WON	UNK (GEORGIA)/ INC (GÉORGIE)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2007	Contravention of IOTC Resolution 07/02/ Violation de la résolution de la CTOI 07/02	IOTC Circular 2006-18	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
144	YUTUNA 3 (HUNG SHENG NO. 166)	UNK/INC	Yen Shih Hsiung	Room 11-E, No.3 Tze Wei Forth Road, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Lee, Shih-Yuan	UNK/INC	UNK/INC	CPA 212	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
145	YUTUNA NO. 1	UNK/INC	Tseng Ming Tsai	Room 11-E, No. 3 Tze Wei Fort Road, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Yen, Shih-Shiung	UNK/INC	UNK/INC	CPA 302	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
146	ZHE LING YU LENG 90055	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 40 25.3'N, 149 13.2'E on 29 May 2016. (Port displayed on the vessel: Wenling; Vessel type: Carrier vessel; Tonnage: 600t)MMSI: 412000000/413202046/Observé à 40 25.3'N, 149 13.2'E le 29 mai 2016. (Port affiché sur le navire : Wenling ; Type de navire : Navire transporteur ; tonnage : 600 t) MMSI: 412000000/413202046.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
147	ZHE LING YU LENG 905	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 42 45.6'N, 152 45.8'E on 24 Aug 2016. (Port displayed on the vessel: Wenling; Vessel type: Carrier vessel; Tonnage: 1000t)MMSI: 412000000/412000256/Observé à 42 45.6'N, 152 45.8'E le 24 août 2016. (Port affiché sur le navire : Wenling ; Type de navire : Navire transporteur ; tonnage : 1000t) MMSI: 412000000/412000256.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
148	ZHOU YU 651	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 42 30'2N, 152 05'4E on 29 Sep 2016. (Port displayed on the vessel: Fungcheng; Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 850t)/Observé à 42 30'2N, 152 05'4E le 29 sept 2016. (Port affiché sur le navire : Fungcheng ; Type de navire ; navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 850t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
149	ZHOU YU 652	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 42 48.9'N, 152 48.2'E on 7 Sep 2016. Port of registry was hidden by paint. (Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 820t) MMSI: 42569986/Observé à 42 48.9'N, 152 48.2'E le 7 sept 2016. Le port d'immatriculation était caché par de la peinture. (Type de navire ; navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 820t) MMSI: 42569986.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
150	ZHOU YU 653	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen with LU RONG YU YUN 56219 and ZHOU YU 656 at 42 11.9'N, 151 14.6'E on 30 Sep 2016. (Port displayed on the vessel: Fungcheng; Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 850t)Communication between Japanese patrol vessel and LU RONG YU YUN 56219 indicated ZHOU YU 653 weretransshipping 1500t of mackereltogether with ZHOU YU 656./Observé avec le LU RONG YU YUN 56219 et le ZHOU YU 656 à 42 11.9'N, 151 14.6'E le 30 sept 2016. (Port affiché sur le navire : Fungcheng ; Type de navire ; navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 850 t). Communication entre le patrouilleur japonais et le LU RONG YU YUN 56219 indiquant que le ZHOU YU 653 transbordait 1 500 t de thazard avec le ZHOU YU 656.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
151	ZHOU YU 656	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen with LU RONG YU YUN 56219 and ZHOU YU 656 at 42 11.9'N, 151 14.6'E on 30 Sep 2016. (Port displayed on the vessel: Fungcheng; Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 850t)Note that the same vessel name with the different port of registry (Zhoushan) (600t) has been seen in the similar area.Communication between Japanese patrol vessel and LU RONG YU YUN 56219 indicated ZHOU YU 656 were transshipping 1500t of mackereltogether with ZHOU YU 653.MMSI: 100900240/412440242/Observé avec le LU RONG YU YUN 56219 et le ZHOU YU 656 à 42 11.9'N, 151 14.6'E le 30 sept 2016. (Port affiché sur le navire : Fungcheng ; Type de navire ; navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 850 t). Il est à noter que ce même nom de navire avec un port d'immatriculation différent (Zhoushan) (600 t) a été observé dans la même zone. Communication entre le patrouilleur japonais et le LU RONG YU YUN 56219 indiquant que le ZHOU YU 656 transbordait 1 500 t de thazard avec le ZHOU YU 653. MMSI: 100900240/412440242.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaires précédent/s)	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédents)	Country and number of registration of legal entity/pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
152	ZHOU YU 657	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 42 35.5'N, 152 6.7'E on 12 Sep 2016. (Port displayed on the vessel: Zhoushan; Vessel type; Lighted lift net vessel; Tonnage: 600t)/Observé à 42 35.5'N, 152 6.7'E le 12 sept 2016. (Port affiché sur le navire : Zhoushan ; Type de navire ; navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 600t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
153	ZHOU YU 658	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 40 12.3'N, 148 40.5'E on 29 May 2016 and at 42 46.7'N, 152 41.2'E on 7 Sep 2016. (Port displayed on the vessel: Zhoushan; Vessel type; Lighted lift net vessel; Tonnage: 600t)/Observé à 40 12.3'N, 148 40.5'E le 29 mai 2016 et à 42 46.7'N, 152 41.2'E le 7 sept 2016. (Port affiché sur le navire : Zhoushan ; Type de navire : navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 600 t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
154	ZHOU YU 659	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen in the NPFC area on 2, 4, 13, 17 Jun and 7 Sep 2016. On 4 Jun the vessel name on the right side was hidden by paint. (Port displayed on the vessel: Zhoushan; Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 600t)/Observé dans la zone de la NPFC les 2, 4, 13, 17 juin et le 7 sept 2016. Le 4 juin, le nom du navire sur le côté droit était caché par de la peinture. (Port affiché sur le navire : Zhoushan ; Type de navire : Navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 600 t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
155	ZHOU YU 660	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen in the Japanese EEZ on 10 May 2016 and in NPFC area multiple times from May to Sep 2016. On 10 May the vessel showed Korean flag but changed the Korean to Japanese flag when the Japanese patrol vessel approached. Vessel name changed between 15 May and 12 Sep 2016 (see the photos). The vessel is not permitted in Japan nor registered in NPFC. (Port displayed on the vessel: Basuo-not apparent; Vessel type: Lightedlift net vessel; Tonnage: 600t)/Observé dans la ZEE japonaise le 10 mai 2016 et dans la zone de la NPFC à de nombreuses reprises entre mai et sept 2016. Le 10 mai, le navire affichait le pavillon coréen mais a changé du pavillon coréen au pavillon japonais lorsque le patrouilleur japonais s'est approché. Le nom du navire a changé entre le 15 mai et le 12 septembre 2016 (se reporter aux photos). Le navire n'est pas autorisé au Japon ni enregistré auprès de la NPFC. (Port affiché sur le navire : Basuo-non apparent ; Type de navire: Navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 600t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
156	ZHOU YU 661	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen in the Japanese EEZ on 10 and 13 May 2016 and in NPFC area on 15, 29 May and 7 Sep 2016. The vessel names on the left and right side changed frequently (see the photos). The vessel showed Japanese flag in May. But the vessel is not permitted in Japan nor registered in NPFC. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 600t)/Observé dans la ZEE japonaise les 10 et 13 mai 2016 et dans la zone de la NPFC les 15 et 29 mai et le 7 sept 2016. Les noms du navire sur le côté gauche et droit ont changé fréquemment (se reporter aux photos). Le navire affichait le pavillon japonais en mai. Toutefois, le navire n'est pas autorisé au Japon ni enregistré auprès de la NPFC. (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : Navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 600t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA

Note: *: No information on whether the two vessels FU HSIANG FA NO. 21 are the same vessels / Aucune information indiquant si les deux navires FU HSIANG FA NO. 21 sont les mêmes navires.

UNK/INC: UNKNOWN/INCONNU

NA/PD: NOT AVAILABLE/PAS DISPONIBLE

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner) Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaire(s) précédents)	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédents)	Country and number of registration of legal entity/Pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel (m)/ Longueur hors-tout du navire (m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of alleged IUU activities/ Résumé des activités présumées INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of actions taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
1	LAKNADHEE/IMULA 0641 KLT	Sri Lanka	M.L.R. Fernando	Chamara Uyana, Ambepitiya, Beruwala	UNK/INC	UNK/INC	Not applicable/Pas applicable	4SF2530	UNK/INC	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	13.4	Not applicable/Pas applicable	Fishing without a licence in UK "BIOT" water. Fishing using prohibited gear, including wire trace. There was a total catch of 356 sharks, 3-5 tonnes (spp unknown) and small amount of tuna/tuna like species (spp and amount unknown). / Pêche sans licence dans les eaux du TBOI. Pêche à l'aide d'un engin interdit, y compris des bas de ligne acier. Il y avait une capture totale de 356 requins, 3-5 tonnes (espèces inconnues) et de petites quantités de thons/espèces apparentées (espèces et quantités inconnues).	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	The vessel owner was prosecuted for IUU fishing within the waters of UK "BIOT" without a licence, he pleaded guilty and was sentenced with a conditional discharge for 3 years. Sri Lanka has prosecuted the vessel owner and imposed an administrative penalty of SLR400,000. / Le propriétaire du navire a été traduit en justice pour s'être livré à la pêche INN dans les eaux du Territoire britannique de l'Océan Indien sans disposer de licence. Il a plaidé coupable et a été libéré sous caution avec une validité de 3 ans. Le Sri Lanka a poursuivi le propriétaire du navire et lui a imposé une sanction administrative de 400 000 SLR.	IOTC/CTOI
2	CHATHURANGA 02/IMULA 0541 KLT	Sri Lanka	B.D.S.F.A. Wikramasuriya	1/162, Marakkalawaththa, Beruwala	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	4SF3788	UNK/INC	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	13.8	Not applicable/Pas applicable	Fishing without a licence in UK "BIOT" waters. Lacking gear markings and logbook. / Pêche sans licence dans les eaux du TBOI. Absence de marquage des engins et de carnet de pêche.	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	The Owner was fined and the court ordered that all fishing gear be forfeited, in accordance with UK "BIOT" law. Sri Lanka has suspended the fishing operation licence. Court proceedings were initiated against the owner but did not occur due to delays ascribed to Coronavirus. / Le propriétaire a été condamné et le tribunal a ordonné la saisie de tous les engins de pêche conformément à la législation du TBOI. Le Sri Lanka a suspendu la licence de pêche. Des poursuites judiciaires ont été engagées à l'encontre du propriétaire mais n'a pas eu lieu en raison de retards imputables au Coronavirus	IOTC/CTOI
3	Nisansala 01/IMULA 0096 KLT	Sri Lanka	K.T.R.Y.M. Fernando	11/1, Parana Kade, Beruwala	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	4SF4015	UNK/INC	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	13.5	Not applicable/Pas applicable	Fishing without a licence in UK "BIOT" waters. Lack of gear markings. No entry in logbook since departure. Vessel not on the IOTC authorised vessel fishing list (15/04 para 1). Configured to use large scale driftnets (>2.5km) (17/07 para 4). / Pêche sans licence dans les eaux du TBOI. Absence de marquage des engins. Pas d'enregistrement dans le carnet de pêche depuis son départ. Navire ne figurant pas dans la Liste des navires de pêche autorisés de la CTOI (15/04, paragraphe 1). Configuré pour utiliser de grands filets dérivants (>2,5 km) (17/07, paragraphe 4).	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	The Master was fined and the court ordered that all fishing gear be forfeited, in accordance with UK "BIOT" law. The Owner was tried and he pleaded guilty, but the Penalty Board has not yet met to decide on the level of the penalty. / Le capitaine a été condamné à une amende et le tribunal a ordonné l'élimination de la capture et la saisie de l'engin de pêche conformément à la législation du TBOI. Le propriétaire a été jugé et a plaidé coupable, mais le Conseil des sanctions ne s'est pas encore réuni pour décider du niveau de la sanction.	IOTC/CTOI

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaires précédent/s)	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédents)	Country and number of registration of legal entity/Pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel (m)/ Longueur hors-tout du navire (m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of alleged IUU activities/ Résumé des activités présumées INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of actions taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
4	IMULA0811 GLE	Sri Lanka	D.T. Priyankara	No. 262/2, Richmond Kanda Road, Galle	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	4SF4926	UNK/INC	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	UNK/INC	Not applicable/Pas applicable	The vessel was not on the current IOTC Record of Authorised Vessels. Fishing gear not stowed and readily available for fishing. The fishing vessel had a drift net on deck on the starboard side and could have easily have been cast. / Le navire ne figurait pas dans le Registre des navires autorisés actuel de la CTOI. Engin de pêche non rangé et prêt à être utilisé pour la pêche. Le navire de pêche avait un filet dérivant sur le pont, côté tribord, qui pourrait avoir été facilement mouillé.	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	Due to the current situation with Coronavirus the vessel was not boarded and Sri Lanka was requested to investigate the vessel. Sri Lanka has detained the vessel in port, suspended the fishing operation licence, skipper licence and seized the registration and log books. A trial was held on 15 July 2020, the outcome is not yet reported. / En raison de la situation actuelle liée au Coronavirus, le navire n'a pas été arraisonné et il a été demandé au Sri Lanka de procéder à une enquête sur ce navire. Le Sri Lanka a immobilisé le navire au port, suspendu la licence d'opérations de pêche, la licence du capitaine et saisi les documents d'immatriculation et les carnets de pêche. Un procès a eu lieu le 15 juillet 2020, dont l'issue n'a pas encore été communiquée.	IOTC/CTOI
5	MANGALA/IMULA0195 TCO	Sri Lanka	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	UNK/INC	Not applicable/Pas applicable	Fishing without a license, Fishing gear not stowed and readily available for fishing. Fishing gear not marked with name or call sign. Not authorised to fish in IOTC area. / Pêche sans licence, engin de pêche non rangé et prêt à être utilisé pour la pêche. Engin de pêche non marqué avec le nom ou l'indicatif d'appel. Pas autorisé à pêcher dans la zone CTOI.	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	Due to the current situation with Coronavirus the vessel was not boarded and Sri Lanka was requested to investigate the vessel. At the time of writing Sri Lanka has taken no action against the owner or skipper and we are not aware of the status of the vessel. / En raison de la situation actuelle liée au Coronavirus, le navire n'a pas été arraisonné et il a été demandé au Sri Lanka de procéder à une enquête sur ce navire. À la date du présent courrier, le Sri Lanka n'a pas pris de mesures à l'encontre du propriétaire ou du capitaine et n'était pas au fait de la situation du navire.	IOTC/CTOI

LISTE DE CONTROLE A REMPLIR PAR LE SECRETARIAT DE LA CTOI POUR LES NAVIRES DEVANT ETRE INCLUS DANS LA PROPOSITION DE LISTE INN ET DANS LA LISTE INN PROVISOIRE

Nom du navire : IMULA 0641 KLT (LAKNA DHEE)

Action	Responsabilité	Paragraphe	Fourni à temps (O/N)	Aide-mémoire	Cocher ce qui s'applique	Remarques
Pour la Proposition de liste des navires INN						
Formulaire de déclaration de la CTOI (Annexe I) soumis au moins 70 jours avant la réunion du Comité d'application avec des informations.	CPC proposante	5, 6, 7, 8	O	Si « Non », ne pas inclure dans la Liste INN provisoire (para. 17)	✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations indiquant qu'il a avisé les propriétaires et les capitaines d'un navire de son inclusion sur la Proposition de liste des navires INN et de ses conséquences.	CPC du pavillon	9, 10	O		✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations, conformément aux dispositions du paragraphe 10	CPC du pavillon	10	O		✓	Reçu 16/09/2020
Informations soumises, concernant l'inscription INN.	CPC proposante ou CPC du pavillon	12	O		✓	Reçu 21/07/2020 & 16/09/2020

Pour inclusion dans la Liste provisoire des navires INN (notez que le Secrétariat indiquera si des informations ont été fournies, mais ne portera aucun jugement quant à leur adéquation, ce qui est de la responsabilité du Comité d'application)

L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent à la satisfaction du Comité d'application que le navire était à tout moment conforme aux règles de l'État du pavillon et à son autorisation de pêche et	CPC du pavillon	14.c)		Aide-mémoire pour le CdA : Ne pas inclure dans la Liste INN provisoire seulement si les para. 14.c) ou 14.d) sont satisfaits.		
(a) que le navire a mené des activités de pêche d'une manière compatible avec l'Accord CTOI et les mesures de conservation et de gestion de la CTOI	CPC du pavillon	14.c)				
(b) que le navire a mené des activités de pêche dans les eaux relevant de la juridiction d'un État côtier d'une manière compatible avec les lois et règlements de cet État côtier,	CPC du pavillon	14.c)				
(c) que le navire a pêché exclusivement des espèces qui ne sont pas couvertes par l'Accord CTOI ou des mesures de conservation et de gestion de la CTOI	CPC du pavillon	14.c)				
L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures efficaces en réponse aux activités de pêche INN en question (le CdA décidera si elles sont d'une sévérité adéquate)	CPC du pavillon	14.d)				
L'État du pavillon a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures en vertu de 07/01	CPC du pavillon	14.d)				

LISTE DE CONTROLE A REMPLIR PAR LE SECRETARIAT DE LA CTOI POUR LES NAVIRES DEVANT ETRE INCLUS DANS LA PROPOSITION DE LISTE INN ET DANS LA LISTE INN PROVISOIRE

Nom du navire : IMULA 0541 KLT (CHATHURANGA 02)

Action	Responsabilité	Paragraphe	Fourni à temps (O/N)	Aide-mémoire	Cocher ce qui s'applique	Remarques
Pour la Proposition de liste des navires INN						
Formulaire de déclaration de la CTOI (Annexe I) soumis au moins 70 jours avant la réunion du Comité d'application avec des informations.	CPC proposante	5, 6, 7, 8	O	Si « Non », ne pas inclure dans la Liste INN provisoire (para. 17)	✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations indiquant qu'il a avisé les propriétaires et les capitaines d'un navire de son inclusion sur la Proposition de liste des navires INN et de ses conséquences.	CPC du pavillon	9, 10	O		✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations, conformément aux dispositions du paragraphe 10	CPC du pavillon	10	O		✓	Reçu 16/09/2020
Informations soumises, concernant l'inscription INN.	CPC proposante ou CPC du pavillon	12	O		✓	Reçu 21/07/2020 & 16/09/2020

Pour inclusion dans la Liste provisoire des navires INN (notez que le Secrétariat indiquera si des informations ont été fournies, mais ne portera aucun jugement quant à leur adéquation, ce qui est de la responsabilité du Comité d'application)

<p>l'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent à la satisfaction du Comité d'application que le navire était à tout moment conforme aux règles de l'État du pavillon et à son autorisation de pêche et</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>		<p>Aide-mémoire pour le CdA : Ne pas inclure dans la Liste INN provisoire seulement si les para. 14.c) ou 14.d) sont satisfaits.</p>		
<p>(a) que le navire a mené des activités de pêche d'une manière compatible avec l'Accord CTOI et les mesures de conservation et de gestion de la CTOI</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>(b) que le navire a mené des activités de pêche dans les eaux relevant de la juridiction d'un État côtier d'une manière compatible avec les lois et règlements de cet État côtier,</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>(c) que le navire a pêché exclusivement des espèces qui ne sont pas couvertes par l'Accord CTOI ou des mesures de conservation et de gestion de la CTOI</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures efficaces en réponse aux activités de pêche INN en question (le CdA décidera si elles sont d'une sévérité adéquate)</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.d)</p>				
<p>L'État du pavillon a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures en vertu de 07/01</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.d)</p>				

LISTE DE CONTROLE A REMPLIR PAR LE SECRETARIAT DE LA CTOI POUR LES NAVIRES DEVANT ETRE INCLUS DANS LA PROPOSITION DE LISTE INN ET DANS LA LISTE INN PROVISOIRE

Nom du navire : IMULA 0096 KLT (NISANSALA 01)

Action	Responsabilité	Paragraphe	Fourni à temps (O/N)	Aide-mémoire	Cocher ce qui s'applique	Remarques
Pour la Proposition de liste des navires INN						
Formulaire de déclaration de la CTOI (Annexe I) soumis au moins 70 jours avant la réunion du Comité d'application avec des informations.	CPC proposante	5, 6, 7, 8	O	Si « Non », ne pas inclure dans la Liste INN provisoire (para. 17)	✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations indiquant qu'il a avisé les propriétaires et les capitaines d'un navire de son inclusion sur la Proposition de liste des navires INN et de ses conséquences.	CPC du pavillon	9, 10	O		✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations, conformément aux dispositions du paragraphe 10	CPC du pavillon	10	O		✓	Reçu 16/09/2020
Informations soumises, concernant l'inscription INN.	CPC proposante ou CPC du pavillon	12	O		✓	Reçu 21/07/2020 & 16/09/2020

Pour inclusion dans la Liste provisoire des navires INN (notez que le Secrétariat indiquera si des informations ont été fournies, mais ne portera aucun jugement quant à leur adéquation, ce qui est de la responsabilité du Comité d'application)

<p>L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent à la satisfaction du Comité d'application que le navire était à tout moment conforme aux règles de l'État du pavillon et à son autorisation de pêche et</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>		<p>Aide-mémoire pour le CdA : Ne pas inclure dans la Liste INN provisoire seulement si les para. 14.c) ou 14.d) sont satisfaits.</p>		
<p>(a) que le navire a mené des activités de pêche d'une manière compatible avec l'Accord CTOI et les mesures de conservation et de gestion de la CTOI</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>(b) que le navire a mené des activités de pêche dans les eaux relevant de la juridiction d'un État côtier d'une manière compatible avec les lois et règlements de cet État côtier,</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>(c) que le navire a pêché exclusivement des espèces qui ne sont pas couvertes par l'Accord CTOI ou des mesures de conservation et de gestion de la CTOI</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures efficaces en réponse aux activités de pêche INN en question (le CdA décidera si elles sont d'une sévérité adéquate)</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.d)</p>				
<p>L'État du pavillon a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures en vertu de 07/01</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.d)</p>				

LISTE DE CONTROLE A REMPLIR PAR LE SECRETARIAT DE LA CTOI POUR LES NAVIRES DEVANT ETRE INCLUS DANS LA PROPOSITION DE LISTE INN ET DANS LA LISTE INN PROVISoire

Nom du navire : IMULA 0811 GLE

Action	Responsabilité	Paragraphe	Fourni à temps (O/N)	Aide-mémoire	Cocher ce qui s'applique	Remarques
Pour la Proposition de liste des navires INN						
Formulaire de déclaration de la CTOI (Annexe I) soumis au moins 70 jours avant la réunion du Comité d'application avec des informations.	CPC proposante	5, 6, 7, 8	O	Si « Non », ne pas inclure dans la Liste INN provisoire (para. 17)	✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations indiquant qu'il a avisé les propriétaires et les capitaines d'un navire de son inclusion sur la Proposition de liste des navires INN et de ses conséquences.	CPC du pavillon	9, 10	O		✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations, conformément aux dispositions du paragraphe 10	CPC du pavillon	10	O		✓	Reçu 16/09/2020
Informations soumises, concernant l'inscription INN.	CPC proposante ou CPC du pavillon	12	O		✓	Reçu 21/07/2020 & 16/09/2020

Pour inclusion dans la Liste provisoire des navires INN (notez que le Secrétariat indiquera si des informations ont été fournies, mais ne portera aucun jugement quant à leur adéquation, ce qui est de la responsabilité du Comité d'application)

<p>L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent à la satisfaction du Comité d'application que le navire était à tout moment conforme aux règles de l'État du pavillon et à son autorisation de pêche et</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>		<p>Aide-mémoire pour le CdA : Ne pas inclure dans la Liste INN provisoire seulement si les para. 14.c) ou 14.d) sont satisfaits.</p>		
<p>(a) que le navire a mené des activités de pêche d'une manière compatible avec l'Accord CTOI et les mesures de conservation et de gestion de la CTOI</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>(b) que le navire a mené des activités de pêche dans les eaux relevant de la juridiction d'un État côtier d'une manière compatible avec les lois et règlements de cet État côtier,</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>(c) que le navire a pêché exclusivement des espèces qui ne sont pas couvertes par l'Accord CTOI ou des mesures de conservation et de gestion de la CTOI</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures efficaces en réponse aux activités de pêche INN en question (le CdA décidera si elles sont d'une sévérité adéquate)</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.d)</p>				
<p>L'État du pavillon a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures en vertu de 07/01</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.d)</p>				

LISTE DE CONTROLE A REMPLIR PAR LE SECRETARIAT DE LA CTOI POUR LES NAVIRES DEVANT ETRE INCLUS DANS LA PROPOSITION DE LISTE INN ET DANS LA LISTE INN PROVISOIRE

Nom du navire : IMULA 0195 TCO (MANGALA),

Action	Responsabilité	Paragraphe	Fourni à temps (O/N)	Aide-mémoire	Cocher ce qui s'applique	Remarques
Pour la Proposition de liste des navires INN						
Formulaire de déclaration de la CTOI (Annexe I) soumis au moins 70 jours avant la réunion du Comité d'application avec des informations.	CPC proposante	5, 6, 7, 8	O	Si « Non », ne pas inclure dans la Liste INN provisoire (para. 17)	✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations indiquant qu'il a avisé les propriétaires et les capitaines d'un navire de son inclusion sur la Proposition de liste des navires INN et de ses conséquences.	CPC du pavillon	9, 10	O		✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations, conformément aux dispositions du paragraphe 10	CPC du pavillon	10	O		✓	Reçu 16/09/2020
Informations soumises, concernant l'inscription INN.	CPC proposante ou CPC du pavillon	12	O		✓	Reçu 21/07/2020 & 16/09/2020

Pour inclusion dans la Liste provisoire des navires INN (notez que le Secrétariat indiquera si des informations ont été fournies, mais ne portera aucun jugement quant à leur adéquation, ce qui est de la responsabilité du Comité d'application)

<p>L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent à la satisfaction du Comité d'application que le navire était à tout moment conforme aux règles de l'État du pavillon et à son autorisation de pêche et</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>		<p>Aide-mémoire pour le CdA : Ne pas inclure dans la Liste INN provisoire seulement si les para. 14.c) ou 14.d) sont satisfaits.</p>		
<p>(a) que le navire a mené des activités de pêche d'une manière compatible avec l'Accord CTOI et les mesures de conservation et de gestion de la CTOI</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>(b) que le navire a mené des activités de pêche dans les eaux relevant de la juridiction d'un État côtier d'une manière compatible avec les lois et règlements de cet État côtier,</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>(c) que le navire a pêché exclusivement des espèces qui ne sont pas couvertes par l'Accord CTOI ou des mesures de conservation et de gestion de la CTOI</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures efficaces en réponse aux activités de pêche INN en question (le CdA décidera si elles sont d'une sévérité adéquate)</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.d)</p>				
<p>L'État du pavillon a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures en vertu de 07/01</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.d)</p>				



Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Mahe
Seychelles
cc. Mme Anne-France Mattlet, Présidente du Comité d'Application
M. Kumara et Mme K Hewapathirana, DFAR, Sri Lanka

21 juillet 2020

Cher Mr O'Brien,

Résolution 18/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI : Navire sous pavillon sri lankais IMULA 0641 KLT (Lak Nadhee)

Tel que requis aux paragraphes 5 et 6 de la Résolution 18/03, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale complété ainsi que les preuves à l'appui des activités de pêche INN du navire sous pavillon sri lankais IMULA 0641 KLT (Lak Nadhee). Dans le cadre des accords bilatéraux établis entre le Royaume-Uni (TOM) et le Sri Lanka afin de lutter contre la pêche INN, ce navire a été signalé aux autorités sri lankaises qui ont pris des mesures à l'encontre du propriétaire/capitaine, en vertu des dispositions de la législation nationale des pêches (FARA 1996/2013).

Les preuves ci-jointes montrent que :

- Le navire ne figurait pas sur le Registre des navires autorisés actuel de la CTOI et les Autorités sri lankaises lui avaient délivré une autorisation pour opérer uniquement dans la ZEE du Sri Lanka.
- Aucun SSN n'était installé.
- Le navire pêchait dans les eaux du TBOI sans licence le 27 mars 2019.
- Le navire pêchait avec des engins interdits, dont des bas de ligne acier.
- Le propriétaire du navire était également le capitaine du navire.
- Le navire avait à son bord des thons et espèces apparentées, dont plusieurs espèces de requins.
- Le propriétaire du navire a été traduit en justice pour s'être livré à la pêche INN dans les eaux du Territoire britannique de l'Océan Indien sans disposer de licence. Il a plaidé coupable et a été libéré sous caution avec une validité de 3 ans.
- Le Sri Lanka a poursuivi le propriétaire du navire et lui a imposé une sanction administrative de 400 000 SLR. Le navire est immobilisé contre le dépôt d'une caution de 3 millions SLR.
- À la date du présent courrier, le propriétaire n'a pas réglé l'amende exigible au Sri Lanka. En raison des difficultés économiques liées au Coronavirus, le propriétaire a plaidé pour une autorisation, qu'il a obtenue, de réaliser une sortie de pêche (apparemment sans payer la caution) qui a débuté le 14/07/2020 afin de lui permettre de s'acquitter de la sanction imposée. Aucun détail n'a été fourni sur les conditions dans lesquelles la pêche a été autorisée (a-t-elle été autorisée uniquement dans la ZEE du Sri Lanka ? le SSN était-il installé ? une durée maximum a-t-elle été imposée ? quelles étaient les exigences en matière de déclaration ? etc.)

À la date du présent courrier, tout en notant et acceptant les circonstances liées au Coronavirus et les mesures prises dans ce sens par le DFAR, étant donné que le navire n'est plus immobilisé et que le propriétaire ne s'est pas acquitté de sa sanction administrative, nous estimons que le Sri Lanka n'a pas soumis d'informations suffisantes permettant de conclure que des sanctions d'une sévérité adéquate ont été prises en ce qui concerne le propriétaire de ce navire.

Afin de nous permettre de revoir et de mettre éventuellement à jour nos conclusions, nous demandons par la présente, que le Sri Lanka communique des informations actualisées à l'Administration du TBOI et au Comité d'Application, avant sa réunion de 2020, apportant des preuves :

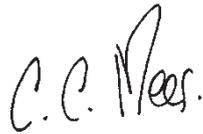
- Que le navire est revenu de son unique sortie de pêche autorisée et que le propriétaire a intégralement réglé la sanction administrative.
- Sur le statut du navire : si l'immobilisation a été levée, à quelles conditions a-t-il été libéré ?
- Sur la politique temporaire actuellement adoptée par le Sri Lanka en ce qui concerne le Coronavirus et l'immobilisation des navires : entre autres, dans quelles circonstances l'immobilisation d'un navire est-elle levée pour pratiquer la pêche ? en quoi consistent les exigences en matière de traitement de la caution ? quelles sont les conditions imposées à la sortie de pêche (durée, zone, déclaration, etc.) ? l'autorisation porte-t-elle sur une seule sortie de pêche ?

Nous soumettons ce navire au Comité d'Application de la CTOI avec la recommandation c) « *Recommandé pour inclusion sur la Liste INN de la CTOI* ». Nous réexaminerons cette recommandation avant la réunion à la lumière de toute information additionnelle soumise par le Sri Lanka en vertu des paragraphes 10 et 12 de la Résolution 18/03.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document à des fins d'information et d'examen du Comité d'Application.

Je vous remercie.

Cordialement,



Dr C.C. Mees
Chef de la délégation du Royaume-Uni (TOM) auprès de la CTOI
Pièce jointe : Formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale, IMULA
0641 KLT (Lak Nadhee)

Formulaire CTOI de déclaration d'activité illicite

Rappelant la résolution CTOI 18/03 visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par le Royaume-Uni (TOM) dans le Territoire britannique de l'Océan Indien.

A. Informations sur les navires.

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable.	Lakna Dhee
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable.	Sri Lanka
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI si applicable.	N/A
d	Numéro Lloyds/IMO, si disponible	N/A
e	Photos du navire, si disponibles	Oui, se reporter à l'Appendice 1
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	4SF2530
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et capitaine/capitaine de pêche	Capitaine :- Meemange Lalith Risantha Fernando
i	Date des activités INN alléguées	27/03/2019 07:10
j	Localisation des activités INN alléguées	07-11.8S ; 072-08.0E
k	Résumé des activités INN alléguées (se reporter à la partie B pour plus de détails)	Pêche sans licence dans les eaux du TBOI. Pêche à l'aide d'un engin interdit, y compris des bas de ligne acier. Il y avait une capture totale de 356 requins, 3-5 tonnes (espèces inconnues) et de petites quantités de thons/espèces apparentées (espèces et quantités inconnues).
l	Résumé des actions prises en ce qui concerne les activités de pêche INN alléguées	Le navire a été approché et photographié.

m	Résultat des actions prises	Faisant suite à l'approche, il a été demandé au navire de suivre RN PACS à Diego Garcia.
---	-----------------------------	--

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées.

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 18/03 concernées, et fournir les détails nécessaires dont la date, le lieu, la source de l'information. De plus amples informations peuvent être fournies en pièce jointe si nécessaire).

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la résolution 15/04, ni sur la Liste des navires en activité ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	<input type="checkbox"/>
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI ou a soumis de fausses déclarations ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés de la CTOI ou sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	<input type="checkbox"/>
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	<input type="checkbox"/>
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	<input type="checkbox"/>

C. Documents associés.

(Listez ici les documents joints, par exemple les rapports d'abordage, les poursuites judiciaires, les photographies...)

Appendice I – Photos.

Appendice II – Rapport d'inspection

Appendice III – Notification d'enquêtes et échanges avec le DFAR

Appendice IV – Demande de clarifications et réponse du DFAR

D. Actions recommandées.

(Indiquer d'un « X » les actions concernées)

Item	Actions recommandées	Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat de la CTOI. Pas d'autre action recommandée.	<input type="checkbox"/>
b	Notification au Secrétariat de la CTOI. Notification recommandée à l'État du pavillon.	<input type="checkbox"/>
c	Recommandation d'inclusion sur la Liste INN de la CTOI	<input checked="" type="checkbox"/>

Appendice I – Photos.



Figure 1 : Photo du navire, côté bâbord



Figure 2 : Nom du navire /numéro d'immatriculation

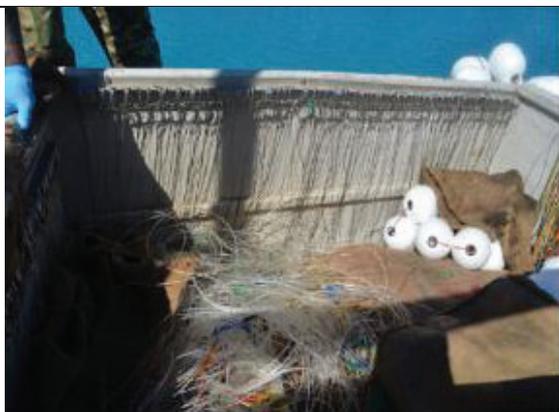


Figure 3 : Engin de pêche et bas de ligne acier.



Figure 4 : Ligne monofilament dans l'eau.



Figure 5 : Thons et espèces apparentées capturés.



18 Queen Street
London
W1J 5PN
Royaume-Uni

Tel: (+44) 020 7255 7755
Fax: (+44) 020 7499 5388
E-Mail: enquiry@mrag.co.uk
Internet: www.mrag.co.uk

Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Mahe
Seychelles
cc. Mme Anne-France Mattlet, Présidente du Comité d'Application
M. Kumara et Mme K Hewapathirana, DFAR, Sri Lanka

21 juillet 2020

Cher Mr O'Brien,

Résolution 18/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI : Navire sous pavillon sri lankais IMULA 0541 KLT (Chathuranga 02)

Tel que requis aux paragraphes 5 et 6 de la Résolution 18/03, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale complété ainsi que les preuves à l'appui des activités de pêche INN du navire sous pavillon sri lankais IMULA 0541 KLT (Chathuranga 02). Dans le cadre des accords bilatéraux établis entre le Royaume-Uni (TOM) et le Sri Lanka afin de lutter contre la pêche INN, ce navire a été signalé aux autorités sri lankaises qui ont pris des mesures à l'encontre du propriétaire/capitaine, en vertu des dispositions de la législation nationale des pêches (FARA 1996/2013).

Les preuves ci-jointes montrent que :

- Le navire, arrêté le 28/08/2019, ne figurait pas sur le Registre des navires autorisés actuel de la CTOI (son autorisation ayant expiré le 30/04/2019) et les Autorités sri lankaises lui avaient délivré une autorisation pour opérer uniquement dans la ZEE du Sri Lanka (pas de licence pour la haute mer).
- Aucun SSN n'était visible alors que les autorités sri lankaises ont indiqué qu'un SSN était installé mais était éteint. Les registres de SSN ont été demandés mais n'ont pas été fournis à ce jour.
- Le navire pêchait dans les eaux du TBOI sans licence.
- Le navire pêchait avec des engins interdits, dont des bas de ligne acier.
- Le navire avait à son bord des thons et espèces apparentées, dont plusieurs espèces de requins.
- L'audience devant le tribunal a eu lieu à Diego Garcia le 30 août 2019. Le propriétaire du navire a plaidé coupable aux accusations de pêche illicite et de possession d'engin illégal. Le propriétaire a été condamné à une amende de 15 000£ pour pêche illicite, de 7 500£ pour possession d'engin de pêche illégal et de 50£ pour frais de justice. Le tribunal a ordonné la saisie de tous les engins de pêche conformément à la législation du TBOI.
- Le navire a été remis en liberté et escorté depuis Diego Garcia le 31 août 2019.
- À la date d'échéance du 21 septembre 2019, le propriétaire ne s'était pas acquitté de cette amende auprès des Autorités du TBOI et il a été demandé aux Autorités sri lankaises de prendre toutes les mesures possibles à l'encontre du propriétaire/capitaine du navire en vue de le dissuader, lui et d'autres, de pénétrer dans les eaux du TBOI et de se livrer à des activités de pêche illicites. L'amende reste impayée à ce jour.
- Le Sri Lanka a suspendu la licence de pêche. Des poursuites judiciaires ont été engagées à l'encontre du propriétaire mais une vérification prévue le 17/03/2020 n'a pas eu lieu en raison de retards imputables au Coronavirus. Le navire est immobilisé contre le dépôt d'une caution de 3 millions SLR.
- En raison des difficultés économiques liées au Coronavirus, le propriétaire a plaidé pour une autorisation, qu'il a obtenue, de réaliser une sortie de pêche (apparemment sans payer la caution) qui a débuté le 17/06/2020. Aucun détail n'a été fourni sur les conditions dans lesquelles la pêche a été autorisée (a-t-elle été autorisée uniquement dans la ZEE du Sri Lanka ? le SSN était-il requis ? une durée maximum a-t-elle été imposée ? quelles étaient les exigences en matière de déclaration ? etc.).
- Les mesures prises en ce qui concerne le capitaine sont inadéquates mais nous notons que les pouvoirs administratifs qui sont actuellement disponibles pour gérer le cas des capitaines de navires INN ont été

appliqués. Nous prenons note de l'intention du Sri Lanka de mettre à jour sa Loi des pêches concernant les sanctions disponibles à l'encontre des opérateurs (capitaines) des navires.

À la date du présent courrier, tout en notant et acceptant les circonstances liées au Coronavirus et les mesures prises dans ce sens par le DFAR, étant donné que a) l'armateur n'a pas réglé l'amende auprès du TBOI et b) le navire n'est plus immobilisé et que le propriétaire doit encore comparaître devant le tribunal, nous estimons que le Sri Lanka n'a pas soumis d'informations suffisantes permettant de conclure que des sanctions d'une sévérité adéquate ont été prises en ce qui concerne le propriétaire de ce navire.

Nous prenons note du fait que le procès se tiendra après le Comité d'Application et que nous prendrons cela en considération. Toutefois, afin de nous permettre de revoir et de mettre éventuellement à jour nos conclusions, nous demandons par la présente, que le Sri Lanka communique des informations actualisées à l'Administration du TBOI et au Comité d'Application, avant sa réunion de 2020, apportant des preuves :

- Que le navire est revenu de son unique sortie de pêche autorisée et qu'il est de nouveau immobilisé au port dans l'attente du procès.
- Sur la politique temporaire actuellement adoptée par le Sri Lanka en ce qui concerne le Coronavirus et l'immobilisation des navires : entre autres, dans quelles circonstances l'immobilisation d'un navire est-elle levée pour pratiquer la pêche ? en quoi consistent les exigences en matière de traitement de la caution ? quelles sont les conditions imposées à la sortie de pêche (durée, zone, déclaration, etc.) ? l'autorisation porte-t-elle sur une seule sortie de pêche ?

Nous soumettons ce navire au Comité d'Application de la CTOI avec la recommandation c) « *Recommandé pour inclusion sur la Liste INN de la CTOI* ». Nous réexaminerons cette recommandation avant la réunion à la lumière de toute information additionnelle soumise par le Sri Lanka en vertu des paragraphes 10 et 12 de la Résolution 18/03.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document à des fins d'information et d'examen du Comité d'Application.

Je vous remercie.

Cordialement,



Dr C.C. Mees
Chef de la délégation du Royaume-Uni (TOM) auprès de la CTOI
Pièce jointe : Formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale, IMULA
0541 KLT (Chathuranga 02)



Formulaire CTOI de déclaration d'activité illicite

Rappelant la résolution CTOI 18/03 visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par le Royaume-Uni (TOM) dans le Territoire britannique de l'Océan Indien.

A. Informations sur les navires.

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable.	Chathuranga 2
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable.	Sri Lanka
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI si applicable.	N/A
d	Numéro Lloyds/IMO, si disponible	IMULA0541KLT
e	Photos du navire, si disponibles	Oui, se reporter à l'Appendice 1
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	4SF3788
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	BDS Fernando 2 MRA
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et capitaine/capitaine de pêche	Inconnu
i	Date des activités INN alléguées	28/08/2019
j	Localisation des activités INN alléguées	09.32.489 S 72.51.802 E
k	Résumé des activités INN alléguées (se reporter à la partie B pour plus de détails)	Pêche sans licence dans les eaux du TBOI. Absence de marquage des engins et de carnet de pêche.
l	Résumé des actions prises en ce qui concerne les activités de pêche INN alléguées	Le capitaine a été informé de l'infraction et que celle-ci serait signalée.
m	Résultat des actions prises	Navire arrêté

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées.

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 18/03 concernées, et fournir les détails nécessaires dont la date, le lieu, la source de l'information. De plus amples informations peuvent être fournies en pièce jointe si nécessaire).

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la résolution 15/04, ni sur la Liste des navires en activité ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	<input type="checkbox"/>
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI ou a soumis de fausses déclarations ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés de la CTOI ou sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	<input type="checkbox"/>
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	<input type="checkbox"/>
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	<input checked="" type="checkbox"/>

C. Documents associés.

(Listez ici les documents joints, par exemple les rapports d'abordage, les poursuites judiciaires, les photographies...)

Appendice I – Photos.

Appendice II – Rapport d'inspection

Appendice III – Notification d'enquêtes et demande de coopération

Appendice IV – Demande de clarifications et réponse du DFAR

D. Actions recommandées.

(Indiquer d'un « X » les actions concernées)

Item	Actions recommandées	Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat de la CTOI. Pas d'autre action recommandée.	<input type="checkbox"/>
b	Notification au Secrétariat de la CTOI. Notification recommandée à l'État du pavillon.	<input type="checkbox"/>
c	Recommandation d'inclusion sur la Liste INN de la CTOI	<input checked="" type="checkbox"/>

Appendice I – Photos.



Figure 1 : Photo du navire, côté tribord



Figure 2 : Poupe du navire affichant le numéro IMULA



Figure 3 : Carnet de pêche du navire, dernier enregistrement le 05/05/2019



Figure 4 . Flotteurs non marqués



Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Mahe
Seychelles
cc. Mme Anne-France Mattlet, Présidente du Comité d'Application
M. Kumara et Mme K Hewapathirana, DFAR, Sri Lanka

21 juillet 2020

Cher Mr O'Brien,

Résolution 18/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI : Navire sous pavillon sri lankais IMULA 0096 KLT (Nisansala 01)

Tel que requis aux paragraphes 5 et 6 de la Résolution 18/03, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale complété ainsi que les preuves à l'appui des activités de pêche INN du navire sous pavillon sri lankais IMULA 0096 KLT (Nisansala 01). Dans le cadre des accords bilatéraux établis entre le Royaume-Uni (TOM) et le Sri Lanka afin de lutter contre la pêche INN, ce navire a été signalé aux autorités sri lankaises qui ont pris des mesures à l'encontre du propriétaire/capitaine, en vertu des dispositions de la législation nationale des pêches (FARA 1996/2013).

Les preuves ci-jointes montrent que :

- Le navire a été arrêté le 20 janvier 2020. Il ne figurait pas sur le Registre des navires autorisés actuel de la CTOI (son autorisation ayant expiré le 31/12/2019).
- Une unité de SSN était installée mais semblait éteinte. L'Autorité du TBOI a demandé un exemplaire des registres de SSN (qui n'ont toujours pas été fournis).
- Le navire pêchait dans les eaux du TBOI sans licence.
- Le navire pêchait avec des engins interdits, dont des bas de ligne acier.
- Le navire avait à son bord des thons et espèces apparentées, dont des espèces de requins menacées d'extinction.
- Les engins n'étaient pas marqués.
- Aucun enregistrement n'a été saisi dans le carnet de pêche depuis le départ du port.
- Le navire était configuré pour utiliser de grands filets dérivants (>2,5 km) (17/07 paragraphe 4) – des filets estimés se situer à 8 milles (12,8 km).
- Une audience du tribunal s'est tenue à Diego Garcia le 25 janvier 2020 et le propriétaire du navire a plaidé coupable aux accusations de pêche illicite et de possession d'engin illégal. Le capitaine a été condamné à une amende de 10 000£ pour pêche illicite, de 7 500£ pour possession d'engin de pêche illégal (bas de ligne acier) et de 100£ pour frais de justice. Le tribunal a ordonné l'élimination de la capture et la saisie de l'engin de pêche conformément à la législation du TBOI.
- Le navire a été remis en liberté et escorté depuis Diego Garcia le 25 janvier 2020. Il a été demandé aux Autorités sri lankaises de prendre toutes les mesures possibles à l'encontre du propriétaire/capitaine du navire en vue de le dissuader, lui et d'autres, de pénétrer dans les eaux du TBOI et de se livrer à des activités de pêche illicites.
- À la date d'échéance du 23 février 2020, le propriétaire ne s'était pas acquitté de cette amende auprès des Autorités du TBOI. L'amende reste impayée à ce jour.
- Le navire et le carnet de pêche ont été placés sous la garde du DFAR du Sri Lanka et l'immatriculation du navire et la licence de pêche ont été suspendues. Le propriétaire a été jugé au mois de mars et a plaidé coupable. Le Conseil des sanctions ne s'est pas encore réuni pour décider du niveau de la sanction. Le navire est immobilisé contre le dépôt d'une caution de 5 millions SLR.
- En raison des difficultés économiques liées au Coronavirus, le propriétaire a plaidé pour une autorisation, qu'il a obtenue, de réaliser une sortie de pêche (apparemment sans payer la caution) qui a

débuté le 18/06/2020 afin de lui permettre de s'acquitter de la sanction imposée. Aucun détail n'a été fourni sur les conditions dans lesquelles la pêche a été autorisée (a-t-elle été autorisée uniquement dans la ZEE du Sri Lanka ? le SSN était-il installé ? une durée maximum a-t-elle été imposée ? quelles étaient les exigences en matière de déclaration ? etc.).

- Les mesures prises en ce qui concerne le capitaine sont inadéquates mais nous notons que les pouvoirs administratifs qui sont actuellement disponibles pour gérer le cas des capitaines de navires INN ont été appliqués. Nous prenons note de l'intention du Sri Lanka de mettre à jour sa Loi des pêches concernant les sanctions disponibles à l'encontre des opérateurs (capitaines) des navires.

À la date du présent courrier, tout en notant et acceptant les circonstances liées au Coronavirus et les mesures prises dans ce sens par le DFAR, étant donné que a) le propriétaire n'a pas réglé l'amende auprès du TBOI ; b) le montant de l'amende n'a pas encore été décidé ; et c) le navire n'est plus immobilisé et que le propriétaire n'a pas encore réglé la sanction administrative, nous estimons que le Sri Lanka n'a pas soumis d'informations suffisantes permettant de conclure que des sanctions d'une sévérité adéquate ont été prises en ce qui concerne le propriétaire de ce navire.

Afin de nous permettre de revoir et de mettre éventuellement à jour nos conclusions, nous demandons par la présente, que le Sri Lanka communique des informations actualisées à l'Administration du TBOI et au Comité d'Application, avant sa réunion de 2020, apportant des preuves :

- Du montant de l'amende établi par le Conseil des sanctions.
- Que le navire est revenu de son unique sortie de pêche autorisée et que le propriétaire a intégralement réglé la sanction administrative.
- Sur le statut du navire : si l'immobilisation a été levée après le règlement de la sanction administrative, à quelles conditions a-t-il été libéré ?
- Sur la politique temporaire actuellement adoptée par le Sri Lanka en ce qui concerne le Coronavirus et l'immobilisation des navires : entre autres, dans quelles circonstances l'immobilisation d'un navire est-elle levée pour pratiquer la pêche ? en quoi consistent les exigences en matière de traitement de la caution ? quelles sont les conditions imposées à la sortie de pêche (durée, zone, déclaration, etc.) ? l'autorisation porte-t-elle sur une seule sortie de pêche ?

Nous soumettons ce navire au Comité d'Application de la CTOI avec la recommandation c) « *Recommandé pour inclusion sur la Liste INN de la CTOI* ». Nous réexaminerons cette recommandation avant la réunion à la lumière de toute information additionnelle soumise par le Sri Lanka en vertu des paragraphes 10 et 12 de la Résolution 18/03.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document à des fins d'information et d'examen du Comité d'Application.

Je vous remercie.

Cordialement,



Dr C.C. Mees
Chef de la délégation du Royaume-Uni (TOM) auprès de la CTOI
Pièce jointe: Formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale, IMULA
0096 KLT (Nisansala 01)

Formulaire CTOI de déclaration d'activité illicite

Rappelant la résolution CTOI 18/03 visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par le Royaume-Uni (TOM) dans le Territoire britannique de l'Océan Indien.

A. Informations sur les navires.

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable.	IMUL-A-0096KLT
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable.	Sri Lanka
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI si applicable.	N/A
d	Numéro Lloyds/IMO, si disponible	IMULA0096KLT
e	Photos du navire, si disponibles	Oui, se reporter à l'Appendice 1
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	4SF4015
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	K.T.Y. Mangali Fernando No.11/1 Paranakade Beruwala M. Konthadoru Thambiralalage Yamuna Mangali Fernando Contact: 0778-677-437
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et capitaine/capitaine de pêche	inconnu
i	Date des activités INN alléguées	20/01/2020
j	Localisation des activités INN alléguées	-05°50.060'S, 072°05.288'E
k	Résumé des activités INN alléguées (se reporter à la partie B pour plus de détails)	Pêche sans licence dans les eaux du TBOI. Absence de marquage des engins. Pas d'enregistrement dans le carnet de pêche depuis son départ. Navire ne figurant pas dans la Liste des navires de pêche autorisés de la CTOI (15/04, paragraphe 1).

		Configuré pour utiliser de grands filets dérivants (>2,5 km) (17/07, paragraphe 4).
l	Résumé des actions prises en ce qui concerne les activités de pêche INN alléguées	Le capitaine a été informé de l'infraction et que celle-ci serait signalée.
m	Résultat des actions prises	Navire arrêté.
n	Commentaires	La licence pour la haute mer ainsi que la licence CTOI ont expiré. Pas de registre des captures depuis le dernier départ (décembre). Grand treuil de remontée configuré pour utiliser les grands filets maillants et la palangre. Taille estimée du filet maillant à bord : 8 miles. Thons et espèces menacées à bord : BET, SKJ, LTT, requins marteau halicorne, requins-tigres + requins soyeux.

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées.

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 18/03 concernées, et fournir les détails nécessaires dont la date, le lieu, la source de l'information. De plus amples informations peuvent être fournies en pièce jointe si nécessaire).

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la résolution 15/04, ni sur la Liste des navires en activité ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	<input type="checkbox"/>
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI ou a soumis de fausses déclarations ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés de la CTOI ou sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	<input type="checkbox"/>
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	<input type="checkbox"/>
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	<input checked="" type="checkbox"/>

C. Documents associés.

(Listez ici les documents joints, par exemple les rapports d’abordage, les poursuites judiciaires, les photographies...)

Appendice I – Photos.

Appendice II – Rapport d’inspection

Appendice III – Notification d’enquêtes et demande de coopération

Appendice IV – Demande de clarifications et réponse du DFAR

D. Actions recommandées.

(Indiquer d’un « X » les actions concernées)

Item	Actions recommandées	Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat de la CTOI. Pas d’autre action recommandée.	<input type="checkbox"/>
b	Notification au Secrétariat de la CTOI. Notification recommandée à l’État du pavillon.	<input type="checkbox"/>
c	Recommandation d’inclusion sur la Liste INN de la CTOI	<input checked="" type="checkbox"/>

Appendice I – Photos.

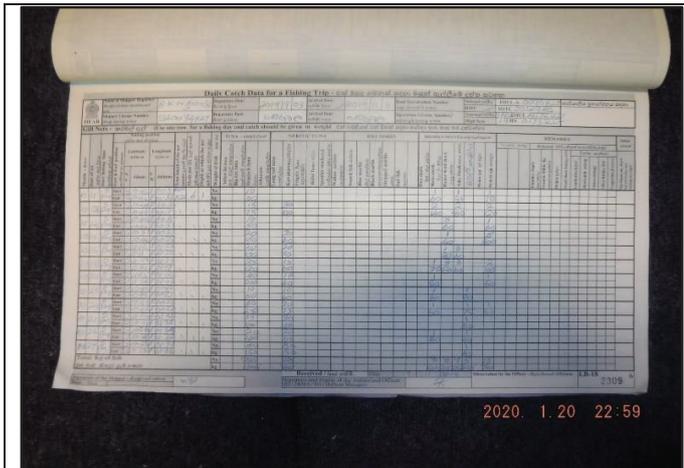


Figure 1 : Carnet de pêche – pas d’enregistrement depuis le départ

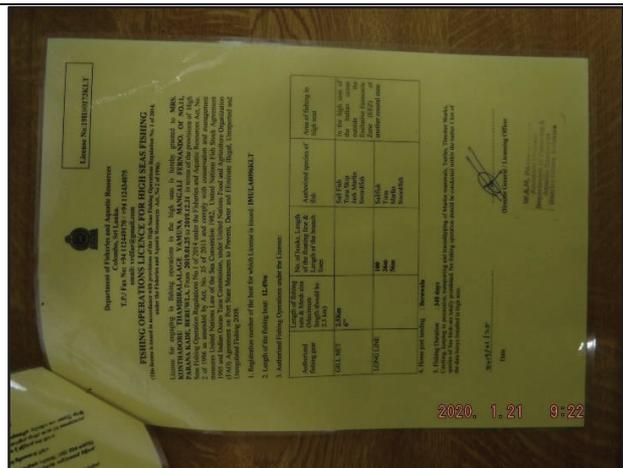


Figure 2 : Licence de pêche ayant expiré



Figure 3 : Flotteurs non marqués – Aucun engin n’est marqué



Figure 4 : Espèces de thons capturés



Figure 5 : Proue du navire



Figure 6 : Côté bâbord du navire



Figure 7 : Côté tribord du navire



Figure 8 : Poupe du navire



18 Queen Street
London
W1J 5PN
Royaume-Uni

Tel: (+44) 020 7255 7755
Fax: (+44) 020 7499 5388
E-Mail: enquiry@mrags.co.uk
Internet: www.mrag.co.uk

Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Mahe
Seychelles
cc. Mme Anne-France Mattlet, Présidente du Comité d'Application
M. Kumara et Mme K Hewapathirana, DFAR, Sri Lanka

21 juillet 2020

Cher Mr O'Brien,

Résolution 18/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI : Navire sous pavillon sri lankais IMUL-A-0811-GLE

Tel que requis aux paragraphes 5 et 6 de la Résolution 18/03, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale complété ainsi que les preuves à l'appui des activités de pêche INN du navire sous pavillon sri lankais IMUL-A-0811-GLE. Dans le cadre des accords bilatéraux établis entre le Royaume-Uni (TOM) et le Sri Lanka afin de lutter contre la pêche INN, ce navire a été signalé aux autorités sri lankaises qui ont pris des mesures à l'encontre du propriétaire/capitaine, en vertu des dispositions de la législation nationale des pêches (FARA 1996/2013).

Les preuves ci-jointes montrent que :

- Le navire ne figurait pas dans le Registre des navires autorisés actuel de la CTOI.
- Le navire a été présumé pêcher sans licence dans les eaux du TBOI le 19 avril 2020 (engin prêt à être déployé ; navire échappant au patrouilleur).
- En raison de la situation actuelle liée au Coronavirus, le navire n'a pas été arraisonné et les Autorités du TBOI n'ont pas été en mesure de mener une enquête judiciaire exhaustive sur l'activité du navire ; il a été demandé au Sri Lanka de procéder à une enquête sur ce navire.
- Le Sri Lanka a immobilisé le navire au port, suspendu la licence d'opérations de pêche, la licence du capitaine et saisi les documents d'immatriculation et les carnets de pêche.
- Un procès a eu lieu le 15 juillet 2020, dont l'issue n'a pas encore été communiquée.

À la date du présent courrier, sans connaître les détails du procès du propriétaire, nous estimons que le Sri Lanka n'a pas soumis d'informations suffisantes permettant de conclure que des sanctions d'une sévérité adéquate ont été appliquées en ce qui concerne le propriétaire de ce navire.

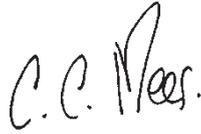
Afin de nous permettre de revoir et de mettre éventuellement à jour nos conclusions, nous demandons par la présente, que le Sri Lanka communique des informations actualisées à l'Administration du TBOI et au Comité d'Application, avant sa réunion de 2020, apportant des preuves des sanctions imposées et de la situation concernant le règlement de toute amende et l'immobilisation du navire.

Nous soumettons ce navire au Comité d'Application de la CTOI avec la recommandation c) « *Recommandé pour inclusion sur la Liste INN de la CTOI* ». Nous réexaminerons cette recommandation avant la réunion à la lumière de toute information additionnelle soumise par le Sri Lanka en vertu des paragraphes 10 et 12 de la Résolution 18/03.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document à des fins d'information et d'examen du Comité d'Application.

Je vous remercie.

Cordialement,



Dr C.C. Mees
Chef de la délégation du Royaume-Uni (TOM) auprès de la CTOI
Pièce jointe: Formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale, IMUL-A-0811-GLE

ANNEXE I
FORMULAIRE CTOI DE DECLARATION D'ACTIVITE ILLICITE

Rappelant la résolution CTOI 18/03 *visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI*, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par [nom de la CPC ou de la tierce partie] dans [zone dans laquelle l'activité a été constatée].

A. Informations sur les navires.

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable.	IMUL-A-0811-GLE
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable.	Sri Lanka
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI si applicable.	N/A
d	Numéro Lloyds/IMO, si disponible	N/A
e	Photos du navire, si disponibles	Oui, se reporter à l'Appendice 1
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	4SF4926
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	Inconnu
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et capitaine/capitaine de pêche	Inconnu
i	Date des activités INN alléguées	19/04/2020
j	Localisation des activités INN alléguées	Lat: 03.49.47 S Long: 075.11.061
k	Résumé des activités INN alléguées (se reporter à la partie B pour plus de détails)	Engin de pêche non rangé et prêt à être utilisé pour la pêche. Le navire de pêche avait un filet dérivant sur le pont, côté tribord, qui pourrait avoir été facilement mouillé.
l	Résumé des actions prises en ce qui concerne les activités de pêche INN alléguées	Le capitaine et le navire n'ont pas été « arrêtés » mais ont été contactés par haut-parleur en mer et avertis.
m	Résultat des actions prises	Le navire a été escorté en dehors de la ZEE.

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées.

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 18/03 concernées, et fournir les détails nécessaires dont la date, le lieu, la source de l'information. De plus amples informations peuvent être fournies en pièce jointe si nécessaire).

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la résolution 15/04 [remplacée par la Résolution 19/04], ni sur la Liste des navires en activité ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	<input type="checkbox"/>
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI ou a soumis de fausses déclarations ; ou	<input type="checkbox"/>
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés de la CTOI ou sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	<input type="checkbox"/>
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	<input type="checkbox"/>
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	<input type="checkbox"/>



C. Documents associés.

(Listez ici les documents joints, par exemple les rapports d'abordage, les poursuites judiciaires, les photographies...)

Appendice I – Photos.

Appendice II – Rapport d'inspection

Appendice III – Notification d'enquêtes et demande de coopération

Appendice IV – Demande de clarifications et réponse du DFAR

D. Actions recommandées.

(Indiquer d'un « X » les actions concernées)

Item	Actions recommandées	Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat de la CTOI. Pas d'autre action recommandée.	<input type="checkbox"/>
b	Notification au Secrétariat de la CTOI. Notification recommandée à l'État du pavillon.	<input type="checkbox"/>
c	Recommandation d'inclusion sur la Liste INN de la CTOI	<input checked="" type="checkbox"/>

Appendice I – Photos.



Figure 1 : Photo du navire, proue



Figure 2 : Poupe du navire affichant la capture sur le pont supérieur



Figure 3 : Nom/numéro d'immatriculation du navire



Figure 4 : Photo du navire, bâbord, affichant l'indicatif d'appel



18 Queen Street
London
W1J 5PN
Royaume-Uni

Tel: (+44) 020 7255 7755
Fax: (+44) 020 7499 5388
E-Mail: enquiry@mrags.co.uk
Internet: www.mrag.co.uk

Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Mahe
Seychelles
cc. Mme Anne-France Mattlet, Présidente du Comité d'Application
M. Kumara et Mme K Hewapathirana, DFAR, Sri Lanka

21 juillet 2020

Cher Mr O'Brien,

Résolution 18/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI : Navire sous pavillon sri lankais IMUL-A-0195-TCO

Tel que requis aux paragraphes 5 et 6 de la Résolution 18/03, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale complété ainsi que les preuves à l'appui des activités de pêche INN du navire sous pavillon sri lankais IMUL-A-0195-TCO. Dans le cadre des accords bilatéraux établis entre le Royaume-Uni (TOM) et le Sri Lanka afin de lutter contre les activités INN, ce navire a été signalé aux autorités sri lankaises en leur demandant de procéder à une enquête sur ses activités.

Les preuves ci-jointes montrent que :

- Le navire ne figurait pas dans le Registre des navires autorisés actuel de la CTOI.
- Le navire pêchait dans les eaux du TBOI sans licence le 14 juillet 2020 (engin muni d'appât et déployé dans l'eau ; engin remonté sur demande de l'Officier principal de protection des pêches).
- En raison de la situation actuelle liée au Coronavirus, le navire n'a pas été arraisonné et les Autorités du TBOI n'ont pas été en mesure de mener une enquête judiciaire exhaustive sur l'activité du navire ; il a été demandé au Sri Lanka de procéder à une enquête sur ce navire.
- À la date du présent courrier, le Sri Lanka n'a pas pris de mesures à l'encontre du propriétaire ou du capitaine et n'était pas au fait de la situation du navire.

Le Sri Lanka n'a pas soumis d'informations suffisantes permettant de conclure que des sanctions d'une sévérité adéquate ont été appliquées en ce qui concerne le propriétaire de ce navire. De nouvelles informations ont été sollicitées.

Nous soumettons ce navire au Comité d'Application de la CTOI avec la recommandation c) « *Recommandé pour inclusion sur la Liste INN de la CTOI* ». Nous réexaminerons cette recommandation avant la réunion à la lumière de toute information additionnelle soumise par le Sri Lanka en vertu des paragraphes 10 et 12 de la Résolution 18/03.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document à des fins d'information et d'examen du Comité d'Application.

Je vous remercie.

Cordialement,

Dr C.C. Mees
Chef de la délégation du Royaume-Uni (TOM) auprès de la CTOI
Pièce jointe: Formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale, IMUL-A-0195-TCO.

ANNEXE I
FORMULAIRE CTOI DE DECLARATION D'ACTIVITE ILLICITE

Rappelant la résolution CTOI 18/03 *visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI*, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par [nom de la CPC ou de la tierce partie] dans [zone dans laquelle l'activité a été constatée].

A. Informations sur les navires.

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable.	MANGALA IMUL-A-0195-TCO
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable.	Sri Lanka
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI si applicable.	N/A
d	Numéro Lloyds/IMO, si disponible	N/A
e	Photos du navire, si disponibles	Oui, se reporter à l'Appendice 1
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	Inconnu
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	Inconnu
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et capitaine/capitaine de pêche	Inconnu
i	Date des activités INN alléguées	14/07/2020
j	Localisation des activités INN alléguées	05° 16.6'S 72° 15.3'E
k	Résumé des activités INN alléguées (se reporter à la partie B pour plus de détails)	Pêche sans licence, engin de pêche non rangé et prêt à être utilisé pour la pêche. Engin de pêche non marqué avec le nom ou l'indicatif d'appel. Pas autorisé à pêcher dans la zone CTOI.
l	Résumé des actions prises en ce qui concerne les activités de pêche INN alléguées	Le navire de pêche a été poursuivi après avoir inspecté l'engin de palangre en ce qui concerne les captures/bas de ligne acier. Le navire de pêche a continué à s'éloigner du BPV/ navire de travail mais lorsque le navire de travail était en vue, le navire de pêche a réduit la vitesse et s'est arrêté sans intervention.
m	Résultat des actions prises	Le SFPO a ordonné au navire de pêche de remonter l'engin, la réponse a été immédiate et aucun problème n'a été rencontré.

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées.

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 18/03 concernées, et fournir les détails nécessaires dont la date, le lieu, la source de l'information. De plus amples informations peuvent être fournies en pièce jointe si nécessaire).

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la résolution 15/04 [remplacée par la Résolution 19/04], ni sur la Liste des navires en activité ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	<input type="checkbox"/>
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI ou a soumis de fausses déclarations ; ou	<input type="checkbox"/>
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés de la CTOI ou sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	<input type="checkbox"/>
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	<input checked="" type="checkbox"/> (marquage des engins)
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	<input type="checkbox"/>

C. Documents associés.

(Listez ici les documents joints, par exemple les rapports d'abordage, les poursuites judiciaires, les photographies...)

Appendice I – Photos.

Appendice II – Rapport d'inspection

Appendice III – Notification d'enquêtes et demande de coopération

D. Actions recommandées.

(Indiquer d'un « X » les actions concernées)

Item	Actions recommandées	Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat de la CTOI. Pas d'autre action recommandée.	<input type="checkbox"/>
b	Notification au Secrétariat de la CTOI. Notification recommandée à l'État du pavillon.	<input type="checkbox"/>
c	Recommandation d'inclusion sur la Liste INN de la CTOI	<input checked="" type="checkbox"/>

Appendice I – Photos.



Figure 1 : Navire remontant l'engin. Noter l'absence de fanions de repérage à bord.



Figure 2 : Navire récupérant l'engin de palangre avec un fanion de repérage sur le pont



Figure 3 : Navire côté tribord ; 6 membres d'équipage notés sur le pont, le capitaine porte le tee-shirt vert



ධීවර හා ජලජ සම්පත් දෙපාර්තමේන්තුව

கடற்றொழில் நீரியல் வளத்துறை திணைக்களம்

DEPARTMENT OF FISHERIES & AQUATIC RESOURCES

web site : <http://www.fisheriesdept.gov.lk>

E - mail : info@fisheriesdept.gov.lk

புதிய செயலகம், மாலிகாவத்தை கொழும்பு 10. இலங்கை ஐசிஓ அலுவலகம், மலிகாவத்தை, கொழும்பு 10, ஓ.சி.ஓ.ஓ. New Secretariat, Maligawaththa, Colombo 10

මගේ අංකය
எனது இல
My Ref

} DFAR/DFO/K/IOTC
GENERAL/2019-2020

ඔබේ අංකය
உமது இல
Your Ref

}

දිනය
திகதி
Date

} 15.09.2020

M. le Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l’Océan Indien (CTOI)
P.O Box 1011, Victoria
Seychelles

Cc : Mme Susan Imende, Présidente de la CTOI
Dr C.C. Mees, Chef de la Délégation du Royaume-Uni (TOM) auprès de la CTOI

Dernières informations sur les mesures prises à l’encontre des cinq (5) navires de pêche sri lankais figurant dans la Liste provisoire des navires INN de la CTOI

Monsieur,

Cinq (5) navires figurent dans la Liste provisoire des navires INN de la CTOI de 2020. Le Département des pêches et des ressources aquatiques (DFAR) communique bilatéralement avec les Autorités du RU-TOM (TBOI) afin de prévenir toute activité de pêche illicite réalisée par les navires de pêche. Le Sri Lanka remercie les Autorités du RU-TOM (TBOI) pour avoir remis au DFAR les rapports d’enquêtes sur ces navires au cours des communications bilatérales, qui ont facilité la réalisation des enquêtes et la prise d’actions en justice en vertu de la Loi sur les pêches du Sri Lanka.

Le Sri Lanka souhaiterait vous communiquer les dernières informations sur les poursuites judiciaires engagées en ce qui concerne ces cinq (5) navires, faisant suite à la soumission préalable de 70 jours par le RU-TOM au Secrétariat. Je vous prie de bien vouloir vous reporter à l’Annexe (i) jointe au présent courrier. Les cinq (5) navires ont tous été traduits devant le Tribunal de première instance du Sri Lanka et quatre (4) navires ont été condamnés et toutes les amendes ont été réglées. Le procès est en cours pour un navire (IMUL-A-0811GLE), la prochaine date du procès est fixée au 15.09.2020 et des informations actualisées seront communiquées en temps voulu.

Le Sri Lanka a poursuivi et imposé des sanctions aux propriétaires des navires conformément aux dispositions de la Loi sur les pêches et les ressources aquatiques (FARA) n°2 de 1996 et ses amendements, remplissant les conditions visées au paragraphe 14 (d), et a transmis le présent courrier au Secrétaire de la CTOI, conformément au paragraphe 10 de la Résolution 18/03. Le Sri Lanka s’est donc conformé à cette Résolution et vous en fait rapport afin d’attirer l’attention du Comité d’Application à cet égard.

Le Sri Lanka est conscient que le seul moyen de contrôler les navires pluri-journées est par l’installation du Système de Surveillance des Navires (SSN) à bord de tous les navires pluri-journées

ayant la capacité d'opérer en haute mer et en-dehors de la ZEE. Le Sri Lanka est en cours d'installation du SSN sur tous les navires pluri-journées, ce qui prend un certain temps. Dans l'attente de l'installation du SSN, le DFAR n'hésitera pas à engager des poursuites judiciaires à l'encontre des pêcheurs qui enfreignent les obligations relatives à la haute mer sans tenir compte des lois nationales.

Nous comprenons bien, en outre, que les poursuites à l'encontre des capitaines des navires qui ne sont pas les propriétaires des navires sont nécessaires et le projet d'amendement visant à inclure ces dispositions légales à la Loi FARA n°2 de 1996 est en passe d'être présenté au Parlement récemment élu. Alors que cet amendement devait être adopté en début d'année, il a été différé en raison du report des élections générales par rapport à la date prévue en raison de la pandémie de COVID-19.

Nous saurions gré au Secrétariat de bien vouloir diffuser le présent courrier (ainsi que son annexe) à tous les membres du 17^e Comité d'Application.

Avec tous nos remerciements,
Cordialement.

Kalyani Hewapathirana
Directeur (Opérations de pêche)
Chef de la délégation auprès de la CTOI-CdA

Sdg/Ginige Prasanna Janaka Kumara
Directeur Général

වැ.පි. } 531
த.பெ.பி.பி. }
P.O.Box }

සෞඛ්‍ය දුරකථන } +94(0)112446183 (2 lines)
பொது தொலைபேசி }
Gen. Telephone }

වැ.පි. } +94(0) 112449170
தொலைநகல் }
Fax }

Navires sri lankais figurant dans la Liste provisoire des navires INN de la CTOI de 2020 – Résolution 18/03
Dernière mise à jour le 15 septembre 2020

	Numéro imm./ Nom du navire	Date d'arrestation/ inspection	Date d'arrivée au SL	Mesures initiales prises par le DFAR	Actions en justice intentées	Situation 70 jours avant CM	Situation 15 jours avant CM
01	IMUL A 0641 KLT Lak nadee	27.03.2019	12.04.2019	<p>(i) Immobilisation du navire après son arrivée au port du SL et maintien sous la supervision du Département des garde-côtes (DCG).</p> <p>(ii) Convocation du capitaine et de l'équipage au bureau central du DFAR et réalisation d'une enquête en présence du propriétaire du navire.</p> <p>(iii) Suspension de la licence d'opérations de pêche, de la licence du capitaine et saisie du carnet d'immatriculation et du carnet de pêche délivrés au navire.</p> <p>(iv) Le propriétaire a été informé des répercussions de l'inclusion sur la Liste INN conformément à la Résolution CTOI 18/03.</p>	<p>(i) Poursuites judiciaires engagées auprès du Tribunal de première instance de Colombo en vertu de la décision 14 F de la FARA n°2 de 1996 amendée par la FARA n°35 de 2013. N° affaire 10087/5/19.</p> <p>(ii) Le Magistrat a ordonné l'immobilisation du navire sous la supervision du DDC.</p> <p>(iii) L'accusé a reconnu sa culpabilité et a demandé le règlement de l'affaire en vertu de la décision 52 (B) de la FARA n°2 de 1996.</p>	La sanction administrative de 400 000 SLR n'est pas réglée.	La sanction administrative de 400 000 SLR est réglée. N° reçu : T/24 610340 et T/24 610348
2	IMUL A 0541 KLT Chathuranga 2	24.08.2019	08.09.2019	(i) Immobilisation du navire après son arrivée au port du SL et maintien sous la supervision du Département des garde-côtes (DCG).	(i) Poursuites judiciaires engagées auprès du Tribunal de première instance de Colombo en vertu de la décision 14 F de la FARA n°2 de 1996 amendée par	Le procès du 17/03/2020 n'a pas eu lieu en raison de la fermeture des tribunaux due à la	Le capitaine a reconnu sa culpabilité. Les fonctionnaires chargés des enquêtes

				<p>(ii) Convocation du capitaine et de l'équipage au bureau central du DFAR et réalisation d'une enquête en présence du propriétaire du navire.</p> <p>(iii) Suspension de la licence d'opérations de pêche, de la licence du capitaine et saisie du carnet d'immatriculation et du carnet de pêche délivrés au navire.</p> <p>(iv) Le propriétaire a été informé des répercussions de l'inclusion sur la Liste INN conformément à la Résolution CTOI 18/03.</p>	<p>la FARA n°35 de 2013. N° affaire 22573/5/19.</p> <p>(ii) Le Magistrat a ordonné l'immobilisation du navire contre caution de 3 millions SLR.</p> <p>(iii) Étant donné que le capitaine a signé un accord avec le propriétaire du navire jurant qu'il n'a pas participé à des activités illicites avec le navire, le capitaine a été traduit en justice.</p>	<p>pandémie de COVID-19.</p> <p>Prochaine date du procès : 08.12.2020</p>	<p>ont fait avancer la date du procès au 10.09.2020 par voie de requête.</p> <p>Une sanction administrative de 200 000 SLR a été imposée et réglée. N° de reçu : T/24610484</p>
3	<p>IMUL A 0096 KLT</p> <p>Nisansala 1</p>	20.01.2020	05.02.2020	<p>(i) Immobilisation du navire après son arrivée au port du SL et maintien sous la supervision du Département des garde-côtes (DCG).</p> <p>(ii) Convocation du capitaine et de l'équipage au bureau central du DFAR et réalisation d'une enquête en présence du propriétaire du navire.</p> <p>(iii) Suspension de la licence d'opérations de pêche, de la licence du capitaine et saisie du carnet d'immatriculation et du carnet de pêche délivrés au navire.</p>	<p>(i) Poursuites judiciaires engagées auprès du Tribunal de première instance de Colombo en vertu de la décision 14 F de la FARA n°2 de 1996 amendée par la FARA n°35 de 2013. N° affaire 28565/5/20.</p> <p>(ii) Le Magistrat a ordonné l'immobilisation du navire contre caution de 5 millions SLR.</p> <p>(iii) L'accusé a reconnu sa culpabilité et a demandé le règlement de l'affaire en vertu de la décision 52 (B) de la FARA n°2 de 1996.</p>	<p>Prochaine date d'audience 16.11.2020</p>	<p>Les fonctionnaires chargés des enquêtes ont fait avancer la date du procès au 14.09.2020 par voie de requête.</p> <p>Une sanction administrative de 200 000 SLR a été réglée. N° de reçu : T/24610537</p>

				(iv) Le propriétaire a été informé des répercussions de l'inclusion sur la Liste INN conformément à la Résolution CTOI 18/03.			
4	IMULA 0811 GLE	19.04.2020	07.05.2020	<p>(i) Immobilisation du navire après son arrivée au port du SL et maintien sous la supervision du Département des garde-côtes (DCG).</p> <p>(ii) Convocation du capitaine et de l'équipage au bureau central du DFAR et réalisation d'une enquête en présence du propriétaire du navire.</p> <p>(iii) Suspension de la licence d'opérations de pêche, de la licence du capitaine et saisie du carnet d'immatriculation et du carnet de pêche délivrés au navire.</p> <p>(iv) Le propriétaire a été informé des répercussions de l'inclusion sur la Liste INN conformément à la Résolution CTOI 18/03.</p>	<p>(i) Poursuites judiciaires engagées auprès du Tribunal de première instance de Colombo en vertu de la décision 14 F de la FARA n°2 de 1996 amendée par la FARA n°35 de 2013. N° affaire 36037/5/20</p> <p>(ii) Le Magistrat a ordonné l'immobilisation du navire contre caution de 3 millions SLR.</p> <p>(iii) L'accusé a reconnu sa culpabilité et a demandé le règlement de l'affaire en vertu de la décision 52 (B) de la FARA n°2 de 1996.</p>	1 ^{ère} date du procès : 15.07.2020	<p>Une sanction administrative de 300 000 SLR a été imposée.</p> <p>Un acompte a été versé. Reçu n° T/24 610463</p> <p>Prochaine date du procès : 15.09.2020</p>
5	IMULA 0195 TCO MANGALA	14.07.2020	23.07.2020	(i) Immobilisation du navire après son arrivée au port du SL et maintien sous la supervision du Département des garde-côtes (DCG).	(i) Poursuites judiciaires engagées auprès du Tribunal de première instance de Colombo en vertu de la décision 14 F de la FARA n°2 de 1996 amendée par la FARA n°35 de 2013. N° affaire	1 ^{ère} date du procès : 25.08.2020	<p>La sanction administrative de 500 000 SLR a été réglée.</p> <p>Reçu n° T/24610445</p>

			<p>(ii) Convocation du capitaine et de l'équipage au bureau central du DFAR et réalisation d'une enquête en présence du propriétaire du navire.</p> <p>(iii) Suspension de la licence d'opérations de pêche, de la licence du capitaine et saisie du carnet d'immatriculation et du carnet de pêche délivrés au navire.</p> <p>(iv) Le propriétaire a été informé des répercussions de l'inclusion sur la Liste INN conformément à la Résolution CTOI 18/03.</p>	<p>37573/5/20</p> <p>(ii) Le Magistrat a ordonné l'immobilisation du navire contre caution de 5 millions SLR.</p> <p>(iii) L'accusé a reconnu sa culpabilité et a demandé le règlement de l'affaire en vertu de la décision 52 (B) de la FARA n°2 de 1996.</p>		
--	--	--	--	--	--	--



DIRECCIÓN GENERAL DE LA MARINA MERCANTE



RÉSOLUTION N° DGMM/081/2020. DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MARINE MARCHANDE.
TEGUCIGALPA, MUNICIPALITÉ DU DISTRICT CENTRAL, LE HUIT MAI 2020

OBJET : Émission d'une Résolution concernant le navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**.

ATTENDU QUE : La Direction Générale de la Marine Marchande est chargée de l'administration, du contrôle et de la coordination de toutes les activités liées à la marine marchande et au transport maritime, à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement marin.

ATTENDU QUE : Par la Résolution DGMM/011/2018, en date du 2 février 2018, la Direction Générale de la Marine Marchande a décidé ce qui suit: a) Déclarer le dépôt d'une demande de renouvellement ou de prolongement du Brevet de navigation et du Certificat d'équipage minimum pour le navire dénommé « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, présentée par l'avocat José Anibal Padilla. b) Imposer au navire susmentionné une amende de **CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000,00 USD)** pour avoir commis de très graves infractions aux dispositions de la Loi organique de la marine marchande nationale: 1) Infraction de la part des navires de pêche aux Normes de la Loi générale de la marine marchande et ses Règlements, ou à celles incluses dans les Accords maritimes internationaux auxquels le Honduras est partie, en matière d'exploitation des ressources en mer. 2) Non-respect des conditions prévues dans les licences ou autorisations pour la prestation de service maritime. 3) Données falsifiées soumises à la Direction Générale de la Marine Marchande en conformité avec les dispositions légales ou réglementaires. 4) Non-respect des réglementations prévues dans cette Loi en matière d'immatriculation des navires. 5) Existence d'indications rationnelles selon lesquelles le navire s'est livré à des activités de contrebande ou de piraterie ou d'autres actes similaires ou au transport illégal d'êtres humains, de drogues ou de stupéfiants, d'armes de guerre ou commerciales ou d'autres marchandises dangereuses sans l'autorisation pertinente à cet effet.

ATTENDU QUE : Par virement électronique en date du 30 avril 2020 et au moyen d'un document intitulé « Relevé bancaire des mouvements » délivré par le Système de gestion financière intégrée (SIAFI), transmis électroniquement au Service de collecte des taxes, il a été établi que le navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, a procédé au paiement de la sanction imposée par la Résolution DGMM/011/2018 du 2 février 2018 et s'est acquitté de tous les frais correspondant aux taxes et autres frais administratifs auprès de l'Autorité maritime.

ATTENDU QUE : Le rapport RB/031/2020 en date du six (6) mai 2020 émis par le Département du registre des navires indique que le navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, est immatriculé au Registre des propriétaires de navires de la Direction Générale de la Marine Marchande au n°93 du Volume XXIV et n'est **PAS HYPOTHÉQUÉ ET EST EXEMPT DE TOUTE AUTRE CHARGE**.

ATTENDU QUE : Le Rapport RIB-010-2020 en date du six (6) mai 2020, délivré par le Département du Registre international des navires, indique ce qui suit : 1) Le navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, est immobilisé depuis le 13 septembre 2019 au port de Phuket, en Thaïlande, sous le nom d'UTHAIWAN et battait le pavillon du Cameroun lors de sa détention. 2) Au regard de ce qui précède et conformément à la Correspondance officielle DGMM N°618/2018 du 13 décembre 2018, cette Administration avait officiellement demandé au Département des pêches du Royaume de Thaïlande et aux autres autorités compétentes d'imposer une restriction de navigation ou une immobilisation dès que le navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, ferait escale au port. Il est à noter que ledit navire reste enregistré auprès de l'État du pavillon du Honduras dans le Registre international des navires de cette Administration, et que depuis l'expiration du Brevet de navigation n°1434 délivré à ce navire, les Brevets de navigation n'ont pas été renouvelés, ni prolongés, raison pour laquelle la Direction Générale de la Marine Marchande a imposé une sanction de **CINQUANTE MILLE DOLLARS (50.000,00 USD)** au navire conformément à la Résolution n°DGMM/011/2018 émise le deux (2) février 2018. 3) Afin d'informer la Direction des affaires maritimes et des voies maritimes du Ministère des transports de la République du Cameroun, la Correspondance officielle DGMM/642/2019 a été envoyée le 4 novembre 2019, informant de l'immobilisation du navire à Phuket, en Thaïlande, étant donné que ce navire avait accédé au port sous pavillon camerounais alors qu'il était toujours immatriculé au Honduras. 4) Aux fins de la mainlevée de l'immobilisation du navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, au port de Phuket, en Thaïlande, le Département du Registre international des navires, au nom de la Direction Générale de la Marine Marchande, s'est engagé le 11 avril 2020 par e-mail à remettre un exemplaire de la Résolution de radiation dès que les fonds auraient été confirmés par le Service de collecte des taxes correspondant au paiement de la totalité de la dette d'un montant de **CINQUANTE-SIX MILLE QUATRE-CENT-QUARANTE-CINQ DOLLARS (56 445,00 USD)**. 5) Le 4 mai 2020, le Service de collecte des taxes a envoyé un rapport confirmant le paiement intégral du montant dû par le navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, s'élevant à **CINQUANTE-SIX MILLE QUATRE-CENT-QUARANTE-CINQ DOLLARS (56 445,00 USD)**. 6) Étant donné que la totalité de la dette a été intégralement payée auprès de la Direction Générale de la Marine Marchande, le Département du Registre international des navires estime que la radiation officielle de l'immatriculation du navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, est

émise en vertu des pouvoirs conférés au titre des Articles 66 et 70 de la Loi organique de la marine marchande nationale.

ATTENDU QUE : L'Avis LG 056/2020, en date du sept (7) mai 2020, émis par la Direction des affaires juridiques en ce qui concerne le navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », se base sur l'analyse juridique suivante : en référence à la Loi organique de la marine marchande nationale (LOMMN), l'Article 1 de la Loi organique de la marine marchande nationale, amendée par Décret 120-2016 publié le 17 décembre 2016, stipule ce qui suit : « La présente Loi vise à établir le cadre réglementaire de la Marine marchande nationale et des activités maritimes en général ; réglementer l'administration à laquelle elle sera assujettie ; établir les compétences et les attributions contenues dans la présente Loi, les normes réglementaires correspondantes et celles conférées à l'Autorité maritime, les Traités et Accords internationaux ratifiés par l'État du Honduras, en ce qui concerne notamment l'élaboration et la mise en œuvre des politiques maritimes en matière de sécurité et de protection de la navigation, de protection de l'environnement marin, de formation et de certification des gens de mer ; réglementer, contrôler et gérer les registres d'octroi de pavillon aux navires et assurer le suivi technique, administratif et social subséquent desdits navires ». Le premier paragraphe de l'Article 59 de la Loi organique de la marine marchande nationale stipule ce qui suit : « Le Brevet de navigation sera le document attestant que le navire a la nationalité hondurienne et qu'il est autorisé à battre le pavillon national ». L'Article 66 de la Loi organique de la marine marchande nationale stipule ce qui suit : « Le Brevet de navigation sera annulé si : 1) En état de guerre, le navire ou bateau est placé au service d'une nation ennemie ou de ses alliés. 2) Il existe des indications rationnelles selon lesquelles le navire s'est livré à des activités de contrebande ou de piraterie ou d'autres actes similaires ou au transport illégal d'êtres humains, de drogues ou de stupéfiants, d'armes de guerre ou commerciales ou d'autres marchandises dangereuses sans l'autorisation pertinente à cet effet. 3) Le navire a acquis une nouvelle nationalité. 4) Le bateau est dans des conditions de non-navigabilité absolue ou a été perdu d'après les éléments de preuve apportés par l'autorité maritime compétente. 5) Il existe une présomption fondée de perte du navire après un délai d'une (1) année depuis la dernière notification. 6) Le navire a été mis au rebut. 7) Se livre à une activité différente de celle autorisée. 8) Refuse de collaborer, sans motif valable, avec les autorités honduriennes en cas d'urgence nationale. 9) Est en retard dans le paiement des taxes. 10) À la demande des propriétaires, affrêteurs ou armateurs.

Le Brevet de navigation peut également être annulé si la personne chargée de la navigation du bateau empêche les autorités compétentes du Honduras d'y accéder lorsqu'elles tentent de s'acquitter de leurs obligations légales ou réglementaires ou lorsque les modifications apportées aux caractéristiques fondamentales du navire n'ont pas communiqué à la Direction Générale de la Marine Marchande ». L'Article 67 de ladite loi stipule ce qui suit : « Si l'un des cas décrits dans l'Article précédent se présente, la Direction Générale de la Marine Marchande entendra le représentant au Honduras du propriétaire du navire avant de prendre une décision. Si dans un délai de soixante jours civils ledit représentant n'a pas fait retirer les accusations à son encontre, la Direction Générale émettra la résolution correspondante ». Le sous-alinéa (1) de l'Article 92 stipule ce qui suit : La Direction Générale de la Marine Marchande aura les pouvoirs suivants : 1) Se conformer à et faire appliquer la Constitution de la République, les Accords maritimes internationaux auxquels le Honduras est partie, la présente Loi et les autres dispositions légales ou réglementaires associées à ses fonctions ». Comme indiqué dans le rapport du Département du Registre international des navires, dont l'extrait a été résumé dans la deuxième partie de cet avis juridique, le

navire « SUCCESSFUL », anciennement « WISDOM SEA REEFER », portant le numéro d'immatriculation L-2638505 et le numéro OMI 7637527, appartenant à l'entreprise WISDOM SEA REEFER LINE SA, fait l'objet d'un motif de radiation : alors qu'il était sous pavillon hondurien, il a fait escale au port en battant le pavillon du Cameroun (Article 66, sous-alinéa 3, de la Loi Organique de la marine marchande nationale). En outre, d'après les Rapports du Registre des propriétaires de navires de la DGMM, la propriété du navire est exempte de toute charge et, selon le Département du Registre international des navires, ledit navire a honoré toutes ses dettes auprès de l'Autorité maritime. Par conséquent, la Direction des affaires juridiques émet l'avis suivant : 1) Il est établi qu'il existe un motif de radiation du navire « SUCCESSFUL », anciennement « WISDOM SEA REEFER », portant le numéro d'immatriculation L-2638505 et le numéro OMI 7637527, appartenant à l'entreprise WISDOM SEA REEFER LINE SA, conformément au sous-alinéa 3 de l'Article 66 de la Loi organique de la marine marchande nationale. 2) Il a été vérifié d'après les rapports qu'il n'y a aucune hypothèque sur la propriété du navire et que toutes les dettes en instance auprès de l'Autorité maritime ont été réglées.

ATTENDU QUE : Toute infraction ou tentative d'infraction à la Loi organique de la marine marchande et ses règlements émis en vertu de la Loi organique constitue une infraction.

ATTENDU QUE : La Loi organique de la marine marchande établit que la Direction Générale de la Marine Marchande est habilitée à se conformer à et à faire appliquer la Constitution de la République, les Accords internationaux auxquels le Honduras est partie, la présente Loi et toute autre disposition juridique et règlements associés à ses fonctions.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ

La Direction Générale de la Marine Marchande, en vertu des pouvoirs dont elle est investie et au titre des articles 1, 2, 4, 5, 59, 66 sous-alinéa (3), 67, 69, 70 et 92 sous-alinéa (1) de la Loi organique de la marine marchande ; 83 et 84 de la Loi de procédure administrative ; articles 116 et 120 de la Loi générale de l'administration publique

DÉCIDE

PREMIÈREMENT : De procéder à la RADIATION de l'immatriculation du navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, en vertu du sous-alinéa (3) de l'Article 66 de la Loi organique de la marine marchande, pour avoir acquis une nouvelle nationalité.

DEUXIÈMEMENT : De procéder au procès-verbal de la Loi et à sa NOTIFICATION.

Annexe 5 - Demande de la Thaïlande visant à mettre à jour les informations détaillées sur deux navires



Cher Christopher O'Brien,

Le Royaume de Thaïlande a l'honneur d'adresser le présent courrier à la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) afin d'attirer son attention sur un navire de pêche dénommé « PROGRESO » qui est soupçonné d'être le FV AL WESAM 5 ou CHAINAVEE 54.

Le FV PROGRESO a soumis la Demande préalable d'entrée au port (AREP) le 4 mai 2020 afin de réaliser l'entretien dans le port thaïlandais de Thajeen Union Port, Province de Sumutsakhon. Les autorités thaïlandaises ont examiné l'AREP ainsi que les documents pertinents soumis et ont également procédé à des enquêtes sur l'identité du navire.

Nous avons constaté que l'identité précédente de ce navire de pêche est presque certainement le FV AL WESAM 5 ou CHAINAVEE 54, battant précédemment le pavillon de la Somalie et le pavillon de Djibouti, respectivement. Conformément à la Circulaire CTOI 2018-34 : Communication de l'Union Européenne concernant un possible changement de nom et de pavillon de quatre navires inclus dans la liste des navires INN de la CTOI et à la Circulaire CTOI 2018-36 : Courrier de la Thaïlande concernant le rejet d'une expédition de poissons capturés par quatre navires inclus dans la liste des navires INN de la CTOI, ces circulaires mentionnaient les navires de pêche de la flottille AL WESAM, dont le FV AL WESAM 5 OU CHAINAVEE 54 qui a été inclus dans la Liste des navires de pêche INN de la CTOI.

Les détails des deux navires de pêche sont très similaires de diverses façons, telles que la Longueur, la Largeur, la Profondeur, le Tonnage brut, le Tonnage net, le Moteur principal, l'Année de construction et le Matériau. Nous notons également que le certificat d'immatriculation du navire indiquait que le nom précédent de ce navire était JUSTICIA (également sous pavillon camerounais) mais aucun registre de ce nom de navire n'a été trouvé dans les bases de données des navires consultées. Tous ces éléments de preuve nous ont fourni des raisons raisonnables de soupçonner que le FV PROGRESO est le même navire que celui précédemment connu sous le nom de FV AL WESAM 5 ou CHAINAVEE 54.

À cet égard, le Département des pêches de la Thaïlande souhaiterait vous informer que nous avons décidé de refuser le FV PROGRESO, battant le pavillon du Cameroun, le 22 mai 2020, avec les résultats suivants :

- 1) Nous avons soupçonné que ce navire est un navire de pêche INN, dénommé FV AL WESAM 5 ou CHAINAVEE 54, qui a été inclus dans la Liste des navires de pêche INN de la CTOI, conformément aux informations susmentionnées.
- 2) Le propriétaire n'est pas en mesure de fournir l'historique de ce navire à l'autorité thaïlandaise. Nous ne pouvons donc pas assurer la légalité de ce navire de pêche.

- 3) Ce navire n'a pas respecté la Section 95 de l'Ordonnance royale des pêches B.E. 2558 (2015) et l'Amendement B.E 2560 (2017) relatifs à la soumission incomplète des documents requis y compris le plan d'entretien et le dédouanement portuaire.

La Thaïlande, en tant que partie à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port de 2009 (PSMA) et Partie contractante à la CTOI, souhaiterait vous faire part du refus d'entrée opposé au FV PROGRESO pour votre examen au titre de l'Article 9 de l'Accord PSMA. Pour toute question éventuelle, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse thaipsm.investigation@gmail.com et thaipsm@fisheries.go.th.

Nous vous saurions gré de bien vouloir diffuser le présent courrier à tous les membres pour attirer leur attention sur ce navire de pêche en ce qui concerne ces informations.

Cordialement,

M. Mesak Pakdeekong
Directeur Général

Secrétariat de la CTOI, Le Chantier Mall (2nd floor)
PO Box 1011, Victoria Mahé – SEYCHELLES
Tél : +248 4225494
Fax : +248 4224364

Fish Quarantine and Inspection Division
Tél : +66 2 562 0600

DÉTAILS

NOM DU NAVIRE	PROGRESO ex JUSTICIA
PAVILLON	CAMEROUN
MATÉRIAU DE LA COQUE	BOIS
INDICATIF D'APPEL	TJMC30
MMSI	613003576
PORT D'IMMATRICULATION	KRIBI
PROPRIÉTAIRE	M. PORNCHAI VIRIYAJIT
ANNÉE DE CONSTRUCTION	2015
TONNAGE BRUT	384
TONNAGE NET	261,16
LONGUEUR	40,00 M
LARGEUR	10,00 M
PROFONDEUR	4,00 M
TIRANT D'EAU SUR QUILLE	3,20 M
NOMBRE DE CALES À POISSONS	6 (SIX)
CAPACITÉ F.O.	150 000 L
CAPACITÉ L.O.	2 000 L
CAPACITÉ F.W.	5 000 L
MOTEUR PRINCIPAL	CATERPILLAR, 1432,32 KW.
GÉNÉRATEUR	2 JEUX VOLVO PENTA DI6C -A MG 1 JEU CATERPILLAR 3408 12 JEUX BITZER 6F.2 1 JEU CATERPILLAR 3406 1 JEU SAURA SA-101 1 JEU SAURA KEIKI SEISAKUSHO T2554 1 JEU JRC NWZ-4701 1 JEU SAMYUNG N-100 1 JEU JRC NWU 800 MARK II 1 JEU SAMYUNG SGP-330 1 JEU SIMRAD OP40 1 JEU FURUNO 1835 1 JEU JRC JMA-5200 MK2 SERIES 1 JEU ICOM IC-M304 1 JEU KENWOOD TKM-707 1 JEU HONDA HE-7380 1 JEU KAIJO SONIC KSE-210 1 JEU SIMRAD ES80 1 JEU FURUNO FCV -1150 1 JEU FURUNO MU-150HD
CONGÉLATEUR	
TREUIL	
PILOTE AUTOMATIQUE	
COMPAS MAGNÉTIQUE	
COMPAS GPS	
NAVIGATION PAR SATELLITE	
RADAR	
ÉMETTEUR-RÉCEPTEUR RADIO	
SONDEUR	
SONAR	
RADEAU ET ÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE	2 JEUX

05/5/2020



FEDERAL REPUBLIC OF SOMALIA
MINISTRY OF PORTS AND MARINE TRANSPORT
MARITIME AUTHORITY

CERTIFICATE OF SHIP REGISTRY
FOR A FISHING VESSEL

CERTIFICATE NUMBER
PCR - 1342

Issued under the SOMALI MARITIME REGISTRY OFFICE, provisions of Article 36 Merchant Shipping
Code/ State Gazette 55/1970

This is to certify: That the pursuant to the provisions of the Somali National Ship Registry Act 2015, the following
entity(s) are the ship particulars and owners of this vessel:-

Name of the Vessel	Call Sign	IMO Number	Official Number	(Previous Name)
ALWESAM 5	SM024	---	MA-00233/17	CHAINAVEE 54

Port and Date of Registration	Type of Vessel	Year of Built	Previous Date and Port of Registered	Name and Address of Builders
Mogadishu Port on 28 th Dec 2017,	FISHING VESSEL	2015	DJIBOUTI PORT, DJIBOUTI	THAILAND

Registered Dimensions and Tonnages

Length	Breadth	Dept	Grosse Tonnage	Net Tonnage
40.00M	10M	4M	384M.T	261.16M. T

Construction Characteristics

Material of Hull	WOOD	Number of Crane	0
Number of Bulkheads	0	Number of Decks	(1)

Engine Particulars

Type of Main Engine	Make and Model	Maximum Speed	Main Engine power	Number of Aux engines	Number of Main Engine
DIESEL	CATERPILLAR 3516	9 (KNOTS)	1,432.32KW	(3)	(1)

Owners' Details

Owners' Name (S)	Owners' Contact Address
ALWESAM FISHING AND COLD STORAGE COMPANY	Airport Road, Bosaso, Puntland State Of Somalia Phones: +252907725584

and WHEREAS the Maritime Administrator, on behalf of the Government of Somalia approved the application of the aforesaid owner for provisional Registration of the vessel, and WHEREAS the owner has complied with the requirements for Provisional Registration and submitted same, the vessel is therefore provisionally registered under the Laws and Flag of the Somalia.

The period of validity of this PROVISIONAL REGISTRATION CERTIFICATE expires on

27th Dec 2020

Issued at : Mogadishu Port On: the day of 28th month of Dec year of 2017.

Ship Registrar Officer
Eng. Abdullahi M. Elnte



Authorized by
Marine Department Director
Fadumo Mohamud Jilaw

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

DELEGATION REGIONALE DU SUD

CIRCONSCRIPTION MARITIME FLUVIALE
ET LACUSTRE DU SUD ET DE L'EST



REPUBLIQUE OFCAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORTS

SOUTH REGIONAL DELEGATION

MARITIME AND INLAND WATERWAYS
DISTRICT FOR THE SOUTH AND THEEAST

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Des navires et engins flottants
(Décret n° 62-DF-325 du 06 septembre 1962)

N° Matr.: K - 22/IS/ 2019
N° of Regis.:

REGISTRATION CERTIFICATE

Of ships and floating Materials
(Decree n° 62-DF-325 dated September the 6th, 1962)

Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°62-DF-325 du 06 septembre 1962
According to the provisions of Article 10 of decree n° 62-DF-325 dated September the 6th, 1962

(JORFC du 15 septembre 1962 page 1054) de l'Arrêté n° 140-MTMPT du 22 octobre 1962
(federal Gazette of Sept. The 15th, 1962 page 1054) and other n° 140-MTMPT of October the 22nd, 1962

(JORFC du 1er novembre 1962 page 1279) le navire ci-après désigné
(federal Gazette of november the 1st, 1962 page 1279) the under mentioned ship

Nom: PROGRESO (IMO No : N/A)	Type: FISHING VESSEL	
Name _____	Type _____	
Coque : WOOD	Puissance : 1432.32 KW	
Hull _____	Power _____	
Longueur 40.0 m	Largeur : 10.00 m	Creux : 4.00m
Length _____	Width _____	Depth _____
Jauge Brute : 384	Jauge Nette : 261.16	
G.R.T (Gross Registered Tonnage) _____	N.R.T (Net Registered Tonnage) _____	

Appartenant à: MR. PORNCHAI VIRIYAJIT, 406/29 SUTTIWATWITHI ROAD, THA CHALOM,
Owned by : MUEANG SAMUTSAKHON, SAMI TSAKHON, 74000 THAILAND

Exploité par : MR. PORNCHAI VIRIYAJIT, 406/29 SUTTIWATWITHI ROAD, THA CHALOM,
Operated by : MUEANG SAMUTSAKHON, SAMUTSAKHON, 74000 THAILAND

A été immatriculé sur le registre des bâtiments de la Circonscription Maritime du : SUD et de L'EST à KRIBI
Has been registered on the Ships register of Maritime District of _____

Sous le N° : K-22/IS/2019 Valable jusqu'au : 01 /09/2024
Under N° Valid until

Fait à : KRIBI le 28/04/2020
Issued at on





OBJET : DEMANDE D'AJUSTEMENT DES INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR DES NAVIRES FIGURANT SUR LA LISTE DES NAVIRES INN DE LA CTOI

Cher M. Christopher O'Brien,

En référence au paragraphe 30 b) de la Résolution 18/03 de l'Accord CTOI Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI, nous souhaiterions vous communiquer les informations supplémentaires suivantes concernant deux (2) navires de pêche : 1) AL WESAM 5 et 2) WISDOM SEA REEFER.

1. Lors des enquêtes menées sur le navire « AL WESAM 5 » sous pavillon inconnu, nous avons constaté que ses détails sont identiques à ceux du « PROGRESO » battant le pavillon du Cameroun. Par conséquent, sur la base de motifs raisonnables, nous souhaiterions demander à ce que le navire de pêche « AL WESAM 5 » figurant dans la Liste des navires INN de la CTOI soit changé en « PROGRESO » battant le pavillon du Cameroun.
2. Le Département des pêches de la Thaïlande ainsi que les autorités concernées ont mené des enquêtes sur le navire transporteur dénommé « UTHAIWAN » battant le pavillon de la Mongolie et il a été constaté que le navire était associé à des antécédents d'activités de pêche INN dans de nombreux pays sous le nom précédent de « WISDOM SEA REEFER » sous pavillon du Honduras. Par conséquent, nous souhaiterions demander à ce que le « WISDOM SEA REEFER » figurant dans la Liste des navires INN de la CTOI soit changé en « UTHAIWAN » battant le pavillon de la Mongolie.

Nous vous faisons parvenir, ci-joint, leurs détails et informations à titre de référence.

Pour toute information complémentaire, veuillez nous contacter par e-mail à l'adresse : overc.dof@gmail.com.

Nous vous remercions de votre assistance continue à cet égard.

Cordialement,
M. Mesak Pakdeekong
Directeur Général

M. Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif, Commission des Thons de l'Océan Indien
Secrétariat de la CTOI Le Chantier Mall (2ème étage)
P.O Box 1011, Victoria, Seychelles
Tél : +248 4225 494 Fax : +248 4224 36
Email : IOTC-Secretariat@fao.org
Division des pêches en eaux lointaines et du contrôle des transbordements
Email : overc.dof@gmail.com



FEDERAL REPUBLIC OF SOMALIA
MINISTRY OF PORTS AND MARINE TRANSPORT
MARITIME AUTHORITY

CERTIFICATE OF SHIP REGISTRY
FOR A FISHING VESSEL

CERTIFICATE NUMBER
PCR - 1342

Issued under the SOMALI MARITIME REGISTRY OFFICE, provisions of Article 36 Merchant Shipping
Code/ State Gazette 55/1970

This is to certify: That the pursuant to the provisions of the Somali National Ship Registry Act 2015, the following
entity(s) are the ship particulars and owners of this vessel:-

Name of the Vessel	Call Sign	IMO Number	Official Number	(Previous Name)
ALWESAM 5	SM024	---	MA-00233/17	CHAINAVEE 54

Port and Date of Registration	Type of Vessel	Year of Built	Previous Date and Port of Registered	Name and Address of Builders
Mogadishu Port on 28 th Dec 2017,	FISHING VESSEL	2015	DJIBOUTI PORT, DJIBOUTI	THAILAND

Registered Dimensions and Tonnages

Length	Breadth	Dept	Grosse Tonnage	Net Tonnage
40.00M	10M	4M	384M.T	261.16M. T

Construction Characteristics

Material of Hull	WOOD	Number of Crane	0
Number of Bulkheads	0	Number of Decks	(1)

Engine Particulars

Type of Main Engine	Make and Model	Maximum Speed	Main Engine power	Number of Aux engines	Number of Main Engine
DIESEL	CATERPILLAR 3516	9 (KNOTS)	1,432.32KW	(3)	(1)

Owners' Details

Owners' Name (S)	Owners' Contact Address
ALWESAM FISHING AND COLD STORAGE COMPANY	Airport Road, Bosaso, Puntland State Of Somalia Phones: +252907725584

and WHEREAS the Maritime Administrator, on behalf of the Government of Somalia approved the application of the aforesaid owner for provisional Registration of the vessel, and WHEREAS the owner has complied with the requirements for Provisional Registration and submitted same, the vessel is therefore provisionally registered under the Laws and Flag of the Somalia.

The period of validity of this PROVISIONAL REGISTRATION CERTIFICATE expires on

27th Dec 2020

Issued at : Mogadishu Port On: the day of 28th month of Dec year of 2017.

Ship Registrar Officer
Eng. Abdullahi M. Elnte



Authorized by
Marine Department Director
Fadumo Mohamud Jilaw

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

DELEGATION REGIONALE DU SUD

CIRCONSCRIPTION MARITIME FLUVIALE
ET LACUSTRE DU SUD ET DE L'EST



REPUBLIQUE OFCAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORTS

SOUTH REGIONAL DELEGATION

MARITIME AND INLAND WATERWAYS
DISTRICT FOR THE SOUTH AND THEEAST

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Des navires et engins flottants
(Décret n° 62-DF-325 du 06 septembre 1962)

N° Matr.: K - 22/IS/ 2019
N° of Regis.:

REGISTRATION CERTIFICATE

Of ships and floating Materials
(Decree n° 62-DF-325 dated September the 6th, 1962)

Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°62-DF-325 du 06 septembre 1962
According to the provisions of Article 10 of decree n° 62-DF-325 dated September the 6th, 1962

(JORFC du 15 septembre 1962 page 1054) de l'Arrêté n° 140-MTMPT du 22 octobre 1962
(federal Gazette of Sept. The 15th, 1962 page 1054) and other n° 140-MTMPT of October the 22nd, 1962

(JORFC du 1er novembre 1962 page 1279) le navire ci-après désigné
(federal Gazette of november the 1st, 1962 page 1279) the under mentioned ship

Nom: **PROGRESO** (IMO No : N/A) Type: **FISHING VESSEL**
Name _____ Type _____
Coque : **WOOD** Puissance : **1432.32 KW**
Hull _____ Power _____
Longueur **40.0 m** Largeur : **10.00 m** Creux : **4.00m**
Length _____ Width _____ Depth _____
Jauge Brute : **384** Jauge Nette : **261.16**
G.R.T (Gross Registered Tonnage) _____ N.R.T (Net Registered Tonnage) _____

Appartenant à: **MR. PORNCHAI VIRIYAJIT, 406/29 SUTTIWATWITHI ROAD, THA CHALOM,**
Owned by : **MUEANG SAMUTSAKHON, SAMI TSAKHON, 74000 THAILAND**

Exploité par : **MR. PORNCHAI VIRIYAJIT, 406/29 SUTTIWATWITHI ROAD, THA CHALOM,**
Operated by : **MUEANG SAMUTSAKHON, SAMUTSAKHON, 74000 THAILAND**

A été immatriculé sur le registre des bâtiments de la Circonscription Maritime du : **SUD et de L'EST à KRIBI**
Has been registered on the Ships register of Maritime District of _____

Sous le N° : **K-22/IS/2019** Valable jusqu'au : **01 /09/2024**
Under N° **Valid until**

Fait à : **KRIBI** le **28/04/2020**

Issued at on



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

DELEGATION REGIONALE DU SUD

CIRCONSCRIPTION MARITIME FLUVIALE
ET LACUSTRE DU SUD ET DE L'EST



REPUBLIQUE OFCAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORTS

SOUTH REGIONAL TRANSPORT

MARITIME AND INLAND WATERWAYS
DISTRICT FOR THE SOUTH AND THE EAST

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Des navires et engins flottants
(Décret n° 62-DF-325 du 06 septembre 1962)

N° Matr.: K - 22/IS/ 2019
N° of Regis.:

REGISTRATION CERTIFICATE

Of ships and floating Materials
(Decree n° 62-DF-325 dated September the 6th, 1962)

Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°62-DF-325 du 06 septembre 1962
According to the provisions of Article 10 of decree n° 62-DF-325 dated September the 6th, 1962

(JORFC du 15 septembre 1962 page 1054) de l'Arrêté n° 140-MTMPT du 22 octobre 1962
(federal Gazette of Sept. The 15th, 1962 page 1054) and other n° 140-MTMPT of October the 22nd, 1962

(JORFC du 1er novembre 1962 page 1279) le navire ci-après désigné
(federal Gazette of november the 1st, 1962 page 1279) the under mentioned ship

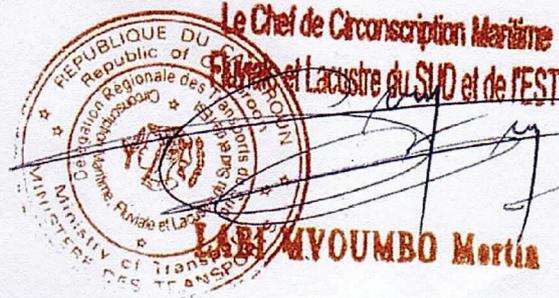
Nom: JUSTICIA IMO N°: n/a Type: FISHING VESSEL
Name _____ Type _____
que: WOOD Puissance : 1432.32 KW
Hull _____ Power _____
Longueur 40.0 m Largeur : 10.00 m Creux : 4,00m
Length _____ Width _____ Depth _____
Jauge Brute : 384 Jauge Nette : 261.16
G.R.T (Gross Registered Tonnage) _____ N.R.T (Net Registered Tonnage) _____

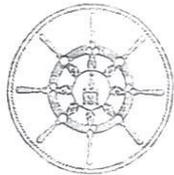
Appartenant à: MR. WISARUT SONGHIRUNNGAM, 83/167 MOO 3, BANGYAPHRAEK,
Owned by : MUEANG SAMUTSAKHON, SAMUTSAKHON 74000 THAILAND
Exploité par : MR. WISARUT SONGHIRUNNGAM, 83/167 MOO 3, BANGYAPHRAEK,
Operated by : MUEANG SAMUTSAKHON, SAMUTSAKHON 74000 THAILAND

A été immatriculé sur le registre des bâtiments de la Circonscription Maritime du : SUD et de L'EST à KRIBI
Has been registered on the Ships register of Maritime District of _____

Sous le N° : K-22/IS/2019 Valable jusqu'au : 01 /09/2024
Under N° Valid until

Fait à : KRIBI le 01/09/2019
Issued at on





MONGOLIA MARITIME
ADMINISTRATION

MONGOLIA
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION

PROVISIONAL CERTIFICATE OF REGISTRY

(Single Delivery Voyage)

Issued under the provisions of
Chapter 3 of the Regulations for Registration of Ships 2003

Official Number
47912077

Call Sign
JVJT7

IMO Ship Number
7637527

Name of Vessel
UTHAIWAN

Name and Address of Owner	IMO Registered Owner Number	Shares (%)
P.K. SHIPPING AND AGENCY CO., LTD 18/86 Soi Ramkhamheng 174 Minburi Bangkok 10510	-	100

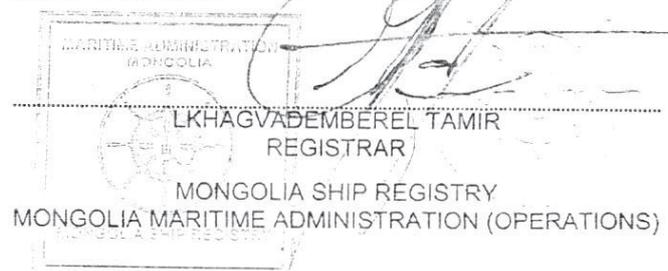
Description of Vessel			
Type of Vessel Reefer Carrier	Year of Built 1977	Hull material Steel	Previous Registry / Name Cameroon / UTHAIWAN
Gross Tonnage 2989	Length(Metres) 93.10	Name of Builder B.V. Nieuwe Noord Nederlandse Groningue, , Netherlands	
Net Tonnage 1555	Breadth(Metres) 14.00	Number of Engines 1	Type of Engine / Total Power (KW) Diesel / 2208
Deadweight -	Depth(Metres) 5.51	Speed of Vessel (Knots) 10.00	Engine Make / Model Deutz

Voyage Limitations	
Single Delivery Voyage on ballast without any cargo, passenger and fishing activity from Phuket, Thailand to	
Port of Departure Phuket, Thailand	Port of Arrival Chittagong, Bangladesh

Date of Provisional Registry 29 January 2020	Port of Registry Ulaanbaatar	Date of Expiry 27 July 2020
---	---------------------------------	--------------------------------

Issued at Singapore on 21 April 2020.

The Registrar of the Mongolia Ship Registry, by the powers vested thereupon by the Regulations for Registration of Ships 2003, hereby authorizes this Provisional Registration of Vessel UTHAIWAN.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTRE DES TRANSPORTS
DELEGATION REGIONALE DU SUD
CIRCONSCRIPTION MARITIME, FLUVIALE
ET LACUSTRE DU SUD ET DE L'EST



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF TRANSPORT
SOUTH REGIONAL DELEGATION
MARITIME AND INLAND WATERWAYS
DISTRICT OF THE SOUTH AND EAST

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Des navires et engins flottants
(Décret n° 62-DF-325 du 06 septembre 1962) **N° Matr.: K -36/IP/2019**
N° of Regis.:

REGISTRATION CERTIFICATE

Of ships and floating Materials
(Decree n° 62-DF-325 dated September the 6th, 1962)

Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°62-DF-325 du 06 septembre 1962
According to the provisions of Article 10 of decree n° 62-DF-325 dated September the 6th, 1962

(JORFC du 15 septembre 1962 page 1054) de l'Arrêté n° 140-MTMPT du 22 octobre 1962
(federal Gazette of Sept. The 15th, 1962 page 1054) and other n° 140-MTMPT of October the 22nd, 1962

(JORFC du 1er novembre 1962 page 1279) le navire ci-après désigné
(federal Gazette of november the 1st, 1962 page 1279) the under mentioned ship

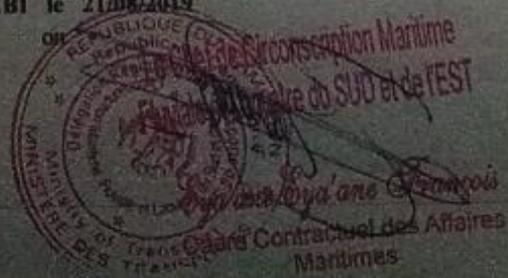
Nom: Name	UTHAIWAN	Type: Type	REEFER CARRIER
que: Hull	STEEL	Puissance : Power	2208 KW
Longueur Length	93.10 m	Largeur : Width	14.00 m
		Creux : Depth	8.00m
Jauge Brute : G.R.T (Gross Registered Tonnage)	2989	Jauge Nette : N.R.T (Net Registered Tonnage)	1555

Appartenant à: P.K. SHIPPING AND AGENCY CO., LTD 18/86 SOI RAMKHAMHENG 174, MINBURI BANGKOK 10510 , THAILAND
Owned by :
Exploité par : P.K. SHIPPING AND AGENCY CO., LTD 18/86 SOI RAMKHAMHENG 174, MINBURI BANGKOK 10510 , THAILAND
Operated by :

A été immatriculé sur le registre des bâtiments de la Circonscription Maritime du : SUD et de L'EST à KRIBI
Has been registered on the Ships register of Maritime District of

Sous le N° : K-36/IP/2019 Valable jusqu'au : SINGLE VOYAGE IN BALLAST CONDITION FROM THE PORT KRONG
Under N° K-36/IP/2019 Valid until KHEMARA PHOUMIN CAMBODIA TO THE PORT OF CHITTAGONG
BANGLADESH . BUT NOT LATER THAN 20/11/2019

Fait à : KRIBI le 21/08/2019
Issued at



10 MAR 2016 WISDOM SEA REEFER

REPUBLICA DE HONDURAS
REPUBLIC OF HONDURAS



DIRECCIÓN GENERAL DE LA MARINA MERCANTE
GENERAL DIRECTORATE OF THE MERCHANT MARINE
PATENTE DEFINITIVA DE NAVEGACIÓN
DEFINITIVE CERTIFICATE OF REGISTRY



REGISTRO NUMERO: L-2638505
NUMERO OMI: 7637527

RBPDM 05.01
DGMAL/DP No. 970

El Infrascrito, Director General de la Marina Mercante, por medio del presente documento HACE CONSTAR: Que los Armadores de la Nave que se describe a continuación, han obtenido la Patente Definitiva siguiente:
The Undersigned, General Director of the Merchant Marine, by means of this document HEREBY CERTIFY, that the Owners of the under-described vessel have obtained the Definitive Registry as follow:

GENERALIDADES DE LA NAVE General Ship's Data	
Nombre de la Nave: <u>WISDOM SEA REEFER</u>	Armadores: <u>WISDOM SEA REEFER LINE, S. A.</u>
Ship's Name	Owners
Ex Nombre / Ex Name: <u>CHAICHAROEN</u>	Domicilio: <u>EDIF. SOFIA # 14, OFFICE 3, LOS PERIODISTAS</u>
BUQUE FRIGORIFICO / REEFER CARRIER	Address: <u>AVE. LOS ANGELES BETANIA, PANAMA.</u>
Type of Vessel	Address
Nacionalidad Actual: <u>HONDUREÑA</u>	Apoderado Legal: <u>CLAUDIA E. RAMOS CERRATO</u>
Present Nationality	Power of Attorney
Lugar y Fecha de Construcción: <u>GRONINGUE, THE NETHERLANDS</u>	Construido por: <u>B.V. NIEUWE NOORD NEDERLANDSE GRONINGUE</u>
1977	Built by:
Place and Year Built	

CARACTERISTICAS PRINCIPALES Main Particulars			
Número de Cubiertas: <u>2</u> <u>DOS</u>	Material del Casco: <u>Acero: X</u>	Dimensiones: <u>Eslora: 93.10</u> <u>Mts</u>	Tonelaje: <u>Bruto: 2,989.00</u>
Number of Decks	Hull Material	Dimensions	Tonnage
Mastiles: <u>2</u> <u>DOS</u>	Madera: <u>Wood</u>	Length: <u>14.00</u> <u>Mts</u>	Gross Net: <u>1,555.00</u>
Masts	Wood	Breadth: <u>8.00</u> <u>Mts</u>	Net
Chimeneas: <u>2</u> <u>DOS</u>	Fibra de Vidrio: <u>Fiberglass</u>	Puntal: <u>5.51</u> <u>Mts</u>	
Funnels	Fiberglass	Depth	
Puentes: <u>1</u> <u>UNO</u>	Aluminio: <u>Aluminium</u>	Calado: <u>5.51</u> <u>Mts</u>	
Bridges	Aluminium	Draft	
	Otros: <u>Others</u>		
	Others		

SISTEMA DE PROPULSION	SISTEMA DE ESTACION DE RADIO
Propulsion System: <u>1 MOTOR DIESEL DEUTZ SBY 6M 540</u>	Radio Station System
Núm. Y Clase de Motores: <u>2208 KW</u>	Clase de Radio
Number and Type of Engine	Type of Radio
Velocidad de la Nave: <u>14.8 NUDOS</u>	Indicativo de Llamada: <u>.....</u>
Ship's Speed	Cell Sign Letters
	Frecuencias: <u>.....</u>
	Frequencies

WISDOM SEA REEFER LINE, S. A.	
Empresa Responsable de la Operación: <u>WISDOM SEA REEFER LINE, S. A.</u>	
Enterprise responsible for operation	
Permiso de Navegación	
Núm: <u>970</u>	Fecha de Emisión: <u>29 de Marzo de 2016</u>
Definitive Navigation Permit No.	Issue Date
Registro de Matricula	
Núm: <u>L-2638505</u>	Fecha de Expiración: <u>29 de Marzo de 2020</u>
Definitive Ship's Register Certificate	Expiration Date
Extendida en Tegucigalpa, M.D.C., a los <u>29 DE MARZO DEL 2016 / MARCH 29TH, 2016</u>	
Issued at Tegucigalpa, M.D.C., República de Honduras, C.A.	

Original Papel seguridad Verde 1ra. Copia: Verde 2da. Copia Resada
INTERNATIONAL NAVIGATION

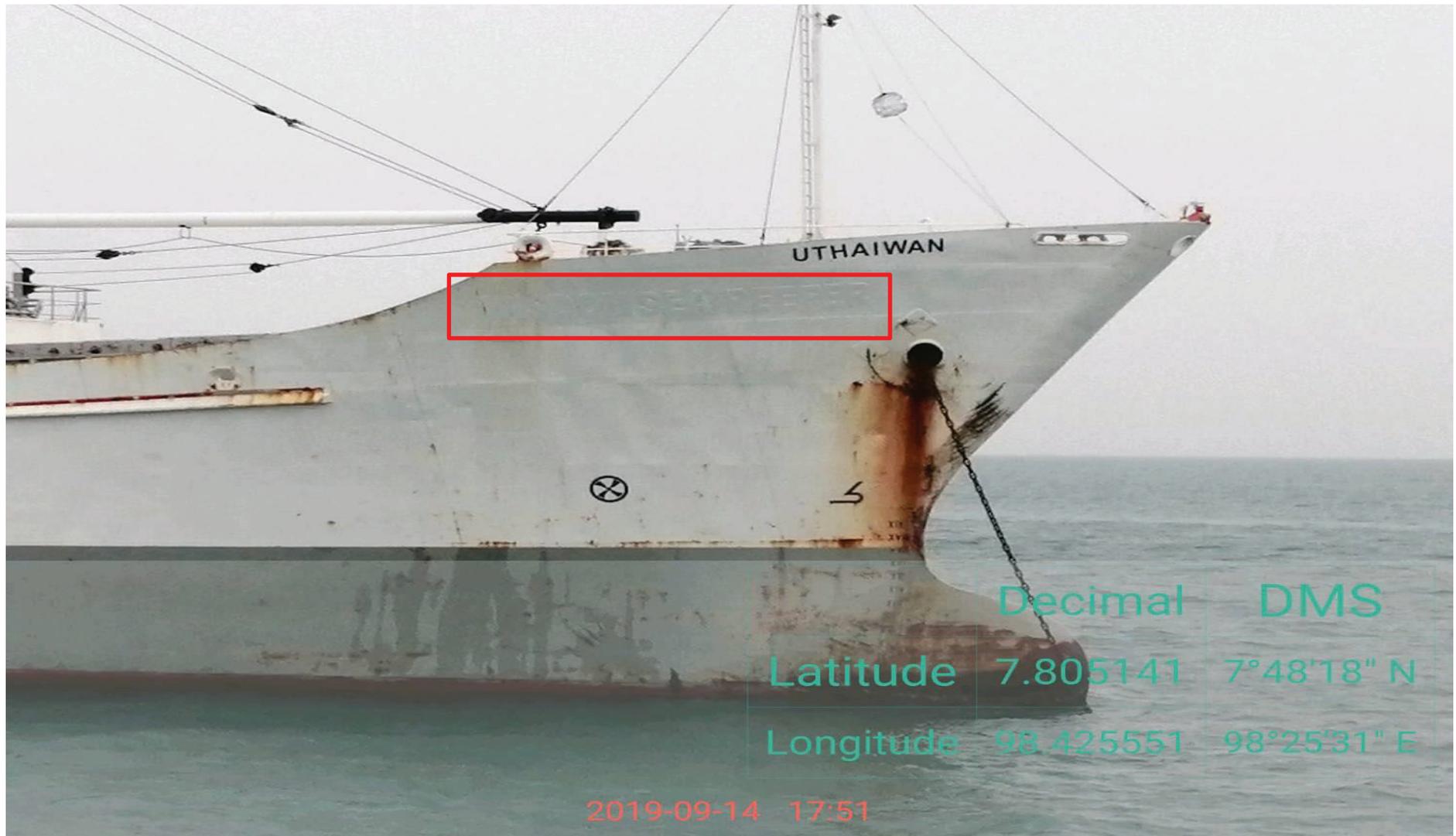
[Signature]
Director General de la Marina Mercante
General Director of the Merchant Marine



PARTICULAR OF VESSEL

NAME	WISDOM SEA REEFER
VESSEL TYPE	REEFER CARRIER
FLAG	HONDURAS
PORT OF REGISTRY	SAN LORENZO
IMO NUMBER	7637527
CALL SIGN	HQXQ4
GROSS TONNAGE	2,989.00
NET TONNAGE	1,555.00
DEAD-WEIGHT (MT)	3,771.00
LENGTH OVER ALL (m)	101.93
LENGTH (m)	93.10
BREADTH (m)	14.00
DEPTH (m)	8.00
SUMMER DRAFT (m)	5.51
BUILDERS	B.V.NIEUWE NOORD NEDERLANDSE GRONINGUE, THE NETHERLANDS
YEAR BUILT	1977
CARGO CAPACITY (m) ³	3,727
BUNKERS CAPACITY (m) ³	MGO 165 TONS
TEMPERATURE	-18 °C
COOLANT TYPE	R22
ENGINE	1 DEUTZ SBV 6 M 540 , ENGINE NO. 5 7 0 9 7 1 1 3,000 HP adjusted at 2,500 HP
SPEED (knots)	14.8
OWNERS	: WISDOM SEA REEFER LINE S.A.
CLASSIFICATION	: INTERMARITIME CERTIFICATION SERVICES (ICS CLASS)
INSURANCE COVERAGE :	
H & M	: QBE INSURANCE GROUP
PNI	: THE SHIPOWNERS' MUTUAL PROTECTION AND INDEMNITY ASSOCIATION (LUXEMBOURG)

Sur la proue du navire, côté bâbord et côté tribord, vous pouvez voir le nom « WISDOM SEA REEFER » (dans le cadre rouge).



L'extérieur du navire indique UTHAIWAN et le numéro OMI 7637527. Sur la poupe du navire, vous pouvez voir le nom « SEA REEFER SAN LORENZO ». Il y a également une éraflure devant le mot « SEA » (dans le cadre rouge).



Dans la timonerie du navire (passerelle du navire), la signalisation était recouverte par du papier blanc indiquant le nom « UTHAIWAN ». En décollant le papier blanc, vous pouvez voir le nom « WISDOM SEA REEFER » (dans le cadre rouge).

GOLDEN ARROW MARINE S.A		GAM-FORM - 025		Issue Date: 3 April 2012 Revision No. 0
MV. WISDOM SEA REEFER		EMERGENCY MUSTER LIST		Page 1 of 1
		EMERGENCY MUSTER LIST		HONDURAS
RANK	NAME	STATION	LIFERAFT STATION	RECUE/MOB STATION
MASTER			STBD LIFERAFT In overall Command. I/C Launching Liferaft. Establish Communications.	In Overall Command. Take over Bridge Watch. Establish Internal & External Communications.
CH. ENG.			PORT LIFERAFT I/C Launching Liferaft. Collect VHF from Bridge.	Port Coxswain. Roll Call I/C Collect VHF from Bridge. Rescue Zone preparation.
2nd. OFF.			STBD LIFERAFT Assist the Master for General Bridge and Deck duties as instructed.	Alternate Boat Coxswain. Assist the Master for General Bridge and Deck duties as instructed.
CH. ENG.			PORT LIFERAFT Shutdown Main Engine. 2nd I/C of launching Liferaft Roll Call.	I/C engine Room. Standby.
2nd. ENG.			STBD LIFERAFT 2nd I/C of launching Liferaft. Assist Ch. Off as Instructed. Standby First Aider.	Alternate Boat Engineer.
3rd. ENG.	MR. CHAT KAEWKARN		STBD LIFERAFT Secure Liferaft Painter. Rig Embarkation Lader. Assist L/R launching as instructed.	I/C Boat Engineer. Attend Boat Engine; Prepare boat Motor & Tools before launching as required.
OILER 1	MR. CHANON UD-NOON		PORT LIFERAFT Secure Liferaft Painter. Rig Embarkation Lader. Assist L/R launching as instructed.	Alternate Boat Crew. Assist in preparing boat davit or crane as instructed.
OILER 2			STBD LIFERAFT Secure Liferaft Painter. Rig Embarkation Lader. Assist L/R launching as instructed.	Alternate Boat Crew. Assist in preparing boat davit or crane as instructed.
A/B 1			STBD LIFERAFT Secure Liferaft Painter. Rig Embarkation Lader. Assist L/R launching as instructed.	Boat Crew. Prepare Boat launching. Attend Boat Ladder as instructed.
A/B 2			PORT LIFERAFT Secure Liferaft Painter. Rig Embarkation Lader. Assist L/R launching as instructed.	Alternate Boat Crew. Assist preparing Boat launching. Operate Boat Crane or Davit as instructed.
A/B 3	MR. ZAY YAR LIN		PORT LIFERAFT Collect EP/IB & SART from Bridge & take to L/R Station. Assist in L/R launching.	Alternate Boat Crew. Assist preparing Boat launching.
COOK			PORT LIFERAFT Collect extra rations, Fresh water & Medical Supplies for Liferafts.	Make Stretcher readily available. Make First Aid Kits and Blankets available.
O/S 1	MR. VITOON PROHTEO		PORT LIFERAFT Assist in Liferaft launching as instructed.	Alternate Boat Crew. Assist preparing Boat launching. As instructed.
O/S 2			STBD LIFERAFT Assist in Liferaft launching as instructed.	Alternate Boat Crew. Assist preparing Boat launching. As instructed.
O/S 3			PORT LIFERAFT Assist in Liferaft launching as instructed.	Alternate Boat Crew. Assist preparing Boat launching. As instructed.
O/S 4			STBD LIFERAFT Assist in Liferaft launching as instructed.	Alternate Boat Crew. Assist preparing Boat launching. As instructed.
OTHER			Report to Muster Station for instructions. Bring Lifejacket or immersion Suit.	Report to Muster Station for instructions. Assist as required.

STANDING ORDERS IN CASE OF FIRE:

- Everyone who discovered a fire reports this immediately to the Bridge or to Duty officer and commences the Fire Fighting with all possible means.
- Duty Officer inform the master, Duty Engineer, Chief Engineer and stop ventilation.
- In case fire, Fire squads come immediately on the Muster Station to receive order.
- Chief Engineer arranges "Water On Deck", Stops Ventilation, Close Emergency Valves and operate CO-2 if ordered.
- All communication via the Bridge.

DO NOT ACTIVATE CO-2 INSTALLATION UNLESS SPECIAL ORDER FROM MASTER OR HIS SUBSTITUTE.

MUSTER STATION NO. 1 : BRIDGE PORT/SIDE
MUSTER STATION NO. 2 : BRIDGE STBD/SIDE

- The Chief Officer is responsible for ensuring that the Life-saving and Fire Appliances are maintained and ready.
- The Masters substitute is the Chief Officer. The Chief Engineers substitute is 2nd Engineer.
- The Master is the designated person for GMDSS (Distress messages).
- FIFI Team 1: I/C Fire on Deck or Accommodation. (Support Team is FIFI Team 2.)
- FIFI Team 2: I/C Fire in Engine Room & Machinery Spaces. (Support Team is FIFI Team 1.)
- OIL SPILL: Individual duties to be assigned and delegated as per SOPEP guidelines.
- M.O.B. The Master will assign and co-ordinate the duties of Lookouts during this operation.

FIRE ALARM SIGNAL CONTINUOUS SOUNDING OF THE FIRE ALARM OR SHIP'S WHISTLE.
MOB ALARM SIGNAL 3 LONG BLASTS ON THE SHIP'S WHISTLE OR SHIP'S ALARM.
LIFERAFT STATION 7 OR MORE SHORT BLASTS FOLLOWED BY 1 LONG BLAST ON THE SHIP'S WHISTLE OR ALARMS.

ABANDON SHIP ONLY BY VERBAL INSTRUCTION FROM THE MASTER OR SUBSTITUTE.

MUSTER POINT (S) : _____

MASTER: *T. Paul* DATE: 30 - NOVEMBER - 2018

No. 0527.2/ 6354



Department of Fisheries
KasetKlang, Chatuchak
Paholyothin Road,
Bangkok 10900 Thailand
Tel/Fax: 662 558 0187

3 September B.E. 2563 (2020)

Cher M. Christopher O'Brien,

Objet : Informations relatives au plan de voyage d'un navire INN « UTHAIWAN » pour mise au rebut à Chittagong, Bangladesh

Je vous prie de bien vouloir vous reporter à notre courrier n° 0527.2/8361, en date du 31 octobre 2019, vous informant des avancées des poursuites judiciaires engagées par la Thaïlande à l'encontre du navire de pêche INN dénommé « UTHAIWAN ».

Nous avons actuellement achevé les travaux sur ce navire conformément à la procédure judiciaire thaïlandaise. L'UTHAIWAN est passé sous pavillon mongole pour un trajet en aller simple (la date d'expiration étant établie au 26 octobre 2020) et ce navire doit se rendre à Chittagong, au Bangladesh, à des fins de mise au rebut.

Dans ce contexte, nous souhaiterions vous informer, ainsi que les parties de la CTOI, que le navire UTHAIWAN fait l'objet d'une inspection réalisée par les autorités en ce qui concerne la sécurité de navigation et d'autres dispositions nécessaires conformément aux exigences prévues par les lois maritimes thaïlandaises. Si le navire satisfait à toutes les exigences, il pourra quitter le port thaïlandaise pour naviguer jusqu'à sa destination, Chittagong, au Bangladesh, d'ici le 5 septembre 2020 et devrait arriver à Chittagong avant le 10 septembre 2020. Le propriétaire du navire s'est engagé à communiquer régulièrement au Département de la Marine de la Thaïlande la position du navire au cours de sa navigation jusqu'à sa destination. Dans le cadre du plan de mise au rebut, 105 jours seront nécessaires pour achever l'ensemble du processus de mise au rebut. À cet égard, des informations actualisées de votre part sur la question ci-dessus seront très appréciées. En outre, nous souhaiterions prier instamment le Secrétariat de bien vouloir transmettre ces informations, dans les meilleurs délais possibles, à toutes les Parties contractantes et Parties non-contractantes coopérantes de la CTOI.

Soyez assuré de notre entière coopération.

Cordialement,

M. Mesak Pakdeekong
Directeur Général

Pj : tel qu'indiqué

M. Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif, commission des Thosn de l'Océan Indien
Secrétariat de la CTOI, Le Chantier Mall (2nd floor)
PO Box 1011, Victoria Mahé – SEYCHELLES
Tél : +248 4225494 Fax : +248 4224364
Mail : iotc-secretariat@fao.org

Overseas Fisheries and Transshipment Control Division
e-mail: overc.dof@gmail.com



Embassy of Mongolia

25 August 2020

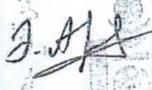
To Whom It May Concern:

This is to inform that Mongolia Maritime Administration issued Exemption Certificate in Singapore on 17 August 2020 and valid until 26 October 2020. The details of the above-mentioned license are as follows:

Name of Vessel	UTHAIWAN
Type of Registration	Single delivery voyage
Official No.	47912077
IMO No.	7637527
Call Sign	JVJT7
Type of Ship	Reefer Carrier
Gross Tonnage	2989
Port of Registry	ULAANBAATAR

The copy of the certificate is enclosed herewith.

Yours faithfully,


Anuu Enkhbold
Third Secretary (Consular and Immigration Affairs)
CONSULAR SECTION
EMBASSY OF MONGOLIA



MONGOLIA
Ship
Registry

CERTIFIED TRUE COPY

Mongolia Ship Registry
133 New Bridge Road,
#16-02 China Town Point
Singapore 059413

17th August 2020

EXEMPTION CERTIFICATE

(Issued under the Authority of Mongolia, provisions of Chapter 3 of the Regulations for Registration of Ships 2003)

Name of Vessel : UTHAIWAN
Type of Registration: Single delivery voyage
Official No. : 47912077
IMO No. : 7637527
Call Sign : JVJT7
Type of Ship : Reefer Carrier
Gross Tonnage : 2989
Port of Registry : ULAANBAATAR

This is to certify that:

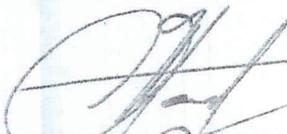
Under the Authority conferred by the Regulations for Registration of Ships 2003 and SOLAS Chapter 1, Regulation 4(a) the above vessel is exempted from the requirements of SOLAS CH II (SC), CH III & CH V (SE), CH IV (SR), CH IX (DOC & SMC), CH XI-2 (ISSC) Loadline and ITC.

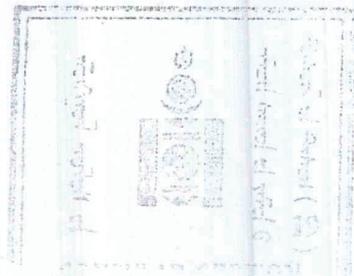
Conditions for which the Exemption certificate is granted :

- 1) Vessel will undergo One Single Delivery Voyage from **Phuket, Thailand** to **Chittagong, Bangladesh**;
- 2) The Recognised Organization has surveyed the vessel and the vessel is in seaworthy conditions to undertake the single delivery voyage;
- 3) The master is requested to notify this Administration once the Voyage is completed; and
- 4) Vessel will proceed in ballast condition without any fishing activity, a cargo or a passenger.

This Certificate is valid until 26 October 2020 or upon completion of the voyage, whichever comes first.

Issued at Singapore on : 17 August 2020


LKHAGVADEMBEREL TAMIR
Registrar
Mongolia Ship Registry
Mongolia Maritime Administration (Operations)





MONGOLIA MARITIME
ADMINISTRATION

MONGOLIA
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION

SPECIAL VOYAGE PERMIT

CERTIFIED TRUE COPY

Issued under the provisions of
Chapter 3 of the Regulations for Registration of Ships 2003

Certification No. SVP -47912077

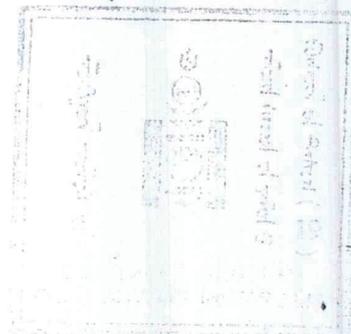
Name of Ship	Official number	Call sign	Gross Tonnage	Length of Ship	IMO Ship Number
UTHAIWAN	47912077	JVJT7	2989	93.10	7637527
Owner					IMO Registered Owner Number
P.K SHIPPING AND AGENCY CO.,LTD 18/86 Soi Ramkhamheng 174 Minburi Bangkok 10510					-
Route	Single Delivery Voyage on ballast without any cargo, passenger and fishing activity from Phuket, Thailand to Chittagong, Bangladesh.				
Period	From:	27 July 2020	To:	26 October 2020	
Other conditions, if any, of Navigation	1) The vessel shall proceed on a coastal voyage sheltered in nature with no deviation unless in the event of emergency. 2) The vessel shall have a voyage plan with designated area for emergency shelter in case of adverse weather. 3) The vessel shall proceed to sea on fine weather, continuously monitor the weather forecast and take precautionary measures accordingly in the event of adverse weather, such as reduce speed, deviation, seek shelter, etc. 4) All openings on weather and exposed decks are to be kept closed throughout the sea passage. 5) Vessel has to report its noon positions to its company to monitor progress and also to keep within communication range with nearest coast station throughout the passage.				
Issued under the provision of the Regulations for registrar of ships under the Ship Registry of Mongolia, Date : 11 August 2020					
		 LKHAGVAEMBEREL TAMIR REGISTRAR MONGOLIA SHIP REGISTRY MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION (OPERATIONS)			

THIS IS TO CERTIFY that the above-mentioned ship has been surveyed in accordance with the provision of Chapter 5 (Survey & Safety) of the Regulations for Registration of Ships under the Ship Registry of Mongolia 2003, and found to be fit for above single delivery voyage and complying with the conditions as prescribed above.

Place Issued :

Date issued :

Capt./Mr.
Surveyor for Authorised Recognised Organisation





Embassy of Mongolia

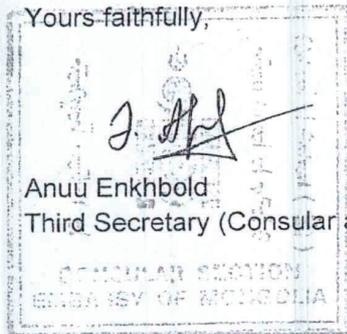
25 August 2020

To Whom It May Concern:

This is to inform that Mongolia Maritime Administration issued Provisional Minimum Safe Manning Certificate number 47912077, Call Sign JVJT7, IMO Ship Number 7637527 under the name of **UTHAIWAN** at Singapore on 11 August 2020 and it is valid until 26 October 2020.

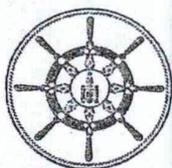
The copy of the certificate is enclosed herewith.

Yours faithfully,



Anuu Enkhbold
Third Secretary (Consular and Immigration Affairs)

vv



MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION

MONGOLIA
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION

CERTIFIED TRUE COPY

PROVISIONAL MINIMUM SAFE MANNING CERTIFICATE

Issued under the provisions of regulation V/14(2) of the International Convention for the Safety of Life at Sea, 1974, as amended

Table with ship details: Name of Ship (UTHAIWAN), IMO Ship Number (7637527), Official Number (47912077), Port of Registry (Ulaanbaatar), Type of Ship (Reefer Carrier), Call Sign (JVJT7), Gross Tonnage (2989.0), Propulsion Power (2208 KW), UMS Operation (No), Trading Area (Single Delivery Voyage on ballast without cargo & passenger and from Phuket, Thailand to Chittagong, Bangladesh), Operation Company (P.K SHIPPING AND AGENCY CO.,LTD)

THIS IS TO CERTIFY that having regard to SOLAS V/14, as amended, the ship named in this certificate is considered to be safely manned in accordance with the principles and guidelines set out in IMO Resolution A.1047(27), if when it proceeds to sea, it carries not less than the numbers and grades of personnel specified in the table(s) below.

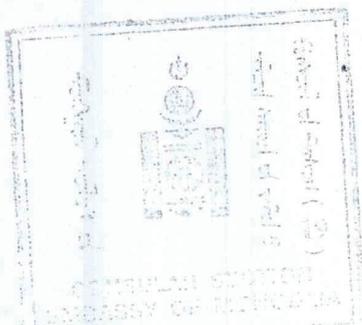
Table with 6 columns: Grade of Officer, STCW Reg., Number, Grade of Ratings, STCW Reg., Number. Rows include Master, OOW Navigational, Chief Engineer, and Engineer Officer.

Special requirements or conditions, if any:

- 1. Ships carrying 100 or more persons and ordinary engaged of more than three (3) days duration shall carry a qualified medical doctor according to MLC 2006 A4.1.4(b)
2. Ships carrying ten (10) or more persons shall require a fully qualified cook according to MLC 2006 A 3.2.5
3. The certificate of competency or sufficiency (COC/COP) provided shall also authorize the holder thereof to perform any lower ranking position, as long as it is of the same nature as the one for which the respective COC or COP was issued
4. Watchkeeping Deck Officers are required to have the appropriate GMDSS Radio Operator Certificate General or Restricted, depending upon the ship's Intended Sea Area of operation.
**While the vessel holds an Unattended Machinery Space Certificate (UMS) issued by Recognized Organization, the Engineer Officer and one Oiler/Motorman may be dispensed with.

Table with 3 columns: Date Issued (11 August 2020), Issued at (Singapore), Date of Expiry (26 October 2020)

Remarks: All Deck & Engineer officers sailing on Mongolia vessels must hold a Certificate of Endorsement (COE) issued by Registry.



Handwritten signature of LKHAGVADEMBEREL TAMIR, REGISTRAR.

LKHAGVADEMBEREL TAMIR
REGISTRAR
MONGOLIA SHIP REGISTRY
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION (OPERATIONS)

* Where a trading area other than unlimited is shown, a clear description or map of the trading area should be included in the certificate
MSR/PROV MSMC/REV.1/2017



Embassy of Mongolia

25 August 2020

To Whom It May Concern:

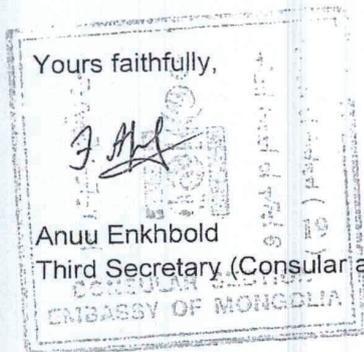
This is to inform that Mongolia Maritime Administration issued Provisional Certificate of Registry (Single Delivery Voyage) number 47912077, Call Sign JVJT7, IMO Ship Number 7637527 under the name of Vessel **UTHAIWAN** at Singapore on 11 August 2020 and it is valid until 26 October 2020.

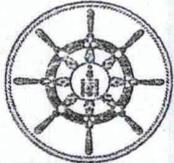
The copy of the certificate is enclosed herewith

Yours faithfully,

Anuu Enkhbold

Third Secretary (Consular and Immigration Affairs)





MONGOLIA MARITIME
ADMINISTRATION

MONGOLIA
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION

CERTIFIED TRUE COPY

PROVISIONAL CERTIFICATE OF REGISTRY

(Single Delivery Voyage)

Issued under the provisions of
Chapter 3 of the Regulations for Registration of Ships 2003

Official Number
47912077

Call Sign
JVJT7

IMO Ship Number
7637527

Name of Vessel
UTHAIWAN

Name and Address of Owner	IMO Registered Owner Number	Shares (%)
P.K SHIPPING AND AGENCY CO.,LTD 18/86 Soi Ramkhamheng 174 Minburi Bangkok 10510	-	100

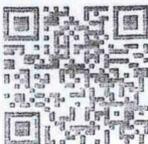
Description of Vessel			
Type of Vessel Reefer Carrier	Year of Built 1977	Hull material Steel	Previous Registry / Name Cameroon / UTHAIWAN
Gross Tonnage 2989	Length(Metres) 93.10	Name of Builder B.V. Nieuwe Noord Nederlandse Groningue, , Netherlands	
Net Tonnage 1555	Breadth(Metres) 14.00	Number of Engines 1	Type of Engine / Total Power (KW) Diesel / 2208
Deadweight -	Depth(Metres) 5.51	Speed of Vessel (Knots) 10.00	Engine Make / Model Deutz

Voyage Limitations Single Delivery Voyage on ballast without any cargo, passenger and fishing activity from Phuket, Thailand to	
Port of Departure Phuket, Thailand	Port of Arrival Chittagong, Bangladesh

Date of Provisional Registry 29 January 2020	Port of Registry Ulaanbaatar	Date of Expiry 26 October 2020
--	--	--

Issued at Singapore on 11 August 2020.

The Registrar of the Mongolia Ship Registry, by the powers vested thereupon by the Regulations for Registration of Ships 2003, hereby authorizes this Provisional Registration of Vessel UTHAIWAN.



MSR/PROV CR SDV/REV.3/2010

MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION
MONGOLIA
LKHAGVADEMBEREL TAMIR
REGISTRAR
MONGOLIA SHIP REGISTRY
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION (OPERATIONS)
MONGOLIA SHIP REGISTRY



Embassy of Mongolia

25 August 2020

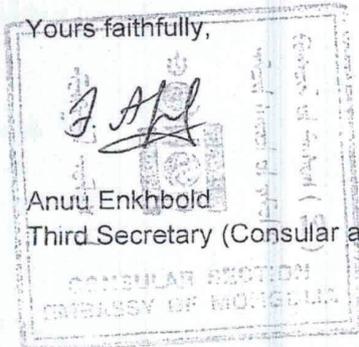
To Whom It May Concern:

This is to inform that Mongolia Maritime Administration issued Provisional Ship Radio Station License Number R-47912077 at Singapore on 11 August 2020 and valid until 26 October 2020. The details of the above-mentioned license are as follows:

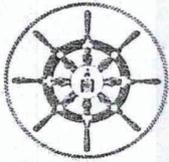
License number	R-47912077
Name of Ship	UTHAIWAN
Gross Tonnage	2989.0
Call Sign	JVJT7
IMO Ship Number	7637527
Type of Ship	Reefer Carrier
MMSI No.	457-900-477
Licensee	P.K SHIPPING AND AGENCY CO., LTD

The copy of the certificate is enclosed herewith.

Yours faithfully,



Anuu Enkhbold
Third Secretary (Consular and Immigration Affairs)



MONGOLIA MARITIME
ADMINISTRATION

MONGOLIA
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION

CERTIFIED TRUE COPY

PROVISIONAL SHIP RADIO STATION LICENCE

A. GENERAL PARTICULARS

License Number R-47912077	Name of Ship UTHAIWAN	Gross Tonnage 2989.0	Call Sign: JVJT7
IMO Ship Number 7637527	Type of Ship: Reefer Carrier		MMSI No. 457-900-477
Licensee P.K SHIPPING AND AGENCY CO.,LTD			IMO Registered Owner Number -

B. STATION PARTICULARS

Transmitter	Make	Type Number	Frequency
VHF Radio Telephony	NSR / STN ATLAS	NVR-1000 / DEBEG 6348	155-163.5 MHz
VHF DSC Encoder/Decoder	NSR / STN ATLAS	NVR-1000 / DEBEG 3817R	155-163.5 MHz
MF Radio Telephony	STN ATLAS	DEBEG 3100	1.6-4 MHz
MF DSC Encoder/Decoder	STN ATLAS	DEBEG 3818	1.6-4 MHz
Inmarsat S E S 1	JRC / TRIMBLE	JUE-87 / TNL 8001	TX1626.5-1660.5 MHz / RX 1525.0-1559.0 MHz
Navtex Receiver	JRC	NCR-333	518KHz /490 KHz/ 4209.5 KHz
Satellite EPIRB	NSR	NEB-1000	406.040/121.5 MHz
Radar 1	FURUNO	FR-1505DA (RDP-059)	9410MHz±30MHz X BAND
Radar 2	FURUNO	FR-2117	9410MHz±30MHz X BAND
Lifeboat VHF	ICOM	IC-GM1600	156.3MHz- 156.875 MHz
Ship Security Alert System (SSAS) LRIT	FURUNO THRANE&THRANE	FELCOM 16 TT-3026M ECTRACK	

Date Issued 11 August 2020	Issued at Singapore	Date of Expiry 26 October 2020
-------------------------------	------------------------	-----------------------------------

This license is hereby granted to the Licensee to establish and to operate a radio communication station in the authorised frequency bands in accordance with the I. T. U. Radio Regulations in force for a period not exceeding the validity of this licence, subject to the laws and regulations of the Government of Mongolia.

It is prohibited to receive radio correspondence other than that which the station is authorised to receive. Where such correspondence is received involuntarily, it shall not be reproduced, communicated to third persons or used for any purpose whatsoever, and its very existence must not be revealed.

MARITIME ADMINISTRATION
MONGOLIA

LKHAGVADEMBEREL TAMIR
REGISTRAR

MONGOLIA SHIP REGISTRY
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION (OPERATIONS)

Serial No. 007824

AS 11



THE ROYAL THAI GOVERNMENT

SHIP SANITATION CONTROL EXEMPTION CERTIFICATE/SHIP SANITATION CONTROL CERTIFICATE

Issued in accordance with Article 39 and annex 3 of the International Health Regulations 2005

Port of BANGKOK THAILAND

Date: AUGUST 24, 2020.

This Certificate records the inspection 1) exemption from control or 2) control measures applied

Name of ship or inland navigation vessel UTHAIWAN Flag MONGOLIA Registration IMO No 7637337

At the time of inspection the holds were unladen/laden with 0 tonnes of nil cargo

Name and address of inspecting officer MISS. BENJA THEPSIRI, PORT HEALTH OFFICE, BANGKOK PORT. Net Tonnage 1,555.00

Ship Sanitation Control Exemption Certificate

Table with 4 columns: Areas, [systems, and services] inspected; Evidence found; Sample Results; Documents reviewed. Rows include Galley, Pantry, Stores cargo, Hold(s) cargo, Quarters, Potable water, Sewage, Ballast tanks, Solid and medical waste, Standing water, Engine room, Medical facilities, and Other areas specified.

No evidence found. Ship vessel is exempted from control measures.

MISS. THEPSIRI D. Port Health Inspector Bangkok Thailand

Name and designation of issuing officer

Ship Sanitation Control Certificate

Table with 3 columns: Control measures applied; Re-inspection date; Comments regarding conditions found. Includes a large diagonal watermark stamp.

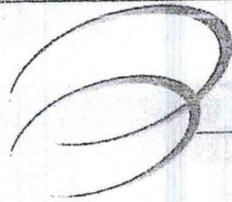
Control measures indicated were applied

Signature and seal Date: AUGUST 24, 2020

In the event of infection or contamination, including vectors in all stages of growth, animal reservoirs, rodents, for vectors, rodents or other species that could carry human disease, zoonotic or other diseases, the following information concerning any further cases to be included in the Maritime Declaration of Health:

Residual control measures taken on board. Any to be provided to ship's master by most expeditious means and, if the inspection is required, to the next appropriate port of call considering the best available data specified in this Certificate.

Sanitation Control Exemption Certificate and Sanitation Control Certificate are valid for a maximum of six months, but they shall be extended for one month if necessary, from the date of issue in the port and date, respectively, of the last inspection.



Brilliant Performance Co., Ltd.

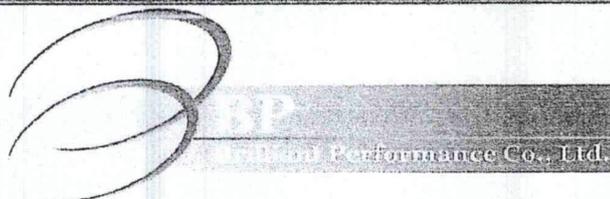
No. SVC 20046

ANNUAL TESTING OF 406MHz SATELLITE EPIRB CERTIFICATE

Certificate of annual testing of 406MHz Satellite Emergency Position Indicating Radio Beacon (EPIRB) in accordance with IMO MSC/Cir.1040/Rev.1 (dated 25 May 2012) and new SOLAS Chapter IV regulation 15.9

Ship's Name	UTHAIWAN
IMO Number	7637527
Callsign	JVJT7
MMSI No.	457900477
Ship Owner's / Operators Name	P.K. SHIPPING AND AGENCY CO.,LTD.
406MHz Satellite EPIRB Manufacturer & Type	NSR & NEB-2000C
Serial No.	EB196127

1 Checking position and mounting for float-free operation;	Outer Nav. Bridge
2 Verifying the presence of a firmly attached lanyard in good condition; the lanyard should be neatly stowed, and must not be tied to the vessel or the mounting bracket;	Yes
3 Carrying out visual inspection for defects;	Yes
4 Carrying out the self-test routine;	Yes
5 Checking that the EPIRB identification (15 Hex ID and other required information) is clearly marked on the outside of the equipment;	B928334D29C70D1
6 Decoding the EPIRB 15 Hexadecimal Identification Digitals (15 Hex ID) and other information from the transmitted signal, checking that the decoded information (15 Hex ID or MMSI/call sign, data, as required by the Administration) is identical to the identification marked on the beacon;	457900477
7 Checking that the MMSI number encoded in the beacon corresponds with the MMSI number assigned to the ship;	Yes
8 Checking registration through documentation or through the point of contact associated with that country code;	Yes
9 Checking the battery expiry date;	Jun-2024
10 Checking the hydrostatic release and its expiry date; as appropriate;	Jun-2021
11 Checking the emission in the 406MHz band using the self-test mode or and appropriate device to avoid transmission of a distress call to the satellites;	Yes
12 If possible, checking emission on the 121.5MHz frequency using the self-test mode or an appropriate device to avoid activating the SAR system;	Yes
13 Checking that EPIRB has been maintained by an approved shore-based maintenance provider at intervals required by the Administration;	Yes Next SBM due: 06/2024
14 After the test, remounting the EPIRB in its bracket, checking that no transmission has been started; and	Yes
15 Verifying the presence of beacon operating instructions;	Yes



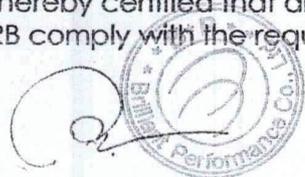
The Satellite EPIRB was tested and found to be in good working order as per below details :

**MEASUREMENT MADE BY FUTRONIC GMDSS-AIS SN.: 20090210 SW.: Rev 5. Oct.2016H
CONTROL MEASUREMENT ON MMSI NO.: 4579004770 - HOUR:10 DATE:06-02-2020**

406.040MHZ: 406.039,1KHZ, LEVEL: 207, COUNTRY CODE: 457
ON-AIR TEST MODE, LONG MESSAGE, BCH CHECK OK
USER PROTOCOL: MARITIME USER, ID: 900477
SPECIFIC BCN: 0
AUX. DEVICE TYPE: 121.5MHZ
INTERNAL NAVIGATION DEVICE.
POSITION: NORTH 127. 0 EAST 255. 0
PROGRAMMED IDENTIFIER (BIT 26-85): B928334D29C70D1
PROGRAMMED MESSAGE (BIT 25-144): DC9419A694E3868D29E5EFE0FF0146

Place of inspection	Bangkok, Thailand
Date of inspection	06 th February 2020
Cospas/Sarsat beacon tester maker	FUTRONICS A/S Serial no.20090210
Certificate issued date	06 th February 2020
Certificate expiry date	05 th February 2021

It is hereby certified that all electrical parameters, as well as the documentation on the EPIRB comply with the requirements of the COSPAS-SARSAT and IMO standards.



Porntep Watawuti
(Radio Inspector)
Brilliant Performance Co., Ltd.

Page 2 of 2

QF 07.12.01 (Rev. 1)

10 Soi Police Station Samae Dam, Bangbon Tai Sub-District, Bangbon District,
Bangkok 10150, Thailand. Tel. +66-2-453 0786-87 Fax. +66-2-453 0788

e_mail : survey@bpmail.net; bpgroup@bpmail.net
www.brilliantperformance.co.th

Annex 1 - IOTC IUU Vessels List 2020-02-28 / Annexe 1 - Liste des navires INN de la CTOI 2020-02-28

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaire(s) précédente(s))	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédente(s))	Country and number of registration of legal entity/Pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
1	ABUNDANT 1 (YI HONG 06)	UNK/INC	Huang Jia Yi	C/O Room 18-E Tze Wei Commercial Building, No.8 6 Th Road Lin Ya District, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Hatto Daroi	UNK/INC	UNK/INC	CPA 226	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
2	ABUNDANT 12 (YI HONG 106)	UNK/INC	Huang Jia Yi	C/O Room 18-E Tze Wei Commercial Building, No.8 6 Th Road Lin Ya District, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Mendez Francisco Delos Reyes	UNK/INC	UNK/INC	CPA 202	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
3	ABUNDANT 3 (YI HONG 16)	UNK/INC	Huang Jia Yi	C/O Room 18-E Tze Wei Commercial Building, No.8 6 Th Road Lin Ya District, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Huang Wen Hsin	UNK/INC	UNK/INC	CPA 201	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
4	ABUNDANT 6 (YI HONG 86)	UNK/INC	Huang Jia Yi	C/O Room 18-E Tze Wei Commercial Building, No.8 6 Th Road Lin Ya District, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Huang Wen Hsin	UNK/INC	UNK/INC	CPA 221	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
5	ABUNDANT 9 (YI HONG 116)	UNK/INC	Huang Jia Yi	C/O Room 18-E Tze Wei Commercial Building, No.8 6 Th Road Lin Ya District, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Pan Chao Mao	UNK/INC	UNK/INC	CPA 222	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
6	ACROS NO. 2	UNK/INC (Honduras)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU – Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT
7	ACROS NO. 3	UNK/INC (Honduras)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU – Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT
8	AL WESAM 5 (CHAINAVEE 54)	UNK/INC (DJIBOUTI, THAILAND/THAILANDE)	UNK/INC (MARINE RENOWN SARL)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC (HSNS447)	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2018	Contravention of IOTC Resolution 17/03/ Violation de la résolution de la CTOI 17/03	IOTC-2018-CoC15-09 & IOTC Circular 2019-45	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
9	AL'AMIR MUHAMMAD	Egypt/Égypte	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
10	ALBORAN II (WHITE ENTERPRISE)	UNK (Panama; St. Kitts and Nevis)/ INC (Panama; Saint-Kitts-et-Nevis)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	7306570	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO
11	AMORINN (ICEBERG II; NOEMI; LOME)	UNK/INC (Togo, Belize)	UNK/INC	UNK/INC	Infitco Ltd Ocean Star Maritime CO (Seric Business S.A.)	UNK/INC	UNK/INC	5VAN9	7036345	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Sighted 58.5.1 (11 Oct 2003), Sighted 58.4.2 (23 Jan 2004)/Observé 58.5.1 (11 Oct. 2003), Observé 58.4.2 (23 janv. 2004)	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
12	ANEKA 228	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
13	ANEKA 228; KM.	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
14	ANTONY (URGORA; ATLANTIC OJI MARU No. 33; OJI MARU No. 33)	UNK (Venezuela; Honduras; Panama; Belize; Indonesia)/ INC (Venezuela; Honduras; Panama; Belize; Indonésie)	UNK/INC	UNK/INC	Atlanti Pez (Urgora S de RL; World Ocean Fishing SL)	UNK/INC	UNK/INC	PQMG	7236634	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Supporting IUU-listed vessel (3 March 2016)/Soutien à des navires inclus dans la liste INN (3 mars 2016).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
15	ASIAN WARRIOR (DORITA)	EQUATORIAL GUINEA/ GUINÉE EQUATORIALE	Stanley Management Inc	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	3CAG	7322897	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	48.21	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4 & IOTC-2019-CoC16-R	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
16	ATLANTIC WIND (CARRAN)	UNK (EQUATORIAL GUINEA)/INC (GUINÉE EQUATORIALE)	High Mountain Overseas S.A.	UNK/INC	High Mountain Overseas S.A.	UNK/INC	UNK/INC	3CAE	9042001	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	61.72	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4 & IOTC-2019-CoC16-R	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
17	BAROON (LANA; ZEUS; TRITON-1)	UNK (Tanzania (Nigeria; Mongolia; Togo; Sierra Leone) Tanzanie (Nigeria; Mongolie; Togo; Sierra Leone)	UNK/INC	UNK/INC	Punta Brava Fishing S.A. (Vero Shipping Corporation)	UNK/INC	UNK/INC	SIM376	9037537	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Fishing 58.4.1 (19 Mar 2007), Sighted 88.1 (15 Jan 2008), Sighted 57 (19 Dec 2010), Sighted 57 (05 Oct 2012), Sighted 57 (24 Mar 2013), Sighted 57 (03 Sep 2013), Sighted 57 (19 Nov 2013), Sighted 57 (14 Feb 2014)/Pêche 58.4.1 (19 mars 2007), Observé 88.1 (15 janv 2008), Observé 57 (19 déc 2010), Observé 57 (05 oct 2012), Observé 57 (24 mars 2013), Observé 57 (03 sept 2013), Observé 57 (19 nov 2013), Observé 57 (14 fév 2014).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
18	BELLATOR (TAVRIDA; AURORA; PACIFIC CONQUEROR; NEPTUNE 1)	Angola (Russian Federation; Peru)/ Angola (Russie; Fédération de; Pérou)	Cat-Congelacao Atlantica do Tombwa, S.A./LLC Interkronos LLC Logistika More; Albatros Company Limited; Sustainable Pelagic Fishery S.A.C.)	Angola	Same as owner/Identique à celui du propriétaire	Same as owner/Identique à celle du propriétaire	Angola	D3P5442 (UBR16)	9179359	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Fishing in the SPRFMO Convention Area without authorisation (air photographs from New Zealand) and prolonged unauthorised presence in the SPRFMO Area (evidence from Chile). Pêche dans la zone de la Convention de la SPRFMO sans autorisation (photos aériennes prises par la Nouvelle-Zélande) et présence prolongée non autorisée dans la zone de la SPRFMO (éléments de preuve soumis par le Chili).	UNK/INC	UNK/INC	SPRFMO
19	BHASKARA No. 10	UNK (Indonesia)/ INC (Indonésie)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E11-5762	UNK/INC	ICCAT
20	BHASKARA No.9	UNK (Indonesia)/ INC (Indonésie)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E11-5762	UNK/INC	ICCAT
21	BIGEYE	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	FN 003883	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	SOUTH AFRICA - vessel had no VMS, suspected of having no tuna licence and of possible at-sea transshipments/ Afrique du sud - le navire ne disposait pas de VMS, soupçonné de ne pas être titulaire de licence de thonidés et de transbordements en mer potentiels.	2431	UNK/INC	ICCAT
22	BRAVO	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	T8AN3	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	JAPAN - sighting of tuna longliner in the Convention area, not on ICCAT Record of Vessels/Japon - observation d'un palangrier thonier dans la zone de la Convention, ne figurant pas sur le Registre des navires de l'ICCAT.	1788	UNK/INC	ICCAT
23	CAMELOT	UNK/INC (Belize)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E11-5762	UNK/INC	ICCAT
24	CAPE FLOWER (03/1994) (CAPE WRATH II (11/1973))	Bolivia 04/2014 (Sao Tome and Principe 01/2014; UNK 06/2013; South Africa 04/1998; Canada 11/1973)/ Bolivie 04/2014 (Sao Tomé-et-Principe 01/2014; INC 06/2013; Afrique du Sud 04/1998; Canada 11/1973)	UNK/INC	UNK/INC	Express Financial Ventures Group Inc	UNK/INC	UNK/INC	CPB3000	7330399	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Fishing inside FAO Area 47 in 2016. Investigation initiated by Ecuadorian Fisheries Authority/Pêche dans la Zone 47 de la FAO en 2016. Enquête ouverte par l'Autorité de pêche équatorienne.	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaires précédents))	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédents))	Country and number of registration of legal entity/pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation	
25	CHALLENGE (MILA; PERSERVERANCE; MILA; ISLA; MONTANA CLARA; PERSEVERANCE)	UNK (Panama; Equatorial Guinea; United Kingdom)/ INC (Panama; Guinée Équatoriale; Royaume-Uni)	UNK/INC	UNK/INC	Prion Ltd (Vidal Armadores S.A.; Mar de Neptuno S.A.; Advantage Company S.A.; Argibay Perez J.A.)	UNK/INC	UNK/INC	HO5381	6622642	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Sighted 58.4.3b (14 Feb 2006), Sighted 58.4.3b (22 May 2006), Sighted 58.4.3b (10 Dec 2006), Sighted 58.4.3b (08 Feb 2008)/Observé 58.4.3b (14 fév 2006), Observé 58.4.3b (22 mai 2006), Observé 58.4.3b (10 déc 2006), Observé 58.4.3b (08 fév 2008).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR	
26	CHI TONG	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
27	CHIA HAO No. 66 (CHI FUW No.6)	UNK (Equatorial Guinea)/ INC (Guinée Équatoriale)	Song Maw Fishery S.A.	Calle 78E Casa No. 30 Loma alegre, San Francisco, Panamá	Song Maw Fishery S.A.	Calle 78E Casa No. 30 Loma alegre, San Francisco, Panama	UNK/INC	V3IN2	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E11-5762	UNK/INC	ICCAT	
28	CHOTCHAINAVEE 35	UNK/INC (DJIBOUTI)	GREEN LAUREL INTERNATIONAL SARL	UNK/INC	MASTER/PATRON: Mr PRAWIT KERDSUWAN	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	42.65	June/Juin 2019	Engaged in fishing or fishing related activities in waters of a coastal State without permission or authorisation /S'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation.	IOTC-2019-CoC16-09_Rev1	Included in the IUU Vessel List. The owner, master and ship agent of the vessel have been prosecuted. The vessel and fish were forfeited by Thailand./Inscrit dans la Liste des navires INN. Le propriétaire, le capitaine et l'agent du navire ont été poursuivis. Le navire et le poisson ont été confisqués par la Thaïlande.	IOTC	
29	CLAUDE MOINIER (LABIKO)	Guinea/Guinée	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK (3XL2)/ INC (3XL2)	7325746	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO	
30	DANIAA (CARLOS)	UNK (Republic of Guinea)/ INC (République de Guinée)	ALPHA CAMARA (Guinean company)	UNK/INC	ALPHA CAMARA (Guinean company)	UNK/INC	UNK/INC	3X07QMC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Japan- Bluefin tuna caught and exported without quota/Japon - Thon rouge capturé et exporté sans quota.	COC-311/2008 and Circular 767/10 / COC-311/2008 et Circulaire 767/10	UNK/INC	ICCAT	
31	DRAGON III	UNK (Cambodia)/ INC (Cambodge)	Reino de Mar S.A	125 metros al oeste de Sardimar, El Cocal, Puntarenas	UNK/INC	UNK/INC	Costa Rica	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT	
32	EROS DOS (FURABOLOS)	UNK/INC (Panama; Seychelles)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK (HO-5115; S7KC)/ INC (HO-5115; S7KC)	8604668	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO	
33	FU HSIANG FA	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA	
34	FU HSIANG FA 18	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
35	FU HSIANG FA NO. 01	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
36	FU HSIANG FA NO. 02	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
37	FU HSIANG FA NO. 06	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
38	FU HSIANG FA NO. 08	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
39	FU HSIANG FA NO. 09	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
40	FU HSIANG FA NO. 11	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
41	FU HSIANG FA NO. 13	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
42	FU HSIANG FA NO. 17	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
43	FU HSIANG FA NO. 20	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
44	FU HSIANG FA NO. 21*	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	OTS 024 or OTS 089	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	May/mai 2013	Contravention of IOTC Resolution 07/02/ Violation de la résolution de la CTOI 07/02	IOTC-2013-CoC10-08c Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
45	FU HSIANG FA NO. 21*	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
46	FU HSIANG FA NO. 23	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
47	FU HSIANG FA NO. 26	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
48	FU HSIANG FA NO. 30	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
49	FU LIEN No. 1	Georgia/Géorgie	Fu Lien Fishery Co.	UNK (Georgia)/ INC (Géorgie)	UNK (Fu Lien Fishery Co.)	UNK (Georgia)/ INC (Géorgie)	Georgia/Géorgie	4LIN2	7355662	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Is without nationality and harvested species covered by the WCPF Convention in the Convention Area (CMM 2007-03, para 3h)/Est sans nationalité et a capturé des espèces couvertes par la Convention de la WCPFC dans la zone de la Convention (CMM 2007-03, para 3h).	E13-1532	UNK/INC	WCPFC	
50	FULL RICH	UNK (BELIZE)/ INC (BELIZE)	Noel International LTD (Noel International LTD)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	HMEK3	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	43.49	May/mai 2013	Contravention of IOTC Resolution 07/02/ Violation de la résolution de la CTOI 07/02	IOTC-2013-CoC10-08a	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
51	GALA I (MANARA II; ROAGAN)	UNK (Libya)/ INC (Libye)	MANARAT AL SAHIL Fishing Company	AL DAHRS. Ben Walid Street	MANARAT AL SAHIL Fishing Company	AL DAHRS. Ben Walid Street	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	ICCAT Chairman information/Informations du Président de l'ICCAT	1226	UNK/INC	ICCAT	
52	GOIDAU RUEY No. 1 (GOIDAU RUEY 1)	UNK/INC (Panama)	Goidau Ruey Industrial, S.A	1 Fl.No. 101 Ta-She Road Ta She Hsiang Kaohsiung	UNK/INC	UNK/INC	Taiwan, China/ Taiwan, Chine	HO-2508	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT	
53	GOOD HOPE (TOTO; SEA RANGER V)	Nigeria/Nigéria	UNK/INC	UNK/INC	Sharks Investments AVV (Port Plus Ltd)	UNK/INC	UNK/INC	5NMU	7020126	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Resupplying IUU vessels Area 51 (09 Feb 2007)/Réapprovisionnement de navires INN Zone 51 (9 fév 2007).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR	
54	GORILERO (GRAN SOL)	UNK/INC (Sierra Leone; Panama)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK (9LYF36; H03738)/ INC (9LYF36; H03738)	6719419	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO	
55	GUNUAR MELYAN 21	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	June/juin 2008	Contravention of IOTC Resolution 07/02/ Violation de la résolution de la CTOI 07/02	IOTC Circulars 10-2007 & 05-2008/Circulaires CTOI 10-2007 & 05-2008	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaires précédent(s))	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédents)	Country and number of registration of legal entity/pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation	
56	HAI DA 705	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Communications between Japanese Patrol vessel and HAI DA705 at 43 10.4'N,153 38.6'E on 11 Sep 2016 indicated they caught squid with drift net in the high sea. (Port displayed on the vessel: 沈家们); Vessel type: Drift net vessel; Tonnage: 290t)/Communications entre le patrouilleur japonais et HAI DA705 à 43 10.4'N,153 38.6'E le 11 sept 2016 indiquant une capture de calmar avec un filet dérivant en haute mer (Port affiché sur le navire : 沈家们); Type de navire: navire utilisant le filet dérivant ; Tonnage: 290 t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA	
57	HAI LUNG (YELE; RAY, KILY; CONSTANT; TROPIC; ISLA GRACIOSA)	UNK (Belize; Mongolia; Equatorial Guinea; South Africa; Belize)/ INC (Belize; Mongolie; Guinée Équatoriale; Afrique du Sud; Belize)	UNK/INC	UNK/INC	Arniston Fish Processors (Pty) Ltd (Vidal Armadores S.A.; Nalanza S.A.; Argibay Perez J.A.; Belfast Global S.A.; Eterna Ship Management)	UNK/INC	UNK/INC	PQBT	6607666	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Fishing inside Division A (2012), Fishing 58.4.3b (23 May 2006), Fishing 58.4.2 (18 Feb 2007), Fishing 58.4.3b (24 Mar 2007), Fishing 58.4.3b (12 Jan 2008), Fishing 58.4.3b (09 Jan 2009), Fishing 58.4.3b (20 Jan 2009)/Pêche dans Division A (2012), Pêche 58.4.3b (23 mai 2006), Pêche 58.4.2 (18 fév 2007), Pêche 58.4.3b (24 mars 2007), Pêche 58.4.3b (12 janv 2008), Pêche 58.4.3b (09 janv 2009), Pêche 58.4.3b (20 janv 2009).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR	
58	HEAVY SEA (DUERO; JULIUS; KETA; SHERPA UNO)	UNK (Panama; Saint Kitts and Nevis; Belize)/ INC (Panama; Saint-Kitts-et-Nevis; Belize)	UNK/INC	UNK/INC	C&S Fisheries S.A. (Muner S.A.; Meteroros Shipping; Meteora Shipping Inc.; Barroso Fish S.A.)	UNK/INC	UNK/INC	3ENF8	7322926	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Sighted 58.5.1 (03 Feb 2004), Fishing 57 (29 Jul 2005)/Observé 58.5.1 (03 fév 2004), Pêche 57 (29 juil 2005).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR	
59	HOOM XIANG 101	UNK (MALAYSIA)/ INC (MALAISIE)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
60	HOOM XIANG 103	UNK (MALAYSIA)/ INC (MALAISIE)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
61	HOOM XIANG 105	UNK (MALAYSIA)/ INC (MALAISIE)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
62	HOOM XIANG II	UNK (MALAYSIA)/ INC (MALAISIE)	UNK/INC (Hoom Xiang Industries Sdn. Bhd)	UNK/INC (MALAYSIAN INTERNATIONAL TUNA PORT, 11960 BATU MAUNG PULAU, PINANG)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/clicquer ici	UNK/INC	March/mars 2010	Contravention of IOTC Resolution 09/03/ Violation de la résolution de la CTOI 09/03	IOTC-2010-S14-CoC13-add1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
63	IANNIS I	UNK/INC (Panama)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	HO3374	7332218	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO	
64	JYI LIH 88	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT	
65	KIM SENG DENG 3	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
66	KOOSHA 4 (EGUZKIA)	Iran, Islamic Republic of/République Islamique d'Iran	UNK/INC	UNK/INC	Pars Paya Seyd Industrial Fish	UNK/INC	UNK/INC	9BQK	7905443	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Inside Division 58.4.1 (15 Feb 2011)/Dans la Division 58.4.1 (15 Fév 2011).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR	
67	KUANG HSING 127	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
68	KUANG HSING 196	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC	
69	LABIKO (Maine; Claude Monier; Chevalier d'Assas)	UNK (Tanzania; Equatorial Guinea; Indonesia; Cambodia; Panama; Sierra Leone; Korea (DPRK); Togo; Uruguay)/ INC (Tanzanie; Guinée Équatoriale; Indonésie; Cambodge; Panama; Sierra Leone; Corée (RPD); Togo; Uruguay)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	7325746	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
70	LIAO YUAN YU 071	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 42 15.4'N, 153 22.8'E on 23 Aug 2016. When the Japanese patrol vessel approached, a vessel crew tried to hide the vessel name. Communication between the Japanese patrol vessel and LIAO YUAN YU 071 indicated that they hid the vessel name because they didn't want to be caught. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 800t) / Observé à 42 15.4'N, 153 22.8'E le 23 août 2016. Lorsque le patrouilleur japonais s'est approché, un membre d'équipage du navire a tenté de cacher le nom du navire. Communication entre le patrouilleur japonais et le LIAO YUAN YU 071 indiquant qu'il avait caché le nom du navire car il ne voulait pas être arrêté. (Port affiché sur le navire : Shidao; Type de navire : navire pêchant au filet soulevé éclairé ; Tonnage: 800 t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA	
71	LIAO YUAN YU 072	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 42 18.7'N, 153 27.9'E on 23 Aug and at 42 9.2'N, 151 16.4'E on 11 Oct 2016. Vessel name was hidden by paint. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 800t)/Observé à 42 18.7'N, 153 27.9'E le 23 août et à 42 9.2'N, 151 16.4'E le 11 Oct 2016. Le nom du navire était caché par de la peinture. (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : navire pêchant au filet soulevé éclairé ; Tonnage: 800 t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA	
72	LIAO YUAN YU 9	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 42 3.0'N, 153 0.8'E on 23 Aug and at 42 10.0'N, 151 16.8'E on 11 Oct 2016. Vessel name was hidden by paint. (Port displayed on the vessel: Shidao;Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 800t)/Observé à 42 3.0'N, 153 0.8'E le 23 août et à 42 10.0'N, 151 16.8'E le 11 Oct 2016. Le nom du navire était caché par de la peinture. (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : navire pêchant au filet soulevé éclairé ; Tonnage: 800 t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA	
73	LILA NO. 10	UNK/INC (Panama)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU – Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT	
74	LIMPOPO (ROSS; ALOS; LENA; CAP GEORGE; CONBAROYA; TERCERO; LENA; ALOS; ROSS)	UNK (Togo, Ghana, Seychelles, France)/ INC (Togo, Ghana, Seychelles, France)	UNK/INC	UNK/INC	Grupo Oya Perez (Kang Brothers; Lena Enterprises Ltd; Alos Company Ghana Ltd)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	7388267	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Fishing 58.5.2 (21 Sep 2003), Sighted 58.5.1 (03 Dec 2003), Fishing 58.4.3b (23 Feb 2005), Fishing 58.4.3b (14 Dec 2005), Sighted 58.4.3b (25 Jan 2007)/Pêche 58.5.2 (21 sept 2003), Observé 58.5.1 (03 déc 2003), Pêche 58.4.3b (23 fév 2005), Pêche 58.4.3b (14 déc 2005), Observé 58.4.3b (25 janv 2007).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
75	LU RONG YU 1189	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 41 24.9'N, 140 32.7'E (Japan EEZ) on 14 Jun 2016. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Carrier vessel, Tonnage: 100t) MMSI: 412321992/Observé à 41 24.9'N, 140 32.7'E (ZEE japonaise) le 14 juin 2016. (Port affiché sur le navire: Shidao ; Type de navire : navire transporteur ; Tonnage : 100t) MMSI : 412321992.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA	

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaire(s) précédents)	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédents)	Country and number of registration of legal entity/pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
76	LU RONG YU 612	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	A Japanese patrol vessel sighted this fishing vessel was drifting in the Convention area at 39 50.00'N,147 1.8'E on July 21.The port of registry is Shidao and AIS information showed that the vessel name is "Lu Long Yuan Yu 108", which is on the current IUU vessel list and is different from the name shown on the vessel side, and that MMSI is 412328746.The tonnage 651 t was derived from the information of "Lu Long Yuan Yu 108" in the current IUU vessel list.Ref: NPFC-2018-TCC03-WP04/Un patrouilleur japonais a observé ce navire de pêche dérivant dans la zone de la Convention à 39 50.00'N,147 1.8'E le 21 juillet. Le port d'immatriculation est Shidao et les informations d'AIS montraient que le nom du navire est "Lu Long Yuan Yu 108", qui figure sur la liste des navires INN actuelle et qui est différent du nom indiqué sur le côté du navire et dont le MMSI est 412328746. Le tonnage 651 t est extrait des informations relatives au "Lu Long Yuan Yu 108" figurant dans la liste actuelle des navires INN. Ref: NPFC-2018-TCC03-WP04.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
77	LU RONG YUAN YU 101	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	While LU RONG YUAN YU 101 is registered as a light PS vessel in the NPFC list, the identical name with different vessel types were seen. LU RONG YUAN YU 101 with lift net type was seen at 49 9.2'N,149 19.5'E on 17 May 2016. LU RONGYUAN YU 101 with stern-trawl type was seen at 38 0.2'N, 145 58.5'E on 20 May 2016. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Stern Trawl/Light lift net vessel; Tonnage: 800t/651t)MMSI: Lift Net 656558842/Stern Trawl 41232875314-10/Alors que le LU RONG YUAN YU 101 est enregistré comme sennuer léger dans la liste de la NPFC, un nom identique a été observé sur des types de navire différents. Le LU RONG YUAN YU 101 avec un type de filet soulevé a été observé à 49 9.2'N,149 19.5'E le 17 mai 2016. Le LU RONGYUAN YU 101 avec un type de chalut pour pêche arrière a été observé à 38 0.2'N, 145 58.5'E le 20 mai 2016. (Port affiché sur le navire : Shidao; Type de navire : chalut pour pêche arrière/navire pêchant au filet soulevé éclairé ; Tonnage: 800 t/651 t) MMSI: Filet soulevé 656558842/Chalut pour pêche arrière 41232875314-10	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
78	LU RONG YUAN YU 102	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	While LU RONG YUAN YU 102 is registered as one light PS vessel in the NPFC list, the identical name with different vessel types were seen. LU RONG YUAN YU 102 with lift net type was seen at 42° 21.3'N, 151° 55.5'E on 11 Oct 2016. LURONG YUAN YU 102 with stern-trawl type was seen at 42°7.3'N, 151°13.8'E on the same day.LU RONG YUAN YU 102 was also seen with a carrier vessel "MIN FU DING YU LENG 08888" at 42 22.2'N, 151 19.6'E on 12 Oct 2016. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Stern Trawl/Light lift net vessel; Tonnage: 800t/651t)MMSI: Lift net 413228752/Stern Trawl 412328752/Alors que le LU RONG YUAN YU 102 est enregistré comme sennuer léger dans la liste de la NPFC, un nom identique a été observé sur des types de navire différents. Le LU RONG YUAN YU 102 avec un type de filet soulevé a été observé à 42° 21.3'N, 151° 55.5'E le 11 oct 2016. Le LU RONGYUAN YU 102 avec un type de chalut pour pêche arrière a été observé à 42°7.3'N, 151°13.8'E ce même jour. Le LU RONG YUAN YU 102 a également été observé avec un navire transporteur "MIN FU DING YU LENG 08888" à 42 22.2'N, 151 19.6'E le 12 oct 2016. (Port affiché sur le navire : Shidao; Type de navire : chalut pour pêche arrière/navire pêchant au filet soulevé éclairé ; Tonnage: 800 t/651 t) MMSI: Filet soulevé 413228752/Chalut pour pêche arrière 412328752	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
79	LU RONG YUAN YU 103	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	While LU RONG YUAN YU 103 is registered as one light PS vessel in the NPFC list, the identical name with different vessel types were seen. LU RONG YUAN YU 103 with lift net type was seen at 40 25.9'N, 150 9.9'E on 1 June 2016. LURONG YUAN YU 103 with stern-trawl type was seen at 37 59.9'N, 145 58.5'E on 20 May 2016. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Stern Trawl/Light lift net vessel; Tonnage: 651t/651t) MMSI: Lift Net 412328751/Stern Trawl 412328751/Alors que le LU RONG YUAN YU 103 est enregistré comme sennuer léger dans la liste de la NPFC, un nom identique a été observé sur des types de navire différents. Le LU RONG YUAN YU 103 pêchant au filet soulevé a été observé à 40 25.9'N, 150 9.9'E le 1er juin 2016. Le LU RONGYUAN YU 103 avec un type de chalut pour pêche arrière a été observé à 37 59.9'N, 145 58.5'E le 20 mai 2016. (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : Navire utilisant le chalut pour pêche arrière/ filet soulevé éclairé ; Tonnage: 651 t/651 t) MMSI: Filet soulevé 412328751/chalut pour pêche arrière 412328751	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
80	LU RONG YUAN YU 105	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	While LU RONG YUAN YU 105 is registered as one light PS vessel in the NPFC list, the identical name with different vessel types were seen. LU RONG YUAN YU 105 with lift net type was seen at 42°27'N, 152° 5.8'E on 11 Oct 2016.LU RONG YUAN YU 105 with stern-trawl type was seen at 41°54.8'N, 151°17.4'E on 5 Sep 2016. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Stern Trawl/Light lift net vessel; Tonnage: 651t/651t)MMSI: Lift net 926001560/412428757 Stern Trawl 412328749/Alors que le LU RONG YUAN YU 105 est enregistré comme sennuer léger dans la liste de la NPFC, un nom identique a été observé sur des types de navire différents. Le LU RONG YUAN YU 105 avec un type de filet soulevé a été observé à 42°27'N, 152° 5.8'E le 11 oct. 2016. Le LU RONG YUAN YU 105 avec un type de chalut pour pêche arrière a été observé à 41°54.8'N, 151°17.4'E le 5 sept 2016. (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : Navire utilisant le chalut pour pêche arrière/ filet soulevé éclairé ; Tonnage: 651 t/651 t) MMSI: Filet soulevé 926001560/412428757 Chalut pour pêche arrière 412328749	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
81	LU RONG YUAN YU 106	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	While LU RONG YUAN YU 106 is registered as one light PS vessel in the NPFC list, the identical name with different vessel types were seen. LU RONG YUAN YU 106 with lift net type was seen at 40 30.4'N, 14934'E on 29 May 2016. LU RONG YUANYU 106 with stern-trawl type was seen at 40 17.6'N, 148 33'E on the same day.The two fishing vessels with duplicate names "LU RONG YUAN YU 106" were seen transshipping with a carrier vessel "MIN FU DING YU LENG 08888" at 42 16.4'N, 151 21.4'E on 8 Oct 2016 (see the last photo). (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Stern Trawl/Light lift net vessel; Tonnage: 651t/651t)MMSI: Lift net 412328748 Stern Trawl 412328748/Alors que le LU RONG YUAN YU 106 est enregistré comme sennuer léger dans la liste de la NPFC, un nom identique a été observé sur des types de navire différents. Le LU RONG YUAN YU 106 avec un type de filet soulevé a été observé à 40 30.4'N, 14934'E le 29 mai 2016. Le LU RONG YUANYU 106 un type de chalut pour pêche arrière a été observé à 40 17.6'N, 148 33'E ce même jour. Les deux navires de pêche avec des noms dupliqués « LU RONG YUAN YU 106 » ont été observés procédant à un transbordement avec le navire de charge « MIN FU DING YU LENG 08888 » à 42 16.4'N, 151 21.4'E le 8 oct. 2016 (cf. la dernière photo). (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : Navire utilisant le	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaire(s) précédents)	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédents)	Country and number of registration of legal entity/pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
82	LU RONG YUAN YU 108	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	While LU RONG YUAN YU 108 is registered as one light PS vessel in the NPFC list, the identical name with different vessel types were seen. LU RONG YUAN YU 108 with lift net type was seen at 40 28.4'N, 149 28.1'E on 29 May 2016. LU RONG YUAN YU 108 with stern-trawl type was seen at 40 18.6'N, 148 30.7'E on the same day. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Stern Trawl/Light lift net vessel; Tonnage: 651t/651t) MMSI: Lift Net 412443265 412328746 800025754 Stern Trawl 800024754/Alors que le LU RONG YUAN YU 108 est enregistré comme sennear léger dans la liste de la NPFC, un nom identique a été observé sur des types de navire différents. Le LU RONG YUAN YU 108 avec un type de filet soulevé a été observé à 40 28.4'N, 149 28.1'E le 29 mai 2016. Le LU RONG YUAN YU 108 avec un type de chalut pour pêche arrière a été observé à 40 18.6'N, 148 30.7'E ce même jour. (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : Navire utilisant le chalut pour pêche arrière/ filet soulevé éclairé ; Tonnage: 651 t/651 t) MMSI: Filet soulevé 412443265 412328746 800025754 Chalut pour pêche arrière 800024754.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
83	LU RONG YUAN YU 109	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	While LU RONG YUAN YU 109 is registered as one light PS vessel in the NPFC list, the identical name with different vessel types were seen. LU RONG YUAN YU 109 with lift net type was seen at 40 25.1'N, 149 25 'E on 29 May 2016. LURONG YUAN YU 109 with stern-trawl type was seen at 40 16.4'N, 148 32.1'E on the same day. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Stern Trawl/Light lift net vessel; Tonnage: 651t/651t)MMSI: Lift Net 412328745 Stern Trawl 412328745/800025747/Alors que le LU RONG YUAN YU 109 est enregistré comme sennear léger dans la liste de la NPFC, un nom identique a été observé sur des types de navire différents. Le LU RONG YUAN YU 109 avec un type de filet soulevé a été observé à 40 25.1'N, 149 25 'E le 29 mai 2016. Le LURONG YUAN YU 109 avec un type de chalut pour pêche arrière a été observé à 40 16.4'N, 148 32.1'E ce même jour. (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : Navire utilisant le chalut pour pêche arrière/ filet soulevé éclairé ; Tonnage: 651t/651t)MMSI: Filet soulevé 412328745/800025747.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
84	LU RONG YUAN YU 787	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	A Japanese patrol vessel sighted this fishing vessel was drifting in the Convention area at 39 49.7'N, 147 2.8'E on July 21 2017, and Japanese patrol aircraft sighted the same vessel anchored at 41 3.3'N, 150 22.1'E on August 2 2017. The China flag was raised and the sign of "CHINA" was painted on the vessel side (see the photos).MMSI is 413800814 and the port of registry is Shidao.Ref: NPFC-2018-TCC03-WP04/Un patrouilleur japonais a observé ce navire de pêche dérivant dans la zone de la Convention à 39 49.7'N, 147 2.8'E le 21 juillet 2017, et un avion patrouilleur japonais a observé ce même navire ancré à 41 3.3'N, 150 22.1'E le 2 août 2017. Le pavillon chinois a été hissé et le signe « CHINE » était peint sur le côté du navire (se reporter aux photos). Le MMSI est 413800814 et le port d'immatriculation est Shidao. Réf : NPFC-2018-TCC03-WP04.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
85	LU RONG YUAN YU 797	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	A Japanese patrol aircraft sighted this fishing vessel in the Convention area was operating at 42 7.1'N, 151 40.9'E on July 7 2017. China flag was raised and "CHINA" was painted on the vessel side (see the photo).MMSI is 412327980.Ref: NPFC-2018-TCC03-WP04/Un avion patrouilleur japonais a observé ce navire de pêche dans la zone de la Convention opérant à 42 7.1'N, 151 40.9'E le 7 juillet 2017. Le pavillon chinois était hissé et « CHINE » était peint sur le côté du navire (se reporter aux photos). Le MMSI est 412327980. Réf: NPFC-2018-TCC03-WP04.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
86	LU RONG YUAN YU YUN 958	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	A Japanese patrol fishing vessel sighted this fishing vessel was drifting in the Convention area at 39 50.9'N, 147 4.3'E on July 21.The vessel raised China flag and the port of registry was Shidao.AIS information showed that the vessel name is 958 and MMSI is 412452812.Ref: NPFC-2018-TCC03-WP04/Un patrouilleur japonais a observé ce navire de pêche dérivant dans la zone de la Convention à 39 50.9'N, 147 4.3'E le 21 juillet. Le navire hissait le pavillon chinois et le port d'immatriculation était Shidao. Les informations d'AIS montraient que le nom du navire est 958 et le MMSI est 412452812. Réf : NPFC-2018-TCC03-WP04.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
87	MAAN YIH HSING	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
88	MADURA 2	UNK/INC	P.T. PROVISIT	Indonesia/Indonésie	P.T. PROVISIT	Indonesia/Indonésie	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	JAPAN - Communication between fishing vessel and reefer company indicated tuna species had been taken in the Atlantic/JAPON - Communication entre le navire de pêche et l'entreprise du cargo frigorifique indiquant que des espèces de thons avaient été capturées dans l'Atlantique.	PWG-122	UNK/INC	ICCAT
89	MADURA 3	UNK/INC	P.T. PROVISIT	Indonesia/Indonésie	P.T. PROVISIT	Indonesia/Indonésie	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	JAPAN - Communication between fishing vessel and reefer company indicated tuna species had been taken in the Atlantic/JAPON - Communication entre le navire de pêche et l'entreprise du cargo frigorifique indiquant que des espèces de thons avaient été capturées dans l'Atlantique.	PWG-122	UNK/INC	ICCAT
90	MARIA	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	FN 003882	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	SOUTH AFRICA - vessel had no VMS, suspected of having no tuna licence and of possible at-sea transshipments/AFRIQUE DU SUD - le navire ne disposait pas de VMS, soupçonné de ne pas être titulaire de licence de thonidés et de transbordements en mer potentiels.	2431	UNK/INC	ICCAT
91	MARWAN 1 (AL WESAM 4, CHAICHANACHOKE 8)	SOMALIA/SOMALIE (DIBOUTI, THAILAND/THAÏLANDE)	SOMLINK FISHERIES INVESTMENT (MARINE RENOWN SARL)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC (HSN5721)	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/Cliquer Ici	UNK/INC	May/mai 2018	Contravention of IOTC Resolution 17/03/ Violation de la résolution de la CTOI 17/03	IOTC Circular 2019-54	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
92	MELILLA NO. 101	UNK/INC (Panama)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU – Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT
93	MELILLA NO. 103	UNK/INC (Panama)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU - Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT
94	MURTOSA	UNK/INC (Togo)	UNK/INC	UNK/INC	Aveiro, Portugal (since 2005)	UNK/INC	UNK/INC	UNK (ZDBLI)/ INC (ZDBLI)	7385174	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO
95	NEFELIN	Ukraine	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	7645237	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
96	NEPTUNE	Georgia/Géorgie	Space Energy Enterprise Company, LTD	UNK/INC	Space Energy Enterprise Company, LTD (Space Energy Enterprises Co. Ltd.)	UNK/INC	UNK/INC	4LOG	C-00545	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Fishing on the high seas of the WCPFC Convention Area without being on the WCPFC Record of Fishing Vessels (CMM 2007-03-para 3a)/Pêche en haute mer dans la zone de la Convention de la WCPFC sans figurer sur le Registre des navires de pêche de la WCPFC (CMM 2007-03-para 3a).	E11-5762; E13-1532	UNK/INC	WCPFC
97	NEW BAI I No. 168	UNK/INC	Shin Pao K ONG Winniw Tsengi	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	YGMY	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Senegal / ICCAT/Sénégal/ICCAT	E16-01726	UNK/INC	ICCAT
98	No. 2 CHOYU	UNK/INC (Honduras)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU – Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse(s) précédente(s))	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse(s) précédente(s))	Country and number of registration of legal entity/pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
99	NO. 101 GLORIA (GOLDEN LAKE)	UNK/INC (Panama)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU - Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT
100	No. 3 CHOYU	UNK/INC (Honduras)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU - Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT
101	NORTHERN WARRIOR (MILLENNIUM; SIP 3)	Angola (Curaçao; Netherlands Antilles; South Africa; Belize; Morocco)/ Angola (Curaçao; Antilles néerlandaises; Afrique du Sud; Belize, Maroc)	UNK/INC	UNK/INC	SIP (Areapesca S.A.; Southern Trading Group; Snoek Wholesalers; South Atlantic Fishing NV; World Ocean Fishing SL; Orkiz Agro-Pecuaría - Pescas Transportes E Comercio Geral Limitada)	UNK/INC	UNK/INC	PJSA	8808903	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Supporting IUU-listed vessels (03 Mar 2016)/Soutien à des navires inclus dans la liste INN (3 mars 2016).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
102	OCEAN DIAMOND	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	JAPAN - Reefer company provided documents showing frozen tuna had been transhipped./Japon - L'entreprise du cargo frigorifique a soumis des documents montrant que du thon congelé avait été transbordé.	PWG-122	UNK/INC	ICCAT
103	OCEAN LION	UNK (Equatorial Guinea)/ INC (Guinée Équatoriale)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
104	OKAPI MARTA	Belize	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	7816472	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
105	ORCA	UNK/INC (Belize)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT
106	ORIENTE No.7	UNK/INC (Honduras)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	EU - Vessel greater than 24m not included in ICCAT Record of Vessels. Seen fishing in the MED during closed season/UE - Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre des navires de l'ICCAT. Observé pêchant en MED pendant la période de fermeture.	2259	UNK/INC	ICCAT
107	PERLON (CHERNE; SARGO; HOKING; BIGARO; UGALPESCAA)	UNK (Mongolia; Togo; Uruguay)/ INC (Mongolie; Togo; Uruguay)	UNK/INC	UNK/INC	Vakin S.A. (Jose Lorenzo SL; Americagalicia S.A.)	UNK/INC	UNK/INC	SNTV21	5062479	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Sighted 58.5.1 (03 Dec 2002), Sighted 58.5.1 (04 Jun 2003), Sighted 58.4.2 (22 Jan 2004), Sighted 58.4.3b (11 Dec 2005), Fishing 58.4.1 (26 Jan 2006), Sighted 58.4.3b (07 Dec 2006), Sighted 58.4.1 (30 Dec 2006), Sighted 58.4.1 (16 Dec 2008), Gear sighted (10 Feb 2009), Fishing 58.5.1 (08 Jun 2010), Sighted 51 (10 Feb 2012), Sighted 57 (20 Jul 2014), Sighted, boarded 57 (22 Apr 2015)/Observé 58.5.1 (03 déc 2002), Observé 58.5.1 (04 juin 2003), Observé 58.4.2 (22 janv 2004), Observé 58.4.3b (11 déc 2005), Pêche 58.4.1 (26 janv 2006), Observé 58.4.3b (07 déc 2006), Observé 58.4.1 (30 déc 2006), Observé 58.4.1 (16 déc 2008), Engin observé (10 fév 2009), Pêche 58.5.1 (08 juin 2010), Observé 51 (10 fév 2012), Observé 57 (20 juil 2014), Observé, Arraïonné 57 (22 avr 2015).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
108	PESCACISNE 1, PESCACISNE 2 (PALOMA V)	Mauritania (EQUATORIAL GUINEA)/ Mauritania (GUINÉE EQUATORIALE)	Eastern Holdings	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	3CAF	9319856	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	47.85	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4 & IOTC-2019-CoC16-R	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
109	REYMAR 6	UNK/INC (Belize)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT
110	SAMUDERA PASIFIK No. 18 (KAWIL No. 03; LADY VI-T-III)	Indonesia/Indonésie	Bali Ocean Anugrah Linger	JL. Ikan Tuna Raya Barat Iv, Pel. Bena-Denpasar	UNK/INC	UNK/INC	Indonesia/Indonésie	YGGY	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	ICCAT Contravention of ICCAT Rec. 12-06/ICCAT, infraction à la Rec. 12-06 de l'ICCAT.	COC-303/2013 Annex 4	UNK/INC	ICCAT
111	SAMUDERA PERKASA 11	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
112	SAMUDRA PERKASA 12	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
113	SEA URCHIN (ALDABRA; OMOA I)	Gambia (Tanzania; Honduras)/ Gambie (Tanzanie; Honduras)	UNK/INC	UNK/INC	Cecibell Securities (Farway Shipping)	UNK/INC	UNK/INC	5VAA2	7424891	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Fishing inside Division 58.4.4b (10 Nov 2006)/Pêche dans la Division 58.4.4b (10 nov. 2006).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
114	SEA VIEW (AL WESAM 2, CHAINAVEE 55)	CAMEROON/CAMEROON (DJIBOUTI, THAILAND/THAILANDE)	UNK/INC (MARINE RENOWN SARL)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC (HSB3852)	8692342	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	45	May/mai 2018	Contravention of IOTC Resolution 17/03/ Violation de la résolution de la CTOI 17/03	IOTC-2018-CoC15-09 & IOTC Circular 2019-45	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
115	SEA WIND (AL WESAM 1, SUPPHERMNAVEE 21)	CAMEROON/CAMEROON (DJIBOUTI, THAILAND/THAILANDE)	UNK/INC (MARINE RENOWN SARL)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC (HSN5282)	8692354	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	46	May/mai 2018	Contravention of IOTC Resolution 17/03/ Violation de la résolution de la CTOI 17/03	IOTC-2018-CoC15-09 & IOTC Circular 2019-45	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
116	SHARON 1 (MANARA 1; POSEIDON)	UNK (Libya)/ INC (Libye)	MANARAT AL SAHIL Fishing Company	AL DAHRS. Ben Walid Street	MANARAT AL SAHIL Fishing Company	AL DAHRS. Ben Walid Street	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	ICCAT Chairman information/Informations du Président de l'ICCAT	1226	UNK/INC	ICCAT
117	SHENG JI QUN 3	UNK/INC	Chang Lin, Pao-Chun	No. 161, San Min Rd. Yufu Village, Kaohsiung City, Taiwan, China	Mr. Chen, Chen-Tsai	UNK/INC	UNK/INC	CPA 311	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
118	SHUEN SIANG	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014 and May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1 & IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
119	SHUN LAI (HSIN JYI WANG NO. 6)	UNK/INC	Lee Cheng Chung	No. 5 Tze Wei Road, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Sun Han Min	UNK/INC	UNK/INC	CPA 514	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
120	SIN SHUN FA 6	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
121	SIN SHUN FA 67	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
122	SIN SHUN FA 8	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
123	SIN SHUN FA 9	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
124	SOUTHERN STAR 136 (HSIANG CHANG)	UNK (St. Vincent and Grenadines)/ INC (Saint-Vincent-et-les Grenadines)	KUO JENG MARINE SERVICES LIMITED	Port of Spain, Trinidad and Tobago/ Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago	KUO JENG MARINE SERVICES LIMITED	Port of Spain, Trinidad and Tobago/ Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	BRAZIL - fishing in Brazilian waters with no licence/ Brésil - pêche dans les eaux brésiliennes sans licence.	1615	UNK/INC	ICCAT
125	SRI FU FA 168	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
126	SRI FU FA 18	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaires précédents))	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédents))	Country and number of registration of legal entity/pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
127	SRI FU FA 188	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
128	SRI FU FA 189	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
129	SRI FU FA 286	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
130	SRI FU FA 67	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
131	SRI FU FA 888	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2014	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2014-CoC11-07 Rev1	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
132	STS-50 (AYDA, SEA BREEZ 1, ANDREY DOLGOV, STD No. 2, SUNTAI No.2, SUN TAI No. 2, SHINSEI MARU No. 2)	Togo (Cambodia; Korea; Philippines; Japan; Namibia; Togo)/ Togo (Cambodge; Corée; Philippines; Japon; Namibie; Togo)	UNK/INC	UNK/INC	Maruha Corporation (Taiyo Namibia; Taiyo Susan; Taiyo A & F Co. Ltd; Sun Tai International Fishing Corp; STD Fisheries Co. Ltd; Red Star Co. Ltd; Poseidon Co. Ltd; Marine Fisheries Corp. Co. Ltd)	UNK/INC	UNK/INC	V5DR2	8514772	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	Landing IUU catch (25 May 2016). Sighting in Area 57 (06 Apr 2017)/Débarquement de prises INN (25 mai 2016), Observation dans Zone 57 (6 avr 2017).	UNK/INC	UNK/INC	CCAMLR
133	TA FU 1	UNK/INC (Belize)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT
134	TCHING YE No. 6 (EL DIRIA I)	UNK/INC (Belize)	Bluefin S.A.	Costado Este de UCR, El Cocal, Puntarenas	UNK/INC	UNK/INC	Costa Rica	V3GN	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT
135	TIAN LUNG NO.12	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
136	TRINITY (ENXEMBRE; YUCATAN BASIN; FONTENOVA; JAWHARA)	UNK (Ghana; Panama; Morocco)/ INC (Ghana; Panama; Maroc)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK (3EGV5; V3XB; H02933)/ INC (3EGV5; V3XB; H02933)	7321374	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	SEAFO
137	WEN TENG No. 688 (MAHKOIA ABADI No. 196)	UNK/INC (Belize)	UNK/INC	No. 32 Hai Sghan 4th Road Hsiao Kang District Kaohsiung	UNK/INC	UNK/INC	Taiwan, China/ Taiwan, Chine	V3TK4	8994295	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E13-6833	UNK/INC	ICCAT
138	WISDOM SEA REEFER	HONDURAS	WISDOM SEA REEFER LINE S.A.	UNK/INC	CLAUDIA E. RAMOS CERRATO VIRGIN FISHING COMPANY MYO THANT - Master/capitaine	UNK/INC	UNK/INC	HQXQ4	7637527	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	93.1	May/mai 2018	Contravention of IOTC Resolution 17/03/ Violation de la résolution de la CTOI 17/03	IOTC-2018-CoC15-09	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
139	XIN SHI JI 16 (HSINLONG No. 5)	Fiji/Fidji	Xin Shi Ji Fisheries Ltd.	346 Waimanu Road, Suva, Fidji	Xin Shi Ji Fisheries Ltd.	346 Waimanu Road, Suva, Fiji	Fiji/Fidji	3DTN	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	IATTC	E14-06604	UNK/INC	ICCAT
140	XING HAI FENG (OCEAN LION)	PANAMA (EQUATORIAL GUINEA)/ PANAMA (GUINÉE ÉQUATORIALE)	Ocean Lion Shipping S.A.	Panama City, Panama	Ocean Lion Shipping S.A.	Panama City, Panama	Panama	3FHWS	7826233	NA/PD	UNK/INC	June/juin 2005	Contravention of IOTC Resolution 02/04, 02/05, 03/05/ Violation de la résolution de la CTOI 02/04, 02/05, 03/05.	IOTC-2005-59-CoC08	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
141	YI HONG 3	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
142	YU FONG 168	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	May/mai 2015	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2015-CoC12-08a Rev4	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
143	YU MAAN WON	UNK (GEORGIA)/ INC (GÉORGIE)	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2007	Contravention of IOTC Resolution 07/02/ Violation de la résolution de la CTOI 07/02	IOTC Circular 2006-18	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
144	YUTUNA 3 (HUNG SHENG NO. 166)	UNK/INC	Yen Shih Hsiung	Room 11-E, No.3 Tze Wei Forth Road, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Lee, Shih-Yuan	UNK/INC	UNK/INC	CPA 212	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
145	YUTUNA NO. 1	UNK/INC	Tseng Ming Tsai	Room 11-E, No. 3 Tze Wei Fort Road, Kaohsiung, Taiwan, China	Mr. Yen, Shih-Shiung	UNK/INC	UNK/INC	CPA 302	UNK/INC	Yes/Oui - Click Here/cliquer ici	UNK/INC	May/mai 2017	Contravention of IOTC Resolution 11/03/ Violation de la résolution de la CTOI 11/03	IOTC-2017-CoC14-07	Included in the IUU Vessel List/Inscrit dans la Liste des navires INN	IOTC
146	ZHE LING YU LENG 90055	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 40 25.3'N, 149 13.2'E on 29 May 2016. (Port displayed on the vessel: Wenling; Vessel type: Carrier vessel; Tonnage: 600t)MMSI: 412000000/413202046/Observé à 40 25.3'N, 149 13.2'E le 29 mai 2016. (Port affiché sur le navire : Wenling ; Type de navire : Navire transporteur ; tonnage : 600 t) MMSI: 412000000/413202046.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
147	ZHE LING YU LENG 905	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 42 45.6'N, 152 45.8'E on 24 Aug 2016. (Port displayed on the vessel: Wenling; Vessel type: Carrier vessel; Tonnage: 1000t)MMSI: 412000000/412000256/Observé à 42 45.6'N, 152 45.8'E le 24 août 2016. (Port affiché sur le navire : Wenling ; Type de navire : Navire transporteur ; tonnage : 1000t) MMSI: 412000000/412000256.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
148	ZHOU YU 651	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 42 30'2N, 152 05'4E on 29 Sep 2016. (Port displayed on the vessel: Fungcheng; Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 850t)/Observé à 42 30'2N, 152 05'4E le 29 sept 2016. (Port affiché sur le navire : Fungcheng ; Type de navire ; navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 850t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
149	ZHOU YU 652	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 42 48.9'N, 152 48.2'E on 7 Sep 2016. Port of registry was hidden by paint. (Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 820t) MMSI: 42569986/Observé à 42 48.9'N, 152 48.2'E le 7 sept 2016. Le port d'immatriculation était caché par de la peinture. (Type de navire ; navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 820t) MMSI: 42569986.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
150	ZHOU YU 653	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen with LU RONG YU YUN 56219 and ZHOU YU 656 at 42 11.9'N, 151 14.6'E on 30 Sep 2016. (Port displayed on the vessel: Fungcheng; Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 850t)Communication between Japanese patrol vessel and LU RONG YU YUN 56219 indicated ZHOU YU 653 weretransshipping 1500t of mackereltogether with ZHOU YU 656./Observé avec le LU RONG YU YUN 56219 et le ZHOU YU 656 à 42 11.9'N, 151 14.6'E le 30 sept 2016. (Port affiché sur le navire : Fungcheng ; Type de navire ; navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 850 t). Communication entre le patrouilleur japonais et le LU RONG YU YUN 56219 indiquant que le ZHOU YU 653 transbordait 1 500 t de thazard avec le ZHOU YU 656.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
151	ZHOU YU 656	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen with LU RONG YU YUN 56219 and ZHOU YU 656 at 42 11.9'N, 151 14.6'E on 30 Sep 2016. (Port displayed on the vessel: Fungcheng; Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 850t)Note that the same vessel name with the different port of registry (Zhoushan) (600t) has been seen in the similar area.Communication between Japanese patrol vessel and LU RONG YU YUN 56219 indicated ZHOU YU 656 were transshipping 1500t of mackereltogether with ZHOU YU 653.MMSI: 100900240/412440242/Observé avec le LU RONG YU YUN 56219 et le ZHOU YU 656 à 42 11.9'N, 151 14.6'E le 30 sept 2016. (Port affiché sur le navire : Fungcheng ; Type de navire ; navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 850 t). Il est à noter que ce même nom de navire avec un port d'immatriculation différent (Zhoushan) (600 t) a été observé dans la même zone. Communication entre le patrouilleur japonais et le LU RONG YU YUN 56219 indiquant que le ZHOU YU 656 transbordait 1 500 t de thazard avec le ZHOU YU 653. MMSI: 100900240/412440242.	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaires précédent/s)	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédents)	Country and number of registration of legal entity/pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel(m)/ Longueur hors-tout du navire(m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of IUU activities/ Résumé des activités INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of action taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
152	ZHOU YU 657	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 42 35.5'N, 152 6.7'E on 12 Sep 2016. (Port displayed on the vessel: Zhoushan; Vessel type; Lighted lift net vessel; Tonnage: 600t)/Observé à 42 35.5'N, 152 6.7'E le 12 sept 2016. (Port affiché sur le navire : Zhoushan ; Type de navire ; navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 600t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
153	ZHOU YU 658	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen at 40 12.3'N, 148 40.5'E on 29 May 2016 and at 42 46.7'N, 152 41.2'E on 7 Sep 2016. (Port displayed on the vessel: Zhoushan; Vessel type; Lighted lift net vessel; Tonnage: 600t)/Observé à 40 12.3'N, 148 40.5'E le 29 mai 2016 et à 42 46.7'N, 152 41.2'E le 7 sept 2016. (Port affiché sur le navire : Zhoushan ; Type de navire : navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 600 t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
154	ZHOU YU 659	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen in the NPFC area on 2, 4, 13, 17 Jun and 7 Sep 2016. On 4 Jun the vessel name on the right side was hidden by paint. (Port displayed on the vessel: Zhoushan; Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 600t)/Observé dans la zone de la NPFC les 2, 4, 13, 17 juin et le 7 sept 2016. Le 4 juin, le nom du navire sur le côté droit était caché par de la peinture. (Port affiché sur le navire : Zhoushan ; Type de navire : Navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 600 t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
155	ZHOU YU 660	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen in the Japanese EEZ on 10 May 2016 and in NPFC area multiple times from May to Sep 2016. On 10 May the vessel showed Korean flag but changed the Korean to Japanese flag when the Japanese patrol vessel approached. Vessel name changed between 15 May and 12 Sep 2016 (see the photos). The vessel is not permitted in Japan nor registered in NPFC. (Port displayed on the vessel: Basuo-not apparent; Vessel type: Lightedlift net vessel; Tonnage: 600t)/Observé dans la ZEE japonaise le 10 mai 2016 et dans la zone de la NPFC à de nombreuses reprises entre mai et sept 2016. Le 10 mai, le navire affichait le pavillon coréen mais a changé du pavillon coréen au pavillon japonais lorsque le patrouilleur japonais s'est approché. Le nom du navire a changé entre le 15 mai et le 12 septembre 2016 (se reporter aux photos). Le navire n'est pas autorisé au Japon ni enregistré auprès de la NPFC. (Port affiché sur le navire : Basuo-non apparent ; Type de navire: Navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 600t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA
156	ZHOU YU 661	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	NA/PD	UNK/INC	December/décembre 2019	It was seen in the Japanese EEZ on 10 and 13 May 2016 and in NPFC area on 15, 29 May and 7 Sep 2016. The vessel names on the left and right side changed frequently (see the photos). The vessel showed Japanese flag in May. But the vessel is not permitted in Japan nor registered in NPFC. (Port displayed on the vessel: Shidao; Vessel type: Lighted lift net vessel; Tonnage: 600t)/Observé dans la ZEE japonaise les 10 et 13 mai 2016 et dans la zone de la NPFC les 15 et 29 mai et le 7 sept 2016. Les noms du navire sur le côté gauche et droit ont changé fréquemment (se reporter aux photos). Le navire affichait le pavillon japonais en mai. Toutefois, le navire n'est pas autorisé au Japon ni enregistré auprès de la NPFC. (Port affiché sur le navire : Shidao ; Type de navire : Navire utilisant le filet soulevé éclairé ; Tonnage: 600t).	UNK/INC	UNK/INC	SIOFA

Note: *: No information on whether the two vessels FU HSIANG FA NO. 21 are the same vessels / Aucune information indiquant si les deux navires FU HSIANG FA NO. 21 sont les mêmes navires.

UNK/INC: UNKNOWN/INCONNU

NA/PD: NOT AVAILABLE/PAS DISPONIBLE

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Owner) Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaire(s) précédent(s))	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédent(s))	Country and number of registration of legal entity/Pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel (m)/ Longueur hors-tout du navire (m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of alleged IUU activities/ Résumé des activités présumées INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of actions taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
1	LAKNADHEE/IMULA 0641 KLT	Sri Lanka	M.L.R. Fernando	Chamara Uyana, Ambepitiya, Beruwala	UNK/INC	UNK/INC	Not applicable/Pas applicable	4SF2530	UNK/INC	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	13.4	Not applicable/Pas applicable	Fishing without a licence in UK "BIOT" water. Fishing using prohibited gear, including wire trace. There was a total catch of 356 sharks, 3-5 tonnes (spp unknown) and small amount of tuna/tuna like species (spp and amount unknown). / Pêche sans licence dans les eaux du TBOI. Pêche à l'aide d'un engin interdit, y compris des bas de ligne acier. Il y avait une capture totale de 356 requins, 3-5 tonnes (espèces inconnues) et de petites quantités de thons/espèces apparentées (espèces et quantités inconnues).	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	The vessel owner was prosecuted for IUU fishing within the waters of UK "BIOT" without a licence, he pleaded guilty and was sentenced with a conditional discharge for 3 years. Sri Lanka has prosecuted the vessel owner and imposed an administrative penalty of SLR400,000. / Le propriétaire du navire a été traduit en justice pour s'être livré à la pêche INN dans les eaux du Territoire britannique de l'Océan Indien sans disposer de licence. Il a plaidé coupable et a été libéré sous caution avec une validité de 3 ans. Le Sri Lanka a poursuivi le propriétaire du navire et lui a imposé une sanction administrative de 400 000 SLR.	IOTC/CTOI
2	CHATHURANGA 02/IMULA 0541 KLT	Sri Lanka	B.D.S.F.A. Wikramasuriya	1/162, Marakkalawaththa, Beruwala	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	4SF3788	UNK/INC	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	13.8	Not applicable/Pas applicable	Fishing without a licence in UK "BIOT" waters. Lacking gear markings and logbook. / Pêche sans licence dans les eaux du TBOI. Absence de marquage des engins et de carnet de pêche.	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	The Owner was fined and the court ordered that all fishing gear be forfeited, in accordance with UK "BIOT" law. Sri Lanka has suspended the fishing operation licence. Court proceedings were initiated against the owner but did not occur due to delays ascribed to Coronavirus. / Le propriétaire a été condamné et le tribunal a ordonné la saisie de tous les engins de pêche conformément à la législation du TBOI. Le Sri Lanka a suspendu la licence de pêche. Des poursuites judiciaires ont été engagées à l'encontre du propriétaire mais n'a pas eu lieu en raison de retards imputables au Coronavirus	IOTC/CTOI
3	Nisansala 01/IMULA 0096 KLT	Sri Lanka	K.T.R.Y.M. Fernando	11/1, Parana Kade, Beruwala	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	4SF4015	UNK/INC	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	13.5	Not applicable/Pas applicable	Fishing without a licence in UK "BIOT" waters. Lack of gear markings. No entry in logbook since departure. Vessel not on the IOTC authorised vessel fishing list (15/04 para 1). Configured to use large scale driftnets (>2.5km) (17/07 para 4). / Pêche sans licence dans les eaux du TBOI. Absence de marquage des engins. Pas d'enregistrement dans le carnet de pêche depuis son départ. Navire ne figurant pas dans la Liste des navires de pêche autorisés de la CTOI (15/04, paragraphe 1). Configuré pour utiliser de grands filets dérivants (>2,5 km) (17/07, paragraphe 4).	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	The Master was fined and the court ordered that all fishing gear be forfeited, in accordance with UK "BIOT" law. The Owner was tried and he pleaded guilty, but the Penalty Board has not yet met to decide on the level of the penalty. / Le capitaine a été condamné à une amende et le tribunal a ordonné l'élimination de la capture et la saisie de l'engin de pêche conformément à la législation du TBOI. Le propriétaire a été jugé et a plaidé coupable, mais le Conseil des sanctions ne s'est pas encore réuni pour décider du niveau de la sanction.	IOTC/CTOI

No.	Current name of vessel (previous names) Nom actuel du navire (noms précédents)	Current flag (previous flags)/ Pavillon actuel (pavillons précédents)	Owner / beneficial owners (previous owners) Propriétaire / en équité (précédents)	Owner Address (Previous Address(es)/Adresse du propriétaire (Adresse propriétaires précédent/s)	Operator (previous operators)/ Armateur (précédents)	Operator Address (Previous Operator Address(es)/Adresse l'armateur (Adresse l'armateur précédents)	Country and number of registration of legal entity/Pays et numéro d'enregistrement de l'entité légale	Call sign (previous call signs) Indicatif d'appel (précédents)	Lloyds-IMO number/ Numéro Lloyds-IMO	Recent photographs of the vessel/ Photos récentes du navire	Length Overall (LOA) of the vessel (m)/ Longueur hors-tout du navire (m)	Date first included in IOTC IUU List/ Date de première inscription sur la Liste INN de la CTOI	Summary of alleged IUU activities/ Résumé des activités présumées INN	Reference of supporting document and information/ Références aux documents et informations en appui	Summary of actions taken/ Résumé des actions ayant été prises	Source organisation/ Source l'organisation
4	IMULA0811 GLE	Sri Lanka	D.T. Priyankara	No. 262/2, Richmond Kanda Road, Galle	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	4SF4926	UNK/INC	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	UNK/INC	Not applicable/Pas applicable	The vessel was not on the current IOTC Record of Authorised Vessels. Fishing gear not stowed and readily available for fishing. The fishing vessel had a drift net on deck on the starboard side and could have easily have been cast. / Le navire ne figurait pas dans le Registre des navires autorisés actuel de la CTOI. Engin de pêche non rangé et prêt à être utilisé pour la pêche. Le navire de pêche avait un filet dérivant sur le pont, côté tribord, qui pourrait avoir été facilement mouillé.	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	Due to the current situation with Coronavirus the vessel was not boarded and Sri Lanka was requested to investigate the vessel. Sri Lanka has detained the vessel in port, suspended the fishing operation licence, skipper licence and seized the registration and log books. A trial was held on 15 July 2020, the outcome is not yet reported. / En raison de la situation actuelle liée au Coronavirus, le navire n'a pas été arraisonné et il a été demandé au Sri Lanka de procéder à une enquête sur ce navire. Le Sri Lanka a immobilisé le navire au port, suspendu la licence d'opérations de pêche, la licence du capitaine et saisi les documents d'immatriculation et les carnets de pêche. Un procès a eu lieu le 15 juillet 2020, dont l'issue n'a pas encore été communiquée.	IOTC/CTOI
5	MANGALA/IMULA0195 TCO	Sri Lanka	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	UNK/INC	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	UNK/INC	Not applicable/Pas applicable	Fishing without a license, Fishing gear not stowed and readily available for fishing. Fishing gear not marked with name or call sign. Not authorised to fish in IOTC area. / Pêche sans licence, engin de pêche non rangé et prêt à être utilisé pour la pêche. Engin de pêche non marqué avec le nom ou l'indicatif d'appel. Pas autorisé à pêcher dans la zone CTOI.	Yes - IOTC Circular 2020-34/Oui - Circulaire CTOI 2020-34	Due to the current situation with Coronavirus the vessel was not boarded and Sri Lanka was requested to investigate the vessel. At the time of writing Sri Lanka has taken no action against the owner or skipper and we are not aware of the status of the vessel. / En raison de la situation actuelle liée au Coronavirus, le navire n'a pas été arraisonné et il a été demandé au Sri Lanka de procéder à une enquête sur ce navire. À la date du présent courrier, le Sri Lanka n'a pas pris de mesures à l'encontre du propriétaire ou du capitaine et n'était pas au fait de la situation du navire.	IOTC/CTOI

LISTE DE CONTROLE A REMPLIR PAR LE SECRETARIAT DE LA CTOI POUR LES NAVIRES DEVANT ETRE INCLUS DANS LA PROPOSITION DE LISTE INN ET DANS LA LISTE INN PROVISOIRE

Nom du navire : IMULA 0641 KLT (LAKNA DHEE)

Action	Responsabilité	Paragraphe	Fourni à temps (O/N)	Aide-mémoire	Cocher ce qui s'applique	Remarques
Pour la Proposition de liste des navires INN						
Formulaire de déclaration de la CTOI (Annexe I) soumis au moins 70 jours avant la réunion du Comité d'application avec des informations.	CPC proposante	5, 6, 7, 8	O	Si « Non », ne pas inclure dans la Liste INN provisoire (para. 17)	✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations indiquant qu'il a avisé les propriétaires et les capitaines d'un navire de son inclusion sur la Proposition de liste des navires INN et de ses conséquences.	CPC du pavillon	9, 10	O		✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations, conformément aux dispositions du paragraphe 10	CPC du pavillon	10	O		✓	Reçu 16/09/2020
Informations soumises, concernant l'inscription INN.	CPC proposante ou CPC du pavillon	12	O		✓	Reçu 21/07/2020 & 16/09/2020

Pour inclusion dans la Liste provisoire des navires INN (notez que le Secrétariat indiquera si des informations ont été fournies, mais ne portera aucun jugement quant à leur adéquation, ce qui est de la responsabilité du Comité d'application)

L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent à la satisfaction du Comité d'application que le navire était à tout moment conforme aux règles de l'État du pavillon et à son autorisation de pêche et	CPC du pavillon	14.c)		Aide-mémoire pour le CdA : Ne pas inclure dans la Liste INN provisoire seulement si les para. 14.c) ou 14.d) sont satisfaits.		
(a) que le navire a mené des activités de pêche d'une manière compatible avec l'Accord CTOI et les mesures de conservation et de gestion de la CTOI	CPC du pavillon	14.c)				
(b) que le navire a mené des activités de pêche dans les eaux relevant de la juridiction d'un État côtier d'une manière compatible avec les lois et règlements de cet État côtier,	CPC du pavillon	14.c)				
(c) que le navire a pêché exclusivement des espèces qui ne sont pas couvertes par l'Accord CTOI ou des mesures de conservation et de gestion de la CTOI	CPC du pavillon	14.c)				
L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures efficaces en réponse aux activités de pêche INN en question (le CdA décidera si elles sont d'une sévérité adéquate)	CPC du pavillon	14.d)				
L'État du pavillon a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures en vertu de 07/01	CPC du pavillon	14.d)				

LISTE DE CONTROLE A REMPLIR PAR LE SECRETARIAT DE LA CTOI POUR LES NAVIRES DEVANT ETRE INCLUS DANS LA PROPOSITION DE LISTE INN ET DANS LA LISTE INN PROVISOIRE

Nom du navire : IMULA 0541 KLT (CHATHURANGA 02)

Action	Responsabilité	Paragraphe	Fourni à temps (O/N)	Aide-mémoire	Cocher ce qui s'applique	Remarques
Pour la Proposition de liste des navires INN						
Formulaire de déclaration de la CTOI (Annexe I) soumis au moins 70 jours avant la réunion du Comité d'application avec des informations.	CPC proposante	5, 6, 7, 8	O	Si « Non », ne pas inclure dans la Liste INN provisoire (para. 17)	✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations indiquant qu'il a avisé les propriétaires et les capitaines d'un navire de son inclusion sur la Proposition de liste des navires INN et de ses conséquences.	CPC du pavillon	9, 10	O		✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations, conformément aux dispositions du paragraphe 10	CPC du pavillon	10	O		✓	Reçu 16/09/2020
Informations soumises, concernant l'inscription INN.	CPC proposante ou CPC du pavillon	12	O		✓	Reçu 21/07/2020 & 16/09/2020

Pour inclusion dans la Liste provisoire des navires INN (notez que le Secrétariat indiquera si des informations ont été fournies, mais ne portera aucun jugement quant à leur adéquation, ce qui est de la responsabilité du Comité d'application)

<p>L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent à la satisfaction du Comité d'application que le navire était à tout moment conforme aux règles de l'État du pavillon et à son autorisation de pêche et</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>		<p>Aide-mémoire pour le CdA : Ne pas inclure dans la Liste INN provisoire seulement si les para. 14.c) ou 14.d) sont satisfaits.</p>		
<p>(a) que le navire a mené des activités de pêche d'une manière compatible avec l'Accord CTOI et les mesures de conservation et de gestion de la CTOI</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>(b) que le navire a mené des activités de pêche dans les eaux relevant de la juridiction d'un État côtier d'une manière compatible avec les lois et règlements de cet État côtier,</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>(c) que le navire a pêché exclusivement des espèces qui ne sont pas couvertes par l'Accord CTOI ou des mesures de conservation et de gestion de la CTOI</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures efficaces en réponse aux activités de pêche INN en question (le CdA décidera si elles sont d'une sévérité adéquate)</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.d)</p>				
<p>L'État du pavillon a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures en vertu de 07/01</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.d)</p>				

LISTE DE CONTROLE A REMPLIR PAR LE SECRETARIAT DE LA CTOI POUR LES NAVIRES DEVANT ETRE INCLUS DANS LA PROPOSITION DE LISTE INN ET DANS LA LISTE INN PROVISOIRE

Nom du navire : IMULA 0096 KLT (NISANSALA 01)

Action	Responsabilité	Paragraphe	Fourni à temps (O/N)	Aide-mémoire	Cocher ce qui s'applique	Remarques
Pour la Proposition de liste des navires INN						
Formulaire de déclaration de la CTOI (Annexe I) soumis au moins 70 jours avant la réunion du Comité d'application avec des informations.	CPC proposante	5, 6, 7, 8	O	Si « Non », ne pas inclure dans la Liste INN provisoire (para. 17)	✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations indiquant qu'il a avisé les propriétaires et les capitaines d'un navire de son inclusion sur la Proposition de liste des navires INN et de ses conséquences.	CPC du pavillon	9, 10	O		✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations, conformément aux dispositions du paragraphe 10	CPC du pavillon	10	O		✓	Reçu 16/09/2020
Informations soumises, concernant l'inscription INN.	CPC proposante ou CPC du pavillon	12	O		✓	Reçu 21/07/2020 & 16/09/2020

Pour inclusion dans la Liste provisoire des navires INN (notez que le Secrétariat indiquera si des informations ont été fournies, mais ne portera aucun jugement quant à leur adéquation, ce qui est de la responsabilité du Comité d'application)

<p>L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent à la satisfaction du Comité d'application que le navire était à tout moment conforme aux règles de l'État du pavillon et à son autorisation de pêche et</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>		<p>Aide-mémoire pour le CdA : Ne pas inclure dans la Liste INN provisoire seulement si les para. 14.c) ou 14.d) sont satisfaits.</p>		
<p>(a) que le navire a mené des activités de pêche d'une manière compatible avec l'Accord CTOI et les mesures de conservation et de gestion de la CTOI</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>(b) que le navire a mené des activités de pêche dans les eaux relevant de la juridiction d'un État côtier d'une manière compatible avec les lois et règlements de cet État côtier,</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>(c) que le navire a pêché exclusivement des espèces qui ne sont pas couvertes par l'Accord CTOI ou des mesures de conservation et de gestion de la CTOI</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures efficaces en réponse aux activités de pêche INN en question (le CdA décidera si elles sont d'une sévérité adéquate)</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.d)</p>				
<p>L'État du pavillon a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures en vertu de 07/01</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.d)</p>				

LISTE DE CONTROLE A REMPLIR PAR LE SECRETARIAT DE LA CTOI POUR LES NAVIRES DEVANT ETRE INCLUS DANS LA PROPOSITION DE LISTE INN ET DANS LA LISTE INN PROVISOIRE

Nom du navire : IMULA 0811 GLE

Action	Responsabilité	Paragraphe	Fourni à temps (O/N)	Aide-mémoire	Cocher ce qui s'applique	Remarques
Pour la Proposition de liste des navires INN						
Formulaire de déclaration de la CTOI (Annexe I) soumis au moins 70 jours avant la réunion du Comité d'application avec des informations.	CPC proposante	5, 6, 7, 8	O	Si « Non », ne pas inclure dans la Liste INN provisoire (para. 17)	✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations indiquant qu'il a avisé les propriétaires et les capitaines d'un navire de son inclusion sur la Proposition de liste des navires INN et de ses conséquences.	CPC du pavillon	9, 10	O		✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations, conformément aux dispositions du paragraphe 10	CPC du pavillon	10	O		✓	Reçu 16/09/2020
Informations soumises, concernant l'inscription INN.	CPC proposante ou CPC du pavillon	12	O		✓	Reçu 21/07/2020 & 16/09/2020

Pour inclusion dans la Liste provisoire des navires INN (notez que le Secrétariat indiquera si des informations ont été fournies, mais ne portera aucun jugement quant à leur adéquation, ce qui est de la responsabilité du Comité d'application)

l'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent à la satisfaction du Comité d'application que le navire était à tout moment conforme aux règles de l'État du pavillon et à son autorisation de pêche et	CPC du pavillon	14.c)		Aide-mémoire pour le CdA : Ne pas inclure dans la Liste INN provisoire seulement si les para. 14.c) ou 14.d) sont satisfaits.		
(a) que le navire a mené des activités de pêche d'une manière compatible avec l'Accord CTOI et les mesures de conservation et de gestion de la CTOI	CPC du pavillon	14.c)				
(b) que le navire a mené des activités de pêche dans les eaux relevant de la juridiction d'un État côtier d'une manière compatible avec les lois et règlements de cet État côtier,	CPC du pavillon	14.c)				
(c) que le navire a pêché exclusivement des espèces qui ne sont pas couvertes par l'Accord CTOI ou des mesures de conservation et de gestion de la CTOI	CPC du pavillon	14.c)				
L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures efficaces en réponse aux activités de pêche INN en question (le CdA décidera si elles sont d'une sévérité adéquate)	CPC du pavillon	14.d)				
L'État du pavillon a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures en vertu de 07/01	CPC du pavillon	14.d)				

LISTE DE CONTROLE A REMPLIR PAR LE SECRETARIAT DE LA CTOI POUR LES NAVIRES DEVANT ETRE INCLUS DANS LA PROPOSITION DE LISTE INN ET DANS LA LISTE INN PROVISOIRE

Nom du navire : IMULA 0195 TCO (MANGALA),

Action	Responsabilité	Paragraphe	Fourni à temps (O/N)	Aide-mémoire	Cocher ce qui s'applique	Remarques
Pour la Proposition de liste des navires INN						
Formulaire de déclaration de la CTOI (Annexe I) soumis au moins 70 jours avant la réunion du Comité d'application avec des informations.	CPC proposante	5, 6, 7, 8	O	Si « Non », ne pas inclure dans la Liste INN provisoire (para. 17)	✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations indiquant qu'il a avisé les propriétaires et les capitaines d'un navire de son inclusion sur la Proposition de liste des navires INN et de ses conséquences.	CPC du pavillon	9, 10	O		✓	Reçu 21/07/2020
Au moins 15 jours avant la réunion du Comité d'application, l'État du pavillon a fourni des informations, conformément aux dispositions du paragraphe 10	CPC du pavillon	10	O		✓	Reçu 16/09/2020
Informations soumises, concernant l'inscription INN.	CPC proposante ou CPC du pavillon	12	O		✓	Reçu 21/07/2020 & 16/09/2020

Pour inclusion dans la Liste provisoire des navires INN (notez que le Secrétariat indiquera si des informations ont été fournies, mais ne portera aucun jugement quant à leur adéquation, ce qui est de la responsabilité du Comité d'application)

<p>l'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent à la satisfaction du Comité d'application que le navire était à tout moment conforme aux règles de l'État du pavillon et à son autorisation de pêche et</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>		<p>Aide-mémoire pour le CdA : Ne pas inclure dans la Liste INN provisoire seulement si les para. 14.c) ou 14.d) sont satisfaits.</p>		
<p>(a) que le navire a mené des activités de pêche d'une manière compatible avec l'Accord CTOI et les mesures de conservation et de gestion de la CTOI</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>(b) que le navire a mené des activités de pêche dans les eaux relevant de la juridiction d'un État côtier d'une manière compatible avec les lois et règlements de cet État côtier,</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>(c) que le navire a pêché exclusivement des espèces qui ne sont pas couvertes par l'Accord CTOI ou des mesures de conservation et de gestion de la CTOI</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.c)</p>				
<p>L'État du pavillon d'un navire inscrit dans la Proposition de Liste des navires INN a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures efficaces en réponse aux activités de pêche INN en question (le CdA décidera si elles sont d'une sévérité adéquate)</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.d)</p>				
<p>L'État du pavillon a-t-il fourni des informations qui démontrent qu'il a pris des mesures en vertu de 07/01</p>	<p>CPC du pavillon</p>	<p>14.d)</p>				



Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Mahe
Seychelles
cc. Mme Anne-France Mattlet, Présidente du Comité d'Application
M. Kumara et Mme K Hewapathirana, DFAR, Sri Lanka

21 juillet 2020

Cher Mr O'Brien,

Résolution 18/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI : Navire sous pavillon sri lankais IMULA 0641 KLT (Lak Nadhee)

Tel que requis aux paragraphes 5 et 6 de la Résolution 18/03, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale complété ainsi que les preuves à l'appui des activités de pêche INN du navire sous pavillon sri lankais IMULA 0641 KLT (Lak Nadhee). Dans le cadre des accords bilatéraux établis entre le Royaume-Uni (TOM) et le Sri Lanka afin de lutter contre la pêche INN, ce navire a été signalé aux autorités sri lankaises qui ont pris des mesures à l'encontre du propriétaire/capitaine, en vertu des dispositions de la législation nationale des pêches (FARA 1996/2013).

Les preuves ci-jointes montrent que :

- Le navire ne figurait pas sur le Registre des navires autorisés actuel de la CTOI et les Autorités sri lankaises lui avaient délivré une autorisation pour opérer uniquement dans la ZEE du Sri Lanka.
- Aucun SSN n'était installé.
- Le navire pêchait dans les eaux du TBOI sans licence le 27 mars 2019.
- Le navire pêchait avec des engins interdits, dont des bas de ligne acier.
- Le propriétaire du navire était également le capitaine du navire.
- Le navire avait à son bord des thons et espèces apparentées, dont plusieurs espèces de requins.
- Le propriétaire du navire a été traduit en justice pour s'être livré à la pêche INN dans les eaux du Territoire britannique de l'Océan Indien sans disposer de licence. Il a plaidé coupable et a été libéré sous caution avec une validité de 3 ans.
- Le Sri Lanka a poursuivi le propriétaire du navire et lui a imposé une sanction administrative de 400 000 SLR. Le navire est immobilisé contre le dépôt d'une caution de 3 millions SLR.
- À la date du présent courrier, le propriétaire n'a pas réglé l'amende exigible au Sri Lanka. En raison des difficultés économiques liées au Coronavirus, le propriétaire a plaidé pour une autorisation, qu'il a obtenue, de réaliser une sortie de pêche (apparemment sans payer la caution) qui a débuté le 14/07/2020 afin de lui permettre de s'acquitter de la sanction imposée. Aucun détail n'a été fourni sur les conditions dans lesquelles la pêche a été autorisée (a-t-elle été autorisée uniquement dans la ZEE du Sri Lanka ? le SSN était-il installé ? une durée maximum a-t-elle été imposée ? quelles étaient les exigences en matière de déclaration ? etc.)

À la date du présent courrier, tout en notant et acceptant les circonstances liées au Coronavirus et les mesures prises dans ce sens par le DFAR, étant donné que le navire n'est plus immobilisé et que le propriétaire ne s'est pas acquitté de sa sanction administrative, nous estimons que le Sri Lanka n'a pas soumis d'informations suffisantes permettant de conclure que des sanctions d'une sévérité adéquate ont été prises en ce qui concerne le propriétaire de ce navire.

Afin de nous permettre de revoir et de mettre éventuellement à jour nos conclusions, nous demandons par la présente, que le Sri Lanka communique des informations actualisées à l'Administration du TBOI et au Comité d'Application, avant sa réunion de 2020, apportant des preuves :

- Que le navire est revenu de son unique sortie de pêche autorisée et que le propriétaire a intégralement réglé la sanction administrative.
- Sur le statut du navire : si l'immobilisation a été levée, à quelles conditions a-t-il été libéré ?
- Sur la politique temporaire actuellement adoptée par le Sri Lanka en ce qui concerne le Coronavirus et l'immobilisation des navires : entre autres, dans quelles circonstances l'immobilisation d'un navire est-elle levée pour pratiquer la pêche ? en quoi consistent les exigences en matière de traitement de la caution ? quelles sont les conditions imposées à la sortie de pêche (durée, zone, déclaration, etc.) ? l'autorisation porte-t-elle sur une seule sortie de pêche ?

Nous soumettons ce navire au Comité d'Application de la CTOI avec la recommandation c) « *Recommandé pour inclusion sur la Liste INN de la CTOI* ». Nous réexaminerons cette recommandation avant la réunion à la lumière de toute information additionnelle soumise par le Sri Lanka en vertu des paragraphes 10 et 12 de la Résolution 18/03.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document à des fins d'information et d'examen du Comité d'Application.

Je vous remercie.

Cordialement,



Dr C.C. Mees
Chef de la délégation du Royaume-Uni (TOM) auprès de la CTOI
Pièce jointe : Formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale, IMULA
0641 KLT (Lak Nadhee)

Formulaire CTOI de déclaration d'activité illicite

Rappelant la résolution CTOI 18/03 visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par le Royaume-Uni (TOM) dans le Territoire britannique de l'Océan Indien.

A. Informations sur les navires.

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable.	Lakna Dhee
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable.	Sri Lanka
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI si applicable.	N/A
d	Numéro Lloyds/IMO, si disponible	N/A
e	Photos du navire, si disponibles	Oui, se reporter à l'Appendice 1
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	4SF2530
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et capitaine/capitaine de pêche	Capitaine :- Meemange Lalith Risantha Fernando
i	Date des activités INN alléguées	27/03/2019 07:10
j	Localisation des activités INN alléguées	07-11.8S ; 072-08.0E
k	Résumé des activités INN alléguées (se reporter à la partie B pour plus de détails)	Pêche sans licence dans les eaux du TBOI. Pêche à l'aide d'un engin interdit, y compris des bas de ligne acier. Il y avait une capture totale de 356 requins, 3-5 tonnes (espèces inconnues) et de petites quantités de thons/espèces apparentées (espèces et quantités inconnues).
l	Résumé des actions prises en ce qui concerne les activités de pêche INN alléguées	Le navire a été approché et photographié.

m	Résultat des actions prises	Faisant suite à l'approche, il a été demandé au navire de suivre RN PACS à Diego Garcia.
---	-----------------------------	--

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées.

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 18/03 concernées, et fournir les détails nécessaires dont la date, le lieu, la source de l'information. De plus amples informations peuvent être fournies en pièce jointe si nécessaire).

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la résolution 15/04, ni sur la Liste des navires en activité ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	<input type="checkbox"/>
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI ou a soumis de fausses déclarations ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés de la CTOI ou sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	<input type="checkbox"/>
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	<input type="checkbox"/>
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	<input type="checkbox"/>

C. Documents associés.

(Listez ici les documents joints, par exemple les rapports d'abordage, les poursuites judiciaires, les photographies...)

Appendice I – Photos.

Appendice II – Rapport d'inspection

Appendice III – Notification d'enquêtes et échanges avec le DFAR

Appendice IV – Demande de clarifications et réponse du DFAR

D. Actions recommandées.

(Indiquer d'un « X » les actions concernées)

Item	Actions recommandées	Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat de la CTOI. Pas d'autre action recommandée.	<input type="checkbox"/>
b	Notification au Secrétariat de la CTOI. Notification recommandée à l'État du pavillon.	<input type="checkbox"/>
c	Recommandation d'inclusion sur la Liste INN de la CTOI	<input checked="" type="checkbox"/>

Appendice I – Photos.



Figure 1 : Photo du navire, côté bâbord



Figure 2 : Nom du navire /numéro d'immatriculation

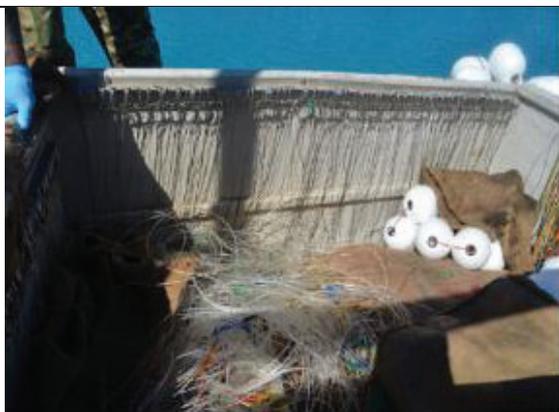


Figure 3 : Engin de pêche et bas de ligne acier.



Figure 4 : Ligne monofilament dans l'eau.



Figure 5 : Thons et espèces apparentées capturés.



18 Queen Street
London
W1J 5PN
Royaume-Uni

Tel: (+44) 020 7255 7755
Fax: (+44) 020 7499 5388
E-Mail: enquiry@mrag.co.uk
Internet: www.mrag.co.uk

Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Mahe
Seychelles
cc. Mme Anne-France Mattlet, Présidente du Comité d'Application
M. Kumara et Mme K Hewapathirana, DFAR, Sri Lanka

21 juillet 2020

Cher Mr O'Brien,

Résolution 18/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI : Navire sous pavillon sri lankais IMULA 0541 KLT (Chathuranga 02)

Tel que requis aux paragraphes 5 et 6 de la Résolution 18/03, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale complété ainsi que les preuves à l'appui des activités de pêche INN du navire sous pavillon sri lankais IMULA 0541 KLT (Chathuranga 02). Dans le cadre des accords bilatéraux établis entre le Royaume-Uni (TOM) et le Sri Lanka afin de lutter contre la pêche INN, ce navire a été signalé aux autorités sri lankaises qui ont pris des mesures à l'encontre du propriétaire/capitaine, en vertu des dispositions de la législation nationale des pêches (FARA 1996/2013).

Les preuves ci-jointes montrent que :

- Le navire, arrêté le 28/08/2019, ne figurait pas sur le Registre des navires autorisés actuel de la CTOI (son autorisation ayant expiré le 30/04/2019) et les Autorités sri lankaises lui avaient délivré une autorisation pour opérer uniquement dans la ZEE du Sri Lanka (pas de licence pour la haute mer).
- Aucun SSN n'était visible alors que les autorités sri lankaises ont indiqué qu'un SSN était installé mais était éteint. Les registres de SSN ont été demandés mais n'ont pas été fournis à ce jour.
- Le navire pêchait dans les eaux du TBOI sans licence.
- Le navire pêchait avec des engins interdits, dont des bas de ligne acier.
- Le navire avait à son bord des thons et espèces apparentées, dont plusieurs espèces de requins.
- L'audience devant le tribunal a eu lieu à Diego Garcia le 30 août 2019. Le propriétaire du navire a plaidé coupable aux accusations de pêche illicite et de possession d'engin illégal. Le propriétaire a été condamné à une amende de 15 000£ pour pêche illicite, de 7 500£ pour possession d'engin de pêche illégal et de 50£ pour frais de justice. Le tribunal a ordonné la saisie de tous les engins de pêche conformément à la législation du TBOI.
- Le navire a été remis en liberté et escorté depuis Diego Garcia le 31 août 2019.
- À la date d'échéance du 21 septembre 2019, le propriétaire ne s'était pas acquitté de cette amende auprès des Autorités du TBOI et il a été demandé aux Autorités sri lankaises de prendre toutes les mesures possibles à l'encontre du propriétaire/capitaine du navire en vue de le dissuader, lui et d'autres, de pénétrer dans les eaux du TBOI et de se livrer à des activités de pêche illicites. L'amende reste impayée à ce jour.
- Le Sri Lanka a suspendu la licence de pêche. Des poursuites judiciaires ont été engagées à l'encontre du propriétaire mais une vérification prévue le 17/03/2020 n'a pas eu lieu en raison de retards imputables au Coronavirus. Le navire est immobilisé contre le dépôt d'une caution de 3 millions SLR.
- En raison des difficultés économiques liées au Coronavirus, le propriétaire a plaidé pour une autorisation, qu'il a obtenue, de réaliser une sortie de pêche (apparemment sans payer la caution) qui a débuté le 17/06/2020. Aucun détail n'a été fourni sur les conditions dans lesquelles la pêche a été autorisée (a-t-elle été autorisée uniquement dans la ZEE du Sri Lanka ? le SSN était-il requis ? une durée maximum a-t-elle été imposée ? quelles étaient les exigences en matière de déclaration ? etc.).
- Les mesures prises en ce qui concerne le capitaine sont inadéquates mais nous notons que les pouvoirs administratifs qui sont actuellement disponibles pour gérer le cas des capitaines de navires INN ont été

appliqués. Nous prenons note de l'intention du Sri Lanka de mettre à jour sa Loi des pêches concernant les sanctions disponibles à l'encontre des opérateurs (capitaines) des navires.

À la date du présent courrier, tout en notant et acceptant les circonstances liées au Coronavirus et les mesures prises dans ce sens par le DFAR, étant donné que a) l'armateur n'a pas réglé l'amende auprès du TBOI et b) le navire n'est plus immobilisé et que le propriétaire doit encore comparaître devant le tribunal, nous estimons que le Sri Lanka n'a pas soumis d'informations suffisantes permettant de conclure que des sanctions d'une sévérité adéquate ont été prises en ce qui concerne le propriétaire de ce navire.

Nous prenons note du fait que le procès se tiendra après le Comité d'Application et que nous prendrons cela en considération. Toutefois, afin de nous permettre de revoir et de mettre éventuellement à jour nos conclusions, nous demandons par la présente, que le Sri Lanka communique des informations actualisées à l'Administration du TBOI et au Comité d'Application, avant sa réunion de 2020, apportant des preuves :

- Que le navire est revenu de son unique sortie de pêche autorisée et qu'il est de nouveau immobilisé au port dans l'attente du procès.
- Sur la politique temporaire actuellement adoptée par le Sri Lanka en ce qui concerne le Coronavirus et l'immobilisation des navires : entre autres, dans quelles circonstances l'immobilisation d'un navire est-elle levée pour pratiquer la pêche ? en quoi consistent les exigences en matière de traitement de la caution ? quelles sont les conditions imposées à la sortie de pêche (durée, zone, déclaration, etc.) ? l'autorisation porte-t-elle sur une seule sortie de pêche ?

Nous soumettons ce navire au Comité d'Application de la CTOI avec la recommandation c) « *Recommandé pour inclusion sur la Liste INN de la CTOI* ». Nous réexaminerons cette recommandation avant la réunion à la lumière de toute information additionnelle soumise par le Sri Lanka en vertu des paragraphes 10 et 12 de la Résolution 18/03.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document à des fins d'information et d'examen du Comité d'Application.

Je vous remercie.

Cordialement,



Dr C.C. Mees
Chef de la délégation du Royaume-Uni (TOM) auprès de la CTOI
Pièce jointe : Formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale, IMULA
0541 KLT (Chathuranga 02)



Formulaire CTOI de déclaration d'activité illicite

Rappelant la résolution CTOI 18/03 visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par le Royaume-Uni (TOM) dans le Territoire britannique de l'Océan Indien.

A. Informations sur les navires.

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable.	Chathuranga 2
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable.	Sri Lanka
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI si applicable.	N/A
d	Numéro Lloyds/IMO, si disponible	IMULA0541KLT
e	Photos du navire, si disponibles	Oui, se reporter à l'Appendice 1
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	4SF3788
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	BDS Fernando 2 MRA
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et capitaine/capitaine de pêche	Inconnu
i	Date des activités INN alléguées	28/08/2019
j	Localisation des activités INN alléguées	09.32.489 S 72.51.802 E
k	Résumé des activités INN alléguées (se reporter à la partie B pour plus de détails)	Pêche sans licence dans les eaux du TBOI. Absence de marquage des engins et de carnet de pêche.
l	Résumé des actions prises en ce qui concerne les activités de pêche INN alléguées	Le capitaine a été informé de l'infraction et que celle-ci serait signalée.
m	Résultat des actions prises	Navire arrêté

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées.

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 18/03 concernées, et fournir les détails nécessaires dont la date, le lieu, la source de l'information. De plus amples informations peuvent être fournies en pièce jointe si nécessaire).

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la résolution 15/04, ni sur la Liste des navires en activité ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	<input type="checkbox"/>
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI ou a soumis de fausses déclarations ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés de la CTOI ou sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	<input type="checkbox"/>
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	<input type="checkbox"/>
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	<input checked="" type="checkbox"/>

C. Documents associés.

(Listez ici les documents joints, par exemple les rapports d'abordage, les poursuites judiciaires, les photographies...)

Appendice I – Photos.

Appendice II – Rapport d'inspection

Appendice III – Notification d'enquêtes et demande de coopération

Appendice IV – Demande de clarifications et réponse du DFAR

D. Actions recommandées.

(Indiquer d'un « X » les actions concernées)

Item	Actions recommandées	Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat de la CTOI. Pas d'autre action recommandée.	<input type="checkbox"/>
b	Notification au Secrétariat de la CTOI. Notification recommandée à l'État du pavillon.	<input type="checkbox"/>
c	Recommandation d'inclusion sur la Liste INN de la CTOI	<input checked="" type="checkbox"/>

Appendice I – Photos.



Figure 1 : Photo du navire, côté tribord



Figure 2 : Poupe du navire affichant le numéro IMULA



Figure 3 : Carnet de pêche du navire, dernier enregistrement le 05/05/2019



Figure 4 . Flotteurs non marqués



Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Mahe
Seychelles
cc. Mme Anne-France Mattlet, Présidente du Comité d'Application
M. Kumara et Mme K Hewapathirana, DFAR, Sri Lanka

21 juillet 2020

Cher Mr O'Brien,

Résolution 18/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI : Navire sous pavillon sri lankais IMULA 0096 KLT (Nisansala 01)

Tel que requis aux paragraphes 5 et 6 de la Résolution 18/03, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale complété ainsi que les preuves à l'appui des activités de pêche INN du navire sous pavillon sri lankais IMULA 0096 KLT (Nisansala 01). Dans le cadre des accords bilatéraux établis entre le Royaume-Uni (TOM) et le Sri Lanka afin de lutter contre la pêche INN, ce navire a été signalé aux autorités sri lankaises qui ont pris des mesures à l'encontre du propriétaire/capitaine, en vertu des dispositions de la législation nationale des pêches (FARA 1996/2013).

Les preuves ci-jointes montrent que :

- Le navire a été arrêté le 20 janvier 2020. Il ne figurait pas sur le Registre des navires autorisés actuel de la CTOI (son autorisation ayant expiré le 31/12/2019).
- Une unité de SSN était installée mais semblait éteinte. L'Autorité du TBOI a demandé un exemplaire des registres de SSN (qui n'ont toujours pas été fournis).
- Le navire pêchait dans les eaux du TBOI sans licence.
- Le navire pêchait avec des engins interdits, dont des bas de ligne acier.
- Le navire avait à son bord des thons et espèces apparentées, dont des espèces de requins menacées d'extinction.
- Les engins n'étaient pas marqués.
- Aucun enregistrement n'a été saisi dans le carnet de pêche depuis le départ du port.
- Le navire était configuré pour utiliser de grands filets dérivants (>2,5 km) (17/07 paragraphe 4) – des filets estimés se situer à 8 milles (12,8 km).
- Une audience du tribunal s'est tenue à Diego Garcia le 25 janvier 2020 et le propriétaire du navire a plaidé coupable aux accusations de pêche illicite et de possession d'engin illégal. Le capitaine a été condamné à une amende de 10 000£ pour pêche illicite, de 7 500£ pour possession d'engin de pêche illégal (bas de ligne acier) et de 100£ pour frais de justice. Le tribunal a ordonné l'élimination de la capture et la saisie de l'engin de pêche conformément à la législation du TBOI.
- Le navire a été remis en liberté et escorté depuis Diego Garcia le 25 janvier 2020. Il a été demandé aux Autorités sri lankaises de prendre toutes les mesures possibles à l'encontre du propriétaire/capitaine du navire en vue de le dissuader, lui et d'autres, de pénétrer dans les eaux du TBOI et de se livrer à des activités de pêche illicites.
- À la date d'échéance du 23 février 2020, le propriétaire ne s'était pas acquitté de cette amende auprès des Autorités du TBOI. L'amende reste impayée à ce jour.
- Le navire et le carnet de pêche ont été placés sous la garde du DFAR du Sri Lanka et l'immatriculation du navire et la licence de pêche ont été suspendues. Le propriétaire a été jugé au mois de mars et a plaidé coupable. Le Conseil des sanctions ne s'est pas encore réuni pour décider du niveau de la sanction. Le navire est immobilisé contre le dépôt d'une caution de 5 millions SLR.
- En raison des difficultés économiques liées au Coronavirus, le propriétaire a plaidé pour une autorisation, qu'il a obtenue, de réaliser une sortie de pêche (apparemment sans payer la caution) qui a

débuté le 18/06/2020 afin de lui permettre de s'acquitter de la sanction imposée. Aucun détail n'a été fourni sur les conditions dans lesquelles la pêche a été autorisée (a-t-elle été autorisée uniquement dans la ZEE du Sri Lanka ? le SSN était-il installé ? une durée maximum a-t-elle été imposée ? quelles étaient les exigences en matière de déclaration ? etc.).

- Les mesures prises en ce qui concerne le capitaine sont inadéquates mais nous notons que les pouvoirs administratifs qui sont actuellement disponibles pour gérer le cas des capitaines de navires INN ont été appliqués. Nous prenons note de l'intention du Sri Lanka de mettre à jour sa Loi des pêches concernant les sanctions disponibles à l'encontre des opérateurs (capitaines) des navires.

À la date du présent courrier, tout en notant et acceptant les circonstances liées au Coronavirus et les mesures prises dans ce sens par le DFAR, étant donné que a) le propriétaire n'a pas réglé l'amende auprès du TBOI ; b) le montant de l'amende n'a pas encore été décidé ; et c) le navire n'est plus immobilisé et que le propriétaire n'a pas encore réglé la sanction administrative, nous estimons que le Sri Lanka n'a pas soumis d'informations suffisantes permettant de conclure que des sanctions d'une sévérité adéquate ont été prises en ce qui concerne le propriétaire de ce navire.

Afin de nous permettre de revoir et de mettre éventuellement à jour nos conclusions, nous demandons par la présente, que le Sri Lanka communique des informations actualisées à l'Administration du TBOI et au Comité d'Application, avant sa réunion de 2020, apportant des preuves :

- Du montant de l'amende établi par le Conseil des sanctions.
- Que le navire est revenu de son unique sortie de pêche autorisée et que le propriétaire a intégralement réglé la sanction administrative.
- Sur le statut du navire : si l'immobilisation a été levée après le règlement de la sanction administrative, à quelles conditions a-t-il été libéré ?
- Sur la politique temporaire actuellement adoptée par le Sri Lanka en ce qui concerne le Coronavirus et l'immobilisation des navires : entre autres, dans quelles circonstances l'immobilisation d'un navire est-elle levée pour pratiquer la pêche ? en quoi consistent les exigences en matière de traitement de la caution ? quelles sont les conditions imposées à la sortie de pêche (durée, zone, déclaration, etc.) ? l'autorisation porte-t-elle sur une seule sortie de pêche ?

Nous soumettons ce navire au Comité d'Application de la CTOI avec la recommandation c) « *Recommandé pour inclusion sur la Liste INN de la CTOI* ». Nous réexaminerons cette recommandation avant la réunion à la lumière de toute information supplémentaire soumise par le Sri Lanka en vertu des paragraphes 10 et 12 de la Résolution 18/03.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document à des fins d'information et d'examen du Comité d'Application.

Je vous remercie.

Cordialement,



Dr C.C. Mees
Chef de la délégation du Royaume-Uni (TOM) auprès de la CTOI
Pièce jointe: Formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale, IMULA
0096 KLT (Nisansala 01)

Formulaire CTOI de déclaration d'activité illicite

Rappelant la résolution CTOI 18/03 visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par le Royaume-Uni (TOM) dans le Territoire britannique de l'Océan Indien.

A. Informations sur les navires.

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable.	IMUL-A-0096KLT
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable.	Sri Lanka
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI si applicable.	N/A
d	Numéro Lloyds/IMO, si disponible	IMULA0096KLT
e	Photos du navire, si disponibles	Oui, se reporter à l'Appendice 1
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	4SF4015
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	K.T.Y. Mangali Fernando No.11/1 Paranakade Beruwala M. Konthadoru Thambiralalage Yamuna Mangali Fernando Contact: 0778-677-437
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et capitaine/capitaine de pêche	inconnu
i	Date des activités INN alléguées	20/01/2020
j	Localisation des activités INN alléguées	-05°50.060'S, 072°05.288'E
k	Résumé des activités INN alléguées (se reporter à la partie B pour plus de détails)	Pêche sans licence dans les eaux du TBOI. Absence de marquage des engins. Pas d'enregistrement dans le carnet de pêche depuis son départ. Navire ne figurant pas dans la Liste des navires de pêche autorisés de la CTOI (15/04, paragraphe 1).

		Configuré pour utiliser de grands filets dérivants (>2,5 km) (17/07, paragraphe 4).
l	Résumé des actions prises en ce qui concerne les activités de pêche INN alléguées	Le capitaine a été informé de l'infraction et que celle-ci serait signalée.
m	Résultat des actions prises	Navire arrêté.
n	Commentaires	La licence pour la haute mer ainsi que la licence CTOI ont expiré. Pas de registre des captures depuis le dernier départ (décembre). Grand treuil de remontée configuré pour utiliser les grands filets maillants et la palangre. Taille estimée du filet maillant à bord : 8 miles. Thons et espèces menacées à bord : BET, SKJ, LTT, requins marteau halicorne, requins-tigres + requins soyeux.

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées.

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 18/03 concernées, et fournir les détails nécessaires dont la date, le lieu, la source de l'information. De plus amples informations peuvent être fournies en pièce jointe si nécessaire).

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la résolution 15/04, ni sur la Liste des navires en activité ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	<input type="checkbox"/>
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI ou a soumis de fausses déclarations ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés de la CTOI ou sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	<input type="checkbox"/>
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	<input type="checkbox"/>
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	<input checked="" type="checkbox"/>

C. Documents associés.

(Listez ici les documents joints, par exemple les rapports d’abordage, les poursuites judiciaires, les photographies...)

Appendice I – Photos.

Appendice II – Rapport d’inspection

Appendice III – Notification d’enquêtes et demande de coopération

Appendice IV – Demande de clarifications et réponse du DFAR

D. Actions recommandées.

(Indiquer d’un « X » les actions concernées)

Item	Actions recommandées	Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat de la CTOI. Pas d’autre action recommandée.	<input type="checkbox"/>
b	Notification au Secrétariat de la CTOI. Notification recommandée à l’État du pavillon.	<input type="checkbox"/>
c	Recommandation d’inclusion sur la Liste INN de la CTOI	<input checked="" type="checkbox"/>

Appendice I – Photos.

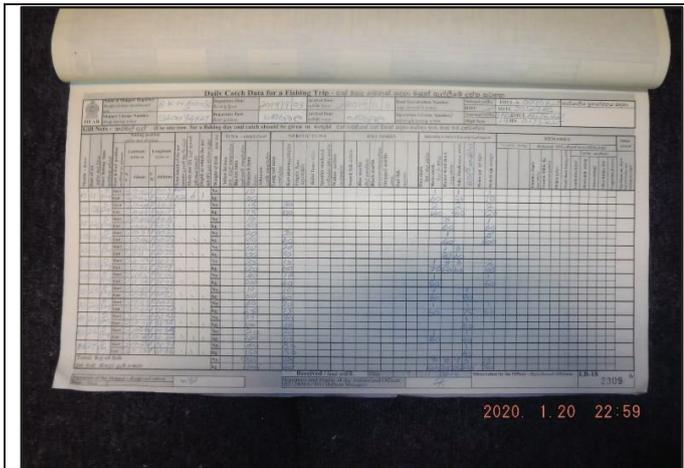


Figure 1 : Carnet de pêche – pas d’enregistrement depuis le départ

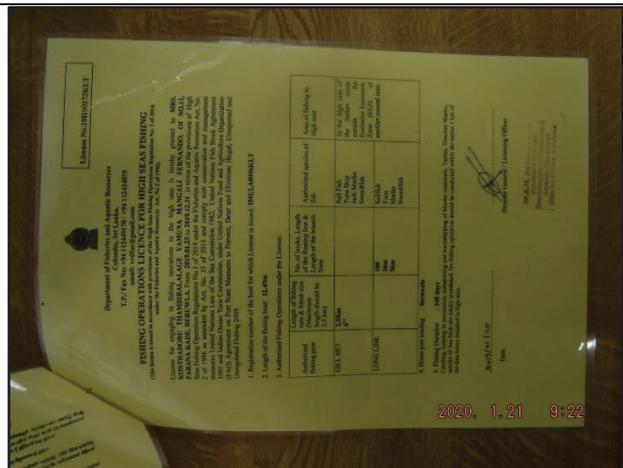


Figure 2 : Licence de pêche ayant expiré



Figure 3 : Flotteurs non marqués – Aucun engin n’est marqué



Figure 4 : Espèces de thons capturés



Figure 5 : Proue du navire



Figure 6 : Côté bâbord du navire



Figure 7 : Côté tribord du navire



Figure 8 : Poupe du navire



18 Queen Street
London
W1J 5PN
Royaume-Uni

Tel: (+44) 020 7255 7755
Fax: (+44) 020 7499 5388
E-Mail: enquiry@mrags.co.uk
Internet: www.mrag.co.uk

Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Mahe
Seychelles
cc. Mme Anne-France Mattlet, Présidente du Comité d'Application
M. Kumara et Mme K Hewapathirana, DFAR, Sri Lanka

21 juillet 2020

Cher Mr O'Brien,

Résolution 18/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI : Navire sous pavillon sri lankais IMUL-A-0811-GLE

Tel que requis aux paragraphes 5 et 6 de la Résolution 18/03, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale complété ainsi que les preuves à l'appui des activités de pêche INN du navire sous pavillon sri lankais IMUL-A-0811-GLE. Dans le cadre des accords bilatéraux établis entre le Royaume-Uni (TOM) et le Sri Lanka afin de lutter contre la pêche INN, ce navire a été signalé aux autorités sri lankaises qui ont pris des mesures à l'encontre du propriétaire/capitaine, en vertu des dispositions de la législation nationale des pêches (FARA 1996/2013).

Les preuves ci-jointes montrent que :

- Le navire ne figurait pas dans le Registre des navires autorisés actuel de la CTOI.
- Le navire a été présumé pêcher sans licence dans les eaux du TBOI le 19 avril 2020 (engin prêt à être déployé ; navire échappant au patrouilleur).
- En raison de la situation actuelle liée au Coronavirus, le navire n'a pas été arraisonné et les Autorités du TBOI n'ont pas été en mesure de mener une enquête judiciaire exhaustive sur l'activité du navire ; il a été demandé au Sri Lanka de procéder à une enquête sur ce navire.
- Le Sri Lanka a immobilisé le navire au port, suspendu la licence d'opérations de pêche, la licence du capitaine et saisi les documents d'immatriculation et les carnets de pêche.
- Un procès a eu lieu le 15 juillet 2020, dont l'issue n'a pas encore été communiquée.

À la date du présent courrier, sans connaître les détails du procès du propriétaire, nous estimons que le Sri Lanka n'a pas soumis d'informations suffisantes permettant de conclure que des sanctions d'une sévérité adéquate ont été appliquées en ce qui concerne le propriétaire de ce navire.

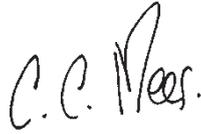
Afin de nous permettre de revoir et de mettre éventuellement à jour nos conclusions, nous demandons par la présente, que le Sri Lanka communique des informations actualisées à l'Administration du TBOI et au Comité d'Application, avant sa réunion de 2020, apportant des preuves des sanctions imposées et de la situation concernant le règlement de toute amende et l'immobilisation du navire.

Nous soumettons ce navire au Comité d'Application de la CTOI avec la recommandation c) « *Recommandé pour inclusion sur la Liste INN de la CTOI* ». Nous réexaminerons cette recommandation avant la réunion à la lumière de toute information additionnelle soumise par le Sri Lanka en vertu des paragraphes 10 et 12 de la Résolution 18/03.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document à des fins d'information et d'examen du Comité d'Application.

Je vous remercie.

Cordialement,



Dr C.C. Mees
Chef de la délégation du Royaume-Uni (TOM) auprès de la CTOI
Pièce jointe: Formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale, IMUL-A-0811-GLE

ANNEXE I
FORMULAIRE CTOI DE DECLARATION D'ACTIVITE ILLICITE

Rappelant la résolution CTOI 18/03 *visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI*, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par [nom de la CPC ou de la tierce partie] dans [zone dans laquelle l'activité a été constatée].

A. Informations sur les navires.

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable.	IMUL-A-0811-GLE
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable.	Sri Lanka
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI si applicable.	N/A
d	Numéro Lloyds/IMO, si disponible	N/A
e	Photos du navire, si disponibles	Oui, se reporter à l'Appendice 1
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	4SF4926
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	Inconnu
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et capitaine/capitaine de pêche	Inconnu
i	Date des activités INN alléguées	19/04/2020
j	Localisation des activités INN alléguées	Lat: 03.49.47 S Long: 075.11.061
k	Résumé des activités INN alléguées (se reporter à la partie B pour plus de détails)	Engin de pêche non rangé et prêt à être utilisé pour la pêche. Le navire de pêche avait un filet dérivant sur le pont, côté tribord, qui pourrait avoir été facilement mouillé.
l	Résumé des actions prises en ce qui concerne les activités de pêche INN alléguées	Le capitaine et le navire n'ont pas été « arrêtés » mais ont été contactés par haut-parleur en mer et avertis.
m	Résultat des actions prises	Le navire a été escorté en dehors de la ZEE.

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées.

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 18/03 concernées, et fournir les détails nécessaires dont la date, le lieu, la source de l'information. De plus amples informations peuvent être fournies en pièce jointe si nécessaire).

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la résolution 15/04 [remplacée par la Résolution 19/04], ni sur la Liste des navires en activité ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	<input type="checkbox"/>
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI ou a soumis de fausses déclarations ; ou	<input type="checkbox"/>
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés de la CTOI ou sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	<input type="checkbox"/>
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	<input type="checkbox"/>
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	<input type="checkbox"/>



C. Documents associés.

(Listez ici les documents joints, par exemple les rapports d'abordage, les poursuites judiciaires, les photographies...)

Appendice I – Photos.

Appendice II – Rapport d'inspection

Appendice III – Notification d'enquêtes et demande de coopération

Appendice IV – Demande de clarifications et réponse du DFAR

D. Actions recommandées.

(Indiquer d'un « X » les actions concernées)

Item	Actions recommandées	Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat de la CTOI. Pas d'autre action recommandée.	<input type="checkbox"/>
b	Notification au Secrétariat de la CTOI. Notification recommandée à l'État du pavillon.	<input type="checkbox"/>
c	Recommandation d'inclusion sur la Liste INN de la CTOI	<input checked="" type="checkbox"/>

Appendice I – Photos.



Figure 1 : Photo du navire, proue



Figure 2 : Poupe du navire affichant la capture sur le pont supérieur



Figure 3 : Nom/numéro d'immatriculation du navire



Figure 4 : Photo du navire, bâbord, affichant l'indicatif d'appel



18 Queen Street
London
W1J 5PN
Royaume-Uni

Tel: (+44) 020 7255 7755
Fax: (+44) 020 7499 5388
E-Mail: enquiry@mrags.co.uk
Internet: www.mrag.co.uk

Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Mahe
Seychelles
cc. Mme Anne-France Mattlet, Présidente du Comité d'Application
M. Kumara et Mme K Hewapathirana, DFAR, Sri Lanka

21 juillet 2020

Cher Mr O'Brien,

Résolution 18/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI : Navire sous pavillon sri lankais IMUL-A-0195-TCO

Tel que requis aux paragraphes 5 et 6 de la Résolution 18/03, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale complété ainsi que les preuves à l'appui des activités de pêche INN du navire sous pavillon sri lankais IMUL-A-0195-TCO. Dans le cadre des accords bilatéraux établis entre le Royaume-Uni (TOM) et le Sri Lanka afin de lutter contre les activités INN, ce navire a été signalé aux autorités sri lankaises en leur demandant de procéder à une enquête sur ses activités.

Les preuves ci-jointes montrent que :

- Le navire ne figurait pas dans le Registre des navires autorisés actuel de la CTOI.
- Le navire pêchait dans les eaux du TBOI sans licence le 14 juillet 2020 (engin muni d'appât et déployé dans l'eau ; engin remonté sur demande de l'Officier principal de protection des pêches).
- En raison de la situation actuelle liée au Coronavirus, le navire n'a pas été arraisonné et les Autorités du TBOI n'ont pas été en mesure de mener une enquête judiciaire exhaustive sur l'activité du navire ; il a été demandé au Sri Lanka de procéder à une enquête sur ce navire.
- À la date du présent courrier, le Sri Lanka n'a pas pris de mesures à l'encontre du propriétaire ou du capitaine et n'était pas au fait de la situation du navire.

Le Sri Lanka n'a pas soumis d'informations suffisantes permettant de conclure que des sanctions d'une sévérité adéquate ont été appliquées en ce qui concerne le propriétaire de ce navire. De nouvelles informations ont été sollicitées.

Nous soumettons ce navire au Comité d'Application de la CTOI avec la recommandation c) « *Recommandé pour inclusion sur la Liste INN de la CTOI* ». Nous réexaminerons cette recommandation avant la réunion à la lumière de toute information additionnelle soumise par le Sri Lanka en vertu des paragraphes 10 et 12 de la Résolution 18/03.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ce document à des fins d'information et d'examen du Comité d'Application.

Je vous remercie.

Cordialement,

Dr C.C. Mees
Chef de la délégation du Royaume-Uni (TOM) auprès de la CTOI
Pièce jointe: Formulaire de déclaration CTOI d'activité illégale, IMUL-A-0195-TCO.

ANNEXE I
FORMULAIRE CTOI DE DECLARATION D'ACTIVITE ILLICITE

Rappelant la résolution CTOI 18/03 *visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées dans la zone de compétence de la CTOI*, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illicites observées par [nom de la CPC ou de la tierce partie] dans [zone dans laquelle l'activité a été constatée].

A. Informations sur les navires.

(Décrire le(s) incident(s) dans le tableau ci-dessous)

Item	Définition	Détails
a	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable.	MANGALA IMUL-A-0195-TCO
b	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable.	Sri Lanka
c	Date de première inscription du navire sur la Liste des navires INN de la CTOI si applicable.	N/A
d	Numéro Lloyds/IMO, si disponible	N/A
e	Photos du navire, si disponibles	Oui, se reporter à l'Appendice 1
f	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable	Inconnu
g	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), si applicable	Inconnu
h	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable et capitaine/capitaine de pêche	Inconnu
i	Date des activités INN alléguées	14/07/2020
j	Localisation des activités INN alléguées	05° 16.6'S 72° 15.3'E
k	Résumé des activités INN alléguées (se reporter à la partie B pour plus de détails)	Pêche sans licence, engin de pêche non rangé et prêt à être utilisé pour la pêche. Engin de pêche non marqué avec le nom ou l'indicatif d'appel. Pas autorisé à pêcher dans la zone CTOI.
l	Résumé des actions prises en ce qui concerne les activités de pêche INN alléguées	Le navire de pêche a été poursuivi après avoir inspecté l'engin de palangre en ce qui concerne les captures/bas de ligne acier. Le navire de pêche a continué à s'éloigner du BPV/ navire de travail mais lorsque le navire de travail était en vue, le navire de pêche a réduit la vitesse et s'est arrêté sans intervention.
m	Résultat des actions prises	Le SFPO a ordonné au navire de pêche de remonter l'engin, la réponse a été immédiate et aucun problème n'a été rencontré.

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées.

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 18/03 concernées, et fournir les détails nécessaires dont la date, le lieu, la source de l'information. De plus amples informations peuvent être fournies en pièce jointe si nécessaire).

Un navire, dans la zone de compétence de la CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI ou par des mesures de conservation et de gestion de la CTOI :

Item	Clause	Concernée
a.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, et n'est inscrit ni sur le Registre des navires autorisés de la CTOI, conformément à la résolution 15/04 [remplacée par la Résolution 19/04], ni sur la Liste des navires en activité ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
b.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche, alors que son pavillon ne dispose pas d'un quota, d'une limite des captures ou d'une allocation d'effort en vertu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, le cas échéant ; ou	<input type="checkbox"/>
c.	n'a pas consigné ou déclaré ses prises avec exactitude, conformément aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI ou a soumis de fausses déclarations ; ou	<input type="checkbox"/>
d.	a capturé ou débarqué du poisson trop petit dans la zone CTOI, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
e.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche durant des périodes de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
f.	a utilisé des engins prohibés, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
g.	a transbordé du poisson, ou autrement participé à des opérations conjointes avec des navires de soutien ou de réapprovisionnement qui ne sont pas inclus sur le Registre des navires autorisés de la CTOI ou sur le Registre des navires autorisés à recevoir des transbordements en mer dans la zone CTOI ; ou	<input type="checkbox"/>
h.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche dans des eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier sans la permission ou l'autorisation de cet État ou en contravention des lois et règlements nationaux de cet État côtier (sans porter atteinte aux droits souverains de l'État côtier concerné de prendre des mesures exécutoires à l'encontre dudit navire) ; ou	<input checked="" type="checkbox"/>
i.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche alors qu'il était sans nationalité ; ou	<input type="checkbox"/>
j.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à la pêche en ayant intentionnellement falsifié ou caché ses marquages, son identité ou son immatriculation ; ou	<input checked="" type="checkbox"/> (marquage des engins)
k.	s'est engagé dans la pêche ou des activités liées à pêche dans la zone de la CTOI en contravention avec toute autre mesure contraignante de conservation et de gestion de la CTOI.	<input type="checkbox"/>

C. Documents associés.

(Listez ici les documents joints, par exemple les rapports d'abordage, les poursuites judiciaires, les photographies...)

Appendice I – Photos.

Appendice II – Rapport d'inspection

Appendice III – Notification d'enquêtes et demande de coopération

D. Actions recommandées.

(Indiquer d'un « X » les actions concernées)

Item	Actions recommandées	Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat de la CTOI. Pas d'autre action recommandée.	<input type="checkbox"/>
b	Notification au Secrétariat de la CTOI. Notification recommandée à l'État du pavillon.	<input type="checkbox"/>
c	Recommandation d'inclusion sur la Liste INN de la CTOI	<input checked="" type="checkbox"/>

Appendice I – Photos.



Figure 1 : Navire remontant l'engin. Noter l'absence de fanions de repérage à bord.



Figure 2 : Navire récupérant l'engin de palangre avec un fanion de repérage sur le pont



Figure 3 : Navire côté tribord ; 6 membres d'équipage notés sur le pont, le capitaine porte le tee-shirt vert



ධීවර හා ජලජ සම්පත් දෙපාර්තමේන්තුව

கடற்றொழில் நீரியல் வளத்துறை திணைக்களம்

DEPARTMENT OF FISHERIES & AQUATIC RESOURCES

web site : <http://www.fisheriesdept.gov.lk>

E - mail : info@fisheriesdept.gov.lk

புதிய செயலகம், மாலிகாவத்தை கொழும்பு 10. இலங்கை නව මහ රජයේ කාර්යාලය, මාලිගාවත්ත, කොළඹ 10, ශ්‍රී ලංකාව New Secretariat, Maligawaththa, Colombo 10

මගේ අංකය
எனது இல
My Ref

} DFAR/DFO/K/IOTC
GENERAL/2019-2020

ඔබේ අංකය
உமது இல
Your Ref

}

දිනය
திகதி
Date

} 15.09.2020

M. le Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l’Océan Indien (CTOI)
P.O Box 1011, Victoria
Seychelles

Cc : Mme Susan Imende, Présidente de la CTOI
Dr C.C. Mees, Chef de la Délégation du Royaume-Uni (TOM) auprès de la CTOI

Dernières informations sur les mesures prises à l’encontre des cinq (5) navires de pêche sri lankais figurant dans la Liste provisoire des navires INN de la CTOI

Monsieur,

Cinq (5) navires figurent dans la Liste provisoire des navires INN de la CTOI de 2020. Le Département des pêches et des ressources aquatiques (DFAR) communique bilatéralement avec les Autorités du RU-TOM (TBOI) afin de prévenir toute activité de pêche illicite réalisée par les navires de pêche. Le Sri Lanka remercie les Autorités du RU-TOM (TBOI) pour avoir remis au DFAR les rapports d’enquêtes sur ces navires au cours des communications bilatérales, qui ont facilité la réalisation des enquêtes et la prise d’actions en justice en vertu de la Loi sur les pêches du Sri Lanka.

Le Sri Lanka souhaiterait vous communiquer les dernières informations sur les poursuites judiciaires engagées en ce qui concerne ces cinq (5) navires, faisant suite à la soumission préalable de 70 jours par le RU-TOM au Secrétariat. Je vous prie de bien vouloir vous reporter à l’Annexe (i) jointe au présent courrier. Les cinq (5) navires ont tous été traduits devant le Tribunal de première instance du Sri Lanka et quatre (4) navires ont été condamnés et toutes les amendes ont été réglées. Le procès est en cours pour un navire (IMUL-A-0811GLE), la prochaine date du procès est fixée au 15.09.2020 et des informations actualisées seront communiquées en temps voulu.

Le Sri Lanka a poursuivi et imposé des sanctions aux propriétaires des navires conformément aux dispositions de la Loi sur les pêches et les ressources aquatiques (FARA) n°2 de 1996 et ses amendements, remplissant les conditions visées au paragraphe 14 (d), et a transmis le présent courrier au Secrétaire de la CTOI, conformément au paragraphe 10 de la Résolution 18/03. Le Sri Lanka s’est donc conformé à cette Résolution et vous en fait rapport afin d’attirer l’attention du Comité d’Application à cet égard.

Le Sri Lanka est conscient que le seul moyen de contrôler les navires pluri-journées est par l’installation du Système de Surveillance des Navires (SSN) à bord de tous les navires pluri-journées

ayant la capacité d'opérer en haute mer et en-dehors de la ZEE. Le Sri Lanka est en cours d'installation du SSN sur tous les navires pluri-journées, ce qui prend un certain temps. Dans l'attente de l'installation du SSN, le DFAR n'hésitera pas à engager des poursuites judiciaires à l'encontre des pêcheurs qui enfreignent les obligations relatives à la haute mer sans tenir compte des lois nationales.

Nous comprenons bien, en outre, que les poursuites à l'encontre des capitaines des navires qui ne sont pas les propriétaires des navires sont nécessaires et le projet d'amendement visant à inclure ces dispositions légales à la Loi FARA n°2 de 1996 est en passe d'être présenté au Parlement récemment élu. Alors que cet amendement devait être adopté en début d'année, il a été différé en raison du report des élections générales par rapport à la date prévue en raison de la pandémie de COVID-19.

Nous saurions gré au Secrétariat de bien vouloir diffuser le présent courrier (ainsi que son annexe) à tous les membres du 17^e Comité d'Application.

Avec tous nos remerciements,
Cordialement.

Kalyani Hewapathirana
Directeur (Opérations de pêche)
Chef de la délégation auprès de la CTOI-CdA

Sdg/Ginige Prasanna Janaka Kumara
Directeur Général

Navires sri lankais figurant dans la Liste provisoire des navires INN de la CTOI de 2020 – Résolution 18/03
Dernière mise à jour le 15 septembre 2020

	Numéro imm./ Nom du navire	Date d'arrestation/ inspection	Date d'arrivée au SL	Mesures initiales prises par le DFAR	Actions en justice intentées	Situation 70 jours avant CM	Situation 15 jours avant CM
01	IMUL A 0641 KLT Lak nadee	27.03.2019	12.04.2019	<p>(i) Immobilisation du navire après son arrivée au port du SL et maintien sous la supervision du Département des garde-côtes (DCG).</p> <p>(ii) Convocation du capitaine et de l'équipage au bureau central du DFAR et réalisation d'une enquête en présence du propriétaire du navire.</p> <p>(iii) Suspension de la licence d'opérations de pêche, de la licence du capitaine et saisie du carnet d'immatriculation et du carnet de pêche délivrés au navire.</p> <p>(iv) Le propriétaire a été informé des répercussions de l'inclusion sur la Liste INN conformément à la Résolution CTOI 18/03.</p>	<p>(i) Poursuites judiciaires engagées auprès du Tribunal de première instance de Colombo en vertu de la décision 14 F de la FARA n°2 de 1996 amendée par la FARA n°35 de 2013. N° affaire 10087/5/19.</p> <p>(ii) Le Magistrat a ordonné l'immobilisation du navire sous la supervision du DDC.</p> <p>(iii) L'accusé a reconnu sa culpabilité et a demandé le règlement de l'affaire en vertu de la décision 52 (B) de la FARA n°2 de 1996.</p>	La sanction administrative de 400 000 SLR n'est pas réglée.	La sanction administrative de 400 000 SLR est réglée. N° reçu : T/24 610340 et T/24 610348
2	IMUL A 0541 KLT Chathuranga 2	24.08.2019	08.09.2019	(i) Immobilisation du navire après son arrivée au port du SL et maintien sous la supervision du Département des garde-côtes (DCG).	(i) Poursuites judiciaires engagées auprès du Tribunal de première instance de Colombo en vertu de la décision 14 F de la FARA n°2 de 1996 amendée par	Le procès du 17/03/2020 n'a pas eu lieu en raison de la fermeture des tribunaux due à la	Le capitaine a reconnu sa culpabilité. Les fonctionnaires chargés des enquêtes

				<p>(ii) Convocation du capitaine et de l'équipage au bureau central du DFAR et réalisation d'une enquête en présence du propriétaire du navire.</p> <p>(iii) Suspension de la licence d'opérations de pêche, de la licence du capitaine et saisie du carnet d'immatriculation et du carnet de pêche délivrés au navire.</p> <p>(iv) Le propriétaire a été informé des répercussions de l'inclusion sur la Liste INN conformément à la Résolution CTOI 18/03.</p>	<p>la FARA n°35 de 2013. N° affaire 22573/5/19.</p> <p>(ii) Le Magistrat a ordonné l'immobilisation du navire contre caution de 3 millions SLR.</p> <p>(iii) Étant donné que le capitaine a signé un accord avec le propriétaire du navire jurant qu'il n'a pas participé à des activités illicites avec le navire, le capitaine a été traduit en justice.</p>	<p>pandémie de COVID-19.</p> <p>Prochaine date du procès : 08.12.2020</p>	<p>ont fait avancer la date du procès au 10.09.2020 par voie de requête.</p> <p>Une sanction administrative de 200 000 SLR a été imposée et réglée. N° de reçu : T/24610484</p>
3	<p>IMUL A 0096 KLT</p> <p>Nisansala 1</p>	20.01.2020	05.02.2020	<p>(i) Immobilisation du navire après son arrivée au port du SL et maintien sous la supervision du Département des garde-côtes (DCG).</p> <p>(ii) Convocation du capitaine et de l'équipage au bureau central du DFAR et réalisation d'une enquête en présence du propriétaire du navire.</p> <p>(iii) Suspension de la licence d'opérations de pêche, de la licence du capitaine et saisie du carnet d'immatriculation et du carnet de pêche délivrés au navire.</p>	<p>(i) Poursuites judiciaires engagées auprès du Tribunal de première instance de Colombo en vertu de la décision 14 F de la FARA n°2 de 1996 amendée par la FARA n°35 de 2013. N° affaire 28565/5/20.</p> <p>(ii) Le Magistrat a ordonné l'immobilisation du navire contre caution de 5 millions SLR.</p> <p>(iii) L'accusé a reconnu sa culpabilité et a demandé le règlement de l'affaire en vertu de la décision 52 (B) de la FARA n°2 de 1996.</p>	<p>Prochaine date d'audience 16.11.2020</p>	<p>Les fonctionnaires chargés des enquêtes ont fait avancer la date du procès au 14.09.2020 par voie de requête.</p> <p>Une sanction administrative de 200 000 SLR a été réglée. N° de reçu : T/24610537</p>

				(iv) Le propriétaire a été informé des répercussions de l'inclusion sur la Liste INN conformément à la Résolution CTOI 18/03.			
4	IMULA 0811 GLE	19.04.2020	07.05.2020	<p>(i) Immobilisation du navire après son arrivée au port du SL et maintien sous la supervision du Département des garde-côtes (DCG).</p> <p>(ii) Convocation du capitaine et de l'équipage au bureau central du DFAR et réalisation d'une enquête en présence du propriétaire du navire.</p> <p>(iii) Suspension de la licence d'opérations de pêche, de la licence du capitaine et saisie du carnet d'immatriculation et du carnet de pêche délivrés au navire.</p> <p>(iv) Le propriétaire a été informé des répercussions de l'inclusion sur la Liste INN conformément à la Résolution CTOI 18/03.</p>	<p>(i) Poursuites judiciaires engagées auprès du Tribunal de première instance de Colombo en vertu de la décision 14 F de la FARA n°2 de 1996 amendée par la FARA n°35 de 2013. N° affaire 36037/5/20</p> <p>(ii) Le Magistrat a ordonné l'immobilisation du navire contre caution de 3 millions SLR.</p> <p>(iii) L'accusé a reconnu sa culpabilité et a demandé le règlement de l'affaire en vertu de la décision 52 (B) de la FARA n°2 de 1996.</p>	1 ^{ère} date du procès : 15.07.2020	<p>Une sanction administrative de 300 000 SLR a été imposée.</p> <p>Un acompte a été versé. Reçu n° T/24 610463</p> <p>Prochaine date du procès : 15.09.2020</p>
5	IMULA 0195 TCO MANGALA	14.07.2020	23.07.2020	(i) Immobilisation du navire après son arrivée au port du SL et maintien sous la supervision du Département des garde-côtes (DCG).	(i) Poursuites judiciaires engagées auprès du Tribunal de première instance de Colombo en vertu de la décision 14 F de la FARA n°2 de 1996 amendée par la FARA n°35 de 2013. N° affaire	1 ^{ère} date du procès : 25.08.2020	<p>La sanction administrative de 500 000 SLR a été réglée.</p> <p>Reçu n° T/24610445</p>

			<p>(ii) Convocation du capitaine et de l'équipage au bureau central du DFAR et réalisation d'une enquête en présence du propriétaire du navire.</p> <p>(iii) Suspension de la licence d'opérations de pêche, de la licence du capitaine et saisie du carnet d'immatriculation et du carnet de pêche délivrés au navire.</p> <p>(iv) Le propriétaire a été informé des répercussions de l'inclusion sur la Liste INN conformément à la Résolution CTOI 18/03.</p>	<p>37573/5/20</p> <p>(ii) Le Magistrat a ordonné l'immobilisation du navire contre caution de 5 millions SLR.</p> <p>(iii) L'accusé a reconnu sa culpabilité et a demandé le règlement de l'affaire en vertu de la décision 52 (B) de la FARA n°2 de 1996.</p>		
--	--	--	--	--	--	--



DIRECCIÓN GENERAL DE LA MARINA MERCANTE



RÉSOLUTION N° DGMM/081/2020. DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MARINE MARCHANDE.
TEGUCIGALPA, MUNICIPALITÉ DU DISTRICT CENTRAL, LE HUIT MAI 2020

OBJET : Émission d'une Résolution concernant le navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**.

ATTENDU QUE : La Direction Générale de la Marine Marchande est chargée de l'administration, du contrôle et de la coordination de toutes les activités liées à la marine marchande et au transport maritime, à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement marin.

ATTENDU QUE : Par la Résolution DGMM/011/2018, en date du 2 février 2018, la Direction Générale de la Marine Marchande a décidé ce qui suit: a) Déclarer le dépôt d'une demande de renouvellement ou de prolongement du Brevet de navigation et du Certificat d'équipage minimum pour le navire dénommé « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, présentée par l'avocat José Anibal Padilla. b) Imposer au navire susmentionné une amende de **CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000,00 USD)** pour avoir commis de très graves infractions aux dispositions de la Loi organique de la marine marchande nationale: 1) Infraction de la part des navires de pêche aux Normes de la Loi générale de la marine marchande et ses Règlements, ou à celles incluses dans les Accords maritimes internationaux auxquels le Honduras est partie, en matière d'exploitation des ressources en mer. 2) Non-respect des conditions prévues dans les licences ou autorisations pour la prestation de service maritime. 3) Données falsifiées soumises à la Direction Générale de la Marine Marchande en conformité avec les dispositions légales ou réglementaires. 4) Non-respect des réglementations prévues dans cette Loi en matière d'immatriculation des navires. 5) Existence d'indications rationnelles selon lesquelles le navire s'est livré à des activités de contrebande ou de piraterie ou d'autres actes similaires ou au transport illégal d'êtres humains, de drogues ou de stupéfiants, d'armes de guerre ou commerciales ou d'autres marchandises dangereuses sans l'autorisation pertinente à cet effet.

ATTENDU QUE : Par virement électronique en date du 30 avril 2020 et au moyen d'un document intitulé « Relevé bancaire des mouvements » délivré par le Système de gestion financière intégrée (SIAFI), transmis électroniquement au Service de collecte des taxes, il a été établi que le navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, a procédé au paiement de la sanction imposée par la Résolution DGMM/011/2018 du 2 février 2018 et s'est acquitté de tous les frais correspondant aux taxes et autres frais administratifs auprès de l'Autorité maritime.

ATTENDU QUE : Le rapport RB/031/2020 en date du six (6) mai 2020 émis par le Département du registre des navires indique que le navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, est immatriculé au Registre des propriétaires de navires de la Direction Générale de la Marine Marchande au n°93 du Volume XXIV et n'est **PAS HYPOTHÉQUÉ ET EST EXEMPT DE TOUTE AUTRE CHARGE**.

ATTENDU QUE : Le Rapport RIB-010-2020 en date du six (6) mai 2020, délivré par le Département du Registre international des navires, indique ce qui suit : 1) Le navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, est immobilisé depuis le 13 septembre 2019 au port de Phuket, en Thaïlande, sous le nom d'UTHAIWAN et battait le pavillon du Cameroun lors de sa détention. 2) Au regard de ce qui précède et conformément à la Correspondance officielle DGMM N°618/2018 du 13 décembre 2018, cette Administration avait officiellement demandé au Département des pêches du Royaume de Thaïlande et aux autres autorités compétentes d'imposer une restriction de navigation ou une immobilisation dès que le navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, ferait escale au port. Il est à noter que ledit navire reste enregistré auprès de l'État du pavillon du Honduras dans le Registre international des navires de cette Administration, et que depuis l'expiration du Brevet de navigation n°1434 délivré à ce navire, les Brevets de navigation n'ont pas été renouvelés, ni prolongés, raison pour laquelle la Direction Générale de la Marine Marchande a imposé une sanction de **CINQUANTE MILLE DOLLARS (50.000,00 USD)** au navire conformément à la Résolution n°DGMM/011/2018 émise le deux (2) février 2018. 3) Afin d'informer la Direction des affaires maritimes et des voies maritimes du Ministère des transports de la République du Cameroun, la Correspondance officielle DGMM/642/2019 a été envoyée le 4 novembre 2019, informant de l'immobilisation du navire à Phuket, en Thaïlande, étant donné que ce navire avait accédé au port sous pavillon camerounais alors qu'il était toujours immatriculé au Honduras. 4) Aux fins de la mainlevée de l'immobilisation du navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, au port de Phuket, en Thaïlande, le Département du Registre international des navires, au nom de la Direction Générale de la Marine Marchande, s'est engagé le 11 avril 2020 par e-mail à remettre un exemplaire de la Résolution de radiation dès que les fonds auraient été confirmés par le Service de collecte des taxes correspondant au paiement de la totalité de la dette d'un montant de **CINQUANTE-SIX MILLE QUATRE-CENT-QUARANTE-CINQ DOLLARS (56 445,00 USD)**. 5) Le 4 mai 2020, le Service de collecte des taxes a envoyé un rapport confirmant le paiement intégral du montant dû par le navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, s'élevant à **CINQUANTE-SIX MILLE QUATRE-CENT-QUARANTE-CINQ DOLLARS (56 445,00 USD)**. 6) Étant donné que la totalité de la dette a été intégralement payée auprès de la Direction Générale de la Marine Marchande, le Département du Registre international des navires estime que la radiation officielle de l'immatriculation du navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, est

émise en vertu des pouvoirs conférés au titre des Articles 66 et 70 de la Loi organique de la marine marchande nationale.

ATTENDU QUE : L'Avis LG 056/2020, en date du sept (7) mai 2020, émis par la Direction des affaires juridiques en ce qui concerne le navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », se base sur l'analyse juridique suivante : en référence à la Loi organique de la marine marchande nationale (LOMMN), l'Article 1 de la Loi organique de la marine marchande nationale, amendée par Décret 120-2016 publié le 17 décembre 2016, stipule ce qui suit : « La présente Loi vise à établir le cadre réglementaire de la Marine marchande nationale et des activités maritimes en général ; réglementer l'administration à laquelle elle sera assujettie ; établir les compétences et les attributions contenues dans la présente Loi, les normes réglementaires correspondantes et celles conférées à l'Autorité maritime, les Traités et Accords internationaux ratifiés par l'État du Honduras, en ce qui concerne notamment l'élaboration et la mise en œuvre des politiques maritimes en matière de sécurité et de protection de la navigation, de protection de l'environnement marin, de formation et de certification des gens de mer ; réglementer, contrôler et gérer les registres d'octroi de pavillon aux navires et assurer le suivi technique, administratif et social subséquent desdits navires ». Le premier paragraphe de l'Article 59 de la Loi organique de la marine marchande nationale stipule ce qui suit : « Le Brevet de navigation sera le document attestant que le navire a la nationalité hondurienne et qu'il est autorisé à battre le pavillon national ». L'Article 66 de la Loi organique de la marine marchande nationale stipule ce qui suit : « Le Brevet de navigation sera annulé si : 1) En état de guerre, le navire ou bateau est placé au service d'une nation ennemie ou de ses alliés. 2) Il existe des indications rationnelles selon lesquelles le navire s'est livré à des activités de contrebande ou de piraterie ou d'autres actes similaires ou au transport illégal d'êtres humains, de drogues ou de stupéfiants, d'armes de guerre ou commerciales ou d'autres marchandises dangereuses sans l'autorisation pertinente à cet effet. 3) Le navire a acquis une nouvelle nationalité. 4) Le bateau est dans des conditions de non-navigabilité absolue ou a été perdu d'après les éléments de preuve apportés par l'autorité maritime compétente. 5) Il existe une présomption fondée de perte du navire après un délai d'une (1) année depuis la dernière notification. 6) Le navire a été mis au rebut. 7) Se livre à une activité différente de celle autorisée. 8) Refuse de collaborer, sans motif valable, avec les autorités honduriennes en cas d'urgence nationale. 9) Est en retard dans le paiement des taxes. 10) À la demande des propriétaires, affrêteurs ou armateurs.

Le Brevet de navigation peut également être annulé si la personne chargée de la navigation du bateau empêche les autorités compétentes du Honduras d'y accéder lorsqu'elles tentent de s'acquitter de leurs obligations légales ou réglementaires ou lorsque les modifications apportées aux caractéristiques fondamentales du navire n'ont pas communiqué à la Direction Générale de la Marine Marchande ». L'Article 67 de ladite loi stipule ce qui suit : « Si l'un des cas décrits dans l'Article précédent se présente, la Direction Générale de la Marine Marchande entendra le représentant au Honduras du propriétaire du navire avant de prendre une décision. Si dans un délai de soixante jours civils ledit représentant n'a pas fait retirer les accusations à son encontre, la Direction Générale émettra la résolution correspondante ». Le sous-alinéa (1) de l'Article 92 stipule ce qui suit : La Direction Générale de la Marine Marchande aura les pouvoirs suivants : 1) Se conformer à et faire appliquer la Constitution de la République, les Accords maritimes internationaux auxquels le Honduras est partie, la présente Loi et les autres dispositions légales ou réglementaires associées à ses fonctions ». Comme indiqué dans le rapport du Département du Registre international des navires, dont l'extrait a été résumé dans la deuxième partie de cet avis juridique, le

navire « SUCCESSFUL », anciennement « WISDOM SEA REEFER », portant le numéro d'immatriculation L-2638505 et le numéro OMI 7637527, appartenant à l'entreprise WISDOM SEA REEFER LINE SA, fait l'objet d'un motif de radiation : alors qu'il était sous pavillon hondurien, il a fait escale au port en battant le pavillon du Cameroun (Article 66, sous-alinéa 3, de la Loi Organique de la marine marchande nationale). En outre, d'après les Rapports du Registre des propriétaires de navires de la DGMM, la propriété du navire est exempte de toute charge et, selon le Département du Registre international des navires, ledit navire a honoré toutes ses dettes auprès de l'Autorité maritime. Par conséquent, la Direction des affaires juridiques émet l'avis suivant : 1) Il est établi qu'il existe un motif de radiation du navire « SUCCESSFUL », anciennement « WISDOM SEA REEFER », portant le numéro d'immatriculation L-2638505 et le numéro OMI 7637527, appartenant à l'entreprise WISDOM SEA REEFER LINE SA, conformément au sous-alinéa 3 de l'Article 66 de la Loi organique de la marine marchande nationale. 2) Il a été vérifié d'après les rapports qu'il n'y a aucune hypothèque sur la propriété du navire et que toutes les dettes en instance auprès de l'Autorité maritime ont été réglées.

ATTENDU QUE : Toute infraction ou tentative d'infraction à la Loi organique de la marine marchande et ses règlements émis en vertu de la Loi organique constitue une infraction.

ATTENDU QUE : La Loi organique de la marine marchande établit que la Direction Générale de la Marine Marchande est habilitée à se conformer à et à faire appliquer la Constitution de la République, les Accords internationaux auxquels le Honduras est partie, la présente Loi et toute autre disposition juridique et règlements associés à ses fonctions.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ

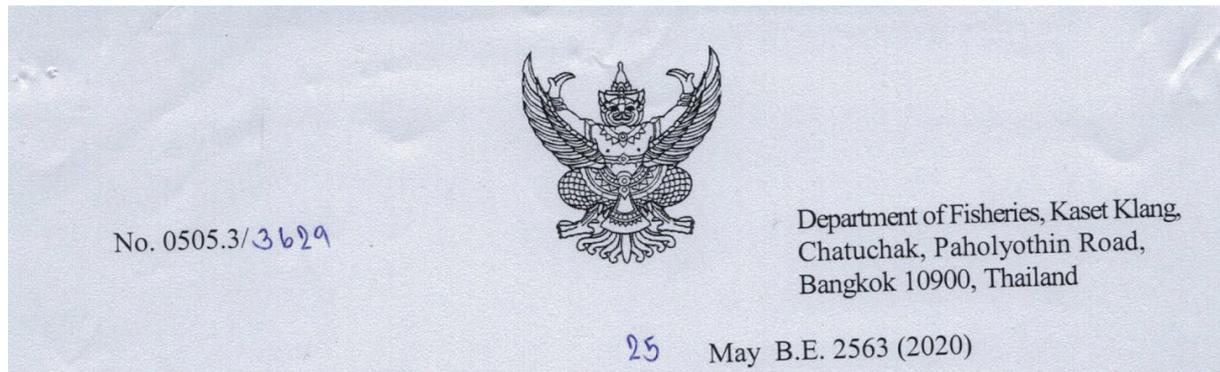
La Direction Générale de la Marine Marchande, en vertu des pouvoirs dont elle est investie et au titre des articles 1, 2, 4, 5, 59, 66 sous-alinéa (3), 67, 69, 70 et 92 sous-alinéa (1) de la Loi organique de la marine marchande ; 83 et 84 de la Loi de procédure administrative ; articles 116 et 120 de la Loi générale de l'administration publique

DÉCIDE

PREMIÈREMENT : De procéder à la RADIATION de l'immatriculation du navire « **SUCCESSFUL** », anciennement « **WISDOM SEA REEFER** », portant le numéro d'immatriculation **L-2638505** et le numéro OMI **7637527**, appartenant à l'entreprise **WISDOM SEA REEFER LINE SA**, en vertu du sous-alinéa (3) de l'Article 66 de la Loi organique de la marine marchande, pour avoir acquis une nouvelle nationalité.

DEUXIÈMEMENT : De procéder au procès-verbal de la Loi et à sa NOTIFICATION.

Annexe 5 - Demande de la Thaïlande visant à mettre à jour les informations détaillées sur deux navires



Cher Christopher O'Brien,

Le Royaume de Thaïlande a l'honneur d'adresser le présent courrier à la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) afin d'attirer son attention sur un navire de pêche dénommé « PROGRESO » qui est soupçonné d'être le FV AL WESAM 5 ou CHAINAVEE 54.

Le FV PROGRESO a soumis la Demande préalable d'entrée au port (AREP) le 4 mai 2020 afin de réaliser l'entretien dans le port thaïlandais de Thajeen Union Port, Province de Sumutsakhon. Les autorités thaïlandaises ont examiné l'AREP ainsi que les documents pertinents soumis et ont également procédé à des enquêtes sur l'identité du navire.

Nous avons constaté que l'identité précédente de ce navire de pêche est presque certainement le FV AL WESAM 5 ou CHAINAVEE 54, battant précédemment le pavillon de la Somalie et le pavillon de Djibouti, respectivement. Conformément à la Circulaire CTOI 2018-34 : Communication de l'Union Européenne concernant un possible changement de nom et de pavillon de quatre navires inclus dans la liste des navires INN de la CTOI et à la Circulaire CTOI 2018-36 : Courrier de la Thaïlande concernant le rejet d'une expédition de poissons capturés par quatre navires inclus dans la liste des navires INN de la CTOI, ces circulaires mentionnaient les navires de pêche de la flottille AL WESAM, dont le FV AL WESAM 5 OU CHAINAVEE 54 qui a été inclus dans la Liste des navires de pêche INN de la CTOI.

Les détails des deux navires de pêche sont très similaires de diverses façons, telles que la Longueur, la Largeur, la Profondeur, le Tonnage brut, le Tonnage net, le Moteur principal, l'Année de construction et le Matériau. Nous notons également que le certificat d'immatriculation du navire indiquait que le nom précédent de ce navire était JUSTICIA (également sous pavillon camerounais) mais aucun registre de ce nom de navire n'a été trouvé dans les bases de données des navires consultées. Tous ces éléments de preuve nous ont fourni des raisons raisonnables de soupçonner que le FV PROGRESO est le même navire que celui précédemment connu sous le nom de FV AL WESAM 5 ou CHAINAVEE 54.

À cet égard, le Département des pêches de la Thaïlande souhaiterait vous informer que nous avons décidé de refuser le FV PROGRESO, battant le pavillon du Cameroun, le 22 mai 2020, avec les résultats suivants :

- 1) Nous avons soupçonné que ce navire est un navire de pêche INN, dénommé FV AL WESAM 5 ou CHAINAVEE 54, qui a été inclus dans la Liste des navires de pêche INN de la CTOI, conformément aux informations susmentionnées.
- 2) Le propriétaire n'est pas en mesure de fournir l'historique de ce navire à l'autorité thaïlandaise. Nous ne pouvons donc pas assurer la légalité de ce navire de pêche.

- 3) Ce navire n'a pas respecté la Section 95 de l'Ordonnance royale des pêches B.E. 2558 (2015) et l'Amendement B.E 2560 (2017) relatifs à la soumission incomplète des documents requis y compris le plan d'entretien et le dédouanement portuaire.

La Thaïlande, en tant que partie à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port de 2009 (PSMA) et Partie contractante à la CTOI, souhaiterait vous faire part du refus d'entrée opposé au FV PROGRESO pour votre examen au titre de l'Article 9 de l'Accord PSMA. Pour toute question éventuelle, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse thaipsm.investigation@gmail.com et thaipsm@fisheries.go.th.

Nous vous saurions gré de bien vouloir diffuser le présent courrier à tous les membres pour attirer leur attention sur ce navire de pêche en ce qui concerne ces informations.

Cordialement,

M. Mesak Pakdeekong
Directeur Général

Secrétariat de la CTOI, Le Chantier Mall (2nd floor)
PO Box 1011, Victoria Mahé – SEYCHELLES
Tél : +248 4225494
Fax : +248 4224364

Fish Quarantine and Inspection Division
Tél : +66 2 562 0600

DÉTAILS

NOM DU NAVIRE	PROGRESO ex JUSTICIA
PAVILLON	CAMEROUN
MATÉRIAU DE LA COQUE	BOIS
INDICATIF D'APPEL	TJMC30
MMSI	613003576
PORT D'IMMATRICULATION	KRIBI
PROPRIÉTAIRE	M. PORNCHAI VIRIYAJIT
ANNÉE DE CONSTRUCTION	2015
TONNAGE BRUT	384
TONNAGE NET	261,16
LONGUEUR	40,00 M
LARGEUR	10,00 M
PROFONDEUR	4,00 M
TIRANT D'EAU SUR QUILLE	3,20 M
NOMBRE DE CALES À POISSONS	6 (SIX)
CAPACITÉ F.O.	150 000 L
CAPACITÉ L.O.	2 000 L
CAPACITÉ F.W.	5 000 L
MOTEUR PRINCIPAL	CATERPILLAR, 1432,32 KW.
GÉNÉRATEUR	2 JEUX VOLVO PENTA DI6C -A MG 1 JEU CATERPILLAR 3408 12 JEUX BITZER 6F.2 1 JEU CATERPILLAR 3406 1 JEU SAURA SA-101 1 JEU SAURA KEIKI SEISAKUSHO T2554 1 JEU JRC NWZ-4701 1 JEU SAMYUNG N-100 1 JEU JRC NWU 800 MARK II 1 JEU SAMYUNG SGP-330 1 JEU SIMRAD OP40 1 JEU FURUNO 1835 1 JEU JRC JMA-5200 MK2 SERIES 1 JEU ICOM IC-M304 1 JEU KENWOOD TKM-707 1 JEU HONDA HE-7380 1 JEU KAIJO SONIC KSE-210 1 JEU SIMRAD ES80 1 JEU FURUNO FCV -1150 1 JEU FURUNO MU-150HD
CONGÉLATEUR	
TREUIL	
PILOTE AUTOMATIQUE	
COMPAS MAGNÉTIQUE	
COMPAS GPS	
NAVIGATION PAR SATELLITE	
RADAR	
ÉMETTEUR-RÉCEPTEUR RADIO	
SONDEUR	
SONAR	
RADEAU ET ÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE	2 JEUX

05/5/2020



FEDERAL REPUBLIC OF SOMALIA
MINISTRY OF PORTS AND MARINE TRANSPORT
MARITIME AUTHORITY

CERTIFICATE OF SHIP REGISTRY
FOR A FISHING VESSEL

CERTIFICATE NUMBER
PCR - 1342

Issued under the SOMALI MARITIME REGISTRY OFFICE, provisions of Article 36 Merchant Shipping
Code/ State Gazette 55/1970

This is to certify: That the pursuant to the provisions of the Somali National Ship Registry Act 2015, the following
entity(s) are the ship particulars and owners of this vessel:-

Name of the Vessel	Call Sign	IMO Number	Official Number	(Previous Name)
ALWESAM 5	SM024	---	MA-00233/17	CHAINAVEE 54

Port and Date of Registration	Type of Vessel	Year of Built	Previous Date and Port of Registered	Name and Address of Builders
Mogadishu Port on 28 th Dec 2017,	FISHING VESSEL	2015	DJIBOUTI PORT, DJIBOUTI	THAILAND

Registered Dimensions and Tonnages

Length	Breadth	Dept	Grosse Tonnage	Net Tonnage
40.00M	10M	4M	384M.T	261.16M. T

Construction Characteristics

Material of Hull	WOOD	Number of Crane	0
Number of Bulkheads	0	Number of Decks	(1)

Engine Particulars

Type of Main Engine	Make and Model	Maximum Speed	Main Engine power	Number of Aux engines	Number of Main Engine
DIESEL	CATERPILLAR 3516	9 (KNOTS)	1,432.32KW	(3)	(1)

Owners' Details

Owners' Name (S)	Owners' Contact Address
ALWESAM FISHING AND COLD STORAGE COMPANY	Airport Road, Bosaso, Puntland State Of Somalia Phones: +252907725584

and WHEREAS the Maritime Administrator, on behalf of the Government of Somalia approved the application of the aforesaid owner for provisional Registration of the vessel, and WHEREAS the owner has complied with the requirements for Provisional Registration and submitted same, the vessel is therefore provisionally registered under the Laws and Flag of the Somalia.

The period of validity of this PROVISIONAL REGISTRATION CERTIFICATE expires on

27th Dec 2020

Issued at : Mogadishu Port On: the day of 28th month of Dec year of 2017.

Ship Registrar Officer
Eng. Abdullahi M. Elnte



Authorized by
Marine Department Director
Fadumo Mohamud Jilaw

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

DELEGATION REGIONALE DU SUD

CIRCONSCRIPTION MARITIME FLUVIALE
ET LACUSTRE DU SUD ET DE L'EST



REPUBLIQUE OFCAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORTS

SOUTH REGIONAL DELEGATION

MARITIME AND INLAND WATERWAYS
DISTRICT FOR THE SOUTH AND THEEAST

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Des navires et engins flottants
(Décret n° 62-DF-325 du 06 septembre 1962)

N° Matr.: K - 22/IS/ 2019
N° of Regis.:

REGISTRATION CERTIFICATE

Of ships and floating Materials
(Decree n° 62-DF-325 dated September the 6th, 1962)

Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°62-DF-325 du 06 septembre 1962
According to the provisions of Article 10 of decree n° 62-DF-325 dated September the 6th, 1962

(JORFC du 15 septembre 1962 page 1054) de l'Arrêté n° 140-MTMPT du 22 octobre 1962
(federal Gazette of Sept. The 15th, 1962 page 1054) and other n° 140-MTMPT of October the 22nd, 1962

(JORFC du 1er novembre 1962 page 1279) le navire ci-après désigné
(federal Gazette of november the 1st, 1962 page 1279) the under mentioned ship

Nom: **PROGRESO (IMO No : N/A)** Type: **FISHING VESSEL**
Name _____ Type _____
Coque : **WOOD** Puissance : **1432.32 KW**
Hull _____ Power _____
Longueur **40.0 m** Largeur : **10.00 m** Creux : **4.00m**
Length _____ Width _____ Depth _____
Jauge Brute : **384** Jauge Nette : **261.16**
G.R.T (Gross Registered Tonnage) _____ N.R.T (Net Registered Tonnage) _____

Appartenant à: **MR. PORNCHAI VIRIYAJIT , 406/29 SUTTIWATWITHI ROAD, THA CHALOM,**
Owned by : **MUEANG SAMUTSAKHON , SAMI TSAKHON, 74000 THAILAND**

Exploité par : **MR. PORNCHAI VIRIYAJIT , 406/29 SUTTIWATWITHI ROAD, THA CHALOM,**
Operated by : **MUEANG SAMUTSAKHON , SAMUTSAKHON, 74000 THAILAND**

A été immatriculé sur le registre des bâtiments de la Circonscription Maritime du : **SUD et de L'EST à KRIBI**
Has been registered on the Ships register of Maritime District of _____

Sous le N° : **K-22/IS/2019** Valable jusqu'au : **01 /09/2024**
Under N° **Valid until**

Fait à : **KRIBI** le **28/04/2020**
Issued at on





OBJET : DEMANDE D'AJUSTEMENT DES INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR DES NAVIRES FIGURANT SUR LA LISTE DES NAVIRES INN DE LA CTOI

Cher M. Christopher O'Brien,

En référence au paragraphe 30 b) de la Résolution 18/03 de l'Accord CTOI Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI, nous souhaiterions vous communiquer les informations supplémentaires suivantes concernant deux (2) navires de pêche : 1) AL WESAM 5 et 2) WISDOM SEA REEFER.

1. Lors des enquêtes menées sur le navire « AL WESAM 5 » sous pavillon inconnu, nous avons constaté que ses détails sont identiques à ceux du « PROGRESO » battant le pavillon du Cameroun. Par conséquent, sur la base de motifs raisonnables, nous souhaiterions demander à ce que le navire de pêche « AL WESAM 5 » figurant dans la Liste des navires INN de la CTOI soit changé en « PROGRESO » battant le pavillon du Cameroun.
2. Le Département des pêches de la Thaïlande ainsi que les autorités concernées ont mené des enquêtes sur le navire transporteur dénommé « UTHAIWAN » battant le pavillon de la Mongolie et il a été constaté que le navire était associé à des antécédents d'activités de pêche INN dans de nombreux pays sous le nom précédent de « WISDOM SEA REEFER » sous pavillon du Honduras. Par conséquent, nous souhaiterions demander à ce que le « WISDOM SEA REEFER » figurant dans la Liste des navires INN de la CTOI soit changé en « UTHAIWAN » battant le pavillon de la Mongolie.

Nous vous faisons parvenir, ci-joint, leurs détails et informations à titre de référence.

Pour toute information complémentaire, veuillez nous contacter par e-mail à l'adresse : overc.dof@gmail.com.

Nous vous remercions de votre assistance continue à cet égard.

Cordialement,
M. Mesak Pakdeekong
Directeur Général

M. Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif, Commission des Thons de l'Océan Indien
Secrétariat de la CTOI Le Chantier Mall (2ème étage)
P.O Box 1011, Victoria, Seychelles
Tél : +248 4225 494 Fax : +248 4224 36
Email : IOTC-Secretariat@fao.org
Division des pêches en eaux lointaines et du contrôle des transbordements
Email : overc.dof@gmail.com



FEDERAL REPUBLIC OF SOMALIA
MINISTRY OF PORTS AND MARINE TRANSPORT
MARITIME AUTHORITY

CERTIFICATE OF SHIP REGISTRY
FOR A FISHING VESSEL

CERTIFICATE NUMBER
PCR - 1342

Issued under the SOMALI MARITIME REGISTRY OFFICE, provisions of Article 36 Merchant Shipping
Code/ State Gazette 55/1970

This is to certify: That the pursuant to the provisions of the Somali National Ship Registry Act 2015, the following
entity(s) are the ship particulars and owners of this vessel:-

Name of the Vessel	Call Sign	IMO Number	Official Number	(Previous Name)
ALWESAM 5	SM024	---	MA-00233/17	CHAINAVEE 54

Port and Date of Registration	Type of Vessel	Year of Built	Previous Date and Port of Registered	Name and Address of Builders
Mogadishu Port on 28 th Dec 2017,	FISHING VESSEL	2015	DJIBOUTI PORT, DJIBOUTI	THAILAND

Registered Dimensions and Tonnages

Length	Breadth	Dept	Grosse Tonnage	Net Tonnage
40.00M	10M	4M	384M.T	261.16M. T

Construction Characteristics

Material of Hull	WOOD	Number of Crane	0
Number of Bulkheads	0	Number of Decks	(1)

Engine Particulars

Type of Main Engine	Make and Model	Maximum Speed	Main Engine power	Number of Aux engines	Number of Main Engine
DIESEL	CATERPILLAR 3516	9 (KNOTS)	1,432.32KW	(3)	(1)

Owners' Details

Owners' Name (S)	Owners' Contact Address
ALWESAM FISHING AND COLD STORAGE COMPANY	Airport Road, Bosaso, Puntland State Of Somalia Phones: +252907725584

and WHEREAS the Maritime Administrator, on behalf of the Government of Somalia approved the application of the aforesaid owner for provisional Registration of the vessel, and WHEREAS the owner has complied with the requirements for Provisional Registration and submitted same, the vessel is therefore provisionally registered under the Laws and Flag of the Somalia.

The period of validity of this PROVISIONAL REGISTRATION CERTIFICATE expires on

27th Dec 2020

Issued at : Mogadishu Port On: the day of 28th month of Dec year of 2017.

Ship Registrar Officer
Eng. Abdullahi M. Elnte



Authorized by
Marine Department Director
Fadumo Mohamud Jilaw

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

DELEGATION REGIONALE DU SUD

CIRCONSCRIPTION MARITIME FLUVIALE
ET LACUSTRE DU SUD ET DE L'EST



REPUBLIQUE OFCAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORTS

SOUTH REGIONAL DELEGATION

MARITIME AND INLAND WATERWAYS
DISTRICT FOR THE SOUTH AND THEEAST

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Des navires et engins flottants
(Décret n° 62-DF-325 du 06 septembre 1962)

N° Matr.: K - 22/IS/ 2019
N° of Regis.:

REGISTRATION CERTIFICATE

Of ships and floating Materials
(Decree n° 62-DF-325 dated September the 6th, 1962)

Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°62-DF-325 du 06 septembre 1962
According to the provisions of Article 10 of decree n° 62-DF-325 dated September the 6th, 1962

(JORFC du 15 septembre 1962 page 1054) de l'Arrêté n° 140-MTMPT du 22 octobre 1962
(federal Gazette of Sept. The 15th, 1962 page 1054) and other n° 140-MTMPT of October the 22nd, 1962

(JORFC du 1er novembre 1962 page 1279) le navire ci-après désigné
(federal Gazette of november the 1st, 1962 page 1279) the under mentioned ship

Nom: **PROGRESO (IMO No : N/A)** Type: **FISHING VESSEL**
Name _____ Type _____
Coque : **WOOD** Puissance : **1432.32 KW**
Hull _____ Power _____
Longueur **40.0 m** Largeur : **10.00 m** Creux : **4.00m**
Length _____ Width _____ Depth _____
Jauge Brute : **384** Jauge Nette : **261.16**
G.R.T (Gross Registered Tonnage) _____ N.R.T (Net Registered Tonnage) _____

Appartenant à: **MR. PORNCHAI VIRIYAJIT, 406/29 SUTTIWATWITHI ROAD, THA CHALOM,**
Owned by : **MUEANG SAMUTSAKHON, SAMI TSAKHON, 74000 THAILAND**

Exploité par : **MR. PORNCHAI VIRIYAJIT, 406/29 SUTTIWATWITHI ROAD, THA CHALOM,**
Operated by : **MUEANG SAMUTSAKHON, SAMUTSAKHON, 74000 THAILAND**

A été immatriculé sur le registre des bâtiments de la Circonscription Maritime du : **SUD et de L'EST à KRIBI**
Has been registered on the Ships register of Maritime District of _____

Sous le N° : **K-22/IS/2019** Valable jusqu'au : **01 /09/2024**
Under N° **Valid until**

Fait à : **KRIBI** le **28/04/2020**
Issued at on



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

DELEGATION REGIONALE DU SUD

CIRCONSCRIPTION MARITIME FLUVIALE
ET LACUSTRE DU SUD ET DE L'EST



REPUBLIQUE OFCAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORTS

SOUTH REGIONAL TRANSPORT

MARITIME AND INLAND WATERWAYS
DISTRICT FOR THE SOUTH AND THE EAST

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Des navires et engins flottants
(Décret n° 62-DF-325 du 06 septembre 1962)

N° Matr.: K - 22/IS/ 2019
N° of Regis.:

REGISTRATION CERTIFICATE

Of ships and floating Materials
(Decree n° 62-DF-325 dated September the 6th, 1962)

Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°62-DF-325 du 06 septembre 1962
According to the provisions of Article 10 of decree n° 62-DF-325 dated September the 6th, 1962

(JORFC du 15 septembre 1962 page 1054) de l'Arrêté n° 140-MTMPT du 22 octobre 1962
(federal Gazette of Sept. The 15th, 1962 page 1054) and other n° 140-MTMPT of October the 22nd, 1962

(JORFC du 1er novembre 1962 page 1279) le navire ci-après désigné
(federal Gazette of november the 1st, 1962 page 1279) the under mentioned ship

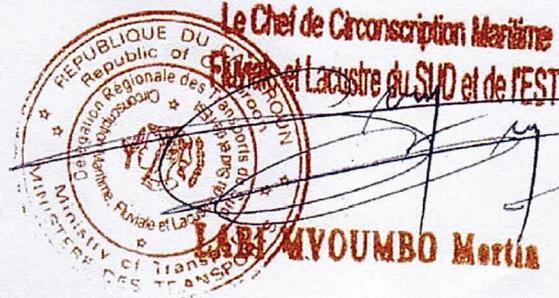
Nom: JUSTICIA IMO N°: n/a Type: FISHING VESSEL
Name _____ Type _____
que: WOOD Puissance : 1432.32 KW
Hull _____ Power _____
Longueur 40.0 m Largeur : 10.00 m Creux : 4,00m
Length _____ Width _____ Depth _____
Jauge Brute : 384 Jauge Nette : 261.16
G.R.T (Gross Registered Tonnage) _____ N.R.T (Net Registered Tonnage) _____

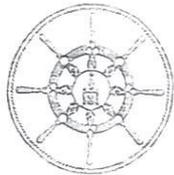
Appartenant à: MR. WISARUT SONGHIRUNNGAM, 83/167 MOO 3, BANGYAPHRAEK,
Owned by : MUEANG SAMUTSAKHON, SAMUTSAKHON 74000 THAILAND
Exploité par : MR. WISARUT SONGHIRUNNGAM, 83/167 MOO 3, BANGYAPHRAEK,
Operated by : MUEANG SAMUTSAKHON, SAMUTSAKHON 74000 THAILAND

A été immatriculé sur le registre des bâtiments de la Circonscription Maritime du : SUD et de L'EST à KRIBI
Has been registered on the Ships register of Maritime District of _____

Sous le N° : K-22/IS/2019 Valable jusqu'au : 01 /09/2024
Under N° Valid until

Fait à : KRIBI le 01/09/2019
Issued at on





MONGOLIA MARITIME
ADMINISTRATION

MONGOLIA
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION

PROVISIONAL CERTIFICATE OF REGISTRY

(Single Delivery Voyage)

Issued under the provisions of
Chapter 3 of the Regulations for Registration of Ships 2003

Official Number
47912077

Call Sign
JVJT7

IMO Ship Number
7637527

Name of Vessel
UTHAIWAN

Name and Address of Owner	IMO Registered Owner Number	Shares (%)
P.K. SHIPPING AND AGENCY CO., LTD 18/86 Soi Ramkhamheng 174 Minburi Bangkok 10510	-	100

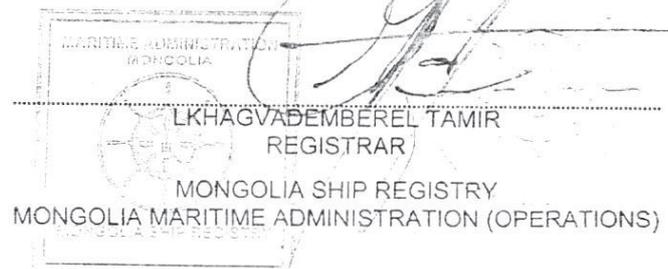
Description of Vessel			
Type of Vessel Reefer Carrier	Year of Built 1977	Hull material Steel	Previous Registry / Name Cameroon / UTHAIWAN
Gross Tonnage 2989	Length(Metres) 93.10	Name of Builder B.V. Nieuwe Noord Nederlandse Groningue, , Netherlands	
Net Tonnage 1555	Breadth(Metres) 14.00	Number of Engines 1	Type of Engine / Total Power (KW) Diesel / 2208
Deadweight -	Depth(Metres) 5.51	Speed of Vessel (Knots) 10.00	Engine Make / Model Deutz

Voyage Limitations	
Single Delivery Voyage on ballast without any cargo, passenger and fishing activity from Phuket, Thailand to	
Port of Departure Phuket, Thailand	Port of Arrival Chittagong, Bangladesh

Date of Provisional Registry 29 January 2020	Port of Registry Ulaanbaatar	Date of Expiry 27 July 2020
---	---------------------------------	--------------------------------

Issued at Singapore on 21 April 2020.

The Registrar of the Mongolia Ship Registry, by the powers vested thereupon by the Regulations for Registration of Ships 2003, hereby authorizes this Provisional Registration of Vessel UTHAIWAN.



10 MAR 2016 WISDOM SEA REEFER

REPUBLICA DE HONDURAS
REPUBLIC OF HONDURAS



DIRECCIÓN GENERAL DE LA MARINA MERCANTE
GENERAL DIRECTORATE OF THE MERCHANT MARINE
PATENTE DEFINITIVA DE NAVEGACIÓN
DEFINITIVE CERTIFICATE OF REGISTRY



REGISTRO NUMERO: L-2638505
NUMERO OMI: 7637527

RBPDM 05.01
DGMAL/MD No. 970

El Infrascrito, Director General de la Marina Mercante, por medio del presente documento HACE CONSTAR: Que los Armadores de la Nave que se describe a continuación, han obtenido la Patente Definitiva siguiente:
The Undersigned, General Director of the Merchant Marine, by means of this document HEREBY CERTIFY, that the Owners of the under-described vessel have obtained the Definitive Registry as follow:

GENERALIDADES DE LA NAVE General Ship's Data	
Nombre de la Nave: <u>WISDOM SEA REEFER</u>	Armadores: <u>WISDOM SEA REEFER LINE, S. A.</u>
Ship's Name	Owners
Ex Nombre / Ex Name: <u>CHAICHAROEN</u>	Domicilio: <u>EDIF. SOFIA # 14, OFFICE 3, LOS PERIODISTAS</u>
BUQUE FRIGORIFICO / REEFER CARRIER	Address: <u>AVE. LOS ANGELES BETANIA, PANAMA.</u>
Type of Vessel	Address
Nacionalidad Actual: <u>HONDUREÑA</u>	Apoderado Legal: <u>CLAUDIA E. RAMOS CERRATO</u>
Present Nationality	Power of Attorney
Lugar y Fecha de Construcción: <u>GRONINGUE, THE NETHERLANDS</u>	Construido por: <u>B.V. NIEUWE NOORD NEDERLANDSE GRONINGUE</u>
1977	Built by:
Place and Year Built	

CARACTERISTICAS PRINCIPALES Main Particulars			
Número de Cubiertas: <u>2</u> <u>DOS</u>	Material del Casco: <u>Acero: X</u>	Dimensiones: <u>Eslora: 93.10</u> <u>Mts</u>	Tonelaje: <u>Bruto: 2,989.00</u>
Number of Decks	Hull Material	Dimensions	Tonnage
Mastiles: <u>2</u> <u>DOS</u>	Madera: <u>Wood</u>	Length: <u>14.00</u> <u>Mts</u>	Gross Net: <u>1,555.00</u>
Masts	Wood	Breadth: <u>8.00</u> <u>Mts</u>	Net
Chimeneas: <u>2</u> <u>DOS</u>	Fibra de Vidrio: <u>Fiberglass</u>	Puntal: <u>5.51</u> <u>Mts</u>	
Funnels	Fiberglass	Depth	
Puentes: <u>1</u> <u>UNO</u>	Aluminio: <u>Aluminium</u>	Calado: <u>5.51</u> <u>Mts</u>	
Bridges	Aluminium	Draft	
	Otros: <u>Others</u>		
	Others		

SISTEMA DE PROPULSION	SISTEMA DE ESTACION DE RADIO
Propulsion System: <u>1 MOTOR DIESEL DEUTZ SBY 6M 540</u>	Radio Station System
Núm. Y Clase de Motores: <u>2208 KW</u>	Clase de Radio
Number and Type of Engine	Type of Radio
Velocidad de la Nave: <u>14.8 NUDOS</u>	Indicativo de Llamada: <u>.....</u>
Ship's Speed	Cell Sign Letters
	Frecuencias: <u>.....</u>
	Frequencies

WISDOM SEA REEFER LINE, S. A.	
Empresa Responsable de la Operación: <u>WISDOM SEA REEFER LINE, S. A.</u>	
Enterprise responsible for operation	
Permiso de Navegación	
Núm: <u>970</u>	Fecha de Emisión: <u>29 de Marzo de 2016</u>
Definitive Navigation Permit No.	Issue Date
Registro de Matricula	
Núm: <u>L-2638505</u>	Fecha de Expiración: <u>29 de Marzo de 2020</u>
Definitive Ship's Register Certificate	Expiration Date
Extendida en Tegucigalpa, M.D.C., a los <u>29 DE MARZO DEL 2016 / MARCH 29TH, 2016</u>	
Issued at Tegucigalpa, M.D.C., República de Honduras, C.A.	

Original Papel seguridad Verde 1ra. Copia: Verde 2da. Copia Resada
INTERNATIONAL NAVIGATION

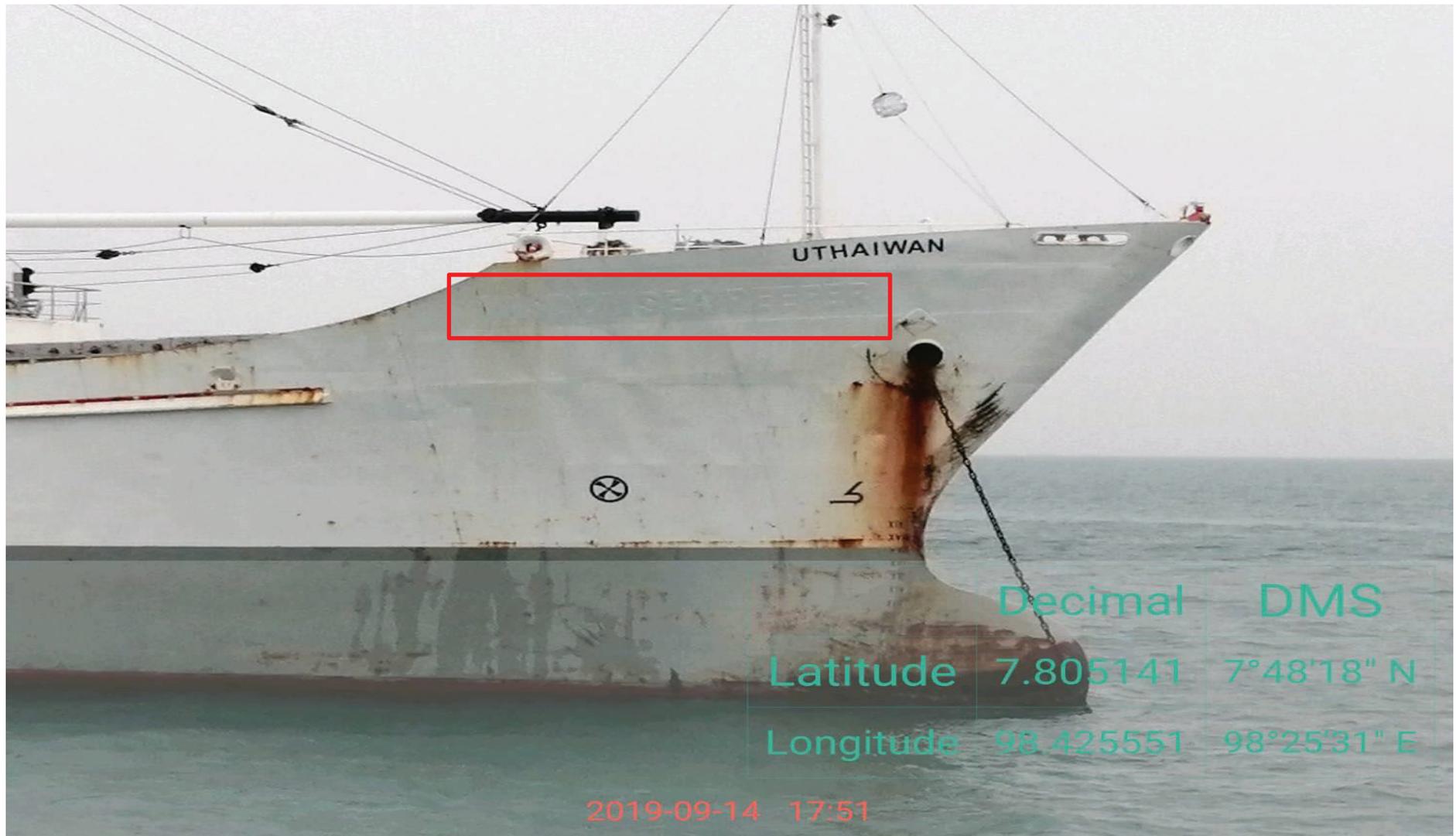
[Signature]
Director General de la Marina Mercante
General Director of the Merchant Marine



PARTICULAR OF VESSEL

NAME	WISDOM SEA REEFER
VESSEL TYPE	REEFER CARRIER
FLAG	HONDURAS
PORT OF REGISTRY	SAN LORENZO
IMO NUMBER	7637527
CALL SIGN	HQXQ4
GROSS TONNAGE	2,989.00
NET TONNAGE	1,555.00
DEAD-WEIGHT (MT)	3,771.00
LENGTH OVER ALL (m)	101.93
LENGTH (m)	93.10
BREADTH (m)	14.00
DEPTH (m)	8.00
SUMMER DRAFT (m)	5.51
BUILDERS	B.V.NIEUWE NOORD NEDERLANDSE GRONINGUE, THE NETHERLANDS
YEAR BUILT	1977
CARGO CAPACITY (m) ³	3,727
BUNKERS CAPACITY (m) ³	MGO 165 TONS
TEMPERATURE	-18 °C
COOLANT TYPE	R22
ENGINE	1 DEUTZ SBV 6 M 540 , ENGINE NO. 5 7 0 9 7 1 1 3,000 HP adjusted at 2,500 HP
SPEED (knots)	14.8
OWNERS	: WISDOM SEA REEFER LINE S.A.
CLASSIFICATION	: INTERMARITIME CERTIFICATION SERVICES (ICS CLASS)
INSURANCE COVERAGE :	
H & M	: QBE INSURANCE GROUP
PNI	: THE SHIPOWNERS' MUTUAL PROTECTION AND INDEMNITY ASSOCIATION (LUXEMBOURG)

Sur la proue du navire, côté bâbord et côté tribord, vous pouvez voir le nom « WISDOM SEA REEFER » (dans le cadre rouge).



L'extérieur du navire indique UTHAIWAN et le numéro OMI 7637527. Sur la poupe du navire, vous pouvez voir le nom « SEA REEFER SAN LORENZO ». Il y a également une éraflure devant le mot « SEA » (dans le cadre rouge).



Dans la timonerie du navire (passerelle du navire), la signalisation était recouverte par du papier blanc indiquant le nom « UTHAIWAN ». En décollant le papier blanc, vous pouvez voir le nom « WISDOM SEA REEFER » (dans le cadre rouge).

GOLDEN ARROW MARINE S.A		GAM-FORM - 025		Issue Date: 3 April 2012 Revision No. 0	
MV. WISDOM SEA REEFER		EMERGENCY MUSTER LIST		Page 1 of 1	
		EMERGENCY MUSTER LIST		HONDURAS	
RANK	NAME	STATION	LIFERAFT STATION	RECUE/MOB STATION	
MASTER			STBD LIFERAFT In overall Command. I/C Launching Liferaft. Establish Communications.	In Overall Command. Take over Bridge Watch. Establish Internal & External Communications.	
CH. ENG.			PORT LIFERAFT I/C Launching Liferaft. Collect VHF from Bridge.	Port Coxswain. Roll Call I/C Collect VHF from Bridge. Rescue Zone preparation.	
2nd. OFF.			STBD LIFERAFT Assist the Master for General Bridge and Deck duties as instructed.	Alternate Boat Coxswain. Assist the Master for General Bridge and Deck duties as instructed.	
2nd. ENG.			PORT LIFERAFT Shutdown Main Engine. 2nd I/C of launching Liferaft Roll Call.	I/C engine Room. Standby.	
3rd. ENG.	MR. CHAT KAEWKARN		STBD LIFERAFT 2nd I/C of launching Liferaft. Assist Ch. Off as Instructed. Standby First Aider.	Alternate Boat Engineer.	
OILER 1	MR. CHANON UD-NOON		STBD LIFERAFT Secure Liferaft Painter. Rig Embarkation Lader. Assist L/R launching as instructed.	I/C Boat Engineer. Attend Boat Engine; Prepare boat Motor & Tools before launching as required.	
OILER 2			PORT LIFERAFT Secure Liferaft Painter. Rig Embarkation Lader. Assist L/R launching as instructed.	Alternate Boat Crew. Assist in preparing boat davit or crane as instructed.	
A/B 1			STBD LIFERAFT Secure Liferaft Painter. Rig Embarkation Lader. Assist L/R launching as instructed.	Boat Crew. Prepare Boat launching. Attend Boat Ladder as instructed.	
A/B 2			PORT LIFERAFT Secure Liferaft Painter. Rig Embarkation Lader. Assist L/R launching as instructed.	Alternate Boat Crew. Assist preparing Boat launching. Operate Boat Crane or Davit as instructed.	
A/B 3	MR. ZAY YAR LIN		PORT LIFERAFT Collect EPIRB & SART from Bridge & take to L/R Station. Assist in L/R launching.	Alternate Boat Crew. Assist preparing Boat launching.	
COOK			PORT LIFERAFT Collect extra rations, Fresh water & Medical Supplies for Liferafts.	Make Stretcher readily available. Make First Aid Kits and Blankets available.	
O/S 1	MR. VITOON PROHTEO		PORT LIFERAFT Assist in Liferaft launching as instructed.	Alternate Boat Crew. Assist preparing Boat launching. As instructed.	
O/S 2			STBD LIFERAFT Assist in Liferaft launching as instructed.	Alternate Boat Crew. Assist preparing Boat launching. As instructed.	
O/S 3			PORT LIFERAFT Assist in Liferaft launching as instructed.	Alternate Boat Crew. Assist preparing Boat launching. As instructed.	
O/S 4			STBD LIFERAFT Assist in Liferaft launching as instructed.	Alternate Boat Crew. Assist preparing Boat launching. As instructed.	
OTHER			Report to Muster Station for instructions. Bring Lifejacket or immersion Suit.	Report to Muster Station for instructions. Assist as required.	

STANDING ORDERS IN CASE OF FIRE:

- Everyone who discovered a fire reports this immediately to the Bridge or to Duty officer and commences the Fire Fighting with all possible means.
- Duty Officer inform the master, Duty Engineer, Chief Engineer and stop ventilation.
- In case fire, Fire squads come immediately on the Muster Station to receive order.
- Chief Engineer arranges "Water On Deck", Stops Ventilation, Close Emergency Valves and operate CO-2 if ordered.
- All communication via the Bridge.

DO NOT ACTIVATE CO-2 INSTALLATION UNLESS SPECIAL ORDER FROM MASTER OR HIS SUBSTITUTE.

MUSTER STATION NO. 1 : BRIDGE PORT/SIDE
MUSTER STATION NO. 2 : BRIDGE STBD/SIDE

- The Chief Officer is responsible for ensuring that the Life-saving and Fire Appliances are maintained and ready.
- The Masters substitute is the Chief Officer. The Chief Engineers substitute is 2nd Engineer.
- The Master is the designated person for GMDSS (Distress messages).
- FIFI Team 1: I/C Fire on Deck or Accommodation. (Support Team is FIFI Team 2.)
- FIFI Team 2: I/C Fire in Engine Room & Machinery Spaces. (Support Team is FIFI Team 1.)
- OIL SPILL: Individual duties to be assigned and delegated as per SOPEP guidelines.
- M.O.B. The Master will assign and co-ordinate the duties of Lookouts during this operation.

FIRE ALARM SIGNAL CONTINUOUS SOUNDING OF THE FIRE ALARM OR SHIP'S WHISTLE.
MOB ALARM SIGNAL 3 LONG BLASTS ON THE SHIP'S WHISTLE OR SHIP'S ALARM.
LIFERAFT STATION 7 OR MORE SHORT BLASTS FOLLOWED BY 1 LONG BLAST ON THE SHIP'S WHISTLE OR ALARMS.

ABANDON SHIP ONLY BY VERBAL INSTRUCTION FROM THE MASTER OR SUBSTITUTE.

MUSTER POINT (S) : _____

MASTER: *T. Paul* DATE: 30 - NOVEMBER - 2018

No. 0527.2/ 6354



Department of Fisheries
KasetKlang, Chatuchak
Paholyothin Road,
Bangkok 10900 Thailand
Tel/Fax: 662 558 0187

3 September B.E. 2563 (2020)

Cher M. Christopher O'Brien,

Objet : Informations relatives au plan de voyage d'un navire INN « UTHAIWAN » pour mise au rebut à Chittagong, Bangladesh

Je vous prie de bien vouloir vous reporter à notre courrier n° 0527.2/8361, en date du 31 octobre 2019, vous informant des avancées des poursuites judiciaires engagées par la Thaïlande à l'encontre du navire de pêche INN dénommé « UTHAIWAN ».

Nous avons actuellement achevé les travaux sur ce navire conformément à la procédure judiciaire thaïlandaise. L'UTHAIWAN est passé sous pavillon mongole pour un trajet en aller simple (la date d'expiration étant établie au 26 octobre 2020) et ce navire doit se rendre à Chittagong, au Bangladesh, à des fins de mise au rebut.

Dans ce contexte, nous souhaiterions vous informer, ainsi que les parties de la CTOI, que le navire UTHAIWAN fait l'objet d'une inspection réalisée par les autorités en ce qui concerne la sécurité de navigation et d'autres dispositions nécessaires conformément aux exigences prévues par les lois maritimes thaïlandaises. Si le navire satisfait à toutes les exigences, il pourra quitter le port thaïlandaise pour naviguer jusqu'à sa destination, Chittagong, au Bangladesh, d'ici le 5 septembre 2020 et devrait arriver à Chittagong avant le 10 septembre 2020. Le propriétaire du navire s'est engagé à communiquer régulièrement au Département de la Marine de la Thaïlande la position du navire au cours de sa navigation jusqu'à sa destination. Dans le cadre du plan de mise au rebut, 105 jours seront nécessaires pour achever l'ensemble du processus de mise au rebut. À cet égard, des informations actualisées de votre part sur la question ci-dessus seront très appréciées. En outre, nous souhaiterions prier instamment le Secrétariat de bien vouloir transmettre ces informations, dans les meilleurs délais possibles, à toutes les Parties contractantes et Parties non-contractantes coopérantes de la CTOI.

Soyez assuré de notre entière coopération.

Cordialement,

M. Mesak Pakdeekong
Directeur Général

Pj : tel qu'indiqué

M. Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif, commission des Thosn de l'Océan Indien
Secrétariat de la CTOI, Le Chantier Mall (2nd floor)
PO Box 1011, Victoria Mahé – SEYCHELLES
Tél : +248 4225494 Fax : +248 4224364
Mail : iotc-secretariat@fao.org

Overseas Fisheries and Transshipment Control Division
e-mail: overc.dof@gmail.com



Embassy of Mongolia

25 August 2020

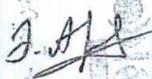
To Whom It May Concern:

This is to inform that Mongolia Maritime Administration issued Exemption Certificate in Singapore on 17 August 2020 and valid until 26 October 2020. The details of the above-mentioned license are as follows:

Name of Vessel	UTHAIWAN
Type of Registration	Single delivery voyage
Official No.	47912077
IMO No.	7637527
Call Sign	JVJT7
Type of Ship	Reefer Carrier
Gross Tonnage	2989
Port of Registry	ULAANBAATAR

The copy of the certificate is enclosed herewith.

Yours faithfully,


Anuu Enkhbold
Third Secretary (Consular and Immigration Affairs)
CONSULAR SECTION
EMBASSY OF MONGOLIA



MONGOLIA
Ship
Registry

CERTIFIED TRUE COPY

Mongolia Ship Registry
133 New Bridge Road,
#16-02 China Town Point
Singapore 059413

17th August 2020

EXEMPTION CERTIFICATE

(Issued under the Authority of Mongolia, provisions of Chapter 3 of the Regulations for Registration of Ships 2003)

Name of Vessel : UTHAIWAN
Type of Registration: Single delivery voyage
Official No. : 47912077
IMO No. : 7637527
Call Sign : JVJT7
Type of Ship : Reefer Carrier
Gross Tonnage : 2989
Port of Registry : ULAANBAATAR

This is to certify that:

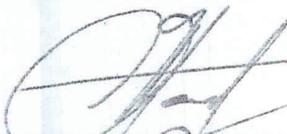
Under the Authority conferred by the Regulations for Registration of Ships 2003 and SOLAS Chapter 1, Regulation 4(a) the above vessel is exempted from the requirements of SOLAS CH II (SC), CH III & CH V (SE), CH IV (SR), CH IX (DOC & SMC), CH XI-2 (ISSC) Loadline and ITC.

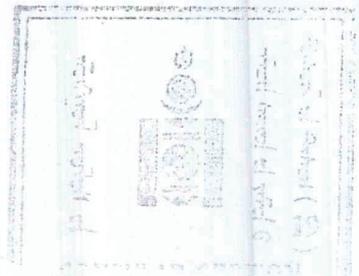
Conditions for which the Exemption certificate is granted :

- 1) Vessel will undergo One Single Delivery Voyage from **Phuket, Thailand** to **Chittagong, Bangladesh**;
- 2) The Recognised Organization has surveyed the vessel and the vessel is in seaworthy conditions to undertake the single delivery voyage;
- 3) The master is requested to notify this Administration once the Voyage is completed; and
- 4) Vessel will proceed in ballast condition without any fishing activity, a cargo or a passenger.

This Certificate is valid until 26 October 2020 or upon completion of the voyage, whichever comes first.

Issued at Singapore on : 17 August 2020


LKHAGVADEMBEREL TAMIR
Registrar
Mongolia Ship Registry
Mongolia Maritime Administration (Operations)





MONGOLIA MARITIME
ADMINISTRATION

MONGOLIA
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION

SPECIAL VOYAGE PERMIT

CERTIFIED TRUE COPY

Issued under the provisions of
Chapter 3 of the Regulations for Registration of Ships 2003

Certification No. SVP -47912077

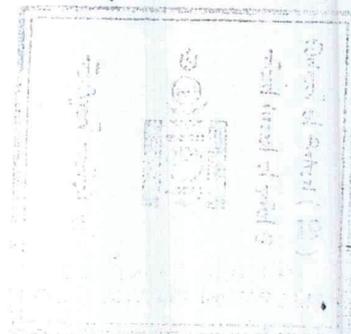
Name of Ship	Official number	Call sign	Gross Tonnage	Length of Ship	IMO Ship Number
UTHAIWAN	47912077	JVJT7	2989	93.10	7637527
Owner					IMO Registered Owner Number
P.K SHIPPING AND AGENCY CO.,LTD 18/86 Soi Ramkhamheng 174 Minburi Bangkok 10510					-
Route	Single Delivery Voyage on ballast without any cargo, passenger and fishing activity from Phuket, Thailand to Chittagong, Bangladesh.				
Period	From:	27 July 2020	To:	26 October 2020	
Other conditions, if any, of Navigation	1) The vessel shall proceed on a coastal voyage sheltered in nature with no deviation unless in the event of emergency. 2) The vessel shall have a voyage plan with designated area for emergency shelter in case of adverse weather. 3) The vessel shall proceed to sea on fine weather, continuously monitor the weather forecast and take precautionary measures accordingly in the event of adverse weather, such as reduce speed, deviation, seek shelter, etc. 4) All openings on weather and exposed decks are to be kept closed throughout the sea passage. 5) Vessel has to report its noon positions to its company to monitor progress and also to keep within communication range with nearest coast station throughout the passage.				
Issued under the provision of the Regulations for registrar of ships under the Ship Registry of Mongolia					
Date : 11 August 2020					
  LKHAGVAEMBEREL TAMIR REGISTRAR MONGOLIA SHIP REGISTRY MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION (OPERATIONS)					

THIS IS TO CERTIFY that the above-mentioned ship has been surveyed in accordance with the provision of Chapter 5 (Survey & Safety) of the Regulations for Registration of Ships under the Ship Registry of Mongolia 2003, and found to be fit for above single delivery voyage and complying with the conditions as prescribed above.

Place Issued :

Date issued :

Capt./Mr.
Surveyor for Authorised Recognised Organisation





Embassy of Mongolia

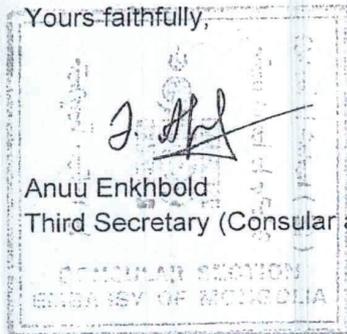
25 August 2020

To Whom It May Concern:

This is to inform that Mongolia Maritime Administration issued Provisional Minimum Safe Manning Certificate number 47912077, Call Sign JVJT7, IMO Ship Number 7637527 under the name of **UTHAIWAN** at Singapore on 11 August 2020 and it is valid until 26 October 2020.

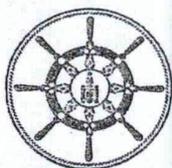
The copy of the certificate is enclosed herewith.

Yours faithfully,



Anuu Enkhbold
Third Secretary (Consular and Immigration Affairs)

vv



MONGOLIA MARITIME
ADMINISTRATION

MONGOLIA
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION

CERTIFIED TRUE COPY

PROVISIONAL MINIMUM SAFE MANNING CERTIFICATE

Issued under the provisions of regulation V/14(2) of the International
Convention for the Safety of Life at Sea, 1974, as amended

Name of Ship:	UTHAIWAN			IMO Ship Number:	7637527
Official Number:	47912077	Port of Registry:	Ulaanbaatar	Type of Ship:	Reefer Carrier
Call Sign:	JVJT7	Gross Tonnage:	2989.0	Propulsion Power (kW):	2208 KW
UMS Operation:	No	Trading Area:	Single Delivery Voyage on ballast without cargo & passenger and from Phuket, Thailand to Chittagong, Bangladesh		
Operation Company (Manager)	P.K SHIPPING AND AGENCY CO.,LTD				

THIS IS TO CERTIFY that having regard to SOLAS V/14, as amended, the ship named in this certificate is considered to be safely manned in accordance with the principles and guidelines set out in IMO Resolution A.1047(27), if when it proceeds to sea, it carries not less than the numbers and grades of personnel specified in the table(s) below.

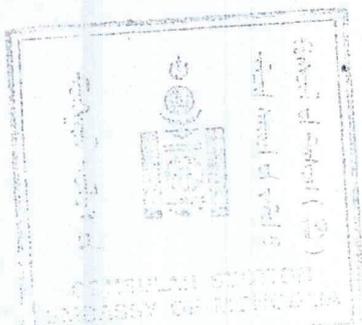
Grade of Officer	STCW Reg.	Number	Grade of Ratings	STCW Reg.	Number
Master	Reg II/2	1	Deck Watch Rating	Reg II/4 or II/5	2
OOW Navigational	Reg II/1	1	Engine Watch Rating	Reg III/4 or III/5	1
Chief Engineer	Reg III/3	1			
Engineer Officer	Reg III/1	1			

Special requirements or conditions, if any:

- Ships carrying 100 or more persons and ordinary engaged of more than three (3) days duration shall carry a qualified medical doctor according to MLC 2006 A4.1.4(b)
 - Ships carrying ten (10) or more persons shall require a fully qualified cook according to MLC 2006 A 3.2.5
 - The certificate of competency or sufficiency (COC/COP) provided shall also authorize the holder thereof to perform any lower ranking position, as long as it is of the same nature as the one for which the respective COC or COP was issued
 - Watchkeeping Deck Officers are required to have the appropriate GMDSS Radio Operator Certificate General or Restricted, depending upon the ship's Intended Sea Area of operation.
- **While the vessel holds an Unattended Machinery Space Certificate (UMS) issued by Recognized Organization, the Engineer Officer and one Oiler/Motorman may be dispensed with.

Date Issued 11 August 2020	Issued at Singapore	Date of Expiry 26 October 2020
--------------------------------------	-------------------------------	--

Remarks: All Deck & Engineer officers sailing on Mongolia vessels must hold a Certificate of Endorsement (COE) issued by Registry.



LKHAGVADEMBEREL TAMIR
REGISTRAR
MONGOLIA SHIP REGISTRY
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION (OPERATIONS)

* Where a trading area other than unlimited is shown, a clear description or map of the trading area should be included in the certificate
MSR/PROV MSMC/REV.1/2017



Embassy of Mongolia

25 August 2020

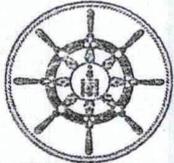
To Whom It May Concern:

This is to inform that Mongolia Maritime Administration issued Provisional Certificate of Registry (Single Delivery Voyage) number 47912077, Call Sign JVJT7, IMO Ship Number 7637527 under the name of Vessel **UTHAIWAN** at Singapore on 11 August 2020 and it is valid until 26 October 2020.

The copy of the certificate is enclosed herewith

Yours faithfully,

Anuu Enkhbold
Third Secretary (Consular and Immigration Affairs)
EMBASSY OF MONGOLIA



MONGOLIA MARITIME
ADMINISTRATION

MONGOLIA
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION

CERTIFIED TRUE COPY

PROVISIONAL CERTIFICATE OF REGISTRY

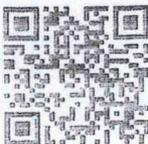
(Single Delivery Voyage)

Issued under the provisions of
Chapter 3 of the Regulations for Registration of Ships 2003

Official Number 47912077	Call Sign JVJT7	IMO Ship Number 7637527
Name of Vessel UTHAIWAN		
Name and Address of Owner P.K SHIPPING AND AGENCY CO.,LTD 18/86 Soi Ramkhamheng 174 Minburi Bangkok 10510	IMO Registered Owner Number -	Shares (%) 100
Description of Vessel		
Type of Vessel Reefer Carrier	Year of Built 1977	Hull material Steel
Gross Tonnage 2989	Length(Metres) 93.10	Previous Registry / Name Cameroon / UTHAIWAN
Net Tonnage 1555	Breadth(Metres) 14.00	Name of Builder B.V. Nieuwe Noord Nederlandse Groningue, , Netherlands
Deadweight -	Depth(Metres) 5.51	Number of Engines 1
		Type of Engine / Total Power (KW) Diesel / 2208
		Engine Make / Model Deutz
Voyage Limitations Single Delivery Voyage on ballast without any cargo, passenger and fishing activity from Phuket, Thailand to		
Port of Departure Phuket, Thailand	Port of Arrival Chittagong, Bangladesh	
Date of Provisional Registry 29 January 2020	Port of Registry Ulaanbaatar	Date of Expiry 26 October 2020

Issued at Singapore on 11 August 2020.

The Registrar of the Mongolia Ship Registry, by the powers vested thereupon by the Regulations for Registration of Ships 2003, hereby authorizes this Provisional Registration of Vessel UTHAIWAN.



MSR/PROV CR SDV/REV.3/2010

MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION
LKHAGVADEMBEREL TAMIR
REGISTRAR
MONGOLIA SHIP REGISTRY
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION (OPERATIONS)



Embassy of Mongolia

25 August 2020

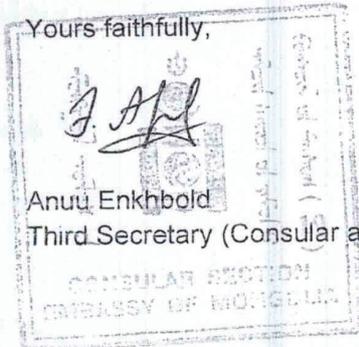
To Whom It May Concern:

This is to inform that Mongolia Maritime Administration issued Provisional Ship Radio Station License Number R-47912077 at Singapore on 11 August 2020 and valid until 26 October 2020. The details of the above-mentioned license are as follows:

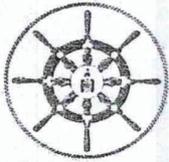
License number	R-47912077
Name of Ship	UTHAIWAN
Gross Tonnage	2989.0
Call Sign	JVJT7
IMO Ship Number	7637527
Type of Ship	Reefer Carrier
MMSI No.	457-900-477
Licensee	P.K SHIPPING AND AGENCY CO., LTD

The copy of the certificate is enclosed herewith.

Yours faithfully,



Anuu Enkhbold
Third Secretary (Consular and Immigration Affairs)



MONGOLIA MARITIME
ADMINISTRATION

MONGOLIA
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION

CERTIFIED TRUE COPY

PROVISIONAL SHIP RADIO STATION LICENCE

A. GENERAL PARTICULARS

License Number R-47912077	Name of Ship UTHAIWAN	Gross Tonnage 2989.0	Call Sign: JVJT7
IMO Ship Number 7637527	Type of Ship: Reefer Carrier		MMSI No. 457-900-477
Licensee P.K SHIPPING AND AGENCY CO.,LTD			IMO Registered Owner Number -

B. STATION PARTICULARS

Transmitter	Make	Type Number	Frequency
VHF Radio Telephony	NSR / STN ATLAS	NVR-1000 / DEBEG 6348	155-163.5 MHz
VHF DSC Encoder/Decoder	NSR / STN ATLAS	NVR-1000 / DEBEG 3817R	155-163.5 MHz
MF Radio Telephony	STN ATLAS	DEBEG 3100	1.6-4 MHz
MF DSC Encoder/Decoder	STN ATLAS	DEBEG 3818	1.6-4 MHz
Inmarsat S E S 1	JRC / TRIMBLE	JUE-87 / TNL 8001	TX1626.5-1660.5 MHz / RX 1525.0-1559.0 MHz
Navtex Receiver	JRC	NCR-333	518KHz /490 KHz/ 4209.5 KHz
Satellite EPIRB	NSR	NEB-1000	406.040/121.5 MHz
Radar 1	FURUNO	FR-1505DA (RDP-059)	9410MHz±30MHz X BAND
Radar 2	FURUNO	FR-2117	9410MHz±30MHz X BAND
Lifeboat VHF	ICOM	IC-GM1600	156.3MHz- 156.875 MHz
Ship Security Alert System (SSAS) LRIT	FURUNO THRANE&THRANE	FELCOM 16 TT-3026M ECTRACK	

Date Issued 11 August 2020	Issued at Singapore	Date of Expiry 26 October 2020
-------------------------------	------------------------	-----------------------------------

This license is hereby granted to the Licensee to establish and to operate a radio communication station in the authorised frequency bands in accordance with the I. T. U. Radio Regulations in force for a period not exceeding the validity of this licence, subject to the laws and regulations of the Government of Mongolia.

It is prohibited to receive radio correspondence other than that which the station is authorised to receive. Where such correspondence is received involuntarily, it shall not be reproduced, communicated to third persons or used for any purpose whatsoever, and its very existence must not be revealed.

MARITIME ADMINISTRATION
MONGOLIA

LKHAGVADEMBEREL TAMIR
REGISTRAR

MONGOLIA SHIP REGISTRY
MONGOLIA MARITIME ADMINISTRATION (OPERATIONS)

Serial No. 007824

AS 11



THE ROYAL THAI GOVERNMENT

SHIP SANITATION CONTROL EXEMPTION CERTIFICATE/SHIP SANITATION CONTROL CERTIFICATE

Issued in accordance with Article 39 and annex 3 of the International Health Regulations 2005

Port of BANGKOK THAILAND

Date: AUGUST 24, 2020.

This Certificate records the inspection 1) exemption from control or 2) control measures applied

Name of ship or inland navigation vessel UTHAIWAN Flag MONGOLIA Registration IMO No 7637337

At the time of inspection the holds were unladen/laden with 0 tonnes of nil cargo

Name and address of inspecting officer MISS. BENJA THEPSIRI, PORT HEALTH OFFICE, BANGKOK PORT. Net Tonnage 1,555.00

Ship Sanitation Control Exemption Certificate

Table with 4 columns: Areas, [systems, and services] inspected; Evidence found; Sample Results; Documents reviewed. Rows include Galley, Pantry, Stores cargo, Hold(s) cargo, Quarters, Potable water, Sewage, Ballast tanks, Solid and medical waste, Standing water, Engine room, Medical facilities, and Other areas specified.

No evidence found. Ship vessel is exempted from control measures.

MISS. THEPSIRI D. Port Health Inspector Bangkok Thailand

Name and designation of issuing officer

Ship Sanitation Control Certificate

Table with 3 columns: Control measures applied; Re-inspection date; Comments regarding conditions found. Includes a large diagonal watermark stamp.

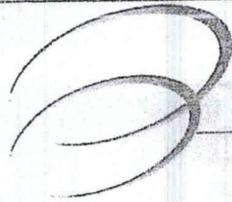
Control measures indicated were applied

Signature and seal Date: AUGUST 24, 2020

In the event of infection or contamination, including vectors in all stages of growth, animal reservoirs, rodents, for vectors, rodents or other species that could carry human disease, zoonotic or other diseases, the following information concerning any further cases to be included in the Maritime Declaration of Health:

Residual control measures taken on board. Any to be provided to ship's master by most expeditious means and, if the inspection is required, to the next appropriate port of call considering the best available data specified in this Certificate.

Sanitation Control Exemption Certificate and Sanitation Control Certificate are valid for a maximum of six months, but they shall be extended for one month if necessary, from the date of issue in the port and date, respectively, of the last inspection.



Brilliant Performance Co., Ltd.

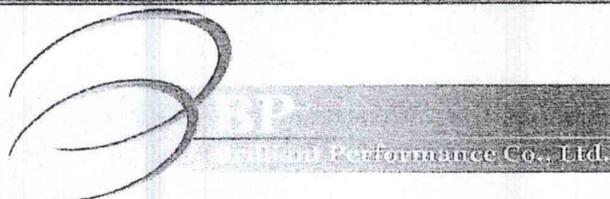
No. SVC 20046

ANNUAL TESTING OF 406MHz SATELLITE EPIRB CERTIFICATE

Certificate of annual testing of 406MHz Satellite Emergency Position Indicating Radio Beacon (EPIRB) in accordance with IMO MSC/Cir.1040/Rev.1 (dated 25 May 2012) and new SOLAS Chapter IV regulation 15.9

Ship's Name	UTHAIWAN
IMO Number	7637527
Callsign	JVJT7
MMSI No.	457900477
Ship Owner's / Operators Name	P.K. SHIPPING AND AGENCY CO.,LTD.
406MHz Satellite EPIRB Manufacturer & Type	NSR & NEB-2000C
Serial No.	EB196127

	Outer Nav. Bridge
1 Checking position and mounting for float-free operation;	
2 Verifying the presence of a firmly attached lanyard in good condition; the lanyard should be neatly stowed, and must not be tied to the vessel or the mounting bracket;	Yes
3 Carrying out visual inspection for defects;	Yes
4 Carrying out the self-test routine;	Yes
5 Checking that the EPIRB identification (15 Hex ID and other required information) is clearly marked on the outside of the equipment;	B928334D29C70D1
6 Decoding the EPIRB 15 Hexadecimal Identification Digitals (15 Hex ID) and other information from the transmitted signal, checking that the decoded information (15 Hex ID or MMSI/call sign, data, as required by the Administration) is identical to the identification marked on the beacon;	457900477
7 Checking that the MMSI number encoded in the beacon corresponds with the MMSI number assigned to the ship;	Yes
8 Checking registration through documentation or through the point of contact associated with that country code;	Yes
9 Checking the battery expiry date;	Jun-2024
10 Checking the hydrostatic release and its expiry date; as appropriate;	Jun-2021
11 Checking the emission in the 406MHz band using the self-test mode or and appropriate device to avoid transmission of a distress call to the satellites;	Yes
12 If possible, checking emission on the 121.5MHz frequency using the self-test mode or an appropriate device to avoid activating the SAR system;	Yes
13 Checking that EPIRB has been maintained by an approved shore-based maintenance provider at intervals required by the Administration;	Yes Next SBM due: 06/2024
14 After the test, remounting the EPIRB in its bracket, checking that no transmission has been started; and	Yes
15 Verifying the presence of beacon operating instructions;	Yes



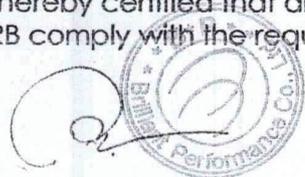
The Satellite EPIRB was tested and found to be in good working order as per below details :

**MEASUREMENT MADE BY FUTRONIC GMDSS-AIS SN.: 20090210 SW.: Rev 5. Oct.2016H
CONTROL MEASUREMENT ON MMSI NO.: 4579004770 - HOUR:10 DATE:06-02-2020**

406.040MHZ: 406.039,1KHZ, LEVEL: 207, COUNTRY CODE: 457
ON-AIR TEST MODE, LONG MESSAGE, BCH CHECK OK
USER PROTOCOL: MARITIME USER, ID: 900477
SPECIFIC BCN: 0
AUX. DEVICE TYPE: 121.5MHZ
INTERNAL NAVIGATION DEVICE.
POSITION: NORTH 127. 0 EAST 255. 0
PROGRAMMED IDENTIFIER (BIT 26-85): B928334D29C70D1
PROGRAMMED MESSAGE (BIT 25-144): DC9419A694E3868D29E5EFE0FF0146

Place of inspection	Bangkok, Thailand
Date of inspection	06 th February 2020
Cospas/Sarsat beacon tester maker	FUTRONICS A/S Serial no.20090210
Certificate issued date	06 th February 2020
Certificate expiry date	05 th February 2021

It is hereby certified that all electrical parameters, as well as the documentation on the EPIRB comply with the requirements of the COSPAS-SARSAT and IMO standards.



Porntep Watawuti
(Radio Inspector)
Brilliant Performance Co., Ltd.

Page 2 of 2

QF 07.12.01 (Rev. 1)

10 Soi Police Station Samae Dam, Bangbon Tai Sub-District, Bangbon District,
Bangkok 10150, Thailand. Tel. +66-2-453 0786-87 Fax. +66-2-453 0788

e_mail : survey@bpmail.net; bpgroup@bpmail.net
www.brilliantperformance.co.th